



**UN PROGRAMME D’EVALUATION
DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE (PPSMJ)
FONDE SUR LES PRINCIPES DU RISQUE, DES BESOINS ET DE LA RECEPTIVITE
[PREVA]**

Rapport final

Juillet 2016

Responsables scientifiques

- Astrid HIRSCHMANN, maître de conférences-HDR en psychologie, directrice adjointe du Centre Interdisciplinaire d’Analyse des Processus Humains et Sociaux (CIAPHS), Université Rennes 2 (France).
- Denis LAFORTUNE, professeur titulaire, directeur de l’École de Criminologie, Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal (Québec, Canada).
- Jean-Pierre GUAY, professeur agrégé, École de Criminologie et Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.

Ingénieurs référents

- Aude VENTÉJOUX, psychologue, doctorante en psychologie, ATER en psychologie, CIAPHS, GIS CrimSo, Université Rennes 2.
- Erwan DIEU, criminologue, doctorant en psychologie, CIAPHS, Université Rennes 2, Directeur de l’ARCA, Tours (France).
- Mélanie MOUET, psychologue, ingénieur d’études, CIAPHS, Université Rennes 2.
- Angèle BRAULT, psychologue, Ingénieur d’études, CIAPHS, Université Rennes 2.

Avec la contribution de

- Marie-Noëlle ROYER, coordonnatrice de recherche, Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal (Québec, Canada).
- Chloé THIBAUT, candidate à la maîtrise, École de Criminologie, Université de Montréal (Québec, Canada).



Le présent rapport constitue le rapport final d'une recherche réalisée avec le soutien de la Direction de l'Administration Pénitentiaire. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord des financeurs.

REMERCIEMENTS

L'équipe de recherche tient tout particulièrement à remercier la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) de l'avoir soutenue et accompagnée dans l'aventure qu'était cette recherche à bien des égards. Les enjeux humains et professionnels autour des choix méthodologiques ont été notre préoccupation commune de manière constante. Nous remercions toute l'équipe de Pascal LEROY, très investie et devenue de vrais co-équipiers. Un remerciement tout particulier à Madame la Directrice, Isabelle GORCE, de nous avoir fait confiance et de nous avoir témoigné son intérêt et sa connaissance très aiguisée des différents courants théoriques et des méthodes mises à l'épreuve dans cette recherche.

Nous adressons nos remerciements chaleureux à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP), et tout particulièrement à Philippe POTTIER, Directeur de l'ENAP et à Paul MBANZOULOU, Directeur scientifique de l'ENAP. Ils ont été partie prenante dans cette recherche et ont toujours témoigné un soutien infaillible à cette recherche. Merci de nous avoir accueillis à plusieurs reprises à Agen et d'avoir été présents à nos côtés. Merci à Émilie MATIGNON, chargée de recherches à l'ENAP au moment de notre recherche à l'ENAP pour ses contributions précieuses au moment des conférences de lancement.

Cette recherche s'est réalisée en collaboration étroite avec les professionnels du terrain, de leurs cadres et leurs directions qui ont tous donné de leur temps précieux, malgré la surcharge de travail qu'on leur connaît. Nous exprimons notre profonde gratitude aux Directions interrégionales des services pénitentiaires de Paris et Bordeaux et à leurs six SPIP, élus comme sites-pilotes pour cette recherche par la DAP. Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation seront les premiers concernés par ce nouvel apport méthodologique. Nous espérons qu'il constituera une aide précieuse pour votre pratique et aidera à aiguïser le regard porté sur la personne placée sous main de justice et sa trajectoire pénale, voire son histoire de vie. Nous avons beaucoup appris à vos côtés et sans votre contribution, cette recherche n'aurait pu se réaliser.

Nous remercions tous les collègues, étudiants et partenaires, qui nous soutiennent et nous aident à avancer dans nos recherches. Nous les remercions d'avoir toléré nos nombreuses absences de l'Université pour nous rendre sur le terrain souvent fort éloigné de nos domiciles respectifs. Cela n'aurait pu se faire si les enjeux humains et sociaux de cette recherche n'avaient été reconnus.

Enfin, nous remercions toutes les personnes qui ont permis aux professionnels d'expérimenter les outils de cette recherche et qui ont bien voulu laisser examiner leurs histoires judiciaires avec différentes lunettes. Mais elles ont aussi été partie prenante dans l'évaluation.

Merci à vous tous !

Table des matières

INTRODUCTION	10
1. CONTEXTUALISATION DE LA RECHERCHE	10
1.1. <i>Accueil et appropriation par les professionnels.....</i>	<i>12</i>
1.2. <i>Questions de transposabilité.....</i>	<i>12</i>
1.3. <i>Fidélité et validité des instruments.....</i>	<i>13</i>
1.4. <i>Qualité de la relation avec les personnes placées sous main de justice.....</i>	<i>13</i>
1.5. <i>Questions de formation initiale et continue.....</i>	<i>14</i>
1.6. <i>Des résultats et conclusions de la recherche INFO à PREVA.....</i>	<i>14</i>
2. INDIVIDUALISATION DES PEINES ET EVALUATION INITIALE DES PERSONNES	15
II. SELECTION ET PRESENTATION DES OUTILS	16
1. GUIDE D'INVESTIGATION FORENSIQUE INFO (HIRSCHELMANN ET COLL., 2014).....	17
1.1. <i>Principes qui sous-tendent l'outil.....</i>	<i>18</i>
2. INVENTAIRE DE NIVEAU DE SERVICE ET DE GESTION DES CAS (LS/CMI).....	19
2.1. <i>Principes qui sous-tendent l'instrument.....</i>	<i>23</i>
3. INVENTAIRE DES BESOINS D'INTERVENTION (FACILES-RX)	24
4. AUTO-EVALUATION DES BESOINS (FACILES-RX-AUTO)	24
5. INVENTAIRE DES INDICES DE RECEPTIVITE AU SUIVI (IREC).....	25
5.1. <i>Principes qui sous-tendent l'outil.....</i>	<i>25</i>
6. STRUCTURED ASSESSMENT OF PROTECTIVE FACTORS (SAPROF).....	25
6.1. <i>Principes qui sous-tendent l'instrument.....</i>	<i>26</i>
7. ARTICULATION DES OUTILS A UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT	26
III. METHODOLOGIE	29
1. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	29
2. PARTICIPANTS ET PREALABLES A L'EXPERIMENTATION	30
3. LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXPERIMENTATION.....	35
3.1. <i>Expérimentation des outils par les participants.....</i>	<i>35</i>
3.2. <i>Accueil et appropriation des outils par les professionnels.....</i>	<i>35</i>
3.3. <i>Accueil réservé par les professionnels aux outils et aux items</i>	<i>39</i>
3.4. <i>L'étude de la fidélité interjuges.....</i>	<i>40</i>
3.5. <i>Examen de l'alliance de travail avec est sans les outils PREVA</i>	<i>42</i>
IV. GROUPES DE DISCUSSION PORTANT SUR L'APPROPRIATION DES OUTILS.....	46
1. GENERALITES SUR LA RECHERCHE-ACTION.....	46
1.1. <i>Craintes et réserves.....</i>	<i>46</i>
1.2. <i>Expérimenter pour rien ? Se faire imposer un instrument ?.....</i>	<i>47</i>
1.3. <i>Avis partagé</i>	<i>47</i>
1.4. <i>Attentes positives.....</i>	<i>48</i>
2. EXPÉRIENCE DE LA FORMATION INITIALE.....	49

3. ENTRETIENS, QUESTIONNAIRES ET COTATIONS.....	50
4. DOMAINES ET PUBLICS A EVALUER	53
5. UTILISATION EFFECTIVE DES OUTILS.....	54
6. TRANSPOSABILITE, APPORTS ET LIMITES	55
7. PREMIERS RETOURS SUR EXPERIENCE.....	58
7.1. Guide INFO.....	58
7.2. LS/CMI.....	59
7.3. FACILES -RX.....	60
7.4. FACILES-RX Auto	60
7.5. L'IREC.....	61
7.6. SAPROF.....	62
8. PREMIERE SYNTHESE SUR L'ACCUEIL RESERVE AUX OUTILS.....	63
V. ACCUEIL RESERVE PAR LES PROFESSIONNELS AUX INSTRUMENTS ET ITEMS (CARNETS DE BORD)	65
1. INFO	65
1.1. Nombre d'utilisations	65
1.2. Réactions des personnes placées sous main de justice.....	65
1.3. Items pertinents ou non, pourquoi ?	65
1.4. Items rendant l'utilisation difficile	66
1.5. Ce qui est facile ou difficile à compléter.....	66
1.6. Informations systématiquement absentes.....	67
1.7. Atouts	67
1.8. Limites	68
1.9. Éléments partagés ou gardés secrets par la personne placée sous main de justice.....	68
1.10. Idées de modifications	68
1.11. Remarques supplémentaires	69
2. LS/CMI.....	69
2.1. Nombre d'utilisations	69
2.2. Contexte d'utilisation.....	69
2.3. Items pertinents/importants	70
2.4. Items non pertinents, pourquoi ?.....	71
2.5. Ce qui est difficile à compléter.....	72
2.6. Ce qui est facile à compléter	74
2.7. Atouts	74
2.8. Limites	75
2.9. Idées de modifications.....	76
2.10. Remarques supplémentaires	77
3. FACILES-RX.....	79
3.1. Nombre d'utilisations	79
3.2. Contexte d'utilisation.....	79
3.3. Items pertinents et importants	79

3.4. Items non pertinents, pourquoi ?.....	80
3.5. Ce qui est difficile à compléter.....	81
3.6. Ce qui est facile à compléter.....	82
3.7. Atouts.....	82
3.8. Limites.....	83
3.9. Idées de modifications.....	84
3.10. Remarques supplémentaires.....	84
4. FACILES-RX AUTO.....	85
4.1. Nombre d'utilisations.....	85
4.2. Contexte d'utilisation.....	85
4.3. Items pertinents et importants.....	86
4.4. Items non pertinents, pourquoi.....	87
4.5. Ce qui est difficile à compléter.....	87
4.6. Ce qui est facile à compléter.....	88
4.7. Atouts.....	88
4.8. Limites.....	89
4.9. Suggestions de modifications.....	89
4.10. Remarques supplémentaires.....	90
5. IREC.....	90
5.1. Nombre d'utilisations.....	90
5.2. Contexte d'utilisation.....	90
5.3. Items pertinents/importants.....	91
5.4. Items non pertinents, pourquoi.....	92
5.5. Ce qui est difficile à compléter.....	94
5.6. Ce qui est facile à compléter.....	94
5.7. Atouts.....	95
5.8. Limites.....	96
5.9. Idées de modifications.....	97
5.10. Remarques supplémentaires.....	98
6. SAPROF.....	99
6.1. Nombre d'utilisations.....	99
6.2. Contexte d'utilisation.....	99
6.3. Items pertinents/importants.....	99
6.4. Items non pertinents, pourquoi ?.....	100
6.5. Ce qui est difficile à compléter.....	101
6.6. Ce qui est facile à compléter.....	102
6.7. Atouts.....	102
6.8. Limites.....	103
6.9. Idées de modifications.....	104
6.10. Remarques supplémentaires.....	105
7. AVIS GENERAUX SUR L'EXPERIMENTATION ET LA MANIPULATION DES OUTILS.....	106

8. DISCUSSION A PROPOS DES LIMITES ET SPECIFICITES DES OUTILS	108
VI. ANALYSE DE L'ACCORD ET DE LA FIDELITE INTERJUGES	111
VII. ANALYSE DE L'ALLIANCE DE TRAVAIL DES PPSMJ.....	116
1. COMPARAISON DES EVALUATIONS DANS LE CADRE DE PREVA ET CELLES DU GROUPE CONTROLE.....	116
2. COMPARAISON DES REPONSES QUALITATIVES DES PPSMJ RELATIVEMENT A LEUR EVALUATION, DANS LE CADRE DE PREVA ET CELLES DU GROUPE CONTROLE.....	118
VIII. SYNTHESE ET INTERPRETATION DES RESULTATS.....	124
1. ÉVOLUTION DU REGARD SUR LES OUTILS AU COURS DE LA RECHERCHE-ACTION PREVA	124
1.1. <i>Le contexte au moment du lancement de PREVA.....</i>	<i>124</i>
1.2. <i>Les groupes de discussion sur l'appropriation des outils.....</i>	<i>124</i>
1.3. <i>Les différences de regards observés.....</i>	<i>125</i>
2. ACCORD ET FIDELITE INTERJUGES.....	127
3. SYNTHESE DES AVIS ET FIDELITES INTERJUGES PAR OUTIL.....	127
4. PERTINENCE DES OUTILS PAR RAPPORT AUX PROBLEMES DES PPSMJ A EVALUER	129
5. LA PLACE DES OUTILS DANS L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE.....	131
6. L'APPROPRIATION GENERALE DU MODELE ET DES OUTILS PAR LES PROFESSIONNELS FRANÇAIS	132
7. REFLEXIONS A PROPOS D'UNE FORMATION NATIONALE AUX OUTILS D'EVALUATION	134
8. LIMITES DE LA RECHERCHE ET LEÇONS A TIRER.....	136
IX. PRECONISATIONS	140
X. GUIDE D'UTILISATION DES OUTILS PRÉVA A DES FINS DE PLANIFICATION DE L'ACCOMPAGNEMENT.....	144
1. ROLE DES PERSONNELS.....	144
2. PROCEDURES ET DELAIS	144
3. PROCESSUS D'EVALUATION INITIALE.....	145
3.1. <i>Priorisation à partir des facteurs statiques (qui évaluer de manière plus approfondie ?)</i>	<i>145</i>
3.2. <i>Évaluation des facteurs de risque statiques et dynamiques (qui prioriser et quoi cibler ?)</i>	<i>147</i>
3.3. <i>Évaluation des besoins exprimés par la personne (que désire-t-elle ?).....</i>	<i>148</i>
3.4. <i>Évaluation des facteurs de protection (sur quoi s'appuyer ?)</i>	<i>148</i>
3.5. <i>Évaluation du niveau de préparation au changement (avec quelle disposition ?).....</i>	<i>149</i>
4. PLAN D'ACCOMPAGNEMENT ET D'EXECUTION DE LA PEINE	149
4.1. <i>Intégration des facteurs de risque, besoins personnels et facteurs de protection.....</i>	<i>149</i>
4.2. <i>Évaluation des indicateurs de réceptivité (comment s'y prendre ?).....</i>	<i>150</i>
5. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT	151
5.1. <i>Obstacles dans l'accès aux services de droit commun</i>	<i>151</i>
5.2. <i>Réincarcération de PPSMJ ayant de nouvelles condamnations.....</i>	<i>151</i>
XI. REMARQUES CONCLUSIVES ET PROPOSITION D'UN PLAN DE DEPLOIEMENT DES OUTILS	152
1. RETOURS SUR EXPERIENCE DE LA RECHERCHE-ACTION PREVA	152

2. CONDITIONS ET CADRE DU DEPLOIEMENT DE LA FORMATION	153
3. UNE IMPLANTATION DES OUTILS PAR ETAPES	155
3.1. Formation des formateurs.....	155
3.2. Formation des utilisateurs des outils	156
3.3. La formation des non-utilisateurs	156
4. SCENARIO DU DEPLOIEMENT DE LA FORMATION.....	156
4.1 Initiation aux bases théoriques sous-tendant les outils (module théorique, 30h)	156
4.2. Le module pratique (30h).....	157
4.3. Le module de suivi : gestion de qualité (30h).....	161
5. SYNTHÈSE ET CHRONOLOGIE DU PLAN DE DEPLOIEMENT DES OUTILS PREVA.....	163
BIBLIOGRAPHIE.....	165
ANNEXE 1 : ANALYSE DÉTAILLÉE DES REMARQUES FAITES SUR LES OUTILS DANS LES GROUPES DE DISCUSSION	172
ANNEXE 2 : CARNETS DE BORD	208
ANNEXE 3 : ENQUÊTE AUPRES DES PPSMJ CONCERNANT L'ALLIANCE DE TRAVAIL	215
ANNEXE 4 : DEUX INSTRUMENTS DE 4^E GÉNÉRATION NON RETENUS DANS LA RECHERCHE PREVA.....	219
TABLEAUX	
Tableau 1 : Composition des six services impliqués en termes de ressources humaines.....	31
Tableau 2 : Résumé du contenu des 10 numéros du PRÉVA-Info.....	33
Tableau 3 : Date des 21 groupes de discussion	36
Tableau 4 : Nombre d'agents présents dans les groupes de discussion.....	37
Tableau 5 : Échantillon possible pour les analyses interjuges	41
Tableau 6 : Les combinaisons d'outils : préférences et malaises	107
Tableau 7 : Coefficients d'accord interjuges Kappa de Cohen pour les items du LS/CMI	111
Tableau 8 : Coefficients de fidélité interjuges corrélation intra-classe pour les dimensions du LS/CMI.....	113
Tableau 9 : Coefficients d'accord interjuges Kappa de Cohen pour les items de l'IREC.....	114
Tableau 10 : Coefficients d'accord interjuges Kappa de Cohen pour les items de la SAPROF	115
Tableau 11 : Comparaison des alliances de travail positives du groupe expérimental et du groupe contrôle.....	128
Tableau 12 : Synthèse des résultats concernant l'accueil réservé par les professionnels et la fidélité interjuges	192
Tableau 13 : Tableau 13 : Synthèse du plan de déploiement des outils	192
Tableau 14 : GUIDE INFO – analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion	192
Tableau 15 : LS/CMI – analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion	179
Tableau 16 : FACILES – RX - analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion....	186
Tableau 17 : FACILES-RX Autorévélé – analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion	192

Tableau 18 : IREC – analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion.....	197
Tableau 19 : SAPROF – analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion.....	203

Introduction

La recherche PREVA (un programme d'évaluation des personnes placées sous main de justice fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité) donne suite à l'appel à candidature lancé par la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) en avril 2014 sur « *l'évaluation initiale des personnes placées sous main de justice : l'expérimentation de nouveaux outils dans le contexte pénitentiaire français* ». Elle se propose de revoir le dispositif d'évaluation de la personne placée sous main de justice et de son parcours pénal en France. La première phase de la recherche a duré 18 mois et a donné lieu à la rédaction d'un rapport intermédiaire, déposé en mars 2016 et qui couvre les activités réalisées entre octobre 2014 et mars 2015. Ce dernier a été complété depuis par la deuxième phase de la recherche-action qui s'est écoulée entre février et juin 2016 et qui a consisté à étudier la compréhension et la perception des PPSMJ de la démarche d'évaluation préconisée dans cette recherche, ainsi qu'à élaborer le plan de formation futur à la démarche méthodologique et aux outils préconisés à la suite de la recherche PREVA.

1. Contextualisation de la recherche

Il faut d'abord rappeler que la mission d'évaluation confiée aux Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), et rappelée par la circulaire DAP n°113/PMJ1 du 19 mars 2008 relative aux missions et aux méthodes d'intervention des SPIP, précise qu'il revient aux personnels d'insertion et de probation « *d'évaluer et d'analyser les situations individuelles* » dans le cadre de leur suivi.

Une phase d'observation et de « diagnostic »¹, qui « *débuté dès le premier entretien, vise à initier chez la personne placée sous main de justice une réflexion sur le sens et la portée de la décision judiciaire, à évaluer ses capacités de mobilisation et à définir un plan d'action* ».

Évaluer, analyser et définir un plan d'action sont donc devenues des opérations professionnelles de première importance. Or, le nombre de professionnels qui se confrontent à l'exigence de l'évaluation est aujourd'hui aussi élevé que les tentatives avortées de mettre un instrument² partagé en place. Une recherche menée en 2014 par Hirschelmann et coll. montre l'éclatement des pratiques, la méfiance vis-à-vis de la Justice mais aussi des autres professionnels, la barrière du secret professionnel et l'incohérence, voire inconsistance des informations sur la personne placée sous main de justice et de sa trajectoire. Les évaluations comme les décisions qui se prennent en direction du justiciable

¹ Compte tenu de son utilisation courante dans certains textes et circulaires, il faut utiliser parfois le terme « diagnostic ». Toutefois nous le ferons le moins souvent possible puisqu'il a une connotation médicale qui peut poser problème.

² Dans le cadre de rapport, les mots « outil » et « instrument » seront généralement utilisés de manière interchangeable même s'il y a lieu de penser qu'un instrument devrait avoir été rigoureusement validé, ce qui n'est forcément le cas d'un outil.

sur son éventuelle et parfois « particulière dangerosité ³», notamment dans le cas de la rétention de sûreté, sont rarement solidement argumentées et encore moins méthodologiquement étayées, ce qui pose un problème éthique grave.

Certes, le Diagnostic À Visée Criminologique (DAVC) et le Cahier électronique de liaison (CEL) avaient l'ambition de créer une base de données permettant un « diagnostic » criminologique avisé, mais leur application a été contrariée par les réticences, voire résistances des professionnels de l'administration pénitentiaire et professionnels du soin.

Si l'évaluation de la personne placée sous main de justice est devenue incontournable au vu de l'évolution des textes législatifs français, des règles pénitentiaires européennes et des règles européennes de probation, elle doit aussi tenir compte de la culture et la réalité professionnelles des Conseillers Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP), experts psychiatres et psychologues, surveillants et intervenants divers et s'implanter aussi respectueusement que possible. Les discours des professionnels (CPIP, surveillants, et psychologues) en France montrent qu'ils souhaitent que des outils puissent les aider à travailler dans une démarche globale, singulière et évolutive de la personne placée sous main de justice. Leurs discours traduisent toutefois le manque de clarté et de consensus autour de la notion de dangerosité. C'est l'une des raisons qui les fait se recentrer sur leur mission première : la prévention de la récidive.

Cela dit, toute stratégie de prévention de la récidive devrait reposer sur une évaluation initiale des personnes destinées à : a) renseigner évaluateurs, cliniciens et décideurs sur le risque de commission d'une nouvelle infraction, b) faciliter la mise en place d'une stratégie visant à réduire ou à encadrer ce risque et ainsi c) protéger le public, mais aussi l'auteur d'infraction lui-même, d'une sous- ou sur-évaluation de son risque. Dans son « appel à projets de recherche », la DAP indiquait que, dans sa recommandation n°11, le jury de la Conférence de consensus estimait que « *le système pénal français est encore loin de pouvoir s'appuyer sur des instruments et des méthodes qui soient fiables et rigoureux* ». Le groupe de travail mis en place par la DAP s'est donc proposé d'examiner un certain nombre d'outils *développés à l'étranger*, sous réserve qu'ils satisfassent au moins deux conditions préalables : leur applicabilité à tous les profils de condamnés (en milieu ouvert comme en milieu fermé) et leur capacité à proposer une analyse combinée de facteurs de risque statiques et dynamiques.

³ Selon l'article 706-53-13 du Code de procédure pénale, modifié par la Loi n°2010-242 du 10 mars 2010 - art. 1 : À titre exceptionnel, les personnes dont il est établi, à l'issue d'un réexamen de leur situation intervenant à la fin de l'exécution de leur peine, qu'elles présentent une particulière dangerosité caractérisée par une probabilité très élevée de récidive parce qu'elles souffrent d'un trouble grave de la personnalité, peuvent faire l'objet à l'issue de cette peine d'une rétention de sûreté selon les modalités prévues par le présent chapitre, à la condition qu'elles aient été condamnées à une peine de réclusion criminelle d'une durée égale ou supérieure à quinze ans pour les crimes, commis sur une victime mineure, d'assassinat ou de meurtre, de torture ou actes de barbarie, de viol, d'enlèvement ou de séquestration.

La recommandation du Conseil de l'Europe relative à la probation (2010) fait clairement écho au modèle R-B-R élaboré par Andrews et Bonta (1998) et invite à : « *une appréciation qui analyse de façon systématique approfondie sa situation particulière, ... y compris les risques, les facteurs positifs et les besoins, les interventions nécessaires pour répondre à ces besoins ainsi qu'une appréciation de la réceptivité de l'auteur d'infraction à ces interventions* » (Rec.66). La recommandation renvoie ici à la détermination de facteurs liés à la personnalité de l'individu et à son environnement susceptibles d'entrer en ligne de compte.

L'alliance de ces différents aspects a conditionné le choix des outils mis à l'épreuve de la recherche-action PREVA.

1.1. Accueil et appropriation par les professionnels

L'implantation d'une nouvelle méthode d'évaluation des personnes placées sous main de justice n'est pas simple. Il ne s'agit pas simplement de trouver des instruments pertinents, fidèles et valides, mais aussi de s'assurer qu'ils seront utilisés adéquatement, dans les limites de ce pour quoi ils ont été conçus (Nonstad, Webster, 2011). Les choix à faire sont fonction des objectifs fixés par les décideurs à savoir : qui évaluer (tous les auteurs d'infractions ou seulement les personnes incarcérées) ; par qui (des professionnels susceptibles d'intervenir auprès des auteurs d'infraction ou des évaluateurs dédiés uniquement à cette tâche) ; dans quel objectif (évaluer l'éligibilité à un aménagement de la peine ou identifier les besoins d'intervention) ; et pour quel type de récidive (générale ou violente) ? Afin de faciliter l'implantation des outils d'évaluation du risque, il importe de mettre en place certaines conditions (Bonta, Bogue et coll., 2001). Par exemple, les personnes concernées doivent d'abord connaître les raisons qui ont poussé l'organisation à recourir à tel ou tel instrument.

Par ailleurs, le succès de l'implantation passe par l'intégration flexible des innovations aux pratiques existantes. Les changements organisationnels s'opérant lentement de manière générale, il faut s'attendre à ce qu'il en soit de même pour l'adoption de nouveaux outils d'évaluation. Les rencontres de sensibilisation doivent outrepasser le cercle des évaluateurs et de leurs directeurs. Les personnes qui, au quotidien, auront à travailler avec le résultat de telles évaluations (juges d'application des peines ou psychiatres) devraient être rencontrées, tant pour leur expliquer la rationalité qui sous-tend un tel changement de pratiques, que pour entendre les réticences et les appréhensions qu'elles pourraient avoir.

1.2. Questions de transposabilité

Dans le contexte de cette recherche-action, les enjeux de validité transculturelle sont d'une grande importance. En effet, lorsqu'une organisation envisage de choisir une méthode d'évaluation ou d'intervention dans le cadre de collaborations internationales se posent des questions relatives à sa « transférabilité ou transportabilité ». Selon Schoenwald et Hoagwood (2001), parmi les principales dimensions à considérer, se trouvent les

caractéristiques de la méthode ou de l'outil (ex. : sa complexité, ses items, ses normes statistiques), ainsi que les spécificités des professionnels (ex. : leur formation), des personnes évaluées (ex. : leurs problèmes), des services (ex. : fréquence habituelle des entretiens) et de l'organisation (ex. : soutien de la direction).

1.3. Fidélité et validité des instruments

Le répertoire des instruments d'évaluation du risque (*Risk Assessment Tools Evaluation Directory – RATED version 2*) publié par le gouvernement écossais (Risk Management Authority, 2007) souligne l'importance des qualités psychométriques suivantes : accords interjuges, validité prédictive, sensibilité et spécificité. L'accord interjuges est une mesure de la fidélité entre deux ou plusieurs évaluateurs qui se penchent sur un même individu, à l'aide des mêmes informations. La validité prédictive désigne la capacité d'un outil à repérer correctement les individus qui, au bout d'un laps de temps, auront et n'auront pas récidivé. La sensibilité correspond à la probabilité qu'une personne récidive effectivement lorsqu'elle répond aux critères. La spécificité correspond à la probabilité que cette personne ne récidive pas lorsqu'elle ne répond pas aux critères. La stabilité temporelle (fidélité test-retest) est aussi attendue, lorsque les dimensions évaluées ne sont pas trop fluctuantes.

1.4. Qualité de la relation avec les personnes placées sous main de justice

Concernant l'utilisation d'instruments, l'étude d'Hirschelmann et coll. (2013) montre que les professionnels sont en attente de méthodes adaptées à leurs missions, mais ont peur du caractère définitif et stigmatisant du résultat. Le lien qui se crée avec la personne placée sous main de justice semble protéger contre des avis arrêtés ou d'éventuels préjugés forgés sur le profil ou la situation judiciaire de la personne. À ce titre, la participation active de la PPSMJ au processus d'évaluation lui-même et son adhésion au suivi par le regard qu'il porte sur sa situation sont des conditions dont les professionnels souhaitent s'assurer. En effet, ce lien, servant quasiment de contrat d'engagement, renvoie à leurs missions qu'ils inscrivent dans une double fonction : contrôle et application des décisions de justice, mais aussi éducation et accompagnement de la personne placée sous main de justice dans un processus de réinsertion. Si utilisation d'outils il y a, il faut que ce le soit dans le respect (de la singularité) de la personne placée sous main de justice et l'appréciation de son parcours dans ses dimensions factuelles et dynamiques. Les professionnels, de toutes institutions confondues, parlent de relation d'engagement et d'accompagnement de l'autre, d'incitation aux soins, de soutien dans l'inscription de l'infraction dans le parcours de vie, du sens de la peine, du maintien de la socialisation et des conditions d'une projection possible dans l'avenir. Bref, selon les professionnels, les outils doivent répondre à leurs besoins tout en respectant la nécessaire relation de confiance ou « alliance de travail » avec la personne placée sous main de justice.

1.5. Questions de formation initiale et continue

La formation initiale et continue d'éventuels utilisateurs est cruciale et constitue sans doute l'élément le plus important à considérer afin de s'assurer du succès de l'implantation d'un instrument d'évaluation du risque (Andrews, Bonta, 2010). Le choix de l'outil détermine notamment le niveau d'expertise préalable requis, donc le bassin d'évaluateurs à former et, par extension, le nombre de personnes placées sous main de justice qu'une organisation sera en mesure d'évaluer annuellement. Il est aussi nécessaire de créer une expertise au sein même d'une organisation (SPIP, Directions interrégionales des services pénitentiaires [DISP], DAP, École nationale de l'administration pénitentiaire [ENAP] ou Centre national d'évaluation [CNE]). Plusieurs auteurs soulignent la nécessité de former des formateurs, en plus des utilisateurs. En effet, les premiers seront en mesure d'initier de nouveaux utilisateurs, mais aussi d'offrir un soutien individualisé à leurs collègues. La formation de formateurs contribue par ailleurs à assurer une autonomie à l'organisation qui implante tel ou tel outil, et réduit le recours constant à des experts externes. Elle contribue par ailleurs à professionnaliser les pratiques et valoriser les efforts des intervenants de première ligne. Des professionnels susceptibles d'assurer ce genre de formation, pourraient être les animateurs des groupes de parole dans le cadre des programmes de prévention de la récidive (PPR), les professionnels des CNE ou les psychologues PEP (chargés du projet d'exécution des peines).

1.6. Des résultats et conclusions de la recherche INFO à PREVA

Répondant à l'appel à projets lancé en 2012 par le *GIP Mission de recherche Droit et Justice* sur l'évaluation de la dangerosité des personnes placées sous main de justice, la recherche INFO (Hirschelmann et coll., 2014) se proposait d'améliorer la communication interdisciplinaire, de créer plus de proximité et de justesse dans l'accompagnement du parcours d'exécution de peine et de favoriser la continuité et le suivi des informations, observations, expertises relatives à la PPSMJ, dans le temps. Il visait surtout à constituer une base de données factuelles, de manière neutre (non interprétative) et la plus exhaustive possible. Fidèle au sens étymologique du terme forensique, il souhaite remplir la fonction d'un forum d'échange auquel contribuent la PPSMJ et les différents professionnels qui interviennent auprès d'elle. Sur la base d'un croisement des différentes pratiques déjà existantes, des attentes et contraintes, a pu être élaboré le guide d'INformation FOrensique (INFO). Il a été pensé par les praticiens et les chercheurs comme une étape préliminaire, utile au recours à tout autre outil d'évaluation étant donné qu'il apporte les éléments d'information de base souvent indispensables pour pouvoir répondre aux critères examinés par les autres outils. Plus précisément, il répond aux attentes suivantes : a) permettre un recensement d'éléments à la fois cliniques (singuliers de la vie de l'individu) et criminologiques (sur la trajectoire pénale) de la personne placée sous main de justice ; b) constituer le support d'une investigation systématisée des données statiques et dynamiques, impliquant un regard et une analyse diachronique et synchronique ; c) créer une base

d'informations commune, partagée et partageable par tous les professionnels intervenants ; d) inscrire les données dans le temps. Cet outil permet de suivre la personne placée sous main de justice dans sa trajectoire institutionnelle, voire dans ses différentes expériences institutionnelles ou dispositifs de surveillance judiciaire ; e) rendre visibles, dans le temps et dans l'espace, les vulnérabilités individuelles et/ou collectives, observées en détention comme en post-détention, dont peuvent se saisir les différents professionnels, services, structures, administrations, autorités ou commissions, dans l'exercice de leurs missions.

2. Individualisation des peines et évaluation initiale des personnes

L'individualisation des peines pose trois enjeux majeurs à savoir : la sensibilisation et la motivation de la personne placée sous main de justice durant l'accompagnement, la réduction du risque de récidive qu'elle représente et la consolidation de sa qualité de vie.

On sait qu'une incarcération de longue durée suscite souvent de la résignation, des attitudes de passivité, voire d'amertume, qui entravent une demande active de soutien de la part des personnes placées sous main de justice. Un suivi probatoire sans contenu autre que le respect des obligations fait naître souvent un sentiment d'inefficacité. Par contre, un investissement actif de l'offre d'aide à la réinsertion et le développement de perspectives de vie positives sont des conditions qui peuvent prévenir la récidive (Baumeister, Masicampo, DeWall, 2009).

Pour réaliser les trois grands objectifs poursuivis par l'individualisation des peines, l'évaluation (initiale) de la personne placée sous main de justice paraît incontournable. Le modèle R-B-R d'Andrews et Bonta et les instruments d'évaluation des personnes qui le caractérisent pourraient donner une assise théorique et méthodologique à ces pratiques d'évaluation. Toutefois, l'intégration de ce courant de pensée en France soulève, on l'a dit, des questions de transposabilité, de fidélité et de validité des instruments.

Des précédentes réflexions et constats se dégagent trois postulats de départ. Le premier veut qu'une formalisation et organisation de pratiques déjà existantes en France et leur combinaison avec les instruments R-B-R, permette de consolider les évaluations ainsi que de développer des plans d'accompagnement plus avisés. Le second énonce que les outils sont à considérer comme des aides à l'évaluation initiale des personnes. Ils ne remplacent pas le jugement professionnel, mais viennent le structurer. Un outil ne pourra être performant que s'il répond aux besoins de la situation à évaluer et qu'il comporte un partage d'informations avec d'autres professionnels. Le dernier veut qu'en faisant participer la personne placée sous main de justice à l'évaluation du risque, le professionnel puisse améliorer la qualité de l'alliance de travail, c'est-à-dire l'accord à propos des objectifs poursuivis, des moyens à prendre et de la confiance à établir.

II. Sélection et présentation des outils

On estime à plus de 120 le nombre d'instruments d'évaluation du risque actuellement utilisés dans le monde (Singh, Fazel, 2010). Ils peuvent être regroupés en quatre familles : les actuariels statiques, actuariels dynamiques, guides de jugement professionnel structuré et instruments d'évaluation intégrés (Andrews, Dowden, 2007).

Un instrument actuariel statique est rapide d'utilisation et ne nécessite pas de formation particulière. Par exemple, l'Information statistique générale sur la récidive (ISR) (Nuffield, 1982) peut aider le professionnel à faire un premier tri dans un contexte de flux élevé (Campbell, French, Gendreau, 2009). Il comporte toutefois des risques d'étiquetage si l'évaluateur omet de considérer la capacité de changement des personnes placées sous main de justice et l'effet potentiel du suivi qui est mis en place. De plus, il ne permet pas d'apprécier les changements de niveau de risque des personnes au fil du temps.

La deuxième famille d'instruments actuariels corrige cette lacune en tenant compte des facteurs dynamiques. En plus d'offrir une précision accrue dans l'évaluation du risque (Gendreau, Little, Goggin, 1996), ce type d'outils permet d'individualiser l'intervention en proposant des objectifs prioritaires.

Les outils d'aide à la décision basés sur le jugement professionnel structuré, tels que le HCR-20 (Webster, Douglas et coll., 1997), sont apparus dans les années 1990. Ces outils, principalement utilisés dans le milieu psychiatrique, offrent des guides quant aux facteurs à évaluer, mais laissent beaucoup de place à la pondération des facteurs par le praticien. Dans cette famille, il faut souligner l'intérêt particulier que suscite la *Structured Assessment of Protective Factors* (SAPROF) qui ne renseigne pas sur les facteurs de risque, mais bien les facteurs de protection. Ces instruments semblent plus souples à première vue, mais ils requièrent en général une très bonne formation préalable.

Quant à la quatrième et plus récente forme d'évaluation structurée du risque, elle s'insère plus globalement dans le processus de prise en charge des auteurs d'infraction. Le professionnel est alors invité à évaluer les besoins criminogènes, au même titre que les besoins particuliers et les aspects liés à la réceptivité, afin de formuler des objectifs et définir un plan d'intervention individualisé. Une recherche bibliographique permet de conclure qu'à l'heure actuelle, il existe peu d'instruments de ce type⁴. Parmi eux figurent le *Processus d'évaluation initiale* du Service correctionnel du Canada (Motiuk, 1997), *l'Inventaire de niveau de service et de gestion des cas (LS/CMI)* (Andrews, Bonta, Wormith,

⁴ NB : Puisque la DAP souhaite expérimenter des outils applicables à tous les profils de condamnés, en milieu ouvert ou fermé, les outils plus spécialisés s'appliquant à des groupes de PPSMJ particuliers comme les auteurs de crimes sexuels (Statique-99), les auteurs de crimes en contexte de violence conjugale ou domestique (SARA) ou les outils basés sur le jugement professionnel structuré réservés à l'usage des psychologues et des psychiatres (HCR-20 ou l'échelle de psychopathie de Hare) ont été exclus de ce projet.

2004), *l'Offender Assessment System (OASys)* (Home Office, 2006) et le *COMPAS Risk & Need Assessment System* (Brennan et Oliver, 2000). Seuls les deux premiers ont déjà été traduits et validés en français. Cela dit, dans le rapport final sera présentée une brève recension des écrits présentant l'état des connaissances en ce qui concerne les qualités psychométriques des instruments de 4^{ème} génération.

Au sein du dispositif méthodologique, l'équipe de la recherche-action devait établir un ensemble de critères d'inclusion et d'exclusion préalables guidant le choix final des outils soumis à l'expérimentation. Les critères d'inclusion des outils étaient :

- a) les publics cibles : dans ce cas-ci, les adultes délinquants, peu importe la nature de leur infraction ;
- b) la langue d'édition : française ;
- c) les principes théoriques sous-jacents : l'approche psycho-criminologique des dynamiques violentes telle que développée à l'Université de Rennes et/ou le modèle R-B-R et/ou les travaux portant sur les facteurs de protection) ;
- d) la disponibilité des outils et l'accord des maisons d'édition pour une expérimentation.

L'un des outils devait également permettre un recensement des éléments de l'histoire de vie des personnes : leur chronologie et leurs impacts.

Ont été exclus les instruments spécialisés (ex : SVR-20 ou STABLE concernant les violences sexuelles, SARA pour les violences conjugales) ou utilisés principalement en contexte d'expertise psycholégale (ex. : l'échelle de psychopathie de Hare).

Sur la base de ces critères, le protocole a été construit autour de six outils : Guide INFO (Guide d'investigation Forensique), LS/CMI (Inventaire de Niveaux de Service et de Gestion des cas), FACILES-RX (Inventaire des Besoins d'intervention), FACILES-RX Auto, SAPROF (Evaluation Structurée des Facteurs de Protection) et IREC (Inventaire des Indices de Réceptivité au Suivi).

Un intérêt particulier consiste en la combinaison des six outils. Nullement concurrents ni exclusifs, ils éclairent au contraire de manière complémentaire et progressive les différents aspects des risques, des besoins et de la réceptivité de la PPSMJ. Aucun des outils ne présente une fin en soi. Tous permettent de contribuer à l'élaboration d'un plan d'accompagnement à suivre. Ils seront décrits dans les lignes suivantes.

1. Guide d'investigation forensique INFO (Hirschelmann et coll., 2014)

Le Guide INFO est un outil qui résulte d'une co-construction entre chercheurs et magistrats, CPIP, psychologues et psychiatres confrontés à l'évaluation de la dangerosité et des risques

de récidive en France⁵. Il a fait l'objet de la recherche-action INFO (Evaluation de la dangerosité des personnes placées sous main de justice : construction d'un guide d'investigation forensique à destination de professionnels intervenant auprès de personnes placées sous main de justice). Cette dernière a été soutenue par le GIP Mission de recherche Droit et justice et a été dirigée par A. Hirschelmann et al. (2013).

Le Guide INFO n'est pas un outil d'évaluation de la dangerosité ou du risque de récidive produisant un résultat chiffrable, mais constitue un support d'entretien et d'investigation pour le professionnel et aide en même temps la PPSMJ à organiser son récit de vie de manière originale. Le caractère dit « clinique » des éléments qu'il convoque insiste sur la dimension de singularité souhaitée dans la reconstruction du parcours individuel. Le caractère dit « criminologique » renvoie pour sa part au souci d'inclure au cœur de ce référentiel, les indicateurs en jeu dans l'évaluation de la dangerosité et du risque de récidive telle que les rencontrent les professionnels CPIP, psychologues, psychiatres, surveillants, juges et tout autre intervenant auprès de la personne placée sous main de justice.

Le Guide INFO informe sur six à huit domaines de la vie (parcours familial et conjugal, parcours scolaire et/ou professionnel, parcours de santé, parcours judiciaire, parcours institutionnel projet d'insertion et de probation, les loisirs (et en cas de violence sexuelle, la sexualité)) selon un système de vecteurs qui se déploient dans le temps, se croisent éventuellement et s'investissent différemment selon les contextes et logiques individuels. Les domaines interrogés rejoignent ceux figurant parmi les *big eight*. (Andrews, Bonta, 2006). Le Guide INFO apporte ainsi une analyse plus clinique et dynamique aux différents facteurs interrogés par le modèle R-B-R et permet un travail d'élaboration progressif qui s'adapte au rythme des rencontres professionnel-PPSMJ. Cette méthode produit nécessairement des effets d'introspection et des mises en lien et en sens des différents événements de vie souvent interrogés de façon trop disparate.

1.1. Principes qui sous-tendent l'outil

Le Guide INFO a été pensé comme un outil de recensement d'information sur la personne. Cette première phase apporte les bases informatives utiles à toute évaluation moyennant d'autres outils. Il vise surtout à repérer les effets d'événements ou d'événements qui ne se sont pas produits (ex. : manque de manifestations d'amour) sur la logique existentielle du sujet. Ce qui importe est de connaître la cohérence dans un parcours de vie, donc le *modus vivendi* qui offre le contexte dans lequel un *modus operandi* prend sens.

L'architecture proposée, qui devra idéalement prendre la forme d'une interface numérique dynamique (en opposition à un logiciel informatique figé) qui pourrait être adaptée au

⁵ Les professionnels interrogés dans le cadre de cette recherche-action travaillent au Centre national d'évaluation (CNE), accompagnent les PPSMJ dans l'exécution des peines ou sont membres de la Commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté (CPMS) et émettent à ce titre un avis sur l'évolution de la personne détenue.

logiciel APPI, s'inscrit par sa forme et son contenu, dans une démarche qualifiée de bioscopique. La méthode bioscopique (Villerbu et Le Bas, 2008 ; Le Bas, 2011) consiste à organiser les événements de vie identifiables par un sujet, selon une datation repérable et objective. Elle réfléchit la trajectoire existentielle non plus de façon chronologique telle que préconisée dans des entretiens d'anamnèse, mais dans une dimension logique de dynamique de fonctionnement psychique et des modes d'élaboration. En effet, d'un point de vue sociologique et factuel, la lecture chronologique des événements amènerait à penser que l'acte préexiste au sujet comme un déterminisme ou une fatalité qui devait arriver. Mais psychologiquement parlant, il s'agit de repérer la dynamique sous-jacente. La lecture qui peut s'en dégager procède par la mise en série des événements ou ressentis et procède par méthode de rapprochement (cf. analyse sérielle : Villerbu, 2003 ; Villerbu, Le Bas, 2007 ; Le Bas, 2011). Le rapprochement concerne des comportements ou des situations similaires, vécus ou affirmés. C'est ce qui donne le sentiment d'une consistance caractérielle, comportementale ou identitaire. Ces expériences peuvent être séquentialisées, dans le sens où elles ont une façon propre d'évoluer. Ainsi on peut observer des répétitions de comportements, des mises en impasses ou des déplacements de problèmes. Par exemple, si le sujet indique un accident dans son parcours somatique, quelle influence ce dernier a-t-il eu sur le parcours sentimental, professionnel ? Ainsi une même personne peut, dans des temps donnés et pour tenter de négocier la situation existentielle, passer par des phases de décompensation somatique, psychiatrique, judiciaire ou socio-sanitaire. Ce faisant, elle change d'interlocuteur, de méthode, en passant d'un professionnel à un autre et de lieux. Du fait d'un manque de mémoire commune et partagée, autrement dit d'un manque de transmission ou de recoupement d'informations sur la personne placée sous main de justice, un même problème qui peut prendre des formes d'expression différentes, passe inaperçu pour le regard extérieur.

L'évaluation ne doit pas se réduire à la capitalisation d'événements chronologiques. Dans ce type d'analyse, on s'attache à repérer non pas ce qui se répète au sens habituel et juridique de la récidive, mais ce qui insiste psychiquement et se donne à voir dans d'autres champs, sur un mode analogue. Elle permet d'appréhender cette position existentielle dans sa double dimension de dangerosité et de vulnérabilité non seulement pour autrui, mais aussi pour le sujet lui-même dans ses différents trajets ou choix d'existence. Il ne s'agit pas seulement de saisir un phénomène dans ses mouvements physiques ou l'apparence qu'il prend, mais dans sa fonction psychique qui en est moteur.

2. Inventaire de niveau de service et de gestion des cas (LS/CMI)

Le LS/CMI est un instrument basé sur l'approche de la personnalité générale et la théorie de l'apprentissage social d'Andrews et Bonta (2010). Il comporte 43 items, lesquels mesurent 8 dimensions associées au comportement délinquant. Ces huit dimensions sont : les antécédents criminels (8 items), l'éducation ou l'emploi (9 items), la famille et le couple (4 items), les loisirs et les activités récréatives (2 items), les fréquentations (4 items), les

problèmes d'alcool ou de drogues (8 items), les attitudes et les orientations procriminelles (4 items) et le type de comportement antisocial (4 items) (Andrews, Bonta et Wormith, 2004). Bien que différents instruments de gestion du risque aient été créés pour évaluer les personnes aux besoins particuliers, comme les auteurs de crimes à caractère sexuel ou les personnes ayant des troubles mentaux, un instrument comme le LS/CMI demeure nécessaire afin d'évaluer les besoins criminogènes génériques (Guay, 2008).

Le LS/CMI est la dernière version des instruments de la famille LS (*Level of Services*) élaborée par Andrews, Bonta et Wormith (2004). Les instruments de la famille LS sont parmi les plus couramment utilisés dans le monde pour évaluer les PPSMJ. Par exemple, on estime à plus d'un million le nombre de passations seulement dans l'année 2010 (Wormith, 2011). Le LS/CMI est une évolution du LSI-R, un instrument actuariel dynamique visant à évaluer le risque et les besoins criminogènes, auquel on a ajouté des sections permettant la mise en place d'une intervention cohérente. Le LS/CMI est coté à la suite de la lecture attentive du dossier de la PPSMJ et d'un ou deux entretiens semi-structurés. Généralement, l'entretien prend la forme d'un survol des différentes sphères de vie de la personne dans un format relativement libre, et touche les questions des besoins criminogènes et non criminogènes ainsi que les aspects liés à la réceptivité.

Le LS/CMI comporte 11 sous-sections, qui permettent de documenter le risque et les besoins⁶. La première section est le cœur de l'instrument. Alors que le LSI-R compte 54 items, la première section du LS/CMI ne comporte désormais que 43 items qui permettent de se renseigner sur les huit grands domaines les plus fortement liés au risque de récidive. C'est à la suite de la cotation de ces items que sera produite la cote de risque, qui est organisée selon cinq catégories : très faible, faible, moyenne, élevée et très élevée. En plus des huit grands domaines liés à la récidive, le LS/CMI permet de consigner les forces des personnes, soit des domaines qui procurent une certaine protection contre la récidive. Pour chacun des huit domaines, il est possible de spécifier qu'il constitue une force pour la personne évaluée.

La deuxième section permet de consigner les facteurs particuliers associés aux risques et aux besoins, c'est-à-dire les facteurs spécifiquement liés à un risque accru de récidive ou qui caractérisent la commission de crimes ou d'infractions de la PPSMJ. Cette section concerne les caractéristiques personnelles de la PPSMJ qui pourraient être particulièrement indicatrices de besoins criminogènes spécifiques. Les antécédents judiciaires particuliers, qu'il est nécessaire de prendre en considération dans l'évaluation du risque et la mise en

⁶ Par ailleurs, le LS/CMI s'accompagne de quelques documents complémentaires. Parmi ces documents, un formulaire des antécédents judiciaires permet de consigner les motifs de l'évaluation, l'information relative aux antécédents judiciaires, de même que la nature de l'infraction présente. On y trouve aussi de nombreuses ressources telles que des guides d'entretien et des informations sur les bases théoriques de l'outil.

œuvre d'un plan d'intervention, sont également considérés (par exemple les infractions à caractère sexuel ou les faits de violence contre les personnes ; Andrews et coll., 2004).

La troisième section, quant à elle, permet de documenter les antécédents d'expérience carcérale et les aspects sécuritaires pour les personnes purgeant une peine en milieu fermé.

La quatrième section permet de documenter les différents besoins non criminogènes qui doivent être considérés dans la prise en charge des PPSMJ. Parmi eux, on trouve les problèmes de santé, les problèmes d'hébergement et les différents déficits physiques. Cette section se termine par des items concernant les antécédents de victimisation personnelle. Comme le propose le modèle R-B-R, une intervention, même si elle se fonde sur des données probantes, ne peut être efficace si elle n'est pas adaptée aux caractéristiques de la PPSMJ.

C'est la cinquième section qui s'attarde spécifiquement sur la question de la réceptivité spécifique. Elle permet d'inscrire les principales entraves à la mise en place d'une intervention et les caractéristiques personnelles à considérer dans l'accompagnement et l'intervention auprès de la PPSMJ.

La sixième section est un sommaire de la question du risque. C'est également à cette étape qu'il est possible de consigner la dérogation clinique ou administrative. Le processus d'évaluation du risque est complexe : il demande au professionnel de considérer un ensemble important de facteurs de risque pour en produire une évaluation. Il arrive parfois que la section produise une cote de risque avec laquelle le professionnel est en désaccord. Le LS/CMI permet d'avoir recours de manière exceptionnelle à une dérogation clinique, c'est-à-dire de changer la catégorie de risque de la personne proposée par la première section (Andrews et coll., 2004). L'évaluateur pourrait proposer une augmentation du niveau de risque (dérogation à la hausse) ou une diminution du niveau de risque (dérogation à la baisse). Il est recommandé d'avoir recours à une telle procédure dans une très faible proportion des cas et d'en justifier l'utilisation de manière détaillée. En effet, les travaux sur la dérogation clinique suggèrent que les avantages d'une telle procédure sont, au mieux, modestes (Wormith, Hogg et Guzzo, 2012). Toutefois, certains travaux suggèrent que les effets de la dérogation à la hausse ne seraient pas les mêmes que le cas des dérogations à la baisse, ces dernières entraînant une dégradation plus marquée de la validité prédictive (Guay et Parent, 2013).

La septième section propose une représentation graphique de l'évaluation faite à la première section et résume en un coup d'œil les principaux besoins criminogènes des personnes évaluées. C'est généralement sur cette section que le plan d'intervention est basé. La huitième section est la synthèse écrite de l'évaluation du risque et des besoins de la personne et est utile pour documenter les différentes décisions des évaluateurs. Elle permet de documenter les recommandations en matière de programmes et de préciser les conditions d'une éventuelle libération conditionnelle. C'est aussi dans cette section qu'on recommande aux professionnels d'analyser plus finement le profil de passage à l'acte, la

place des besoins criminogènes et non criminogènes, les aspects liés à la réceptivité et les principales ressources dans la collectivité qui sont susceptibles de favoriser la réinsertion sociale. Elle se présente comme une narration qui fait état des principaux éléments cliniques à considérer dans le processus de réinsertion.

Alors que les huit premières sections servent à documenter de manière précise les principaux aspects à prendre en compte pour évaluer le risque et proposer un plan d'intervention, les trois dernières sections permettent de documenter le processus d'intervention proprement dit. Le plan d'intervention et de prise en charge (aussi appelé chez les Anglo-saxons « plan de gestion du cas », *case management*) permet de rappeler le niveau de risque et de besoins, de proposer une fréquence de rencontres, de documenter les objectifs du suivi, à la fois en ce qui concerne les interventions sur les besoins criminogènes, mais aussi sur les besoins non criminogènes, et les aspects liés à la réceptivité.

La neuvième section peut également être utilisée pour dresser un plan d'action avec la PPSMJ et ouvrir la voie à une discussion sur le caractère réaliste du plan et la formalisation des étapes et des moyens à préconiser pour s'engager dans le processus de réinsertion sociale.

La dixième section, le registre d'avancement, propose quant à elle un espace pour documenter au fil des rencontres les progrès en période de suivi dans la collectivité ou lors d'une période d'incarcération. Ce registre se présente sous forme de tableau synthèse dans lequel le professionnel peut consigner les aspects abordés en entrevue (criminogènes et non criminogènes), la nature des discussions ainsi que l'évolution par rapport aux rencontres précédentes (amélioration, aucun changement, dégradation). Le registre d'avancement sert aussi d'aide-mémoire qui permet de suivre rétrospectivement le cheminement des personnes.

Enfin, la onzième section, intitulée « Sommaire de fermeture », permet de documenter la fin du suivi des personnes, après sa remise en liberté ou une fois terminée la période de suivi en milieu ouvert. On suggère à l'intervenant d'y consigner ses réflexions sur les progrès ou l'absence de progrès de la PPSMJ et de faire le bilan du suivi et de l'intervention.

Les instruments LS, desquels est tiré le LS/CMI, s'appliquent à une grande variété de PPSMJ et il offre une bonne validité et une bonne fidélité. En effet, il a été à maintes reprises mis à l'épreuve auprès de PPSMJ de sexe masculin (Olver et coll., 2014) ou féminin (Coulson, Ilacqua, Nutbrown, Giulekas et Cudjoe, 1996 ; Geraghty et Woodhams, 2015 ; Hogg, 2011), d'auteurs d'infractions issus des peuples autochtones (Andrews, Dowden et Rettinger, 2001; Hogg, 2011), de jeunes auteurs d'infractions de sexe masculin ou féminin (Andrews et coll., 2001; Hoge, Andrews et Leschied, 1995, 1996 ; Nowicka-Sroga, 2003 ; Shields, 1993), de PPSMJ associés à des bandes urbaines (Guay, 2012) de même qu'à des PPSMJ souffrant de problèmes de santé mentale (Andrews et coll., 2001 ; Bonta, Blais et Wilson, 2014 ; Girard et Wormith, 2004). De plus, il a été utilisé à de nombreuses reprises pour les questions de

classement sécuritaire en établissement et a montré une validité prédictive des incidents violents équivalente aux autres instruments spécialement conçus à cette fin (Charton, Couture-Poulin et Guay, 2011).

Le LS/CMI a donc par le passé montré sa grande efficacité à évaluer et à structurer le processus d'intervention et de réinsertion sociale. Il ne permet pas nécessairement de prédire tout type de récidive pour tout type de PPSMJ. Parmi les groupes qui nécessitent une évaluation spécialisée du risque, plusieurs résultats de recherche suggèrent que les auteurs d'infractions à caractère sexuel (Hanson et Bussière, 1998) et les auteurs d'actes violents en contexte conjugal (Kropp et coll., 2000) nécessitent une évaluation du risque particulière, laquelle prend en compte des facteurs de risque spécifiques. Bien que différents instruments de gestion du risque aient été créés pour évaluer des PPSMJ aux besoins particuliers, un instrument comme le LS/CMI demeure nécessaire afin d'évaluer les besoins criminogènes génériques et se doit d'être combiné aux outils particuliers (Gentry, Dulmus et Theriot, 2005). Si le LS/CMI n'a pas été conçu pour évaluer le risque de récidive sexuelle, il permet néanmoins d'évaluer le risque de récidive violente et non violente chez les auteurs d'infractions à caractère sexuel, types d'infractions, doit-on le rappeler, qui constituent près des trois quarts de leurs récidives. Le LS/CMI s'arrime donc généralement aux instruments spécialisés et sert de base solide au processus d'évaluation de l'ensemble des PPSMJ.

2.1. Principes qui sous-tendent l'instrument

Lorsqu'il s'agit de construire des méthodes et instruments d'évaluation des justiciables, le modèle R-B-R (principes du risque [R], des besoins [B] et de la réceptivité [R]) (Andrews, Bonta, Wormith, 2006) suscite un vif intérêt au niveau international. Les principes R-B-R ont été formalisés dans l'optique de documenter les pratiques les plus susceptibles de réduire la récidive, et permettent de répondre aux questions : intervenir auprès de qui ? Sur quoi ? Et comment ? (Cortoni, Lafortune, 2009). Le premier principe stipule que l'intensité de l'intervention doit être proportionnelle aux risques que posent les auteurs d'infractions. En d'autres termes, les interventions doivent cibler prioritairement les personnes placées sous main de justice à haut risque. Le corollaire de ce principe est que les personnes à faible risque ne devraient faire l'objet que de peu ou pas de surveillance et d'intervention (Bonta, Wallace-Capretta, Rooney, 2000). Le principe des besoins indique que les stratégies d'intervention ciblant en priorité les facteurs associés aux passages à l'acte sont les plus susceptibles d'être efficaces (Andrews, Bonta, Wormith, 2006). Les méta-analyses ont montré que ces besoins se regroupaient autour de huit grands domaines. Finalement, le principe de réceptivité se décline en deux parties. La réceptivité générale stipule que les stratégies les plus efficaces pour réduire la récidive sont d'orientation cognitivo-comportementale. La réceptivité spécifique rappelle que pour être efficaces, les interventions doivent être adaptées aux particularités des personnes et à leur style d'apprentissage. La motivation au changement, le style de personnalité de même que des

aspects culturels ne sont que quelques exemples de facteurs liés à la réceptivité à prendre en compte dans la mise en œuvre de programmes susceptibles de réduire la récidive.

3. Inventaire des besoins d'intervention (FACILES-RX)

L'inventaire FACILES-RX (pour Famille, Attitudes, Consommation, Impulsivité, Loisirs, Émotions, Scolarité, Réseau social et Sexualité) est un outil développé par Lafortune en s'inspirant du *Processus d'évaluation initiale* en vigueur au Service Correctionnel du Canada (Brown, Motiuk, 2005). Dans sa version originale, *Processus d'évaluation initiale* repose sur sept facteurs dynamiques : emploi, relations conjugales et familiales, fréquentations et interactions sociales, toxicomanie, comportement dans la collectivité, vie personnelle et affective et attitude générale. Chaque facteur est ensuite divisé en sous-composantes. Au total, l'IDAFD comprend 35 composantes principales et 94 sous-composantes.

Motiuk (1998) a examiné la validité prédictive de chaque domaine dans un échantillon de 3 380 délinquants qui avaient été à risque pendant une moyenne de 250 jours dans la collectivité. Les analyses du khi-carré et de corrélation ont révélé qu'il y avait un lien significatif entre la cote de chaque domaine et la réincarcération dans un pénitencier. Au terme d'une méta-analyse, Brown et Motiuk (2005) ont conclu que l'outil original contenait tous les facteurs dynamiques définis dans la recherche comme de bons prédicteurs de la récidive criminelle.

Pour construire le FACILES-RX, Lafortune a retenu 64 des items du *Processus d'évaluation initiale*, puis y a ajouté 6 items tirés du STABLE-2007 (en les identifiant clairement comme tels ; Hanson, Harris, Scott et Helmus, 2007) conçu pour évaluer les facteurs de risque dynamiques chez les délinquants sexuels. Les grandes dimensions retenues dans la version deux du FACILES-RX sont les suivantes : F. Situation familiale/ pratiques parentales, A. Attitudes et comportements envers autrui, C. Consommation de substances, I. Impulsivité cognitive ou comportementale, L. Loisirs et temps libres, E. Humeurs et émotions, S. Situation scolaire ou d'emploi, R. Relations avec les pairs, X. Sexualité. En France, le FACILES-RX a été d'abord expérimenté en 2014 sur une base individuelle par une trentaine de CPIP.

4. Auto-évaluation des besoins (FACILES-RX-Auto)

Dans une perspective de co-évaluation, l'auteur d'infraction peut être invité à se prononcer sur ses besoins et ses projets. Lorsqu'on choisit de procéder ainsi, il faut toutefois se rappeler qu'en contexte pénitentiaire, les informations autorévélées comportent des limites importantes en termes de fiabilité (Serin, Mailloux, 2001). Ainsi, à partir d'une grille équivalente au FACILES-RX, mais simplifiée, Lafortune a développé cet outil qui invite la personne à identifier certains aspects de sa situation actuelle, ses habitudes ou réactions personnelles qu'il aimerait voir changer. Pour y répondre, de manière à réduire autant que possible les effets de la mémoire sélective, il doit se concentrer sur les six derniers mois. À la

fin de l'exercice, le portrait brossé par le CPIP et les réponses données au questionnaire auto-révélé peuvent être comparés de manière à confronter les angles d'approche.

5. Inventaire des indices de réceptivité au suivi (IREC)

L'IREC ou Inventaire des indices de réceptivité au suivi est un outil développé par Lafortune à partir des travaux de Serin et Kennedy (Serin, Mailloux, 2001). Depuis janvier 2014, il est expérimenté par une trentaine de CPIP. Il regroupe douze indices, une échelle (allant de 0 à 2) et quelques questions pouvant être posées dans le cadre d'un entretien avec la personne. Ces indices sont : prise de conscience du (des) problème(s) ; compréhension du (des) problème(s) ; appropriation et responsabilisation ; soutiens extérieurs par rapport à la nécessité de recevoir de l'aide ; expression verbale d'un besoin d'aide ; définition d'objectifs réalistes ; sentiment d'efficacité personnelle ; attentes positives par rapport au plan d'intervention ; qualité de l'expression des affects et sentiments ; conscience des exigences de l'intervention sur le plan émotionnel ; respect général des engagements verbaux et efforts visibles pour amorcer un changement.

5.1. Principes qui sous-tendent l'outil

Dans le modèle R-B-R, le principe de réceptivité concerne la façon dont sont mises en œuvre les interventions. Il comporte un volet général et un volet spécifique. Le principe de réceptivité générale stipule que les approches structurées ou d'inspiration cognitive comportementale sont, à ce jour, les plus à même de réduire la récurrence. Quant au principe de réceptivité spécifique rappelle que les interventions doivent se moduler aux particularités des auteurs d'infractions, notamment : l'anxiété, les repères ethnoculturels, le niveau intellectuel et les capacités d'abstraction, les limitations liées à compréhension du langage ou de la lecture, les troubles mentaux, les capacités de concentration (Serin, Kennedy, 1997).

Parmi les éléments inclus dans la notion de réceptivité spécifique figure la préparation au changement, notion proposée par Prochaska et Di Clemente (1982). Ces deux auteurs ont mis en évidence les différentes étapes traversées par une personne engagée dans un processus de changement, à savoir : a) la *précontemplation* qui correspond à un état d'inaction, où le sujet ignore le problème ; b) la *contemplation* ou la prise de conscience hésitante du problème, sans que le sujet ne s'inscrive dans l'action ; c) la *détermination* ou phase durant laquelle le sujet reconnaît le problème et se prépare à l'action ; d) *l'action* lorsque le sujet est manifestement engagé dans une démarche du changement et enfin e) le *maintien* quand le sujet a prévu diverses stratégies pour faire face à une récurrence éventuelle et adopte une attitude de vigilance.

6. Structured Assessment of Protective Factors (SAPROF)

La SAPROF (De Vogel, de Ruiter et coll., 2009) est un outil structurant le jugement clinique et qui évalue les facteurs de protection contre la violence et la récurrence. Il comporte trois

grandes familles de facteurs, soit les facteurs internes (ex. : empathie et maîtrise de soi), les facteurs liés à la motivation (ex. : activités de loisirs et gestion du budget) et les facteurs externes (ex. : réseau social et relation affective). La recherche concernant l'évaluation des facteurs de protection est encore embryonnaire à ce moment-ci, mais l'avenue est prometteuse. La SAPROF a récemment fait l'objet d'une adaptation française.

6.1. Principes qui sous-tendent l'instrument

Les facteurs de protection sont définis comme une caractéristique propre à une personne, à son milieu ou à sa situation qui réduit le risque de récurrence ultérieure (De Vogel et coll., 2011). La notion des facteurs de protection ne fait cependant pas encore consensus. Pour certains auteurs, les facteurs de protection se comprennent simplement par l'absence de facteur de risque (Costa, Jessor, et Turbin, 1999). Pour d'autres, il s'agit de l'opposé d'un facteur de risque (Hawkins, Catalano, et Miller, 1992).

Certains facteurs ne constitueront que des facteurs de risque, et leur absence ne sera pas considérée comme un facteur de protection (ex. le jeune âge de la mère à la naissance). À l'inverse, certains facteurs ne constitueront que des facteurs de protection, et leur absence ne sera pas considérée comme un facteur de risque (ex. : une vie spirituelle). Il n'en demeure pas moins que certains aspects sont bipolaires, c'est-à-dire qu'ils se sont révélées être à la fois des facteurs de protection sous leur forme positive et des facteurs de risque dans leur forme négative (ex. : la qualité des relations familiales). Les principaux facteurs de protection pris en compte sont essentiellement : a) internes (ex. empathie ou contrôle de soi), b) motivationnels (ex. : travail, loisirs, attitude envers l'autorité ou poursuite de buts dans la vie) et c) et externes (ex. : réseaux sociaux ou relations intimes)

7. Articulation des outils à un plan d'accompagnement

L'exigence majeure par rapport aux choix d'outils ayant pour vocation d'évaluer les risques criminologiques est de ne pas rester dans une évaluation « statique » de facteurs, considérant les individus comme se résumant à un cumul de propriétés ou traits qu'il s'agit de traiter, facteur après facteur. La démarche choisie dans le cadre de cette recherche met l'accent sur la temporalité et la participation active, motivationnelle du sujet dans son évolution vers la désistance.

Un parti pris par l'équipe de recherche était de combiner l'évaluation par le professionnel avec une auto-évaluation par la PPSMJ de ses risques et besoins. Conscients d'introduire aussi une dimension subjective qui présente des biais par rapport aux exigences scientifiques d'objectivité, nous considérons l'outil non pas comme une fin en soi, mais comme un outil de travail qui doit se mettre au service de la structuration du suivi et de la qualité de la relation entre le CPIP et la PPSMJ.

La participation de la PPSMJ au processus d'évaluation paraît ainsi particulièrement utile. Elle prévient le regard distant et potentiellement stigmatisant de l'évaluateur, car la

contribution de la PPSMJ offre une mise en tension et possibilité de débat autour des conclusions du professionnel, qui doit alors argumenter et justifier son point de vue devant la personne intéressée. Par ailleurs la PPSMJ ne subit plus les prises de décisions, mais y apporte sa part active, ce qui crée des conditions favorables à l'alliance de travail.

Si le modèle théorique référent est bien le modèle R-B-R, ce dernier trouve écho en l'approche psycho-criminologique plus couramment utilisée en France et qui consiste à prendre en considération l'individu en interaction avec son environnement et dans une temporalité dans laquelle l'évolution des liens n'est pas linéaire. Par cette approche, nous tentons également de comprendre les dimensions internes de rupture ou de cyclicité que peuvent revêtir l'agir. La manière dont l'individu investit les différentes sphères de sa vie, nous donne un aperçu de sa logique existentielle, des risques qu'elle représente mais aussi des protections qui peuvent être mobilisées.

La caractérisation et la coordination des différentes temporalités mises en œuvre par les pratiques de justice (temps de la plainte, de l'enquête, du jugement, de la peine ou de la mesure, du suivi) montrent que d'un simple point de vue procédural et technique déjà, ce temps n'est pas homogène et constitue des expériences psychologiques spécifiques pour les professionnels comme pour la PPSMJ. Ensuite, le temps se trouve aussi au cœur de la *peine*, dans tous les sens du terme. Sur le plan judiciaire, cette dernière intéresse pour les effets qu'elle produit et sur le plan psychologique, en ce qu'elle appelle au *changement* avec ses objectifs, processus, moyens, limites. Par conséquent, le temps judiciaire et le temps psychique sont multiples, hétérogènes et interrogent sur leur possible harmonisation, elle-même dépendante d'opérations psychologiques complexes à définir et à comprendre.

Tout en prenant en compte ces considérations, la démarche méthodologique qui sous-tend la recherche PREVA doit répondre à une double exigence : évaluer le risque de récidive, mais aussi les moyens qui favorisent la réinsertion de la PPSMJ. L'objectif des outils est donc bien de concourir à l'observation et au diagnostic « *qui débute dès le premier entretien, vise à initier chez la PPSMJ une réflexion sur le sens et la portée de la décision judiciaire, à évaluer ses capacités de mobilisation et à définir un plan d'action* »⁷.

À terme, les différents outils expérimentés dans le cadre de la recherche PRÉVA pourraient se compléter les uns et les autres, afin d'offrir une évaluation globale de la PPSMJ et de sa situation, ainsi que de leur évolution mutuelle.

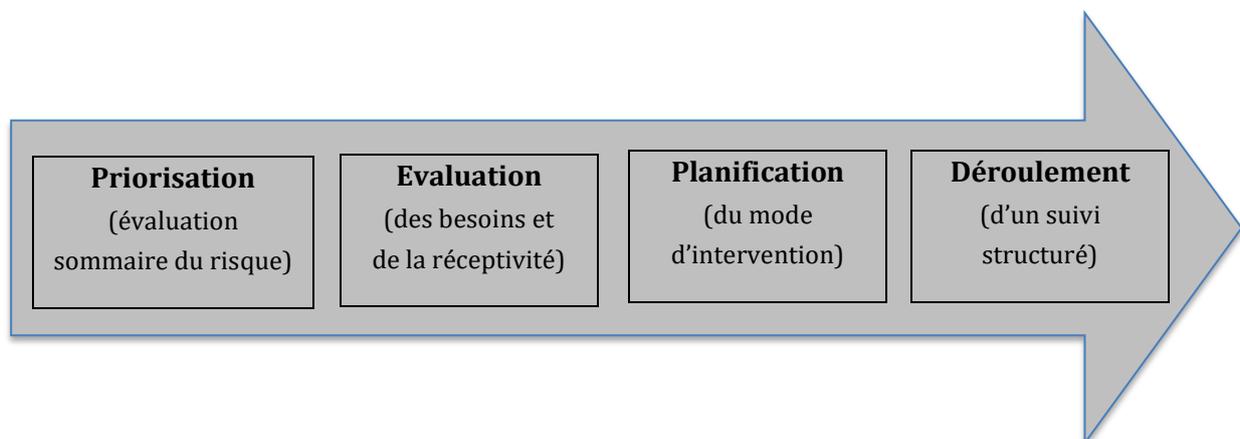
Aucun outil, seul, ne serait suffisamment performant pour accomplir cette tâche. À ce titre, la sélection des six outils répond à une progression logique, où le Guide INFO apporte une base informative et vue d'ensemble de la PPSMJ et de sa logique existentielle, voire de son fonctionnement psychique. Sa trajectoire délinquantielle se dévoile dans le contexte de la

⁷ Circulaire DAP n°113/PMJ1 du 19 mars 2008 relative aux missions et aux méthodes d'intervention des SPIP.

trajectoire de vie. Le LS/CMI permet d'évaluer de manière scientifiquement solide les besoins criminogènes génériques. La SAPROF apporte, elle, une analyse complémentaire des facteurs de protection mobilisables. La FACILES-RX, dans une perspective de co-évaluation, analyse les attitudes et inclinations de la PPSMJ face aux facteurs de risque et enfin, l'IREC analyse les compétences et capacités de la PPSMJ pour amorcer et persévérer dans un processus de changement du comportement et des habitudes problématiques. Les six outils permettent des réévaluations afin d'ajuster les interventions aux évolutions des besoins et permettent à ce titre de clairement repérer les changements, autant au niveau de leur sens que de leur direction.

Eu égard au nombre important de PPSMJ suivi par le CPIP et suivant les résultats de l'expérimentation (ex. : ressentis des CPIP, accessibilité du modèle théorique, maniabilité des instruments, rapport au plan de suivi), nous questionnerons à la fin du rapport ci-présent l'intérêt possible de procéder à une analyse différentielle des risques, en termes de sévérité et d'urgence. Il s'agirait pour le professionnel d'identifier les cas prioritaires en grand besoin pour préconiser en urgence les personnes devant faire l'objet d'une évaluation plus approfondie. Pour intervenir au plus vite auprès de ce public vulnérable, il s'agirait pour le professionnel d'être soutenu dans l'identification des critères à prioriser dès la lecture du dossier sur des critères objectivables (ex. un instrument actuariel statique), intervenant comme des plafonds de garantie des faux-positifs afin de ne pas stigmatiser le sujet. Nous interrogerons cette étape comme un processus et non une fin en soi. L'analyse statique doit nécessairement se compléter d'une étude dynamique sur base d'un entretien avec la PPSMJ dans le but d'établir un plan de suivi pour accompagner celle-ci dans les difficultés identifiées.

À ce stade de la recherche, cette étape éventuelle de priorisation, inspirée du modèle suisse ROS (Office de l'exécution judiciaire du canton de Zurich, 2014), n'a pas été étudiée. La démarche méthodologique, telle qu'elle est pensée, et si on voulait sérier les outils mis à l'épreuve dans la recherche PREVA, pourrait se schématiser comme suit :



On satisferait alors l'évaluation des risques, des besoins et des niveaux de réceptivité, la planification du mode d'accompagnement et la mise en œuvre de celui-ci.

III. Méthodologie

1. Objectifs de la recherche

Tel que l'énonçait l'appel à projets paru au printemps 2014, l'objectif général de cette recherche action est d'aider l'administration pénitentiaire à identifier la méthodologie ou les outils d'évaluation répondant aux deux critères suivants : a) être applicables à tous les profils de condamnés, en milieu ouvert comme en milieu fermé; b) proposer une analyse combinée de facteurs de risque statiques *et* dynamiques, de manière à ce que l'évaluation initiale ne fige en aucune manière le diagnostic porté sur la personne.

Cinq objectifs spécifiques viennent découper le projet et se déclinent de la façon suivante.

a) Étudier l'accueil et l'appropriation de ces outils par les professionnels. Il s'agit d'abord examiner le processus d'implantation des outils, afin de savoir notamment s'ils sont acceptés ou soulèvent des réticences. En effet, au moment d'introduire des innovations dans un milieu de pratique, plusieurs éléments peuvent poser problème : la formation des intervenants, leur adhésion aux innovations, certains irritants propres à tel ou tel outil, etc. Pour y arriver, il s'agit d'interroger les directeurs et CPIP impliqués quant à leur expérience au cours de l'implantation des outils et aux conditions qui sont requises au moment d'envisager un déploiement plus large. Les questions portent notamment sur la qualité de la formation, la supervision offerte, le soutien de la direction, les ressources humaines et matérielles mises à disposition et l'adaptation des horaires de travail. Il s'agit également de mieux répondre aux questions : qui évaluer, par qui, dans quel objectif et pour quel type de récidive ?

b) S'assurer de la pertinence et transposabilité en France d'outils et instruments d'évaluation francophones français, canadiens et néerlandais. Pour étudier la transposabilité des outils de type R-B-R des carnets de bord doivent être remplis par la CPIP. Y sont incluses, par exemple, diverses questions relatives au contexte d'utilisation, aux items jugés pertinents/importants ou non pertinents, aux modifications souhaitées.

c) Analyser les accords interjuges. Pour analyser les accords interjuges, un échantillon de 50 personnes placées sous main de justice sera constitué dans chacune des deux régions participantes. Chacune de ces personnes sera évaluée par deux professionnels. Ceux-ci devront le faire à partir du Guide INFO, ainsi que deux des outils préconisés (ex. : LS/CMI et SAPROF ; FACILES-RX et IREC). Dans chaque binôme, un intervenant interviewera la PPSJM tandis que l'autre écoutera un enregistrement audio de la rencontre. Par la suite, chacun remplira les outils à l'insu de son collègue (c.-à-d. sans discussion, ni échange d'information). Les coefficients d'accord interjuges seront alors établis à partir du Kappa de Cohen. Cela permettra d'identifier les items qui sont ambigus, moins lisibles ou plus sujets à interprétation.

d) Examiner l'alliance de travail qui peut être établie avec des personnes placées sous main de justice évaluées avec ces outils ;

e) Nourrir la réflexion autour des plans de formation, en lien avec l'ENAP.

2. Participants et préalables à l'expérimentation

Le lancement de la recherche a d'abord donné lieu à deux grands temps de présentation : Paris du 6 au 8 octobre 2014 (DI Paris) et Agen le 16 octobre 2014 (DI Bordeaux). Plusieurs Comités de pilotage ont également jalonné le déroulement de la recherche, soit :

- le 4 février 2015 à Bordeaux
- le 17 avril 2015 à Versailles
- le 6 juillet 2015 à Paris
- le 6 octobre 2015 à Agen
- le 16 décembre 2015 à Rennes
- le 28 avril 2016 à Paris
- le 29 juin 2016, un comité national de suivi (CNS) restreint (DAP et équipe de recherche) par visioconférence.

La recherche PREVA implique la participation de 6 SPIP dont voici la composition en termes de ressources humaines est présenté à la page suivante, dans le tableau 1 (informations en date de janvier 2015).

Tableau 1 : Composition des six services impliqués en termes de ressources humaines

Sites Personnels	Yvelines	Paris (ETP)	Val d'Oise	Corrèze	Charente	Landes
DFSPIP	1	1	1	1	1	1
Encadrement	6 directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP)	5,6	5	2	2	2 DPIP
Personnel d'insertion et de probation (CPIP, stagiaires inclus)	45 CPIP (dont deux stagiaires)	47,4	42	20 dont 2 CPIP stagiaires et un CPIP placé	14 (15 agents) + 1 CPIP placé = 15 ETP (16 agents)	22 (22 CPIP, 1 CTSS)
Personnel de service social				1 assistante de service social depuis le 02/09/2013		
Personnel de surveillance	6 (1 premier surveillant mis à disposition à 80% et un réserviste à mi-temps à l'accueil)	8,8	4	1	2	2
Personnel administratif	7 PA, 1 AA	10,4	12	3	2,8 (3 agents)	4
Contractuels (dont vacataires)	5 dont 2 sur des missions d'insertion et de probation		3	3 (une psychologue, une assistante culturelle, un agent réserviste pénitentiaire 50 J./mois)	1 psychologue à mi-temps (partagé avec le SPIP 86)	0
TOTAL	70	73,2	65	31	23,3 (25 personnels)	31 (32 agents)

La première étape de la recherche a consisté en l'organisation de journées de formation dans les six sites participants : quatre journées de formation composées de 8 demi-journées organisées ainsi : 1. Introduction, modèle R-B-R, sérialité et Guide INFO – 2. Guide INFO – 3. FACILES-RX & FACILES Auto – 4. IREC – 5. LS/CMI – 6. LS/CMI – 7. LS/CMI, SAPROF – 8. SAPROF, temps d'échange et conclusion.

Les formations se sont déroulées sur chaque site, les différents services de chaque site étant regroupés en un même lieu. Elles ont été dispensées en binômes composés d'un enseignant-chercheur (Astrid Hirschelmann, Denis Lafortune ou Jean-Pierre Guay) et d'un ingénieur d'études (Aude Ventéjoux, Mélanie Mouet ou Erwan Dieu).

- Yvelines : 19/20/26 et 27 janvier 2015, 70 agents
- Paris : 19/20/28 et 29 janvier 2015, 73,2 ETP
- Val d'Oise : 21 et 22 janvier 2015 / 02 et 03 février 2015, 65 ETP
- Corrèze : 02/03/19 et 20 février 2015, 31 ETP
- Charente : 02/03/16 et 17 février 2015, 23,3 ETP et 25 agents
- Landes : 10/11/23 et 24 février 2015, 31 ETP et 32 agents.

Dans l'objectif de proposer un suivi continu de la mise en place de l'expérimentation et de la réalisation de la recherche PREVA, l'équipe de recherche s'est engagée à faire preuve de disponibilité à distance, notamment *via* des contacts mails et téléphoniques. Des prises de contact régulières ont été faites par l'équipe de recherche auprès des équipes, afin de suivre le déroulement de l'expérimentation et d'apporter si nécessaire un soutien aux équipes.

Trois formations supplémentaires à la demande des professionnels participant à la recherche-action ont été assurées : sur le Guide INFO le 15 septembre 2015 à Paris, sur l'articulation des outils et l'élaboration d'un plan d'accompagnement le 14 décembre 2015 à la DISP de Bordeaux et le 15 décembre 2015 à Paris. Ont également été publiées toutes les deux semaines, en moyenne, des newsletters nommées « *PREVA Info* » (N = 10 au total). Leur contenu est brièvement présenté dans le tableau 2.

Tableau 2 : Résumé du contenu des 10 numéros du PRÉVA-Info (1/2)

PREVA INFO	INFORMATIONS SUR LA RECHERCHE-ACTION	THEME/ MODÈLE ABORDÉ	OBJECTIFS VISÉS
1 Février 2015	Présentation de la recherche-action et de la formation aux outils.	Modèle R.B.R.	Expliquer l'expérimentation, les conditions d'implantation et le choix du modèle théorique.
2 Mars 2015	Échange sur les initiatives des services quant à l'expérimentation. Principes de l'évaluation processuelle de PREVA.	Besoin criminogène « Attitudes ». Rappel du modèle R.B.R.	Comprendre, identifier, interroger et accompagner les attitudes défensives des personnes placées sous main de justice. Favoriser l'efficacité de l'accompagnement.
3 Mars 2015	Échange sur l'organisation de l'expérimentation dans les sites et la manipulation des carnets de bord.	Besoin criminogène « Consommation de produits ».	Comprendre, identifier, interroger et accompagner les consommations problématiques des personnes placées sous main de justice.
4 Avril 2015	Mise en place du forum, partage sur les expériences MO et MF.	Besoin criminogène « Impulsivité ».	Comprendre, identifier, interroger et accompagner le manque de maîtrise de soi des personnes placées sous main de justice.
5 Avril 2015	Compte-rendu de la séance au Comité National de Suivi.	Besoin criminogène « Loisirs ».	Comprendre, identifier, interroger et accompagner l'éducation aux activités de loisir des personnes placées sous main de justice.

Tableau 2 : Résumé du contenu des 10 numéros du PRÉVA-Info (2/2)

PREVA INFO	INFORMATIONS SUR LA RECHERCHE-ACTION	THEME/ MODÈLE ABORDÉ	OBJECTIFS VISÉS
6 Mai 2015	Organisation des focus groups et explication de l'analyse de la fidélité interjuges.	Psychocriminologie et Guide d'Investigation Forensique (INFO).	Comprendre les principes de répétition et les compensations, les identifier, puis accompagner les parcours de vie des personnes placées sous main de justice.
7 Mai 2015	Compte-rendu de la présentation de la recherche-action sur Paris aux représentants des organisations syndicales, membres de la commission métier du comité de pilotage du groupe de travail SPIP, chefs du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR), CPIP des sites de la recherche-action.	Besoin criminogène « Colère ».	Comprendre, identifier, interroger et accompagner les émotions négatives envahissantes des personnes placées sous main de justice.
8 Juin 2015	Opérationnalisation de l'analyse de la fidélité interjuges.	Besoin criminogène « Scolarité et Emploi ».	Comprendre, identifier, interroger et accompagner l'employabilité des personnes placées sous main de justice.
9 Juin 2015	Présentation de la réunion du Comité National de Suivi à venir.	Besoin criminogène « Réseau social ».	Comprendre, identifier, interroger et accompagner le réseau social (à risque ou protecteur) des personnes placées sous main de justice.
10 Décembre 2015	Finalité possible des outils PREVA.	« Plan d'accompagnement de la personne ».	Évaluations, planification du suivi, délais, définition du plan d'accompagnement de la personne placée sous main de justice (PACEP).

Un forum numérique de discussion (preva.pro-forum.fr) a également été mis en place pour permettre l'échange entre les participants et les membres de l'équipe de recherche. Cependant, cette méthode de contact a été peu utilisée par les services participant à l'expérimentation.

3. La mise en œuvre de l'expérimentation

3.1. Expérimentation des outils par les participants

Il a été demandé à tous les participants à l'expérimentation d'utiliser chaque outil (INFO, LS/CMI, SAPROF, FACILES-RX et Auto, IREC) au moins 5 fois. Plus précisément, l'utilisation du Guide INFO était recommandée de manière initiale dans toute démarche d'évaluation. Il s'agissait ensuite d'utiliser au moins un deuxième outil pour chaque personne placée sous main de justice (ex. : LS/CMI, IREC, FACILES-RX, Auto ou SAPROF).

Concrètement, cinq utilisations de cinq outils représentaient 25 utilisations. Pour parvenir à ce résultat, entre le début de l'expérimentation et les retours sur sites prévus au mois de juin, les CPIP devaient rencontrer 13 personnes placées sous main de justice dans le cadre de l'évaluation outillée (13 x 2 outils = 26 utilisations). L'utilisation des outils pouvait se faire auprès de tous les publics, sans restriction en termes de sentences, mesures, types d'infraction, etc. Les personnes placées sous main de justice concernées étaient celles nouvellement arrivantes comme celles dont le suivi avait débuté avant ce temps d'expérimentation. Il était toutefois possible qu'en raison des délais, l'expérimentation se soit moins prêtée à la situation des PPSJM soumises à une peine de moins de six mois.

3.2. Accueil et appropriation des outils par les professionnels

L'étude qualitative du matériel extrait de *focus groups* vise à documenter l'expérience menée, via une technique d'entretien semi-structuré. Il s'agit donc d'évaluer les besoins, satisfactions et attentes des professionnels. Par la suite, l'analyse de contenu procède d'une analyse de classification et comparaison de la parole des professionnels (verbatim) recueillie. L'élaboration de grilles de lecture (Duchesne et Haegel, 2005) via un codage de lien entre les données (Coffey et Atkinson, 1996) d'étiquette des verbatims (recherche des « occurrences »), puis de regroupement des occurrences en dimension. Les « codages » choisis dans le cadre de cette recherche-action peuvent être regroupés en deux catégories selon qu'ils facilitent ou limitent l'accueil des outils d'évaluation de la recherche-action.

Concrètement, après un temps d'expérimentation (entre les mois de février et de juin 2015), il convenait de permettre aux divers sites de s'exprimer concernant l'utilisation des outils. C'est ce qu'ont permis les « *focus groups* ». Il s'agit d'entretiens de groupes ayant pour objectif de permettre aux équipes de formuler un « retour sur l'utilisation des outils ». Tous les CPIP des six sites expérimentateurs ont été conviés à participer à ces *focus groups*. Il a été initialement proposé aux SPIP participants de consacrer une journée sur chaque antenne à ces entretiens de groupes. Cependant, au regard du nombre important de CPIP dans certaines antennes, les *focus groups* ont finalement été organisés sur des demi-journées,

avec des groupes restreints (allant, selon les antennes, de 6 à 12 CPIP). Le nombre de *focus groups* par antenne a ainsi varié selon le nombre de CPIP à rencontrer. Quelques précisions sont présentées dans les tableaux 3 et 4 qui suivent. Au total, 159 (70%) des 225 CPIP et cadres initialement formés y ont participé.

Tableau 3 : Date des 21 groupes de discussion

Service Pénitentiaire d'insertion et Probation					
Yvelines	Paris	Val d'Oise	Corrèze	Charente	Landes
Groupe 1 : 30/06/2015	Groupe 1 : 22/06/2015	Groupe 1 : 25/06/2015	Groupe 1 : 15/09/2015	Groupe 1 : 16/06/2015	Groupe 1 : 22/09/2015
Groupe 2 : 30/06/2015	Groupe 2 : 23/06/2015	Groupe 2 : 25/06/2015	Groupe 2 : 16/09/2015		Groupe 2 : 21/09/2015
Groupe 3 : 01/07/2015	Groupe 3 : 23/06/2015	Groupe 3 : 29/06/2015	Groupe 3 : 17/09/2015		Groupe 3 : 24/09/2105
Groupe 4 : 01/07/2015	Groupe 4 : 24/06/2015				
Groupe 5 : 02/07/2015	Groupe 5 : 24/06/2015				
Groupe 6 : 03/07/2015					

Tableau 4 : Nombre d'agents présents dans les groupes de discussion

Service Pénitentiaire d'insertion et Probation					
Yvelines	Paris	Val d'Oise	Corrèze	Charente	Landes
Groupe 1 : 7 CPIP	Groupe 1 : 9 CPIP, 1 DPIP et 1 DPIP Stagiaire	Groupe 1 : 8 CPIP, 2 DPIP, 1 Directeur	Groupe 1 : 5 CPIP	Groupe 1 : 7 CPIP	Groupe 1 : 7 CPIP (dont un nouvelle- ment arrivé) et 1 Directeur
Groupe 2 : 3 CPIP	Groupe 2 : 7 CPIP et 1 DPIP	Groupe 2 : 7 CPIP, 1 DPIP et 1 Directeur	Groupe 2 : 6 CPIP		Groupe 2 : 7 CPIP, 1 DPIP et 1 AS
Groupe 3 : 4 CPIP	Groupe 3 : 7 CPIP et 1 DPIP	Groupe 3 : 10 CPIP et 4 cadres	Groupe 3 : 5 CPIP, 1 DPIP		Groupe 3 : 4 CPIP, 1CPIP placé nouvelle- ment arrivé et 1DPIP
Groupe 4 : 4 CPIP et 1 cadre	Groupe 4 : 10 CPIP, 1 DPIP et 1 stagiaire DPIP				
Groupe 5 : 4 CPIP et 1 cadre	Groupe 5 : 5 CPIP, 2 DPIP et 1 stagiaire DPIP				
Groupe 6 : 6 CPIP et 1 cadre					
Total = 31	Total = 47	Total = 34	Total = 17	Total = 7	Total = 23
TOTAL n = 159					

Ce sont au total 21 entretiens de groupes qui ont été menés sur l'ensemble des antennes et sites impliqués dans PREVA. Ces entretiens de groupes ont été réalisés en binôme par deux ingénieurs d'études (Aude Ventéjoux, Mélanie Mouet, Angèle Brault et Erwan Dieu) l'un étant davantage chargé de l'animation des échanges et l'autre de la prise de notes concernant les échanges. Le guide d'entretien permettait d'interroger les éléments suivants (certains éléments ont pu être interrogés de façon individuelle, chaque CPIP ayant été invité à faire part de ses impressions, d'autres éléments ont eux été abordés en groupe, la parole circulant entre les différents participants).

A. Les aspects généraux de l'expérimentation

- Manipulations effectives (nombre total d'outils utilisés, nombre de personnes placées sous main de justice).
- Les besoins identifiés (savoirs, connaissances particulières, aide, soutien, etc.).
- Interprétation de l'identité professionnelle (attentes a priori, craintes, évolutions, remarques générales après utilisation des outils, etc.).
- Mise en action de l'identité professionnelle (positionnement du professionnel dans le cadre évaluatif, exemple de cas/contextes/conditions problématiques, etc.).

B. Les outils en particulier : Guide INFO, LS/CMI, FACILES RX, FACILES Auto, IREC puis SAPROF. Ont été interrogés pour chaque outil :

- Éléments sur les informations (ce qui est facile/difficile à compléter, pourquoi, informations systématiquement absentes, etc.).
- Éléments sur les items (items pertinents ou non, pourquoi, items rendant l'utilisation difficile durant l'entretien, etc.).
- Éléments sur les intérêts et limites (les atouts/limites de l'outil, pourquoi, idées de modifications, remarques supplémentaires, etc.).
- Opérationnalisation de l'outil : cohérence de chaque outil, saisissement, manipulation

C. Mise en perspective des outils dans la pratique globale des CPIP

- Les outils entre eux (cohérence inter-outils selon les professionnels CPIP dans le processus d'évaluation et le travail d'accompagnement des personnes placées sous main de justice, cohérence temporelle de l'utilisation « des » outils, combinaison d'outils éventuelle, etc.).

- La synthèse d'évaluation (l'établissement de la synthèse d'évaluation (fond et forme), la compréhension de la synthèse d'évaluation, la restitution de la synthèse d'évaluation, etc.).
- Les objectifs (congruence entre le professionnel et les outils dans l'objectif visé, cohérence temporelle de la mise en place du projet, maniabilité du plan d'intervention, etc.).
- Le recueil d'information et le travail d'alliance (le temps du recueil et l'alliance, les réactions remarquées chez la personne placée sous main de justice, éléments que la personne placée sous main de justice partage ou garde secret, etc.).

Des comptes-rendus de chacun des entretiens de groupe ont été réalisés. Il en a résulté un corpus de 21 comptes-rendus totalisant 160 pages, qui ont ensuite fait l'objet d'une analyse thématique. Trois ingénieures de recherche de l'Université de Montréal l'ont lu plusieurs fois afin d'y repérer les arguments revenant dans au moins deux équipes différentes. Elles ont également sélectionné quelques citations clés, illustrant particulièrement bien la teneur des propos. La grille de cotation comprenait d'abord les éléments suivants : a) généralités sur la recherche-action (craintes et réserves) ; b) expérience de la formation initiale ; c) remarques sur les entretiens, questionnaires et cotations ; d) perception des domaines et publics à évaluer ; e) utilisation effective des outils et rôle des référents ; f) transposabilité, apports et limites des outils. Par la suite, g) les différentes remarques positives et négatives étaient regroupées en fonction de l'outil ou instrument auquel elles s'appliquaient, à savoir le Guide INFO, le LS/CMI, le FACILES-RX, le FACILES-RX Auto, l'IREC et la SAPROF.

3.3. Accueil réservé par les professionnels aux outils et aux items

Les participants ont été vivement invités à remplir le carnet de bord qui leur a été fourni (Cf. Annexe 2). Ce carnet de bord a été remis (de manière anonymisée) à l'équipe de recherche à la fin de l'expérimentation, afin que les conclusions et préconisations de la recherche puissent se construire de la façon la plus fidèle possible quant aux retours d'expérience des participants.

La date arrêtée pour la remise des carnets de bord était celle du 31 octobre 2015 et l'équipe de recherche a reçu 91 carnets de bord (dernières réceptions en janvier 2016).

Nous pouvons préciser que certains carnets de bord ont été renseignés par des groupes de CPIP dont nous ne connaissons pas la répartition des professionnels. De même, les carnets de bord n'ont pas été renseignés par l'un des sites dans son ensemble, par une antenne n'ayant pas procédé à l'expérimentation, ainsi que, plus sporadiquement, par certains CPIP au sein des services. C'est pourquoi nous ne pouvons donner d'éléments plus précis concernant le taux de non-réponse dans le cadre des carnets de bord.

Les carnets de bord étaient des supports permettant aux CPIP de noter, au fil de l'expérience, différents éléments concernant chaque outil : l'avis général concernant l'outil,

le nombre d'utilisations, le contexte d'utilisation, les items pertinents/importants, les items non pertinents, pourquoi ? Ce qui est difficile ou facile à compléter, les atouts, les limites, des idées de modifications et remarques supplémentaires.

Une fois les données recueillies par l'intermédiaire des carnets de bord, celles-ci ont été recensées dans un tableau récapitulatif afin d'avoir une vue d'ensemble des résultats. Puis dans un second temps, l'équipe de recherche a procédé à des analyses qualitatives afin de mettre en exergue les informations nous permettant d'approcher au mieux le vécu de l'expérimentation par les CPIP ainsi que leurs avis concernant le contenu et l'utilisation des outils.

3.4. L'étude de la fidélité interjuges

Rappelons que l'accord interjuges est le degré de concordance ou d'accord entre les deux personnes qui ont évalué une même personne à partir du même outil. La vérification de l'accord interjuges a concerné les outils suivants : FACILES-RX, IREC, LS/CMI, SAPROF.

Le Guide INFO en est exempt puisqu'il ne s'agit pas d'un outil d'évaluation des risques chiffrée, mais, comme le nom l'indique, d'un guide servant de support pour le professionnel et la PPSMJ dans l'élaboration et l'organisation du récit de vie.

La FACILES-RX Auto ne fait logiquement pas partie de l'étude de fidélité interjuges, parce qu'elle est remplie par la PPSMJ elle-même et qu'elle s'appuie exclusivement sur le regard subjectif de la PPSMJ.

La mise à l'épreuve de l'accord interjuges requiert 30 doubles évaluations par outil ou instrument (FACILES-RX, IREC, LS/CMI, SAPROF). Une double évaluation signifie qu'un même outil est complété deux fois, pour une même personne placée sous main de justice, par deux évaluateurs différents, sans concertation des évaluateurs.

Il devait être retourné à l'équipe de recherche en tout 120 doubles évaluations (30 x 4 outils), soit 60 par direction interrégionale (Bordeaux, Paris) et 20 par site (Charente, Corrèze, Landes ; Paris, Val-d'Oise, Yvelines). Autrement dit, pour chacun des sites :

- 20 doubles évaluations au total.
- 5 par outils :
 - 5 doubles évaluations FACILES-RX
 - 5 doubles évaluations IREC
 - 5 doubles évaluations LS/CMI
 - 5 doubles évaluations SAPROF.

Pour mener ces doubles évaluations, les CPIP avaient deux possibilités. D'une part, un CPIP pouvait mener le travail d'évaluation auprès d'une personne placée sous main de justice accueillie dans le cadre d'un accompagnement classique, ce CPIP enregistrerait les entretiens

menés auprès de la personne. Il transmettait ensuite les enregistrements audio ainsi que les éventuels éléments disponibles au dossier (expertises, B1, etc.) au second CPIP qui utilisait ces données-là pour mener le travail d'évaluation. D'autre part, les deux CPIP étaient présents lors des entretiens (l'un les mène et l'autre, en retrait, procède à une prise de notes) et avaient tous deux accès au dossier pour mener le travail d'évaluation.

Le choix de la méthode employée a été laissé libre selon les possibilités des équipes. Il était possible d'utiliser plusieurs outils auprès d'une même personne placée sous main de justice. Les personnes placées sous main de justice qui ont été évaluées dans ce cadre devaient être choisies de manière aléatoire (par exemple 1 personne placée sous main de justice toutes les 10).

Les outils renseignés qui ont été transmis à l'équipe de recherche ont dû être anonymisés comme suit : nom de l'outil – n° de région – n° de double évaluation de l'outil (de 1 à 5, 5 doubles évaluations devant être remises par outil) – n° de CPIP ; par exemple, les deux versions d'une double évaluation d'une même personne placée sous main de justice par la LS/CMI seront cotées, pour la première double évaluation LS/CMI, à Paris : « LS/CMI – 75 – 1 – 1 » et « LS/CMI – 75 – 1 – 2 ». L'objectif de l'évaluation de l'accord interjuges étant bien d'évaluer la qualité de l'outil, et non pas le travail des juges/évaluateurs. La transmission de ces données a été fixée au 20 novembre 2015. L'équipe de recherche a reçu des données qui sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Échantillon pour les analyses interjuges

Outils	Nb binômes pour analyse	Nb CPIP		
		DI Paris	DI Bordeaux	Total
LS/CMI	44	40	48	88
FACILES	27	18	36	54
IREC	36	36	36	72
SAPROF	30	20	40	60
Totaux	137	114	160	274

Dans le cadre du projet, la fidélité et l'accord interjuges des instruments ont été mis à l'épreuve. Ces deux procédures ont pour objectif de tester si deux évaluateurs indépendants cotent de manière cohérente une même personne placée sous main de justice. On distingue généralement deux familles d'analyses de cette correspondance : l'analyse d'accord interjuges s'effectue généralement avec les items mesurés sur des échelles nominales et s'effectue à l'aide du coefficient Kappa de Cohen (1960). Lorsque l'accord est calculé sur des scores, on parlera généralement de fidélité interjuges. Le coefficient couramment utilisé est le coefficient de corrélation intra-classe (Fleiss, 1981; Shrout et Fleiss, 1979).

Afin de faciliter l'interprétation du Kappa, Cohen, de même que Landis et Koch (1977) ont proposé un certain nombre de normes concernant l'interprétation de la valeur du Kappa. Un Kappa allant de 0 à 0,20 est considéré comme un désaccord, de 0,21 à 0,40 comme un accord faible, de 0,41 à 0,60 comme modéré, de 0,61 à 0,80 de substantiel ou fort, et de 0,81 à 1 comme un accord presque parfait. En ce qui concerne le coefficient de corrélation intra-classe, on considérera un ICC de 0,40 à 0,75 d'acceptable à bon (Fleiss, 1986), mais on visera habituellement 0,75 (Streiner, Norman, 1995).

3.5. Examen de l'alliance de travail avec est sans les outils PREVA

L'objectif de cette phase était d' « *examiner l'alliance de travail qui peut être établie avec des personnes placées sous main de justice évaluées par l'intermédiaire des outils expérimentés dans PREVA* ».

Pour mettre en œuvre cette phase et pour évaluer cette alliance, il a été demandé aux six sites de procéder à la passation d'un questionnaire auprès de 200 personnes placées sous main de justice, issues de deux groupes différents :

- un groupe expérimental de 100 PPSMJ pour lesquelles **les CPIP ont procédé à une évaluation par l'intermédiaire des outils** expérimentés dans PREVA
- un groupe contrôle de 100 PPSMJ pour lesquelles **les CPIP n'ont pas procédé à une évaluation par l'intermédiaire des outils** expérimentés dans PREVA

Cela représentait au total 34 PPSMJ par site, soit 17 PPSMJ pour chaque groupe.

Pour la constitution de ces groupes, la seule condition était la sélection aléatoire des PPSMJ ayant participé ou non à une évaluation par l'intermédiaire des outils expérimentés.

Concernant le questionnaire qui a été utilisé, il était composé de deux questionnaires constitués respectivement de 12 phrases qui décrivaient les sentiments ou pensées qu'une personne peut avoir envers son CPIP. À la suite de chaque phrase se trouvait une échelle incluant 5 choix de réponses, allant de « Jamais » à « Toujours ». Si la PPSMJ estimait que l'énoncé lui correspondait *tout à fait*, elle encerclait le chiffre 5, si l'énoncé ne lui correspondait *pas du tout* elle encerclait le chiffre 1. La PPSMJ pouvait utiliser les chiffres 2, 3 ou 4 pour répondre entre ces deux extrêmes.

Le questionnaire était donc composé de :

- La version courte et révisée de l'inventaire de l'alliance de travail (Taxman, Love, 2010).

- L'échelle de Whetzel « Comment est-ce que je perçois mon CPIP ? » (Whetzel, Lowenkamp, 2011).
- Puis, une dernière question (composée de trois sous-questions) qui laissait davantage de place à la PPSMJ pour exprimer son ressenti quant à l'utilisation des méthodes d'évaluation dans le cadre de son suivi par le SPIP (méthodes nouvelles pour le groupe expérimental et méthodes classiques pour le groupe contrôle).

Pour effectuer la passation de ce questionnaire, plusieurs modalités ont été proposées aux équipes. Chaque site a été contacté par les ingénieurs d'études afin de mettre en place la méthodologie la plus adaptée aux possibilités qui étaient les leurs.

Dans un premier temps, il a été demandé aux CPIP de « choisir aléatoirement » des PPSMJ pour le groupe expérimental et des PPSMJ pour le groupe contrôle avec lesquelles ils avaient des rendez-vous de prévus durant la période allant du 10 mai au 10 juin 2016, dans le cadre de suivis en milieu ouvert et/ou en milieu fermé.

La passation du questionnaire pouvait donc se faire au cours de l'entretien ou à la fin de l'entretien de deux manières différentes :

- soit la PPSMJ renseignait le questionnaire sur un document papier qu'elle mettait ensuite dans une enveloppe qu'elle pouvait fermer et cacheter (il était précisé au CPIP de bien vouloir indiquer sur l'enveloppe s'il s'agissait d'une PPSMJ appartenant au groupe expérimental ou au groupe contrôle).
- soit la PPSMJ renseignait le questionnaire sur internet à l'adresse suivante : <https://fr.surveymonkey.com/r/WTXVC2C>

Chaque service devait par la suite transmettre à l'équipe de recherche les enveloppes par courrier, après s'être assuré que celles-ci ne soient pas décachetées.

L'envoi des enveloppes cachetées pouvait se faire de façon hebdomadaire afin d'une part de faciliter les envois pour les services et d'autre part de permettre à l'équipe de recherche de commencer le traitement des données.

En raison du temps restant pour le déroulement de l'axe 4 de la recherche PREVA, et pour prendre en compte les situations où les CPIP ne pourraient pas rencontrer le nombre suffisant de personnes placées sous main de justice dans la période fixée, il a été proposé aux équipes de renseigner les coordonnées téléphoniques des personnes placées sous main

de justice identifiées comme pouvant participer à cette phase de la recherche, dans un fichier Excel.

Ce fichier permettait aux CPIP, après avoir obtenu l'accord oral de la PPSMJ, l'accord de principe, de transmettre à l'équipe de recherche ses coordonnées pour que les ingénieurs d'études puissent prendre contact avec cette personne et procéder à la passation du questionnaire par téléphone.

Pour obtenir l'accord de principe des PPSMJ, il était souhaitable que les CPIP puissent prendre contact une première fois avec la personne afin de l'informer de la démarche de recherche dans laquelle le service est impliqué et de l'importance de recueillir les avis, impressions, ressentis des personnes accompagnées par les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Le CPIP pouvait ensuite demander l'autorisation de transmettre ou non ses coordonnées à l'équipe de recherche et ainsi, si la personne l'autorisait, la prévenir qu'elle serait contactée dans de brefs délais par un membre de l'équipe de recherche.

Par la suite, il appartenait aux ingénieurs d'étude de prendre contact avec la personne et de procéder, par téléphone, à la passation du questionnaire sus-mentionné.

Concernant **les PPSMJ rencontrées et évaluées en milieu fermé** par l'intermédiaire des outils expérimentés dans PREVA, et qui seraient aujourd'hui sorties de détention :

- si elles sont toujours suivies par le SPIP, il était demandé de leur soumettre le questionnaire à la fin d'un entretien avec le CPIP,
- si elles ne sont plus suivies par le SPIP et que le SPIP possède des coordonnées téléphoniques, il était possible, après avoir obtenu leur accord, de nous transmettre leurs coordonnées téléphoniques.

La date butoir pour l'envoi de ces documents était le 10 juin 2016, mais des enquêtes nous sont parvenues encore bien après.

Nous devons souligner les biais relatifs à la méthodologie qui a été mise en place lors de cette seconde phase.

Malgré les trois modalités de passation du questionnaire proposées, et les précautions d'anonymat rappelées par les ingénieurs d'études lors des contacts téléphoniques, la personne placée sous main de justice étant amenée à s'exprimer sur son ressenti, son vécu

de l'accompagnement proposé par le CPIP, la passation du questionnaire entraînait de fait un biais de désirabilité sociale.

Bien que les ingénieurs d'études aient eu connaissance des noms des personnes placées sous main de justice afin de pouvoir les contacter par téléphone, les questionnaires ont par la suite été anonymisés pour le traitement des données et les documents faisant mention des noms des PPSMJ seront détruits. En effet, tous les questionnaires ont été centralisés sur la plate forme Survey Monkey.

La passation de questionnaires par téléphone a pu également entraîner des biais liés aux conditions de passation du questionnaire (possibilités de concentration de la personne parfois limitées, il pouvait être difficile par téléphone d'être assuré de la bonne compréhension de la PPSMJ des questions par exemple).

Au bout du compte, les trois démarches possibles pour renseigner le questionnaire ont été utilisées par les services.

Lors des appels téléphoniques, les ingénieurs ont pris soin d'expliquer ou réexpliquer les motifs de leur appel et ont recueilli le consentement de la personne à participer au questionnaire. Il a été précisé, à chacune des PPSMJ, que ce questionnaire entrait dans le cadre d'une recherche scientifique, qu'il était anonyme et que les CPIP et SPIP qui les accompagnaient ne seraient pas informés des réponses qu'ils pourraient formuler.

Au total, nous avons recueilli 40 questionnaires de PPSMJ relevant du groupe expérimental et 38 questionnaires de PPSMJ relevant du groupe contrôle.

IV. Groupes de discussion portant sur l'appropriation des outils

1. Généralités sur la recherche-action

Pour plusieurs des 159 professionnels et cadres qui ont participé à l'un ou l'autre des 21 groupes de discussion, en octobre 2015 la recherche-action PRÉVA doit être replacée dans un contexte institutionnel plus large. En effet, elle coïncide avec une période charnière sur le plan de la construction de l'identité professionnelle des CPIP. Ce parallèle vient évidemment teinter l'analyse faite de la situation par les uns et les autres. Les avis varient alors, allant des plus critiques aux plus convaincus, en passant par certains qui étaient partagés.

1.1. Craintes et réserves

De l'ensemble des propos recueillis, des craintes et réserves d'ordre général peuvent être dégagées. Il est d'abord à noter que les questions relatives à la surcharge de travail et au manque d'effectifs ont été omniprésentes durant les échanges. Elles ont eu, tel qu'on peut s'y attendre, un important effet démobilisateur. Chez certaines personnes, il s'en est suivi une forte réticence à s'investir dans le projet et à faire preuve d'ouverture.

« C'est toujours la réalité de la charge de travail qui ne permet pas de s'en imprégner complètement. Et ce n'est pas seulement ces instruments-là, on peut dire la même chose des précédents et des prochains. »

Quelques professionnels n'ont tout simplement pas testé les instruments, jugeant que les conditions d'implantation actuelles ne leur en laissent pas le temps. *« On arrive toujours à la même conclusion : il faut plus de moyens pour avoir le temps d'expérimenter convenablement. »*

Par ailleurs, dans un contexte général où il s'agit de mettre en œuvre différentes réformes pénales, aux yeux de certains, il faudrait réaffirmer quelques fondamentaux avant d'aller plus loin sur le plan des méthodes d'évaluation des personnes. Cela voudrait dire par exemple établir des valeurs et principes partagés par les conseillers. *« Là on fait les choses à l'envers. On procède comme si on avait l'organisation de service, le code commun de valeurs et l'idéologie, alors que le socle de base n'y est pas. »*

Quelques CPIP estiment aussi que le modèle R-B-R vient leur imposer des instruments et méthodes en désaccord avec leurs convictions, apparemment plus proches du travail social. Ainsi, quelqu'un dira que le choix du modèle R-B-R ne soulève pas que des questions techniques, mais pose un problème de fond : *« imposer un modèle étranger en si peu de temps est cavalier et dangereux ».*

Selon les gens ayant ce profil, les orientations prises par la DAP sont également incompatibles avec l'obligation de rendre des comptes aux magistrats et juges d'application

des peines. *« On a des obligations à rendre compte aux magistrats. Alors, mixer des instruments avec tout ça, c'est trop compliqué. C'est des temps différents qu'on superpose en même temps et c'est assez kafkaïen. »*

Des participants estiment enfin que, dans l'ensemble, l'administration pénitentiaire n'est pas prête à intégrer à ses politiques et procédures les instruments d'évaluation proposés. *« Tout ça, c'est bien joli, mais qu'est-ce qu'on en fait, comment on en traite? Dans l'état actuel des SPIP, ce n'est pas possible et ça frise la malhonnêteté. »* Ce dernier sous-groupe de participants se demande pourquoi il faudrait adopter de nouveaux instruments alors qu'on n'aurait apparemment que bien *« peu à offrir en retour. »*

« On n'est pas réfractaires au changement, mais aujourd'hui on est dans l'impossibilité d'en faire quelque chose d'utile. Il faut des moyens concrets pour faire ça. Si on veut faire les choses correctement, il faut avoir les moyens de les faire correctement. »

« Qu'est-ce qu'on fait une fois qu'on a les résultats ? On n'a pas de solution à proposer. »

1.2. Expérimenter pour rien ? Se faire imposer un instrument ?

Le calendrier étant serré, certains CPIP perçoivent une injonction de leur direction de *« rendre pour rendre »* à un moment où ils n'ont pas terminé leur travail de manière satisfaisante. *« On doit rendre des comptes durant l'été sur des choses qui ne sont pas maîtrisées. On nous dit «vous rendez pour rendre». Et après c'est fini, vous pourrez souffler. »*

De même, quelques-uns éprouvent la crainte de revivre l'expérience du DAVC, sans pouvoir identifier clairement sur quoi repose cette appréhension. *« Ça, je ne sais pas trop ce que c'est, mais j'ai l'impression qu'ils se sont déjà fait imposer un truc et que ça c'était très mal passé. »*

Certaines personnes qui se sont beaucoup investies dans le projet redoutent quant à elles qu'il n'aboutisse pas et, qu'à la fin de la recherche-action, il n'en reste rien. *« On nous a parlé d'une recherche-action sur deux ans, je voyais que ça allait s'étaler, puis finalement, fin octobre c'était fini, on devait tout rendre pour septembre. »* Dans cet ordre d'idée, quelques-uns ont l'impression que PRÉVA s'achève avant même qu'ils aient eu le temps de maîtriser suffisamment l'approche et les outils. *« Après la recherche-action, c'est fini. J'étais contre, on m'a motivé, puis on m'a démotivé. »*

Durant les discussions, a également été évoquée la crainte de se faire imposer de manière autoritaire ou plaquée un ou des instruments à utiliser. *« J'ai l'impression que quoi qu'on fasse, c'est joué. »* Pour les uns, la généralisation du LS/CMI est perçue comme inévitable. Pour les autres, c'est plutôt le FACILES-RX qui serait déjà choisi par la DAP.

1.3. Avis partagé

Le second profil s'applique aux participants qui émettent un avis partagé. Ainsi, parmi ceux qui étaient très sceptiques au départ, certains professionnels mentionnent avoir abandonné leurs *a priori négatifs* en cours de formation. Dans le même ordre d'idée, plusieurs de ceux

qui entretenaient la crainte de revivre l'expérience DAVC se sont dits au final agréablement surpris.

D'autres CPIP déclarent plutôt avoir eu des attentes initiales très élevées et souhaité être exposés à une méthodologie encore plus nouvelle que celle retenue dans la recherche-action. S'ils considèrent que les instruments préconisés restent intéressants et relativement aidants, ils ressortent de l'expérimentation un peu déçus, n'y reconnaissant pas la révolution qu'ils espéraient. *« Les instruments n'ont pas été perçus comme étonnants dans le sens où ils ne donnaient pas forcément de résultats opposés à notre point de vue initial. »* Pour illustrer leurs propos, trois personnes ne voyant pas comment s'y prendre pour aborder les détails de l'infraction ont indiqué qu'un outil permettant d'analyser le passage à l'acte aurait été fort apprécié. D'autres ajoutent que l'utilisation des instruments n'apporte rien de plus que de les conforter dans ce qu'ils savaient déjà intuitivement.

Quelques-uns se sentent un peu désorientés, ne comprenant pas ce qu'on attend d'eux. N'étant ni criminologues, ni psychologues ils se questionnent *« sur l'équilibre dans la profession »* entre probation et insertion sociale. Ils s'interrogent également sur ce qui adviendra leur imputabilité en cas de récidive.

« On court le risque qu'alors on vienne nous dire : c'est parce que vous l'avez mal évalué. »

« Si on avait déjà eu ces instruments, le CPIP aurait-il vu que Coulibaly était à risque de récidive ? »

« La charge de la responsabilité n'incombe pas au CPIP. Si la personne récidive, ce n'est pas vers le SPIP qu'il faut venir chercher les réponses. »

Globalement, ceux-là vivent des sentiments de frustration et ont l'impression de ne pouvoir faire les choses convenablement.

« Il y a aussi la longueur. On s'y est consacré, on a trouvé du temps, mais ç'a été un peu haché. »

« Il aurait peut-être fallu penser quelque chose de plus court, que l'on puisse s'y investir pleinement. »

1.4. Attentes positives

Chez les professionnels plus optimistes et convaincus, bien au contraire, les instruments d'évaluation sont perçus comme autant de supports au travail quotidien. Ainsi, les propos recueillis laissent d'abord penser qu'une majorité de CPIP est ouverte et motivée à participer à la recherche-action, y voyant quelque chose de prometteur, utile et aidant. S'y ajoutent quelques personnes qui ont découvert une méthodologie inspirante et qui manifestent désormais un vif intérêt pour des instruments analogues touchant des catégories spécifiques de délits, tels que les violences conjugales ou les crimes à caractère sexuel.

Pour les plus enthousiastes, l'implantation des nouveaux outils d'évaluation est une véritable révolution, notamment par la nécessité qu'elle implique de ne pas fonder l'accompagnement « *que sur de l'intuitif* », mais de l'ancrer dans des bases théoriques solides. Un cadre affirme : « *ça tire vers le haut nos pratiques. Ça ne garantit pas la qualité, mais en termes de construction d'identité professionnelle c'est riche* ».

D'autres encore considèrent que la méthodologie R-B-R permet d'approfondir, structurer et professionnaliser leur travail, tout en prolongeant de ce qu'ils faisaient déjà. « *Je pense que dans le service, on avait déjà une culture professionnelle avec, en arrière-fond, ce modèle R-B-R. On a donc pu l'approfondir, notamment pour orienter les personnes.* » Enfin, un CPIP indique qu'étant donné que « *tous les professionnels ne sont pas d'accord sur ce qu'ils sont ni sur ce qu'ils font* », les instruments d'évaluation pourraient servir à harmoniser les pratiques, préciser ce qu'ils devraient faire et comment le faire.

2. Expérience de la formation initiale

Lorsqu'il est question de la formation initiale offerte durant l'hiver 2015, les opinions exprimées dans les discussions ont été assez partagées. Une majorité de professionnels estime d'abord que les présentations et échanges étaient dynamiques, intéressants, motivants ou « *vraiment super* ». Quelques-uns, qui se souviennent avoir eu des réticences au départ et s'être présentés à la formation avec une attitude assez récalcitrante, ont progressivement changé d'idée. À la fin des quatre jours, disent-ils, ils avaient ressenti l'envie de tenter l'expérience.

« J'ai passé deux jours où j'étais un peu sceptique, je ne comprenais pas trop, et le 3e jour avec l'intervention de JP Guay, ça m'a convaincu, d'un seul coup. »

« C'était négatif pour ma part, après la formation ça a été positif. Ça m'a donné envie. Et j'ai essayé. »

Plusieurs commentaires laissent entendre qu'il est très important de bien s'attarder aux principes du modèle R-B-R. En effet, il a bien été compris qu'il s'agit du socle sur lequel s'appuient la plupart des instruments d'évaluation. Quelques participants affirment même pour le modèle R-B-R devrait être une référence théorique enseignée dès le départ aux étudiants de l'ÉNAP. « *Les étudiants devraient comprendre que leur boulot se situe là, dans cette démarche d'évaluation R-B-R.* »

Cela dit, la formation initiale était certainement trop dense. De l'avis de plusieurs, elle aurait dû se dérouler en plusieurs temps. En effet, il fallait s'approprier trop d'instruments à la fois et en peu de temps. S'ils reconnaissent l'intérêt d'avoir pu en tester plusieurs, les CPIP regrettent le fait qu'on leur ait présenté tous ces outils en même temps. Ils en gardent une impression d'épuisement. « *Il aurait été bien de travailler les outils un par un par session de formation.* »

Le caractère théorique et académique de certains pans de la formation initiale est aussi déploré. Les instruments n'étaient pas nécessairement disponibles au moment de la présentation, ce qui rendait la chose plus abstraite. De nombreux professionnels auraient voulu faire plus d'exercices pratiques et d'études de cas.

Une fois les quatre jours de formation achevés, une majorité de personnes ont eu l'impression de manquer d'encadrement et de soutien, bref d'être livrés à elles-mêmes. En effet, les semaines ou les mois qui se sont installés avant les premières mises en œuvre ont sensiblement limité le rappel d'informations importantes. Tout à coup des questions venaient à l'esprit, mais les formateurs n'étaient plus disponibles sur place.

Les gens ont donc quelque peu improvisé et expérimenté les instruments chacun à sa façon. Certains se sont donnés des lignes directrices en équipe, d'autres pas. Quelques-uns ont appliqué ce qui leur semblait le plus logique ou pratique dans leur milieu de travail, d'autres ont cherché à agir en conformité avec les principes d'utilisation des instruments.

Aux yeux des uns, cette situation a été intéressante puisqu'elle a amené les CPIP à travailler entre eux, à évaluer des cas conjointement et à discuter du sens des items. Dans certains cas, cela a permis de resserrer des liens de collégialité, bref de « *redynamiser l'équipe* ». Il est aussi mentionné que les bulletins *PREVA-Info* ont pu être très utiles, concrets, précis et pratiques. « *Pour les professionnels non présents en formation, ces newsletter ont permis d'aider les personnes à se lancer et s'informer.* »

Aux yeux des autres, qui représentent une nette majorité, il aurait tout de même fallu pouvoir compter sur la présence régulière et *in situ* des chercheurs au fil des mois.

« *Les journées de formation étaient très dynamiques, mais l'après fut plus compliqué.* »

« *Il aurait été intéressant d'avoir un 2^{ème} temps de formation, cinq mois après expérimentation, et avec des groupes moins lourds.* »

Enfin, dans plusieurs services et sur la base du volontariat, des « référents outils » ont été choisis. Généralement, il s'agit de professionnels curieux, ayant cumulé un certain nombre d'années d'ancienneté, qui s'entendent bien avec la plupart des autres membres de l'équipe, tout en ayant « *du caractère* » de manière à « *ne pas se laisser impressionner par les autres* ». Il paraît important qu'ils soient disponibles sur place puisqu'on s'attend d'eux à ce qu'ils soient « *moteurs* » et impulsent aux autres l'envie de travailler. La plupart des professionnels qui ont accepté de jouer ce rôle de référence en parlent positivement malgré les efforts à faire. « *C'était chronophage, mais pas pénible.* » Il appert toutefois que dans une éventuelle reprise de la formation, il faudrait envisager des contenus plus approfondis pour ces référents.

3. Entretiens, questionnaires et cotations

De manière quasi unanime, les professionnels impliqués dans la recherche-action ont indiqué qu'ils préféreraient mener des entretiens semi-dirigés plutôt que remplir ou faire

remplir par autrui des questionnaires. Cela dit, les propos tenus dans les groupes de discussion témoignent à nouveau de réactions diverses vis-à-vis de la possibilité de mener des entretiens plus longs, structurés et dont le contenu diffère de celui habituellement abordé.

Parmi les CPIP sceptiques, nombreux sont ceux qui considèrent que les questions vont trop loin et que la méthode fait « *policier* », « *recherche* » ou « *un peu psychanalyse* ». À leur avis, la posture préconisée par PRÉVA pourrait influencer négativement voire même parasiter la relation de confiance qu'ils tentent de bâtir avec la personne placée sous main de justice.

« Mon travail c'est de la probation, et pas de la recherche. (Cet instrument,) ce n'est pas un outil qui est le mien, dans le cadre de mon travail. »

Sur le plan des domaines à évaluer, chez les CPIP plus critiques, on considère que l'approche peut être brutale, voire « *violente* » pour la personne placée sous main de justice. On appréhende donc qu'elle ne se braque devant des questions jugées indiscrettes.

Certains des outils comme le Guide INFO, la SAPROF et parfois le FACILES-RX sont associés à un modèle « *clinique* », « *psychologique* » ou « *trop psychiatrique* ». Les CPIP de cet avis craignent de ne pas avoir le bagage de connaissances requis pour explorer convenablement de tels champs et, surtout, ne pas être mesure d'analyser les réponses obtenues. « *L'articulation de toutes ces questions risque de tomber à plat* ». S'ils mentionnent que ces grilles portant sur « *l'intime, les émotions, la famille* » peuvent être utilisées par des experts ou spécialistes, ils ne se voient pas le faire eux-mêmes compte tenu de leur positionnement institutionnel actuel. « *À chacun sa formation et son métier* ».

L'exercice de cotation des informations peut être également vécu comme incompatible avec les méthodes de travail habituelles. Des gens ont l'impression de « *mettre des gens dans des cases* » au moment de coter le matériel.

« C'est très propre au LS/CMI qui est rigide et empêche de penser. Cet outil bloque le processus de pensée. »

« On ne conteste pas l'intelligence avec laquelle les instruments sont conçus, mais ce n'est pas notre culture. »

« Personnellement, j'ai peur du monde que ça prépare, ça prépare le règne des machines. »

Il n'est pas surprenant que, dans l'ensemble, ce groupe de professionnels plus critiques préfère rédiger des rapports classiques dans lesquels ils disent pouvoir mieux s'exprimer. « *On est très attaché à l'écrit. Et on s'est entendu dire que prendre le temps de l'écriture en dehors des cases c'est comme écrire un roman. C'était condescendant et maltraitant.* »

Dans le groupe ayant un avis partagé, se trouvent d'abord des gens qui indiquent ne pas être à l'aise avec le fait de prendre des notes pendant l'entretien (... ce qui ne leur a pourtant pas

été demandé). D'autres craignent de ne pas respecter la personne justiciable ou ne pas être à son écoute. Bien que les guides d'entretien proposés dans le cadre du projet (ex. : ceux qui accompagnent le FACILES-RX ou l'IREC) soient décrits comme étant « *intéressants et bien faits* », quelques CPIP ont l'impression de conduire des interrogatoires policiers ou de n'être que des « cueilleurs d'informations » lorsqu'ils s'y réfèrent. « *Ça peut être un peu trop intrusif parfois. Je n'ai pas été formé à aller comme ça au fond de la personne* ». Plusieurs constatent qu'ils n'ont été que peu formés aux techniques permettant de mener à bien de tels entretiens individuels et craignent de ne pas savoir comment accueillir les émotions que cela pourrait susciter.

En ce qui concerne la cotation, ces professionnels estiment que « *cocher des cases, c'est compliqué* ». D'autres ne sont pas convaincus de la fiabilité et la validité de l'exercice, notamment parce qu'il reposerait essentiellement sur les déclarations de la personne placée sous main de justice. Enfin, certains ont été troublés d'observer que différents collègues ne comprenaient pas les consignes et les items de la même façon. « *Les outils ne sont pas tous remplis pareil.* » « *On ne comprend pas la même chose, si on reprend tous les items.* »

La validité du FACILES-RX Auto peut être remise en question par certains. « *Cette forme d'évaluation est biaisée, parce que ça reste du déclaratif.* » Invités à décrire la réaction des PPJSM à qui on a proposé de renseigner cet outil, les professionnels évoquent trois cas de figure : ceux qui se sont prêtés au jeu, ceux qui auraient fui (« *la confrontation à la réalité était trop compliquée* ») et ceux qui auraient saisi que s'ils répondaient moins de 5, on les laisserait tranquilles (« *ça circule, c'est des petits malins* »).

Enfin, dans le groupe des professionnels convaincus, les gens disent avoir envie d'explorer plus avant différents domaines, pour aider la personne à s'exprimer sur ses propres besoins et ainsi s'éloigner d'échanges centrés sur le respect des obligations prononcées par le juge. Ces professionnels voient un grand intérêt à mener des entretiens plus structurés et précis. Les principes du modèle R-B-R, et plus particulièrement la notion de besoin criminogène, viennent les rassurer quant à l'utilité d'approfondir certains domaines. « *Avant on était que des contrôleurs. On ne s'autorisait pas à aller plus loin dans la relation avec les personnes ou après plusieurs entretiens. On ne se trouvait pas légitime d'aller aussi loin.* »

Le développement d'une meilleure technique d'entretien est identifié par une grande majorité de participants comme un autre apport important de la recherche-action. Par exemple, certaines équipes mentionnent avoir retravaillé leur grille d'entretien initial suite à l'expérimentation des instruments. « *Pour tous les entretiens, j'ai en tête maintenant des questions que je ne posais pas avant. C'est en ça que je trouve que ça a un peu modifié notre façon de travailler, mais en positif.* »

Les outils permettraient d'aller plus loin dans l'exploration et, au final, de mieux étayer les conclusions. Il semble qu'auparavant, dans la pratique de certains CPIP, plusieurs domaines de la vie des personnes sous main de justice ne faisaient pas l'objet d'autant d'investissement

ou n'étaient tout simplement non abordés (ex. : famille, loisirs, parcours scolaire ou valeur du travail).

« Tous ces instruments collent bien à ma pratique. Le seul truc qui change vraiment c'est (qu'ils me permettent) d'affiner et d'aborder des sujets que je n'abordais pas avant. »

« Ça apporte des billes supplémentaires. »

« Les instruments ont été un "plus". Ils m'ont permis de travailler certaines choses plus en profondeur et, au final, ça a confirmé le projet d'aménagement de peine. »

4. Domaines et publics à évaluer

L'un des changements les plus souvent attribués à la recherche-action est le fait que les CPIP sont désormais invités à creuser de nouvelles questions dans le cadre des entretiens.

Quelques participants restent toutefois perplexes, éprouvant le sentiment de ne pas avoir les fondements théoriques requis par une telle exploration.

« Par la suite, il reste à apprendre comment on peut utiliser ces informations. »

« On ne les aborde pas toujours en sachant pourquoi (il faut le faire). »

Sur le plan des contenus, le thème des croyances et valeurs religieuses est jugé manquant ou insuffisamment traité. *« Si l'on se targue de dresser un portrait de tous les aspects de la vie d'une personne, il serait nécessaire d'aborder ce point. »* Quant à la question de la sexualité, il a déjà mentionné qu'elle suscite passablement d'ambivalence. Quelques CPIP estiment qu'elle est tout à fait pertinente parce qu'intimement liée aux relations amoureuses, un élément clé dans la vie des gens. Ceux-là disent n'avoir pas perçu de résistance particulière de la part des personnes interrogées. Par contre, aux yeux de nombreux professionnels, la question reste délicate, voire importune lorsqu'elle n'est pas en lien direct avec le passage à l'acte. Certains ne l'abordent qu'en cas de crimes à caractère sexuel ou violences conjugales. D'autres ne le font pratiquement jamais, craignant d'être intrusifs et indiscrets.

Cela dit, la majorité des participants semble s'en réjouir et apprécier le fait de pouvoir aller plus en profondeur et discuter par exemple du parcours scolaire, d'un éventuel sentiment d'exclusion, du rapport aux collègues, de la valeur du travail ou des loisirs.

« Nous ne nous sommes pas sentis illégitimes de poser ces questions approfondies pour créer la relation. »

« Aujourd'hui je ne peux plus faire cet entretien sans expliquer la nécessité préalable de l'évaluation, l'exploration de plusieurs champs, et il n'y a jamais eu de fins de non-recevoir. »

Par ailleurs, dans plusieurs groupes de discussion, il est clairement mentionné que les instruments à l'essai ne sont pas adaptés à tous les publics. Il reste toutefois difficile de

dégager un point de vue majoritaire à ce niveau, les réserves et remarques prudentes des uns et les autres pouvant porter sur à peu près tous les milieux. Ainsi, on trouvera toujours des professionnels pour indiquer que les outils sont inadaptés :

- au milieu ouvert, puisque le public y serait « *fuyant* », « *mouvant* », constitué de plusieurs récidivistes. De plus, le nombre de dossiers serait beaucoup trop élevé ;
- à la population psychiatrique, qui aurait des « *besoins spécifiques* » et souffrirait souvent de « *pertes de contact psychotiques* » ;
- aux courtes peines, puisque les justiciables n'auraient commis que des infractions mineures (« *des voleurs de poule* ») et que les professionnels n'ont « *ni le temps ni l'énergie nécessaire* » ;
- au milieu fermé, puisque les lieux ne s'y prêteraient pas. Ainsi, dans cet univers dit « *figé et fermé* », il serait inapproprié de poser des questions qui renvoient à des éléments dynamiques ou au monde extérieur. En maison centrale, la notion du temps serait vécue de façon très spécifique. Faire une évaluation approfondie en début de suivi n'apparaît pas donc utile aux yeux de plusieurs ;
- aux travaux d'intérêt général et aménagements de peine, puisque ces mesures ne comporteraient souvent qu'une seule rencontre centrée sur des demandes urgentes ou la récolte d'informations administratives.

5. Utilisation effective des outils

De manière quasi unanime, les gens mentionnent d'abord que le protocole actuel prévu par la recherche-action (qui comprend six outils) est beaucoup trop long et exigeant. « *Ce n'est pas compatible avec notre charge de travail.* » « *Ça demande énormément de temps passé avec la personne.* » Cette contrainte de temps et de moyens n'est pas uniquement vécue au niveau de la passation de l'instrument, mais aussi de l'appropriation de la démarche d'ensemble, de ses concepts et outils. « *La contrainte du temps a été importante : ceux qui ont participé ont vraiment fait l'effort de le faire* » commente un cadre.

D'emblée il est à noter que quelques professionnels sceptiques disent être tellement mal à l'aise avec la notion d'évaluation des personnes qu'ils ne veulent même pas en prononcer le mot devant la PPSMJ (!). Ainsi, certains ont renseigné les outils en solitaire et n'ont fait que compléter les données manquantes en présence de la personne placée sous main de justice, de manière « *à ne pas faire de vagues* ».

Cela dit, des interrogations relatives à l'utilisation effective des outils surgissent dans presque chaque discussion de groupe : à quel moment effectue-t-on l'évaluation ? Comment s'y prend-t-on ? Et surtout, qu'en fait-on ensuite ? Bref, à quoi sert-elle ? Sur ce plan, la grande majorité des avis sont partagés et les questions nombreuses. On se demande par exemple quel est le moment le plus opportun pour introduire les outils. Faudrait-il le faire

dès le début de la prise en charge ? Ou plus tard ? *« C'est une affaire de moment, il faut le donner au bon moment, quand la personne est prête à se dévoiler ».*

D'autres cherchent la bonne manière d'introduire l'outil : jusqu'à quel point est-on transparent au moment de présenter les objectifs poursuivis ? Comment interprète-t-on et utilise-t-on les résultats ? Ces questions sont cruciales aux yeux des professionnels, considérant les contraintes liées à la gestion de la peine qui pèsent sur eux et le fait que la personne sous main de justice a souvent d'autres demandes ou préoccupations immédiates.

L'identité de celui qui devrait procéder à cette évaluation est aussi sujette à discussion. *« Il me semble incompatible que ce soit la même personne qui évalue et qui s'occupe des choses courantes et plus techniques. »*

Enfin, de manière quasi unanime, les participants cherchent comment utiliser les résultats. *« Et qu'est-ce qu'on fait avec ça après ? » « Qu'est-ce qu'on propose ensuite ? »* À cette étape de la recherche-action, plusieurs ont du mal à voir comment les résultats obtenus pourraient orienter un plan d'accompagnement. Cette impression leur pose véritablement problème dans la mesure, disent-ils, où un instrument d'évaluation n'est utile que s'il permet de concevoir une intervention adéquate.

« Qu'est-ce qu'on fait de l'outil ? Quel type de projet on peut mettre en place ? Quel traitement ? Quelles stratégies d'accompagnement ? »

« On a un sentiment de frustration devant le fait de ne pas pouvoir proposer de programmes qui pourraient aller avec les besoins identifiés. »

Deux préconisations précises ont été retenues suite à la formation initiale. Toutefois, les CPIP disent ne pas savoir comment les mettre en œuvre. La première avance qu'il faut adapter l'intensité du suivi en fonction du niveau de risque. Or, commentent les professionnels, il n'est pas simple d'envisager d'alléger un suivi dans le cas où les instruments révéleraient un risque faible. Pour le moment, les gens n'ont pas la confiance nécessaire pour oser aller dans une telle direction. Une seconde préconisation difficile à suivre concerne la réponse qu'il faudrait apporter aux besoins identifiés : *« Comment traduire les besoins en un plan de suivi dans le cadre de l'aménagement de peine ? »* considérant que *« le montage du projet obéit à d'autres logiques, telles que le logement ou l'emploi ».*

6. Transposabilité, apports et limites

À propos de la pertinence et de la transposabilité, des apports et limites des outils, les remarques se répartissent de nouveau en trois catégories. Dans la première, il est dit à quelques reprises que certains outils semblent peu adaptés à la France, que ce soit au niveau du fond ou de la forme. D'emblée, pour les personnes qui tiennent ces propos, l'ensemble de la démarche s'inscrit dans une culture pénitentiaire spécifique au contexte canadien. Par exemple, ils considèrent que leur mandat n'est pas d'orienter les personnes condamnées

vers des programmes spécifiques ni d'intervenir sur des besoins d'accompagnement dans le cadre des entretiens individuels.

Par rapport au contenu des outils, ces CPIP déplorent le fait qu'il véhicule une vision dite «*très anglo-saxonne*» de la délinquance, à la fois dans sa représentation de la personne condamnée et par l'absence des facteurs sociaux dans l'analyse. Ainsi, certains ont l'impression que les instruments reposent sur des présupposés moraux et stigmatisants qui amènent l'évaluateur à brosser un «*portrait assez noir*» de la personne contrevenante, qui serait ici artificiellement comparée à une norme ou «*une entité non criminogène, essentialisée, complètement abstraite*». Plusieurs ajoutent qu'on élude la dimension sociale et environnementale de la délinquance, que «*la responsabilité de la société n'apparaît jamais*» et que «*ça ramène la responsabilité de sa sortie de délinquance à la personne seule*». Enfin, sur un plan plus statistique, certains déplorent qu'on ait transposé le LS/CMI, sans disposer d'abord de normes françaises.

Quant aux gens ayant un avis partagé, ils soulèvent essentiellement des problèmes au niveau de la forme des outils et de la formulation des items. «*On ne parle pas québécois*». Certaines expressions peu familières ne semblent pas claires et demanderaient un effort de «*décryptage*». Quelques mots sont dits incompréhensibles, «*jargonnant*». «*Il y a une barrière à passer qui pourrait être plus facilement passée si c'était plus fluide, plus français*». Des questions à formulations négatives posent également problème.

« On peut l'adapter, y apporter notre touche aussi ! Pourquoi pas ? Mais on a un mandat judiciaire qui est différent. »

Enfin, il est indiqué par certaines personnes que plusieurs intitulés de section n'évoquent rien. D'autres concluent qu'il faudrait même renommer les instruments.

Dans le troisième groupe, nombreux sont les gens convaincus de l'apport des outils. Ils estiment que ceux-ci pourront rapidement s'intégrer aux pratiques professionnelles des CPIP et viennent déjà en rehausser la qualité. «*Ça nous permet de structurer notre travail et d'accéder à une plus grande complexité*». Ces participants ne sont pas embarrassés par le caractère structuré ou chiffré de certains des outils, précisant que leur «*jugement clinique et [leur] analyse permettent de mettre en perspective les résultats*». En somme, ils sont convaincus de la pertinence de la méthode, même s'ils ont encore du mal à la mettre en application et constatent tout le travail qui reste à faire pour y sensibiliser les magistrats et les partenaires.

« J'aimerais bien voir les collègues canadiens gérer au quotidien l'utilisation du LS/CMI. »

« Il faut qu'on parle le même langage. On parle le langage des mesures pénales avec les magistrats, il faut qu'eux parlent de ce champ-là avec nous pour qu'on puisse se comprendre. »

Pour plusieurs de ces CPIP, un apport important du projet est de les avoir invités à travailler dans une autre logique ou avec une perspective différente. *« Quand j'ai commencé à lire et décrypter le modèle R-B-R, on en était à des années-lumière. On était dans du travail social : travailler la réinsertion, subvenir aux besoins de la personne. Ça a changé cette logique-là »*. La notion de réceptivité, par exemple, est dite *« tout à fait neuve »*, mais enrichissante pour bon nombre de participants.

« Il faut d'abord s'imprégner de la logique du modèle R-B-R ; aller puiser dans ce champ. »

« C'est embryonnaire en France, mais on peut se rendre compte que c'est intéressant de bosser comme cela. C'est intéressant pour nous, ça enrichit nos pratiques. »

Lorsque vient le temps de discuter des liens entre les instruments et le devenir de la profession, plusieurs participants mentionnent qu'après quelques mois d'expérimentation des outils, leur pratique gagne déjà en professionnalisme. Ainsi, ils disent se sentir moins *« approximatifs »* ou *« amateurs »* dans leurs évaluations et ont désormais l'impression que leurs analyses sont fondées sur des éléments solides. *« Nos évaluations étaient déjà bonnes, mais moins précises et justifiables. »* Ils espèrent que les instruments apporteront une caution scientifique à leurs conclusions et préconisations, notamment celles transmises au niveau des juges d'application des peines. En effet, ils considèrent que plusieurs éléments tirés de leurs évaluations ne sont *« pas vraiment reconnus »*.

Dans quelques groupes de discussion, les gens ont souligné le caractère innovant du processus d'évaluation en soi, sans même parler du plan d'accompagnement qui peut en résulter.

« Les instruments n'ont pas que pour finalité d'élaborer le plan de suivi : ça fait émerger des choses, on sollicite la personne sur un travail d'introspection (qu'on fait pas forcément lors d'un recueil de données). »

« Là, les personnes doivent se poser, réfléchir, élaborer leurs réponses. »

« Le processus d'évaluation en soi, c'est déjà quelque chose d'important. Même si on ne fait rien derrière peut-être que ce n'est pas si grave que ça. »

Plusieurs professionnels espèrent encore que la recherche-action PRÉVA amorce un changement plus important sur le plan des pratiques, soit un passage d'une *« posture professionnelle d'orientation, où on passe le relais pour que le travail soit fait ailleurs »* à une *« posture d'intervention »*. Aux yeux de ceux-là, les outils deviennent *« des techniques qui permettent de planifier l'accompagnement »* et non pas *« seulement d'évaluer la dangerosité »*.

Déjà, estiment quelques cadres qui ont participé aux groupes de discussion, les instruments PRÉVA et, surtout, le plan d'accompagnement qui en découle, procurent les moyens concrets de devenir plus *« responsables »* de ce qui sera ensuite travaillé. *« Cette question vient les responsabiliser puisqu'ils vont évaluer ça, le mettre au travail et essayer de le changer »*

(DPIP). Quant aux CPIP eux-mêmes, ils considèrent que les instruments les aident à organiser les prises en charge et justifier leur intervention. Les outils et le sens de travail engagé derrière viennent également légitimer les éléments (ex. : loisirs ou gestion du budget) qu'ils peuvent se permettre d'intégrer dans les rapports. Plusieurs professionnels disent comprendre mieux pourquoi le faire et l'intérêt que cela peut avoir.

« Ça met de l'ordre et explique les axes d'intervention. »

« La question du risque, R-B-R dit qu'il faut prendre en compte le niveau de risque pour adapter la prise en charge. »

« Si le niveau de risque est élevé, je (vais) me préoccuper de la question de la récidive, donc (je vais) devoir les suivre et travailler sur les besoins. »

Enfin, quelques participants aux focus groupes envisagent de repenser leurs pratiques en mettant au cœur des préoccupations la personne placée sous main de justice, ses capacités et facteurs de protection dans une manière plus positive d'aborder les choses.

« Le changement dans les pratiques s'est vu aussi à travers le fait que les termes "probation", "insertion" et "accompagnement" retrouvent du sens dans les missions et les pratiques. »

7. Premiers retours sur expérience

Il est tout d'abord à noter que les remarques portant spécifiquement sur les outils ont été analysées à part. Le lecteur qui serait intéressé de consulter les résultats détaillés pourra le faire en parcourant les tableaux 12 à 17 de l'annexe 1.

7.1. Guide INFO

En octobre 2015, le Guide INFO avait été formellement utilisé moins 14 fois (6^{ème} rang / 6 instruments). Lorsqu'il en a été question dans les groupes de discussion, 39% de l'ensemble des commentaires se sont avérés positifs (4^{ème} rang / 6 instruments). Le Guide semble particulièrement apprécié sous l'angle de la pertinence des domaines qu'il interroge. Les deux qualificatifs qui reviennent fréquemment à son sujet sont « *intéressant* », mais aussi « *chronophage* ».

Le Guide INFO est associé à la conduite du premier entretien ou à une grille permettant plus généralement de rendre plus visible le parcours de la personne placée sous main de justice, d'établir une chronologie et de faire une synthèse du dossier. Un recueil de dates aide ensuite à faire des liens entre les événements, mieux visualiser le parcours, dégager une synthèse et réactualiser le parcours. Bref, il facilite la compréhension des parcours de vie. Des sections donnent également la possibilité d'aller plus loin dans le recueil d'informations spécifiques. Cela dit, la sexualité est vue comme un domaine difficile à aborder, voire peu pertinent au moment de l'évaluation initiale d'un délinquant « sans histoire ». La datation des

événements est souvent perçue comme compliquée étant donné les fréquents problèmes de mémoire des personnes placées sous main de justice.

De manière générale, le guide est décrit comme long à passer, peu pratique et peu ergonomique. Plusieurs personnes ne l'ont tout simplement pas utilisé parce qu'il implique une trop grande charge de travail. Une version dynamique/ informatisée est vivement souhaitée.

7.2. LS/CMI

En octobre 2015, le LS/CMI avait été formellement manipulé au moins 174 fois (1^{er} rang). Lorsqu'il en a été question lors des focus groupes, 42% de l'ensemble des commentaires se sont avérés positifs (3^{ème} rang). L'instrument semble particulièrement apprécié sous l'angle de sa facilité d'utilisation. Les deux qualificatifs qui reviennent fréquemment à son sujet sont « *intéressant* » et « *rapide* ».

Le LS/CMI permettrait d'aborder des sphères qui ne l'étaient pas dans le passé (environnement social, loisirs, sexualité, regard sur la femme), d'avoir du recul sur les difficultés de la personne placée sous main de justice, de structurer le jugement professionnel, de transmettre les résultats au justiciable et de discuter avec lui d'un plan ou d'axes d'intervention.

Les CPIP estiment qu'il est intéressant de pouvoir compter sur une telle échelle pour éviter d'être / de paraître trop sévère ou tolérant dans l'évaluation du risque de récidive. Plus proche de la pratique que d'autres faisant partie de l'expérimentation, l'instrument semble pertinent autant pour des personnes connues qu'inconnues du professionnel. Le LS/CMI permettrait d'affiner l'investigation, d'avoir une vue d'ensemble, de s'appuyer sur des éléments tangibles pour faire l'évaluation et de creuser différemment certains champs, tels que ceux de l'éducation et de l'emploi. Les CPIP considèrent que l'instrument aide à prioriser les besoins de la personne. Il peut être rempli progressivement au fur et à mesure des entretiens (aller-retour). La cotation et la rapidité semblent s'améliorer avec l'expérience. Le manuel est dit «complet et soutenant».

Cela dit, certains items paraissent inadaptés au contexte français (ex. : antécédents carcéraux, incarcération fédérale, rendement, établissements pénitencier et scolaire). À titre d'exemple, l'item «faire meilleur usage de son temps» pose d'importants problèmes en détention. D'autres termes semblent prêter le flanc à une interprétation subjective (ex. : « prosociaux »). Par ailleurs, l'instrument ne s'appuie que sur des informations déclaratives (biais), ce qui préoccupe plusieurs professionnels. Il pourrait être moins pertinent pour les jeunes inscrits dans le grand banditisme et qui pourraient tenter de manipuler de l'instrument. La notion de « personnalité antisociale » pose aussi problème lorsqu'on n'a pas la compétence pour poser ce genre de diagnostic. Selon certaines personnes, le LS/CMI n'apporte pas une plus-value comparativement à la grille d'entretien initial qu'elles utilisent

déjà. Enfin, la formulation de questions «à la négative» paraît rendre difficile l'utilisation de l'instrument.

7.3. FACILES -RX

En octobre 2015, le FACILES-RX avait été formellement utilisé au moins 111 fois (2^{ème} rang). Lorsqu'il en a été question lors des focus groupes, 38% des commentaires se sont avérés positifs (5^{ème} rang). L'outil semble particulièrement apprécié par rapport à l'utilité des résultats qu'il produit. Les deux qualificatifs qui reviennent fréquemment à son sujet sont « *complet* », mais « *long* ».

Le FACILES -RX est décrit comme un outil intéressant qui ouvre sur des champs nouveaux et aide la personne de percevoir d'elle-même les pistes de travail, mieux savoir où on en est dans l'accompagnement et suivre son évolution dans le temps. On en dit aussi qu'il donne du contenu à la réflexion du professionnel, permet de détecter les besoins principaux et structure l'intervention, ainsi que la relation avec personne placée sous main de justice.

Quelques-uns ajoutent que le FACILES-RX est plus souple ou simple d'utilisation que le LS/CMI. De plus, les items de l'outil manquent les représentations que la personne placée sous main de justice a de l'autre dans les situations familiales (ex. : dans le couple) et ils évaluent mal la consommation d'alcool réelle (en restant centré sur les déclarations de la personne). La sexualité demeure une dimension difficile à évoquer.

La cotation du FACILES-RX comporterait une part de subjectivité et sa conclusion peut être décevante dans la mesure où il n'y a pas de croisée d'informations, ni de résultats chiffrés. L'outil est décrit comme long et incluant trop de questions, certaines étant complexes à comprendre, notamment parce qu'elles sont formulées à la négative. Il est un des instruments qui demandent un plus grand effort d'appropriation de la part des CPIP. Par ailleurs, même si cela est faux, certains professionnels ont compris qu'une réponse négative à la question initiale de chaque domaine fermait l'accès aux autres items du bloc, ce qui est évidemment ennuyeux. Certaines notions théoriques telles que « précontemplation/contemplation » semblent moins adaptées ou peu maîtrisées. Enfin, les items, la formulation des questions et le guide d'entretien mériteraient d'être retravaillés. Il faudrait également construire un guide vis-à-vis l'outil lui-même, clarifiant notamment les raisons pour lesquelles on l'applique.

7.4. FACILES-RX Auto

En octobre 2015, le FACILES-RX Auto avait été formellement utilisé à au moins 69 reprises (4^{ème} rang). Lorsqu'il a été discuté en groupe, 48% des commentaires se sont avérés positifs (1^{er} rang). L'outil est très simple et semble particulièrement apprécié sous l'angle de sa pertinence. Les deux qualificatifs qui reviennent fréquemment à son sujet sont « *intéressant* » et « *valorisant pour les PPSJM* ».

Plusieurs professionnels trouvent intéressant que la personne puisse remplir un tel questionnaire. En effet, à leur avis, « *quelque chose* » se passe ensuite durant les entretiens. Les CPIP évoquent une nouvelle démarche ou « *dynamique* » qui les aiderait à faire un bilan. Cela donnerait notamment la possibilité de relever les différences de points de vue entre le professionnel et le justiciable. Par ailleurs, le fait que les personnes placées sous main de justice le remplissent susciterait chez elles un sentiment de valorisation. Ainsi, plusieurs des justiciables impliqués dans la recherche se sont dits ouvertement satisfaits du processus. Selon les CPIP, il est probable qu'ils se sentaient plus à l'aise d'aborder certains éléments de leur vie de cette façon et qu'ils aient été plus sincères.

Perçu à la fois comme un outil d'accompagnement et un support à l'interactivité, le FACILES-RX Auto permettrait de faire ressortir des éléments mal évalués ou jamais abordés et de favoriser une réflexion plus poussée de la part de la personne placée sous main de justice. Il donnerait encore l'occasion d'établir une alliance de travail ; de visualiser mutuellement le travail investi et à faire ; de faire ressortir et de prioriser les besoins éprouvés par la personne placée sous main de justice. Bref, d'utilisation facile, il permettrait de faire avec la personne placée sous main de justice des retours dits « *intéressants sur un plan clinique* ». Cela dit, certains estiment qu'il peut être complexe de justifier son utilisation auprès de la personne placée sous main de justice dans le contexte pénitentiaire actuel. Il serait toutefois nécessaire de cibler précisément le public avec qui mobiliser l'outil. En effet, certaines personnes placées sous main de justice peuvent avoir des difficultés de compréhension, de rédaction, de verbalisation, d'expression ou plus tout simplement à parler de soi. Enfin, il a été quelques fois proposé d'ajouter un item relatif « *à la victime dans l'attitude envers la loi* ».

7.5. L'IREC

En octobre 2015, l'IREC avait été formellement manipulé au moins 86 fois (3^{ème} rang). Lorsqu'il en a été question lors des focus groupes, 45% des commentaires ont été positifs (2^{ème} rang). Il semble particulièrement apprécié sous l'angle des résultats utiles qu'il produit. Les deux qualificatifs qui reviennent fréquemment à son sujet sont « *pertinent* », mais « *long* ».

Jugé « *très intéressant* », l'IREC permettrait d'aborder des éléments que les autres outils n'interrogent pas. Entre autres : il part du « *global* », aide la personne placée sous main de justice de se positionner autrement, se centre sur les ressources plutôt que le risque et donne la possibilité de remettre en question ses pratiques professionnelles. Les questions semblent bien formulées et peuvent rendre les entretiens plus dynamiques et approfondis. Il serait particulièrement utile auprès des gens qui n'ont pas encore pris de conscience de leur problématique. On estime aussi que l'IREC fait évoluer la relation entre le professionnel et la personne placée sous main de justice. À géométrie variable, il pourrait : servir de support pour alimenter les groupes de PPR, structurer les entretiens individuels, explorer certains éléments-clés ou les évaluer différemment. Il permettrait également de corroborer les

informations recueillies grâce à un autre outil, se représenter le changement de façon visuelle (positif et négatif) et mieux cibler les priorités à travailler.

Par contre, l'IREC est présenté comme assez long et nécessitant deux entretiens. Certains items seraient redondants, d'autres pourraient difficilement s'appliquer à un public institutionnalisé ou détenu. Certaines questions seraient déstabilisantes pour les professionnels et les justiciables. La cotation n'est pas toujours évidente et elle implique de revenir parfois vers la personne placée sous main de justice afin de valider certains éléments. Enfin, certaines formulations seraient à simplifier.

7.6. SAPROF

En octobre 2015, la SAPROF avait été formellement utilisée au moins 63 fois (5^{ème} rang). Lorsqu'il a été discuté, seulement 21% des commentaires ont été positifs (6^{ème} rang). L'outil semble apprécié sous l'angle des résultats qu'il produit. Les deux qualificatifs qui reviennent fréquemment à son sujet sont « *intéressant* », mais « *compliqué* ».

Pour les CPIP, la SAPROF est associée à l'évaluation de champs rarement explorés en entretien tels que les habiletés d'adaptation, la maîtrise de soi, la gestion du budget, les buts poursuivis par la personne, sa personnalité ou des aspects psychologiques plus intériorisés, comme l'attachement sécurisé durant l'enfance. Globalement, on apprécie le fait que l'outil aborde des facteurs positifs ou de protection. En effet, cela viendrait pondérer le reste de l'évaluation en soulignant les points forts de l'individu et en donnant l'occasion d'en faire un bilan.

Si l'outil perçu comme étant « *facile* » par les uns, il est dit « *compliqué* » et « *difficile à appréhender* » par beaucoup autres. Le manuel qui l'accompagne permettrait néanmoins de clarifier certains items et de mieux saisir leur définition. La SAPROF est également représentée comme ne se suffisant pas à elle-même. Cela étant, certains professionnels ont du mal à voir son intérêt. Ils considèrent que son utilisation ne réduit pas la part de subjectivité impliquée dans l'évaluation des personnes. Sujet à interprétation, il n'apporterait pas beaucoup plus d'éléments de compréhension. Quelques CPIP en parlent comme d'un outil qui « *demande beaucoup de temps* », « *est inutile* », repose sur des critères « *très difficiles à quantifier/coter* ». La SAPROF demeure très peu utilisée dans plusieurs équipes. La formation le concernant a été vécue comme étant trop courte. Les questions portant sur l'intelligence, l'empathie ou sur le parcours de santé restent embarrassantes et difficiles à évaluer. Plusieurs CPIP ont le sentiment de ne pas avoir les compétences pour le remplir. De manière générale, l'outil est présenté comme relevant plus de la « *thérapeutique* », donc des sciences psychologiques. À minima, il est souhaité qu'un ajout d'explications permette de mieux savoir comment lire et utiliser ses résultats.

8. Première synthèse sur l'accueil réservé aux outils

Globalement, il s'avère qu'aux yeux des professionnels impliqués, des éléments tels que « *les réactions positives* » de la personne placée sous main de justice ou la « *pertinence des items* » semblent constituer des leviers pour l'utilisation des outils expérimentés. Peuvent ensuite apparaître diverses résistances possibles, liées par exemple aux « *modalités d'entretien* », aux « *formations initiales* » ou aux conditions qui nuisent particulièrement à l'appropriation des outils (ex. : « *organisation du service* », « *apport des résultats* »).

En reprenant les analyses sous un autre angle, trois questions spécifiques semblent sous-tendre le positionnement des professionnels dans l'expérimentation PREVA.

Qui (je suis) ? Les professionnels interrogent la recherche action PREVA et l'utilisation des outils d'évaluation à l'aune de la manière dont ils définissent leur identité professionnelle. Ainsi des questionnements, résistances ou leviers entourent l'expérimentation suivant la définition que les professionnels portent sur eux-mêmes et leurs pratiques, et la relation possible entre cette identité et la conception qu'ils ont du modèle R-B-R.

Quoi (ce que je fais) ? La question porte cette fois sur ce que les CPIP se permettent de réaliser au sein de leurs entretiens, de ce qu'ils font et avec qui. Un raisonnement concernant l'alliance professionnelle anime les CPIP interrogés et, selon les éléments que les instruments génèrent à son égard, ce raisonnement se montre levier ou frein quant à l'expérimentation.

Comment (je procède et ce que cela engendre) ? Il s'agit ici du regard posé par les professionnels sur le changement de leur organisation de travail occasionné par l'expérimentation. Face à certaines difficultés externes d'organisation de service, mais également de réalités endogènes à la pratique du professionnel lui-même et ses habitudes et repères, la question de l'opérationnalisation des outils s'avère cruciale puisque potentiellement sources de grandes anxiétés.

Les outils de l'expérimentation PREVA ont pu être intégrés à ce raisonnement tridimensionnel des professionnels : Qui suis-je ? Que fais-je ? Et dans quelles conditions ? L'aspect opérationnel des instruments et leur intégration potentielle dans la pratique quotidienne sont surtout présentés sous un angle négatif, un frein attitudinal *a priori* dans l'utilisation. L'observation d'une alliance de travail engendrée, suscitée ou permise par les outils entre le CPIP et la personne placée sous main de justice intervient davantage comme un levier favorisant le regard positif à l'égard des instruments. Inversement, l'observation d'une alliance affectée ou de l'absence de relation concrète dans l'entretien peut venir faire frein attitudinal. Enfin, la représentation que les CPIP ont de leur métier, et d'eux-mêmes dans leur métier, s'enrichit de la pratique quotidienne d'une part et du lien aux autres durant les entretiens d'autre part. Les mouvements engendrés dans ces deux éléments mettent sous tension l'identité professionnelle qui elle-même révisera ou confirmera sa pratique et son regard sur les outils.

L'identité de la profession est riche de diverses formations et toutefois en besoin d'harmonisation représentée par les évolutions constantes de la fiche de poste du CPIP et des cadres théoriques proposés. L'expérimentation PREVA s'intègre dans un champ qui ne porte pas uniquement sur le savoir-faire, mais aussi un modèle d'analyse et d'intervention parmi d'autres savoirs déjà acquis, des savoir-faire et savoir-être déjà installés. Pour les professionnels, l'utilisation des outils peut donc susciter plusieurs enjeux identitaires et bouleversements possibles. Dans ce processus au long cours, la question « dois-je faire (en) plus ? » entre en balance avec « dois-je faire à la place ? » et reconstruit la manière d'envisager sa compétence professionnelle. La recherche-action PREVA interroge le CPIP dans l'exigence d'acquisition d'un savoir disciplinaire particulier, à la fois semblable (thématique et objet d'étude) et différent (structuration de la méthode) et d'un apprentissage par et dans la pratique de ce savoir particulier.

V. Accueil réservé par les professionnels aux instruments et items (carnets de bord)

En janvier 2016, l'équipe de recherche a reçu 91 carnets de bord. Certains d'entre eux ont été renseignés par des groupes de CPIP dont nous ne connaissons pas la constitution précise. Par ailleurs, il est à noter que les carnets de bord n'ont pas été renseignés par l'un des sites dans son ensemble, par une antenne n'ayant pas procédé à l'expérimentation, ainsi que, plus sporadiquement, par certains CPIP au sein des services. Le matériel recueilli a ensuite été analysé par deux ingénieures de recherche.

1. INFO

1.1. Nombre d'utilisations

66 utilisations pour 26 CPIP (6^{ème} rang / 6 instruments). L'utilisation du Guide INFO a été nettement inférieure aux autres outils. Il faut rappeler à cet endroit que le Guide INFO n'était pas soumis à l'épreuve de la fidélité inter-juge, dans la mesure où il ne produit pas de score ou de résultat chiffré. Son utilisation dans le cadre de cette recherche-action a été moins « contrainte », ce qui explique que la priorité a été accordée aux autres outils.

1.2. Réactions des personnes placées sous main de justice

Il est à noter que le Guide INFO, lorsqu'il a été utilisé, l'a été majoritairement sur dossier ce qui est contraire aux consignes données. Bien que le dossier puisse constituer une aide, l'entretien est incontournable. Il a donc peu été utilisé en présence des justiciables et peu porté à leur connaissance. Lorsqu'il a été utilisé auprès des personnes placées sous main de justice, il a globalement recueilli un bon accueil, suscitant l'intérêt des personnes, et pour l'une, la satisfaction de voir que l'administration pénitentiaire pouvait s'intéresser à l'ensemble de son parcours et non uniquement aux faits infractionnels commis. Mais l'outil a aussi pu susciter la surprise, ou l'agacement. La principale difficulté rencontrée par les personnes placées sous main de justice s'est avérée être la dimension chronologique de l'outil (remettre les événements dans l'ordre, se rappeler des dates) et la lourdeur de la rétrospection à effectuer. Enfin, certaines thématiques ont pu paraître intrusives pour les personnes placées sous main de justice (comme la sexualité par exemple).

1.3. Items pertinents ou non, pourquoi ?

Dans l'ensemble, tous les items semblent pertinents pour les CPIP qui ont renseigné cet outil. Cependant, certains paraissent plus délicats à aborder au début du suivi, notamment avec certaines personnes placées sous main de justice. S'il est indiqué que les renseignements généraux gagneraient à être affinés, la critique principale sur les items référencés porte sur les dimensions « parcours judiciaire », « parcours institutionnel » et « projet d'insertion et de probation », qui peuvent paraître redondantes ou faire doublons, de l'avis de nombreux CPIP. Cette impression apparaît surtout lorsque la PPSMJ n'a pas

d'antécédent psychiatrique ou de placement durant l'enfance et lorsque le suivi judiciaire est encore récent. Également, cet outil a pu pour certains être redondant avec la fiche d'accueil ou grille de premier entretien mise en œuvre dans le service. Pour d'autres, le Guide INFO a justement pu permettre une refonte de cette grille et pourrait même s'y substituer à l'avenir.

1.4. Items rendant l'utilisation difficile

L'item plébiscité sur ce point est celui de la sexualité. Il est le plus délicat à aborder, certains CPIP ayant fait le choix de ne pas le faire selon la situation concernée, ou dès le début du suivi. D'autres se demandent s'il est possible de ne pas l'aborder, puisqu'il est prescrit par l'outil ? L'avantage du Guide INFO est que les sphères à interroger peuvent en effet s'adapter aux contextes. Notamment la sphère de la sexualité est une option qui s'ajoute seulement en cas de violences à caractère sexuel. Cette remarque sera faite quasiment à l'identique pour la FACILES-RX.

Le second point pouvant poser difficulté est la datation des évènements : les CPIP considèrent que les dates indiquées par les personnes placées sous main de justice ne sont pas toujours fiables, qu'il peut y avoir des décalages entre la mémoire des personnes et la réalité des dates. Ces décalages méritent d'être clarifiés durant l'entretien et renseignent déjà sur la capacité de la PPSMJ à se repérer dans le temps et l'importance qu'elle accorde à certains événements.

Enfin, il ne s'agit pas d'un item en particulier, mais la forme de l'outil est ici mentionnée, soulignant le nombre important de pages et le manque de lisibilité de l'outil une fois renseigné. Tout ceci rend son utilisation difficile. Une version informatisée permettrait de pallier ce problème. La possibilité de combiner le Guide INFO avec le logiciel APPI a été fréquemment évoquée.

1.5. Ce qui est facile ou difficile à compléter

Les items indiqués comme faciles à compléter dans le Guide INFO sont « le parcours familial et conjugal » (sauf dans des cas de pathologies psychiatriques) et « le parcours scolaire et/ou professionnel » (sauf certains cas où la personne placée sous main de justice est désocialisée, sans emploi, des difficultés pouvant alors apparaître quant à ces dimensions). De manière plus générale, c'est un outil qui présente un intérêt sur de gros dossiers fournis en nombreuses informations. Les thématiques larges peuvent également s'avérer un atout, car elles permettent de poser des questions ouvertes.

L'item de la sexualité est celui qui est le plus mis en avant comme étant difficile à compléter. Il est compliqué de l'aborder, entre autres en début de mesure, ou pour des infractions ne comportant pas une dimension sexuelle. Les « parcours scolaire et/ou professionnel » et « parcours familial et conjugal » peuvent poser difficulté dans certains contextes (Cf. *supra*), tout comme « le parcours de santé ». Tel est le cas dans des situations de toxicomanie, ou lorsque les personnes placées sous main de justice présentent des difficultés à retracer ce

parcours, notamment sur un plan chronologique. Les CPIP partagent toutefois l'intérêt pour ses dimensions, mais signifient leurs difficultés et manques de formation en matière de conduite d'entretien. Ils mesurent par ailleurs les effets psychologiques de questions plus centrées sur la personne pour lesquels ils se sentent insuffisamment « équipés ».

De manière plus transversale, tel qu'indiqué ci-haut, le remplissage de l'outil est mis en difficulté par sa dimension temporelle et datée. Également, l'outil s'avère chronophage à l'utilisation, il est décrit comme dense et fastidieux. Son ergonomie se présente souvent comme un frein, notamment du fait de l'absence de caractère dynamique (surtout concernant la lecture de l'outil et la réalisation de la frise finale), mais aussi en raison du manque de place et/ou des contraintes liées au remplissage des différentes catégories.

1.6. Informations systématiquement absentes

Peu d'éléments sont donnés sur ce point. Un CPIP indique que toutes les informations peuvent être recueillies, mais cela demande du temps. Sont citées comme dimensions pour ce point : « le parcours institutionnel » (à plusieurs reprises), « la sexualité », « les loisirs », « le projet d'insertion et de probation » (pour lequel les informations se trouvent en fait dans « le parcours judiciaire » si on se base sur les dossiers). On mesure ici les informations insuffisantes apportées par les dossiers et le besoin d'aller approfondir les différentes dimensions moyennant des entretiens avec la PPSMJ pour recueillir leur vécu.

Concernant l'outil, il est souligné qu'il serait pertinent de recueillir en plus des informations sur le logement ou l'hébergement, voire sur les pratiques et convictions religieuses.

1.7. Atouts

L'atout principal du Guide INFO réside, pour les CPIP, dans l'exhaustivité qu'il apporte relativement au recueil d'informations sur le parcours de vie de la personne. Il permet une lisibilité et une traçabilité de ce parcours de vie. Il permet également de faire des liens entre les différents événements de vie. La dimension chronologique de la frise finale et son aspect visuel facilitent l'établissement de ces parallèles. Ainsi, le Guide INFO permet-il une appréhension globale et évolutive de la personne placée sous main de justice.

Lorsqu'il est rempli avec la personne, il est apprécié pour la place qu'il lui confère. Il s'avère impliquant pour les personnes placées sous main de justice et devient pour elles le support d'une introspection et d'une réflexion sur leur parcours. Certains professionnels ont même proposé à la PPSMJ de compléter toute seule la frise après la première entrevue. Le travail effectué a ensuite été discuté au rendez-vous suivant. Cette façon de procéder est possible lorsque la personne présente suffisamment de capacités d'élaboration et a instauré une relation de confiance avec son CPIP. Elle offre une vraie plus-value pour le suivi.

Sur le plan institutionnel, il constitue une base informative exhaustive et bien organisée (classement par thèmes). Son utilisation dès le début de la prise en charge permet

d'envisager une transmissibilité et une utilisation au fur et à mesure du suivi, d'un service à l'autre le cas échéant. Ainsi, il pourrait offrir un support d'échange et de transmission utile.

1.8. Limites

Le Guide INFO présente deux limites principales, soit son manque de dynamisme (une version numérique serait souhaitable) et son caractère chronophage. En effet, cet outil est très long à remplir, voire fastidieux pour certains. Ainsi, son utilisation n'est pas préconisée par les CPIP pour les courtes peines (trop d'informations sont à recueillir sur un temps trop restreint).

La version papier du Guide INFO est remise en question, souffrant pour les CPIP d'un manque de lisibilité et de dynamisme. Elle fait obstacle à la création automatique de la frise et limite ainsi la mise en exergue des parallèles entre les différentes dimensions du parcours de vie de la personne. Dans l'abord de la personne placée sous main de justice, le Guide INFO nécessite de cadrer l'entretien pour recueillir les informations requises. Les CPIP déplorent ne pas disposer d'un guide d'entretien pour recueillir les données. L'outil, dans sa version actuelle, n'est pas maniable pendant l'entretien. Pour certains, il requiert l'existence d'un lien de confiance entre CPIP et personne placée sous main de justice. Enfin, la nature et la forme des données nécessitent aussi d'être guidé dans leur exploitation et leur analyse. La formation à cet outil devra permettre de comprendre le lien entre les événements et dimensions de vie et le sens qu'il revêt pour la PPSMJ et son passé délinquantiel.

Sur le plan institutionnel, le Guide INFO interroge quant à sa transmissibilité, que ce soit d'une mesure à une autre, ou lors de changements d'institution.

1.9. Éléments partagés ou gardés secrets par la personne placée sous main de justice

Très peu d'éléments ont été apportés par les CPIP quant à ce point. Ceux qui l'ont renseigné indiquent principalement la sexualité ou la vie intime du couple ainsi que les relations familiales (lorsqu'elles sont compliquées), comme étant des éléments difficiles à aborder pour les personnes.

Principalement, les CPIP répondent à cet item en indiquant que cela dépend de chaque situation, et que les personnes placées sous main de justice ne disent que ce qu'elles souhaitent dire aux CPIP qui les reçoivent.

1.10. Idées de modifications

La principale suggestion de modification du Guide INFO porte sur la nécessité d'en créer une version numérique dynamique, permettant notamment la réalisation automatique de la frise finale, ainsi que l'insertion de nouveaux éléments tout au long du suivi. Cela faciliterait aussi le remplissage des différentes fiches (notamment en termes d'espace disponible et d'organisation de celui-ci).

En termes d'items, il est proposé d'ajouter des éléments sur la religion ainsi que sur la dimension sociale (transports, budget, hébergement...). La nécessité de différencier le suivi

au SPIP et le parcours judiciaire est aussi remise en doute. Il est également suggéré de remettre les définitions des dimensions au début de chaque rubrique, et d'ajouter un index et annuaire des intervenants autour de la situation. Enfin, un guide d'entretien composé de questions permettant d'orienter l'entretien est de nouveau demandé dans cette partie.

1.11. Remarques supplémentaires

Différentes informations sont indiquées dans ce point. Il a pu être évoqué que le Guide INFO n'est pas un outil utile, car trop redondant avec la grille de premier entretien élaborée par le service ; sauf à considérer que le Guide INFO soit utilisé en guise de premier entretien. L'outil peut pourtant également être qualifié de très pertinent au regard de la synthèse et des perspectives qu'il permet d'établir, ainsi que de la continuité du suivi qu'il peut mettre en exergue.

Le long temps d'utilisation de l'outil est de nouveau évoqué, certains CPIP insistant sur l'impossibilité de l'utiliser au regard de leurs conditions de travail actuelles, le temps leur manquant pour exploiter le Guide INFO. Il est cependant qualifié de pertinent pour les longs suivis et considéré comme facile à compléter au fur et à mesure en détention.

L'automatisation est là encore soulevée, l'outil pouvant être qualifié de prometteur, mais inexploitable dans sa version papier. La case pour noter les paroles de la personne placée sous main de justice est évoquée et qualifiée d'indispensable.

Enfin, certains agents indiquent que cet outil les a menés à investiguer des champs qu'ils n'abordaient pas précédemment, et que cela a ainsi modifié et enrichi leurs entretiens.

2. LS/CMI

Une limite doit être indiquée d'entrée de jeu. Alors que l'expérimentation consistait à remplir uniquement la section 1, certains utilisateurs ont fait ainsi, tandis que d'autres ont renseigné l'outil en entier.

2.1. Nombre d'utilisations

Il y a eu au moins 257 utilisations pour environ 70 CPIP (1^{er} rang). Certains ont fait des utilisations à plusieurs, en groupe, le nombre de participants n'est pas toujours explicite, tandis que certains l'ont utilisé, mais n'ont pas indiqué le nombre de passations.

2.2. Contexte d'utilisation

Les données recueillies via les carnets de bord laissent à penser que le LS/CMI a été plus fréquemment utilisé en milieu ouvert, 46 occurrences⁸ ayant pu être relevées. Pour 9 occurrences, la mesure concernée n'a pas été précisée, seule la mention « milieu ouvert »

⁸ Nous entendons par *occurrence*, le fait qu'un CPIP ait indiqué dans le carnet de bord avoir utilisé l'outil en milieu ouvert. Cependant, les données recueillies ne nous permettent pas une précision sans faille. En effet, certains CPIP ont pu avoir indiqué de manière globale avoir utilisé l'outil en milieu ouvert ou fermé, d'autres ont précisé des mesures, d'autres encore ont détaillé le contexte pour chaque utilisation. Les chiffres présentés ici le sont donc uniquement à titre informatif et sont à considérer avec précaution.

est indiquée. Pour une occurrence, la passation a été effectuée en milieu ouvert et sur la base des informations obtenues grâce au dossier de la personne. Deux autres occurrences indiquent une passation effectuée à la fois sur la base des informations obtenues grâce au dossier de la personne et d'entretiens effectués dans un second temps.

Pour les mesures identifiées de façon plus précise, il s'agit majoritairement de sursis avec mise à l'épreuve (31). D'autres sont également évoquées de manière plus sporadique : projet d'aménagement de peine (7), suivi socio-judiciaire (7), libération conditionnelle (6), placement sous surveillance électronique (6), semi-liberté (3), travaux d'intérêt général (3) et conduite sous l'emprise d'un état alcoolique lorsque cette infraction est associée à de la violence (3).

Concernant le milieu fermé, 17 occurrences ont été relevées. Les précisions apportées ici par les expérimentateurs relèvent davantage du cadre d'incarcération. Quatre occurrences mentionnent uniquement l'expression « milieu fermé » ; d'autres spécifient le type d'établissement : maison d'arrêt (4), maison centrale (2) ; ou décrivent les caractéristiques de la peine : longue peine (3), « arrivants » quelle que soit la peine (3), « arrivants » condamnés à une peine inférieure à 6 mois (3), peine supérieure ou égale à 2 ans (2), peine inférieure à 6 mois (2), fin de peine (2), révocation du sursis (1), 20 ans de réclusion criminelle (1) et une demande d'aménagement de peine en cours (1).

Une occurrence précise que le LS/CMI a été utilisé en complément de l'IREC et deux occurrences indiquent que le LS/CMI a été renseigné sur dossier en milieu fermé.

Enfin, une minorité de CPIP a indiqué le type de public concerné par l'évaluation. Ces informations sont données ici à titre indicatif, mais ont été trop peu renseignées pour constituer une illustration fiable de la situation. Ainsi, 8 occurrences précisent le genre masculin des personnes évaluées et une occurrence le genre féminin. Milieu ouvert et milieu fermé confondus, 6 occurrences spécifient que l'évaluation a été effectuée sur des personnes en cours de suivi par les CPIP et six également spécifient que l'évaluation a été effectuée sur des personnes nouvellement prises en charge. Les dernières occurrences indiquent le type d'infraction concernée : agression sexuelle (5), violences conjugales (2), stupéfiants (2), violences (1), vol (1), association de malfaiteurs (1).

Deux occurrences précisent également que deux entretiens ont été nécessaires pour renseigner l'instrument et une occurrence indique une sélection des personnes placées sous main de justice évaluées par niveau d'efficacité intellectuelle.

2.3. Items pertinents/importants

D'un point de vue global, plusieurs expérimentateurs estiment que l'ensemble des items est pertinent (nous relevons 20 occurrences). Ceux-ci seraient complets, clairs et reprendraient l'ensemble des problématiques et des sphères de vie d'une personne placée sous main de justice. De façon plus détaillée, les items le plus souvent cités comme étant pertinents sont

ceux liés à la sphère relationnelle et/ou environnementale (fréquentations notamment, 10 occurrences), ceux liés à la sphère judiciaire (attitude ou orientation procriminelle : 6 occurrences, antécédents criminels : 5 occurrences, type de comportement antisocial : 2 occurrences), puis ceux liés à la sphère familiale (couple, famille : 2 occurrences pour chaque item).

Les expérimentateurs indiquent à plusieurs reprises que cet outil leur a permis d'aller chercher des informations qu'ils n'allaient pas nécessairement chercher auparavant (fréquentations, attitude, orientations procriminelle ou loisirs notamment).

Certains expérimentateurs soulignent l'intérêt de la section 1, section qui devait être renseignée pour l'expérimentation. D'autres ont utilisé l'instrument dans son ensemble et indiquent un intérêt pour la deuxième partie. Enfin, s'agissant des sections 8 et 9 (Décision relative au programme ou au placement et Plan de gestion des cas), si certains utilisateurs trouvent qu'elles permettent de cibler des éléments dans la situation de la personne, d'autres estiment qu'elles suscitent des répétitions.

Néanmoins, certains expérimentateurs ayant indiqué la pertinence de l'ensemble des items ont pu faire part de quelques difficultés lorsqu'il s'agit de rassembler les informations pour renseigner les items (informations pas toujours présentes dans le dossier, etc.). Un CPIP explique que l'appropriation de l'outil n'est pas simple, mais que lorsqu'elle est acquise, l'instrument a un véritable apport. Enfin, plusieurs expérimentateurs relèvent des problèmes de formulation des items ou encore des items qui ne pourraient pas être renseignés en fonction des situations et/ou des profils de personne placée sous main de justice.

2.4. Items non pertinents, pourquoi ?

D'un point de vue général, peu d'items sont perçus comme non pertinents, les critiques formulées étant davantage de l'ordre d'une nécessité de reformulation ou d'adaptation.

De façon plus détaillée, un expérimentateur souligne le caractère précis et fermé des questions posées dans le LS/CMI et estime que cela pourrait aller à l'encontre de la philosophie de l'entretien motivationnel. Un utilisateur indique ne pas avoir perçu l'intérêt des items concernant les loisirs et un autre les items concernant les antécédents carcéraux. Un CPIP mentionne le fait que les sections « Profil de risque et de besoins » et « Décision relative au programme ou au placement » sont chronophages et un autre souligne le fait que la section « Sommaire des résultats » peut être redondante notamment lorsqu'un rapport a déjà été rédigé concernant la situation de la personne placée sous main de justice. Puis, la présentation de l'outil a pu être qualifiée par certains expérimentateurs de formelle, d'engageante.

Les autres éléments évoqués par les utilisateurs à cette question, mentionnent davantage des difficultés liées au vocabulaire et aux formulations, qui nécessiteraient une adaptation au contexte français, que des éléments qui seraient non pertinents.

Les expérimentateurs suggèrent des éléments qu'ils estiment nécessaire de modifier :

- s'agissant de la catégorie « Problème d'alcool ou de drogues », il conviendrait de permettre de prendre en compte davantage de situations, ou de prévoir une case « autre » où l'évaluateur peut formuler une réponse ;
- l'item « Pourrait faire meilleur usage de son temps » (section 1.8) peut contraindre à une appréciation subjective. Il peut aussi être difficile de répondre à cet item, notamment dans le cadre carcéral où les possibilités de travail et/ou de formation ne sont pas identiques partout et pour tous ;
- un expérimentateur regrette que la section relative aux loisirs ne concerne que les loisirs avant l'incarcération ;
- un CPIP souligne qu'il peut être difficile de renseigner la section « Problèmes personnels ayant un potentiel criminogène » et qu'il pourrait être intéressant d'explicitier davantage les items.

Les utilisateurs mentionnent également des items pour lesquels serait nécessaire soit une reformulation, soit une adaptation du vocabulaire et des notions au contexte français :

- les questions formulées par la négative
- les items liés à l'éducation ou à l'emploi
- les items liés au contexte carcéral ou pénitentiaire
- les items liés aux « Antécédents d'actes criminels »
- les items liés aux « Entraves à la libération ».

Enfin, six utilisateurs indiquent qu'il n'y a pas d'item qui ne soit pas pertinent.

2.5. Ce qui est difficile à compléter

Les items identifiés comme difficiles à compléter relèvent des champs et motifs suivants :

- Le comportement antisocial et l'évaluation de ce comportement, notamment parce que les items seraient difficiles à comprendre et relèveraient d'une certaine subjectivité de l'évaluateur. De plus, ce champ recouvre des questions qui ne sont pas habituelles pour les expérimentateurs, voire qu'ils estiment ne pas relever de leurs compétences et pour lesquelles il serait difficile de se prononcer notamment en l'absence d'expertise (psychologique ou psychiatrique) dans le dossier de la personne placée sous main de justice. Les utilisateurs ont pu rencontrer des difficultés similaires pour les items concernant les attitudes ou orientations procriminelles, les aptitudes criminelles et la section concernant les problèmes personnels ayant un potentiel criminogène.

- La sphère relationnelle (environnement procriminel et/ou prosocial), les fréquentations et les loisirs qui sont identifiés comme des domaines nouveaux à investiguer. Selon les expérimentateurs, il ne serait pas évident pour les personnes placées sous main de justice de faire la distinction entre des « connaissances » et des « amis ».
- La sphère familiale serait difficile à renseigner dans des situations particulières : retraité, célibat notamment.
- Les antécédents judiciaires sont parfois difficiles à renseigner, notamment en ce qui concerne la minorité puisque cela n'est pas mentionné dans le casier judiciaire. Ces éléments reposent essentiellement sur le discours et les souvenirs rapportés par la personne placée sous main de justice.
- La sphère de la sexualité est difficile à renseigner selon les expérimentateurs, de même que les items sur les antécédents judiciaires concernant des faits d'agressions sexuelles. Les utilisateurs indiquent que les questions ne sont pas évidentes à poser, d'autant plus lorsque la personne n'a pas été condamnée pour des faits d'agression sexuelle.

D'autres remarques viennent compléter et expliciter les difficultés rencontrées par les expérimentateurs lors de l'utilisation de l'instrument.

Il a été fréquemment souligné qu'il serait nécessaire de pouvoir adapter le vocabulaire et certaines formulations de phrases au contexte français, notamment concernant le parcours scolaire et le domaine carcéral, ainsi que de reformuler les items dont les questions sont posées par la négative.

De même, plusieurs utilisateurs indiquent que les sous-items sont nombreux, et qu'il est difficile d'obtenir certaines informations dans un court délai. En effet, des CPIP soulignent que certaines informations sont dépendantes du discours de la personne placée sous main de justice et ne peuvent pas être vérifiées et/ou confortées par le dossier de la personne (sphère professionnelle, scolaire par exemple), certaines informations peuvent relever d'un parcours qui a été douloureux et/ou que les personnes placées sous main de justice ne souhaitent pas aborder (éducation, emploi, sphère médicale, consommation de substances par exemple). Enfin, certaines informations nécessitent que la personne se souvienne du passé, ce qui n'est pas toujours chose aisée (la personne peut avoir oublié, peut ne pas vouloir aborder le sujet, ou ne perçoit pas l'intérêt de parler de ces sujets).

Il est également précisé par certains CPIP que remplir cet outil demande du temps. Il nécessite une cotation qui est fastidieuse pour certains, difficile pour d'autres, soit dans la retranscription de l'information, soit dans l'exigence que nécessite l'instrument (des utilisateurs indiquent qu'il est nécessaire de vérifier la consigne de chaque item dans le guide avant de le coter). Un CPIP indique également que l'outil dans son ensemble est difficile à renseigner.

Enfin, plusieurs expérimentateurs sollicitent une formation supplémentaire pour l'utilisation du LS/CMI tant pour la cotation que pour la méthode de calcul de risque, que certains estiment peu claire.

2.6. Ce qui est facile à compléter

D'après l'ensemble des réponses obtenues, ce qui semble facile à compléter sont les items de la section 1 « Facteurs généraux liés aux risques et aux besoins » :

- parcours pénal/des antécédents criminels
- problèmes d'alcool ou de drogues
- l'éducation ou l'emploi
- les fréquentations
- les loisirs
- la famille
- le couple
- l'attitude ou l'orientation procriminelle (qui est plus facile à compléter, selon certains utilisateurs, lorsque l'IREC a été utilisé également)
- le type de comportement antisocial.

Les utilisateurs indiquent qu'il est notamment plus aisé de compléter l'instrument lorsqu'ils sont en possession du casier judiciaire de la personne et lorsqu'ils complètent l'entretien avec la lecture du dossier de la personne. En effet, certains soulignent qu'il faut être attentif aux réponses uniquement basées sur le discours des personnes placées sous main de justice, certaines ayant notamment des difficultés à se repérer dans le temps.

Plusieurs CPIP mentionnent la nécessité, au moins pour les premières évaluations, de se référer systématiquement au guide de cotation.

S'agissant des réactions des personnes évaluées face à l'outil, certains CPIP indiquent qu'ils n'ont pas rencontré de refus réel des personnes pour répondre aux questions lorsqu'ils utilisaient l'instrument au cours d'un entretien. Certains utilisateurs formulent l'hypothèse que cette non-opposition à l'utilisation de l'outil par les personnes placées sous main de justice puisse être due au fait que les items concernent davantage des événements objectifs que des ressentis ou des sentiments.

Enfin, un utilisateur indique qu'aucun item n'est facile à compléter.

2.7. Atouts

Les expérimentateurs indiquent le plus souvent que le LS/CMI est rapide, complet, clair, ergonomique et facile à renseigner. Quant au guide de cotation, il est clair et facilement maniable dans sa version dynamique. Certains précisent qu'il est important d'avoir bien compris les formulations des items et le système de cotation.

Le système de cotation puis la cotation finale permettraient aux expérimentateurs d'identifier de façon claire les axes de travail et de cibler ceux qui seraient à prioriser dans le suivi de la personne placée sous main de justice.

Les expérimentateurs indiquent que le LS/CMI permet d'explorer la situation de la personne placée sous main de justice dans son ensemble, d'aller chercher des informations nouvelles, de conforter leurs premières analyses ou encore d'affiner l'évaluation de la situation de la personne.

Enfin, les utilisateurs indiquent que le LS/CMI est un outil intéressant parce qu'il permet de faire un point sur la situation de la personne à un moment donné (ce qui permet de remettre en lumière des éléments négligés par exemple), tout en permettant une objectivation du suivi, de la situation de la personne et de l'évaluation du risque de récidive.

Par ailleurs, une demande de formation supplémentaire et/ou plus approfondie émerge de certaines réponses formulées par les utilisateurs.

Enfin, un utilisateur indique n'avoir perçu aucun bénéfice à utiliser cet instrument.

2.8. Limites

Plusieurs limites ont été mises en évidence par les expérimentateurs.

Certains utilisateurs indiquent que la passation nécessite un temps important notamment en raison du grand nombre d'items à renseigner (temps qu'ils n'ont pas nécessairement à leur disposition). Ainsi, les CPIP précisent que beaucoup d'informations sont à recueillir et que cela peut nécessiter de chercher dans les dossiers pour en obtenir et/ou pour croiser les informations obtenues dans le discours de la personne placée sous main de justice. La difficulté découlant de cette remarque est l'inégalité du contenu des dossiers, tous les documents nécessaires n'étant pas forcément à disposition de l'expérimentateur.

Une autre limite évoquée concerne la complexité de l'utilisation de l'outil et notamment le système de cotation. Certains utilisateurs expliquent qu'il peut être difficile d'interpréter les items et qu'un temps d'appropriation du vocabulaire est nécessaire. En lien avec cette remarque, nombreux sont les utilisateurs qui expriment un besoin de reformulation des items (soit au motif d'une compréhension difficile – formulation par la négative par exemple –, soit au motif d'un manque de clarté laissant la possibilité à une interprétation subjective) et une nécessaire adaptation au contexte français (notamment pour la sphère scolaire et la sphère carcérale).

Les expérimentateurs perçoivent le LS/CMI comme un outil statique laissant peu de place à une analyse qualitative (les questions sont qualifiées de « *fermées* »). Certains ont ainsi le sentiment que cette évaluation n'a pas un réel apport dans le suivi de la personne placée sous main de justice, notamment parce que les items seraient davantage basés sur le passé et pas suffisamment sur les projets qui peuvent être mobilisateurs pour la personne placée sous main de justice. Dans la mouvance de cette remarque, certains utilisateurs

s'interrogent sur les suites à donner au chiffre obtenu, notamment dans la mesure où ils n'ont pas nécessairement de programmes adaptés à proposer aux personnes placées sous main de justice. Ainsi, l'articulation du LS/CMI avec le plan d'accompagnement ne semble pas évidente pour les professionnels.

Enfin, certains utilisateurs indiquent ne pas être à l'aise avec les items renvoyant aux aspects psychologiques.

Par ailleurs, là encore, une demande de formation supplémentaire et/ou plus approfondie émerge de certaines réponses formulées par les utilisateurs.

2.9. Idées de modifications

Plusieurs éléments de réponses à cette catégorie ont déjà pu être formulés dans les quatre catégories précédentes, certains éléments cités ici feront probablement écho à des éléments déjà évoqués.

La suggestion de modification la plus fréquemment citée est celle d'une nécessaire adaptation du vocabulaire au contexte français – sphère scolaire, sphère judiciaire (antécédents, période de détention, etc.) notamment –, d'une reformulation de certains items afin de se prémunir d'une éventuelle interprétation de la part de l'évaluateur, d'éviter des erreurs de compréhension et de clarifier certaines expressions. Sont également cités les items formulés de façon interro-négative qui peuvent être difficiles à comprendre (items 12 et 13 notamment). Certains utilisateurs indiquent qu'il pourrait être intéressant d'ajouter des items permettant d'élargir les informations sur les désirs, les intentions et les projets de la personne placée sous main de justice.

Certains expérimentateurs suggèrent que les différentes sections sont très (trop ?) détaillées.

L'ensemble des items de la section 1.8 « type de comportement antisocial » a pu être qualifié de complexe, de difficile à définir notamment en l'absence d'expertise dans le dossier de la personne. De la même façon, les items faisant appel à une connaissance médicale sont relevés comme difficiles à renseigner par les CPIP (par exemple l'item concernant l'intelligence).

Concernant la section 1.7 « Attitude ou orientation procriminelle », un CPIP indique qu'une personne peut nier les faits, mais adhérer au suivi, ce qui rend difficile la cotation de cette section. Un autre CPIP souligne que pour l'item « appuie la criminalité », il est indiqué de cocher cet item lorsqu'une personne minimise sa culpabilité alors qu'il peut s'agir d'une personne qui ne supporte pas une image de personne délinquante, mais qu'elle n'appuie pas pour autant la criminalité. L'item ne semble donc pas prendre en compte ce type de situation.

Un CPIP souligne qu'il est dommage que l'item évoquant les activités de la personne ne concerne que les activités avant l'incarcération.

Concernant la cotation de façon générale, certains requièrent une simplification, en particulier concernant le calcul final des risques et des besoins. De façon un peu plus précise, certains se posent la question des modalités de cotation des passages à l'acte déclarés et reconnus par la personne placée sous main de justice, mais non judiciairisés et de l'éventuel exercice d'une activité professionnelle à risque de favoriser un passage à l'acte. En ce sens, l'ajout d'une case « autre » pour permettre d'ajouter un facteur de risque non proposé par l'instrument et relevé par le CPIP est suggéré.

Certains trouveraient également intéressant que soit ajouté un guide d'entretien permettant d'obtenir les informations nécessaires à la cotation.

Quelques utilisateurs formulent des suggestions précises de modification de vocabulaire :

- certains privilégieraient par exemple le terme « évaluation » à celui d'« entretien » afin que la personne placée sous main de justice puisse identifier immédiatement l'objectif de la rencontre ;
- d'autres mentionnent le terme « délinquant » ou « délinquant juvénile » qui ne leur paraît pas approprié au système français ;
- l'item concernant les gangs ne semble pas adapté au contexte français, ainsi que les expressions « sous-performance », « accusation pendante » ;
- l'expression « pourrait faire meilleur usage de son temps » est qualifiée de « *subjective* » et de « *déconcertante* » par un CPIP ;
- la notion d'incarcération fédérale est soulignée comme non adaptée au contexte français ;
- concernant le parcours scolaire, certains préféreraient le terme « terminer » au terme « compléter » ;
- l'item 18 « insatisfaction à l'égard du couple ou situation équivalente » ne semble pas prendre en compte l'éventualité du célibat de la personne placée sous main de justice selon les CPIP ;
- ou encore le terme « criminalité » qui semble un peu excessif à certains utilisateurs.

Un groupe d'utilisateurs estime qu'il serait intéressant d'obtenir un volet spécifique ou bien une version spécifique au milieu fermé, aux maisons d'arrêt.

Et, pour certains expérimentateurs, il serait pertinent, pour l'évaluation, de lier le LS/CMI à un autre outil « *plus en lien avec la personne placée sous main de justice* ».

Enfin, certains utilisateurs soulignent l'intérêt de la version dynamique de l'outil et le fait qu'elle devrait être systématisée.

2.10. Remarques supplémentaires

Les remarques formulées ici ne sont pas nombreuses et ne peuvent donner lieu à une analyse représentative. Elles sont d'ordre divers et sont souvent des mentions qui n'ont pu se faire par ailleurs.

Trois types de remarques émergent des réponses formulées par les expérimentateurs à cette question.

La première catégorie regroupe des remarques qui ne sont pas en faveur de l'utilisation de l'instrument. Certains utilisateurs indiquent qu'ils n'ont pas perçu de plus-value, lorsqu'ils ont utilisé le LS/CMI, que cet outil est trop quantitatif et qu'il ne serait pas plus adapté qu'un entretien classique (notamment en ce qu'il recouvre les mêmes limites : par exemple, pas de vérification possible des informations données par la personne). Certains regrettent le manque de sens et l'absence de suite à l'utilisation de l'outil. D'autres rappellent les difficultés rencontrées face aux questions posées de façon interro-négative, le risque de contresens possible, et souhaiteraient une simplification de la cotation.

Enfin, certains utilisateurs indiquent que cet instrument leur semble éloigné de leur culture professionnelle.

Dans une deuxième catégorie de réponses, les utilisateurs formulent des interrogations, des doutes qu'ils ont pu ressentir au cours ou suite à leur expérimentation du LS/CMI. Certains expriment leur difficulté à se prononcer sur l'évaluation de l'outil puisqu'ils n'ont utilisé que la section 1, ou qu'ils ont utilisé la section 2, mais en l'absence de formation à cet effet. Certains ont l'impression que des questions spécifiques n'apparaissent pas dans les résultats et d'autres se posent la question de l'utilité d'un résultat chiffré.

Un utilisateur indique qu'il faut être particulièrement rigoureux et ne pas être trop rapide dans l'utilisation de la version dynamique, car le LS/CMI produit un score.

Concernant la transposition de l'outil au contexte français, elle est soulignée comme étant nécessaire par plusieurs expérimentateurs (adaptation du vocabulaire, proposer des exemples) et une prise en compte des contextes de détention serait à prévoir (adaptation aux longues peines, aux courtes peines, etc.). Enfin, une demande de formation supplémentaire émerge également de ces réponses, notamment sur les modalités de remplissage des tableaux A et B à la fin de l'instrument.

Une troisième catégorie de remarques s'inscrit davantage dans un mouvement en faveur de l'utilisation de l'outil. Certains qualifient de « *rassurant* » le fait que la modification de la cotation d'un item n'entraîne pas la modification du résultat. Pour de nombreux utilisateurs, cet outil est complet, précis, objectif et intéressant. Certains précisent qu'il est pertinent de l'utiliser en complément de la FACILES-RX et de la FACILES-RX Auto. Il fonctionnerait dès le début des prises en charge, permettrait d'obtenir une vision des risques à un moment donné, ne laisserait pas de place à l'interprétation, tout en permettant des nuances à l'évaluateur. Pour ces utilisateurs, l'instrument allierait l'évaluation des facteurs de risques et l'évaluation des besoins, ce qui permettrait de construire un axe de travail. Certains expriment également qu'il pourrait constituer une formalisation du travail effectué par le SPIP.

3. FACILES-RX

3.1. Nombre d'utilisations

163 utilisations pour 61 CPIP (2^{ème} rang, mais certains l'ayant utilisé n'ont pas indiqué le nombre d'utilisations).

3.2. Contexte d'utilisation

Les données recueillies via les carnets de bord laissent à penser que le FACILES-RX a été plus fréquemment utilisé en milieu ouvert, 59 occurrences ayant pu être relevées. Pour 15 d'entre elles, n'ont pas été précisées les mesures concernées, seule l'indication « milieu ouvert » a été apportée. Pour les 44 autres, il s'agit majoritairement de mesures de sursis avec mise à l'épreuve (24), d'autres mesures ayant pu être évoquées de manière moins importante : suivi socio-judiciaire (5), placement sous surveillance électronique (4), semi-liberté (4), libération conditionnelle (4), projet d'aménagement de peine (4). Des mesures de contrôle judiciaire, de travail d'intérêt général, ou encore de contrainte pénale, ont pu être citées une fois chacune.

Concernant le milieu fermé, 14 occurrences ont pu être relevées. Les précisions apportées ici relèvent plus du cadre d'incarcération, 8 occurrences évoquant le seul milieu fermé, les autres détaillant le type d'établissement concerné : maison d'arrêt (3), maison centrale (2), centre pénitentiaire (1).

Enfin, une minorité de CPIP a indiqué le type de public concerné par l'évaluation. Ces informations sont données ici à titre informatif, mais ont été trop peu renseignées pour constituer une illustration fiable de la situation. Ainsi, 3 occurrences précisent le genre masculin des personnes évaluées, et 6 indiquent le type d'infraction concerné : violences conjugales (3), infractions à caractère sexuel (2), délinquance routière (1).

3.3. Items pertinents et importants

Seize CPIP ont pu indiquer que tous les items étaient pertinents, notamment car ils permettent d'aborder « *tous les champs* », surtout des sujets qui n'étaient parfois pas abordés, et permettent une investigation longue. L'intérêt de la dimension du passage à l'acte a également pu être souligné à deux reprises.

Concernant de manière détaillée les items de la FACILES-RX, les voici présentés dans l'ordre décroissant du nombre de citations dans cette rubrique « items pertinents et importants » :

- C – Consommation de produits (10)
- A – Attitudes envers la loi et envers autrui (9)
- F – Situation familiale et conjugale (8)
- I – Impulsivité et capacité à résoudre les problèmes (8)
- E – Emotion et agressivité (8)
- L – Inscription dans le tissu social et loisirs (5)
- R – Relations avec les proches et les pairs (5)

- OA – Obstacles au suivi et à une alliance de travail (4)
- S – Situation scolaire ou d’emploi (3)
- X – Sexualité (2)
- OS – Obstacles d’accès aux services de droit commun (1)

Malgré les intérêts portés à tous les items, certains CPIP ont pu préciser que la pertinence des items dépendait du type d’infraction et de la personne rencontrée, et que des items pouvaient ne pas avoir été étudiés, car ils n’étaient pas en lien avec les passages à l’acte. Un CPIP a par exemple expliqué que l’item « sexualité » était difficile à aborder lorsque la personne n’était pas condamnée pour des faits d’infraction à caractère sexuel ; un autre a indiqué que la dimension « famille » pouvait parfois être trop ciblée sur le couple et pas assez sur la famille (parents, fratrie, enfance, etc.).

3.4. Items non pertinents, pourquoi ?

L’item le plus souvent évoqué pour cette partie est celui sur la sexualité (X), cité à treize reprises. Il est décrit comme délicat ou difficile à aborder, intrusif. Cependant, ce qui semble poser le plus problème est l’abord de cette notion lorsque l’infraction commise par la personne placée sous main de justice n’est pas en lien avec la sexualité ; le principe d’utilisation de l’outil semble alors parfois ne pas avoir été ici correctement compris.

Les autres items rassemblent un nombre de critiques relativement équivalent, allant d’une absence d’occurrence, à un maximum de trois. La « consommation de produits » (C) est évoquée à trois reprises, décrite comme parfois trop détaillée ou redondante, une personne y déplorant l’absence des addictions sans produit. L’item « inscription dans le tissu social et loisirs » (L) est également cité trois fois, sa pertinence étant notamment interrogée pour les publics incarcérés (sont ici données en exemple les longues peines et les semi-libertés), ou pour des déménagements fréquents, mais liés à une activité professionnelle.

La « situation familiale et conjugale » (F) est évoquée à deux reprises, notamment dans la difficulté d’établir un lien entre la situation familiale et son influence sur le passage à l’acte, ou encore la critique, déjà énoncée par ailleurs, du focus mis ici sur le couple et non les liens avec les parents, notamment pour des personnes placées sous main de justice plus jeunes.

Les « attitudes envers la loi et envers autrui » (A) sont également indiquées deux fois, sans précision sur les raisons de cette critique.

La « situation scolaire ou d’emploi » (S) est relevée à deux reprises, une personne déplorant des « clichés » sur la réussite scolaire comme facteur de réussite, ou la bonne entente avec les collègues comme critère d’insertion.

Les « relations avec les proches et les pairs » (R) sont évoquées deux fois, sans précisions non plus, excepté un CPIP évoquant l’absence d’action possible sur des items comme l’affiliation à une bande ou le lieu de résidence de la personne placée sous main de justice.

Les « obstacles d'accès aux services de droit commun » (OT) font l'objet de deux indications, un CPIP considérant ce point comme déjà abordé dans le suivi et ne nécessitant pas une formalisation outillée, un autre n'y trouvant simplement pas d'intérêt.

Enfin, l'item « émotion et agressivité » est évoqué une fois, sans précision, et les items « impulsivité et capacité à résoudre les problèmes » (I) et « obstacles au suivi et à une alliance de travail » (OA) ne sont pas nommés.

3.5. Ce qui est difficile à compléter

Les principales difficultés évoquées par les CPIP relèvent du domaine de la sexualité, ou plus largement, tout ce qui touche à l'intime. Les CPIP soulignent de nouveau la complexité d'aborder la sexualité, notamment lorsque la personne placée sous main de justice n'est pas condamnée pour des faits à caractère sexuel. La crainte des CPIP de heurter ou d'être intrusif rencontre alors les difficultés pour les personnes placées sous main de justice également de se livrer sur ces dimensions intimes. Dans le même ordre d'idée, la sphère familiale peut elle aussi être une dimension difficile à aborder.

Le second champ énoncé comme difficile à investiguer est celui de la consommation de stupéfiants. Ici, la difficulté ne réside pas dans l'abord de la thématique, mais plutôt dans l'évaluation de celle-ci : comment considérer ou constater l'excès ? qu'est-ce qui constitue une infraction ? (les différences législatives entre France et Canada, relativement à la consommation de stupéfiants, ont été pointées).

L'aspect culturel de l'outil a aussi pu engendrer des difficultés pour les CPIP. L'exemple cité juste avant sur la législation relative à la consommation de produits stupéfiants le montre, tout comme par exemple la notion de « bande » qui ne prend pas le même sens de chaque côté de l'Atlantique, ou la notion de pairs, que certains CPIP peinent à définir.

L'outil s'avère également difficile à compléter lorsque la personne placée sous main de justice n'est pas à même d'apporter les éléments nécessaires pour répondre aux différents items. Certains CPIP ont ainsi pointé la nécessité, pour la personne placée sous main de justice, de bien connaître son parcours de vie et de faire preuve d'un certain recul quant à ses expériences, pour pouvoir bien utiliser l'outil.

La dimension « inscription dans le tissu social et loisirs » peut être difficile à remplir, notamment pour des personnes isolées, certains CPIP ayant alors énoncé des difficultés dans l'appréhension de cet item.

Sur l'outil en tant que tel, les notions théoriques (contemplation, précontemplation, etc.), peuvent encore présenter des difficultés d'appréhension pour les CPIP, restreints dès lors dans leur utilisation de l'outil.

De manière plus générale, il apparaît difficile pour les CPIP de rester au moment des faits dans leur évaluation et de ne s'inquiéter que du lien entre la dimension investiguée et le passage à l'acte. Également, se baser sur les seules déclarations de la personne placée sous

main de justice s'avère un frein pour certains quant à la fiabilité et la sincérité des réponses apportées.

3.6. Ce qui est facile à compléter

Les éléments ont été ici donnés de façon plus sommaire, les CPIP indiquant simplement les dimensions de l'outil faciles à compléter pour eux. Si cinq CPIP indiquent que tout est facile à compléter (pour peu que le suivi soit assez long, pour certains), d'autres précisent que cela dépend de la personne, et qu'il faut qu'une réflexion soit déjà entamée par celle-ci.

Les items récoltant le plus d'avis favorables sont la « situation familiale et conjugale » (12), la « situation scolaire ou d'emploi » (11) et la « consommation de produits » (9). Des éléments appréciatifs ne sont apportés que pour la « situation scolaire ou d'emploi », le travail pouvant être un point valorisant et plus facile à aborder dans le suivi, étant qualifié de moins émotionnel.

Les autres éléments ici recensés sont l'« inscription dans le tissu social et loisirs » (5), l'« impulsivité et capacité à résoudre les problèmes » (4), les « obstacles au suivi et à une alliance de travail » (4), l'« émotion et agressivité » (3), les « obstacles d'accès aux services de droit commun » (2) et les « attitudes envers la loi et envers autrui » (2).

Les « relations avec les proches et les pairs » et la « sexualité » ne sont pas ici mentionnées.

Le résumé des besoins, en fin d'outil, est mentionné par un CPIP. La neutralité et l'objectivité des données semblent aussi faciliter l'utilisation. Enfin, le guide d'entretien est cité par certains comme une aide indispensable pour compléter l'outil.

3.7. Atouts

L'un des principaux atouts du FACILES-RX mis ici en exergue est son exhaustivité : c'est un outil complet qui évoque des domaines variés, balaie des champs divers, à travers de nombreux items précis. Ceci semble avoir enrichi la pratique des CPIP, nombreux indiquant que l'outil les a menés à explorer des champs jusqu'ici non considérés. Cette exhaustivité confère alors au FACILES-RX la qualité de proposer une évaluation globale et détaillée de la personne placée sous main de justice. Elle rend également l'outil utilisable auprès de tous les profils ; un atout supplémentaire.

Un autre atout majeur réside dans l'identité même de l'outil : il permet de mettre en avant les besoins des personnes, et ainsi de dégager des champs d'intervention pour l'accompagnement de la personne placée sous main de justice. Allant plus loin, il donne la possibilité d'évaluer la motivation de la personne quant à ces besoins. Ainsi, l'évaluation et la prise en charge peuvent-elles s'adapter au mieux à la situation individuelle, grâce à une bonne connaissance de la personne, établie en peu de temps.

Les possibilités de réévaluation au fil du suivi sont également plébiscitées par les CPIP, permettant de faire le point régulièrement sur l'évolution de la personne, et d'approfondir la connaissance de la situation.

L'outil apparaît aussi comme un bon support à l'entretien, permettant de le guider et de créer un cadre d'échange opportun avec la personne placée sous main de justice. L'intérêt de la confrontation avec la dimension Auto (Cf. *infra*) est aussi souligné, permettant de repérer divergences et convergence dans les évaluations.

Enfin, l'ergonomie de l'outil, l'absence de cotation chiffrée, ou encore la dimension éducative, ont pu être évoquées, de manière plus sporadique.

3.8. Limites

Une des principales limites relevées du FACILES-RX concerne son analyse et son utilisation, une fois l'outil rempli. Les CPIP déplorent le choix à faire entre les besoins identifiés, considèrent que retenir tel ou tel besoin revêt une dimension trop subjective, trouvent restrictive la limite de deux besoins et regrettent que l'outil ne puisse pas mettre en avant de lui-même les besoins sur lesquels intervenir. Pour les CPIP, la partie « résumé » de l'outil n'est pas claire.

Les terminologies employées par le FACILES-RX posent également difficulté aux CPIP, les stades de changement étant parfois difficiles à déterminer.

Une autre limite énoncée du FACILES-RX concerne le temps requis pour son utilisation : c'est un outil long, chronophage, que l'exhaustivité rend fastidieux. Il peut également être intrusif pour les personnes placées sous main de justice, notamment car il investigate au-delà du cadre de la seule mesure de justice et interroge la personne sur des dimensions variées. Un sentiment de méfiance peut alors émerger chez la personne placée sous main de justice qui devient peu coopérante.

La longueur de l'outil le rend également inutilisable pour des suivis courts (courtes peines d'emprisonnement, mesures courtes en milieu ouvert), car le temps requis pour remplir l'outil n'est pas disponible.

C'est un outil qui n'est pas fait pour toutes les personnes placées sous main de justice. Il faut notamment pouvoir s'adapter au niveau de connaissance linguistique (lecture, compréhension, etc.) de la personne, et répondre aux différentes questions nécessite chez la personne placée sous main de justice une capacité de réflexion et de prise de conscience du problème.

Les CPIP pointent également dans les limites, des dysfonctionnements informatiques qui n'ont pas rendu possible le bon report de l'évaluation fournie sur la page de synthèse et l'utilisation dynamique de l'outil.

Le lien entre la dimension interrogée et le passage à l'acte interroge, là encore. Certains CPIP ont ainsi pu indiquer que cet outil ne servait à rien s'il n'y a pas de lien entre la dimension et le passage à l'acte, que la dimension sexuelle n'est intéressante que si l'infraction est à caractère sexuel, que la dimension travail ne permettait pas d'interroger un passage à l'acte effectué dans le cadre même du travail.

D'autres limites ont pu être énoncées, de manière plus minime : l'outil ne permet pas de faire ressortir tous les besoins, notamment en ce qui concerne les consommations d'alcool ou de drogue (sans plus de précisions), les questions précises ne laissent pas la place à la réflexion, l'outil n'apporte pas de plus-value, il ne permet pas de mettre à jour les évolutions de la personne avant l'évaluation, les items sont normatifs et restrictifs, ou encore subjectifs. L'aspect psychologique, voire thérapeutique de l'outil a également pu être déploré, tout comme les risques psychologiques à interroger des événements de vie difficiles pour la personne placée sous main de justice sans pouvoir ensuite lui proposer un suivi adéquat pour travailler sur les problématiques mises au jour.

3.9. Idées de modifications

Les principales suggestions de modifications portent sur la dimension « situation familiale et conjugale », pour lequel il est suggéré d'ajouter les items suivants :

- relations avec les parents
- relations conjugales épanouissantes
- auteur ou victime de violences intrafamiliales (dans l'enfance, fratrie)
- personnes isolées
- famille recomposée.

Pour la dimension « consommation de produits », il est proposé de séparer l'alcool et les stupéfiants.

Pour la dimension « situation scolaire ou d'emploi », *quid* des situations où le travail a été facteur de risque et les compétences professionnelles ont facilité le passage à l'acte ?

Pour la dimension « relations avec les proches et les pairs », il est demandé de clarifier la notion de « pair ».

De manière plus générale, certains CPIP disent relever des similitudes dans les questions et suggèrent de réduire ces redondances, sans toutefois indiquer d'items précis.

Il est également suggéré de simplifier la cotation (les notions de précontemplation, contemplation... étant de nouveau pointées comme trop complexes), de scinder l'outil en plusieurs parties (pour l'utiliser en plusieurs entretiens), de faire de la place pour des annotations, et de faire ressortir dans la synthèse les besoins par ordre de priorité conseillée.

Au-delà de l'outil, émergent des demandes relatives à un focus sur les atouts et qualités de la personne placée sous main de justice, ainsi qu'aux modalités de prise en charge et d'organisation du service pour répondre aux besoins identifiés.

3.10. Remarques supplémentaires

Les remarques relevées ici sont diversifiées et données à titre indicatif, car elles ne reflètent pas de consensus de la part des CPIP, mais plutôt des idées ou réflexions n'ayant pas trouvé

à s'énoncer ailleurs. Ainsi, un CPIP s'interroge sur la différence entre le FACILES-RX et un guide d'entretien classique, un autre évoque des difficultés à choisir entre les différents stades, un autre encore (mais qui n'a pas utilisé l'outil) considère que le CPIP n'est pas utile pour remplir ce « QCM » qui pourrait être rempli par la personne placée sous main de justice elle-même. Plusieurs soulignent une gêne causée par l'ordre des différentes dimensions, qui n'est pas le même dans l'outil et dans le guide d'entretien l'accompagnant. Des impressions de personnes placées sous main de justice sont aussi rapportées, qui ont eu le sentiment d'un entretien avec un psychologue ou d'un interrogatoire de police.

D'autres CPIP proposent des remarques plus positives, évoquant un outil très complet, ou qui invite à travailler sur le long terme. Une nécessité de pratiquer l'outil pour se sentir à l'aise dans son utilisation est soulignée. Le guide d'entretien est jugé intéressant comme outil de travail plus général.

Des remarques plus mitigées peuvent apparaître, comme ce CPIP soulignant l'utilité de l'outil en début de prise en charge, mais pas avec des personnes qui ont déjà cheminé. L'identification des besoins est saluée, mais soulève de nouveau la question du temps d'accompagnement qu'elle implique et de la mise en œuvre de programmes pour répondre à ces besoins.

Enfin, un CPIP profite de l'opportunité ici donnée pour suggérer de remplir l'outil « à l'envers » (répondre aux sous-items avant la question générale), mais aussi, de regrouper dans un même outil risques et ressources, car pour ce professionnel le FACILES-RX apparaît comme une SAPROF « inversée ».

4. FACILES-RX Auto

4.1. Nombre d'utilisations

120 utilisations pour 45 CPIP (5^{ème} rang, mais deux l'ayant utilisé n'ont pas indiqué le nombre d'utilisations).

4.2. Contexte d'utilisation

Les données recueillies via les carnets de bord laissent à penser que le FACILES-RX Auto a été plus fréquemment utilisé en milieu ouvert, 43 occurrences ayant pu être relevées. Pour 13 d'entre elles, n'ont pas été précisées les mesures concernées, seule l'indication « milieu ouvert » a été apportée. Pour les 30 autres, il s'agit majoritairement de mesures de sursis avec mise à l'épreuve (14), d'autres mesures ayant pu être évoquées de manière moins importante : suivi socio-judiciaire (4), placement sous surveillance électronique (3), semi-liberté (2), libération conditionnelle (2), projet d'aménagement de peine (2), contrainte pénale (2). Des mesures de travail d'intérêt général, ou encore de travail non rémunéré, ont pu être citées une fois chacune.

Concernant le milieu fermé, 8 occurrences ont pu être relevées. Les précisions apportées ici relèvent plus du cadre d'incarcération, 5 occurrences évoquant le seul milieu fermé, 3 autres précisant qu'il s'agit de personnes condamnées détenues en maison d'arrêt.

Certains CPIP ont détaillé le mode d'utilisation de l'outil. Ainsi, il est indiqué que l'outil a été remis à la personne pour qu'elle le remplisse en dehors du cadre de l'entretien en 7 occurrences, qu'il a été rempli pendant l'entretien pour 3 occurrences, au SPIP, mais en l'absence du CPIP pour une occurrence.

Une minorité de CPIP a indiqué le type de public concerné par l'évaluation. Ces informations sont données ici à titre indicatif, mais ont été trop peu renseignées pour constituer une illustration fiable de la situation. Ainsi, 2 occurrences précisent le genre masculin des personnes évaluées et une le genre féminin, 2 évoquent la tranche d'âge des personnes placées sous main de justice concernées, 2 autres la catégorie socioprofessionnelle, 2 signalent des personnes psychologiquement fragiles ou souffrant de troubles psychiatriques, une indique qu'il s'agissait d'une fin de suivi ; enfin, 6 indiquent le type d'infraction concerné : infractions à caractère sexuel (2), délinquance routière (2), violences conjugales (1), usage de stupéfiants/alcool avec violence (1).

4.3. Items pertinents et importants

Dix-neuf CPIP ont pu indiquer que tous les items étaient pertinents, permettant de voir la perception que la personne a de son changement, malgré quelques difficultés de compréhension parfois pour les personnes placées sous main de justice et des formulations pas toujours adaptées.

Concernant de manière détaillée les items du FACILES-RX Auto, les voici présentés dans l'ordre décroissant du nombre de citations dans cette rubrique « items pertinents et importants » :

- A – Attitudes envers la loi et envers autrui (6)
- I – Impulsivité et résolution des problèmes (5)
- C – Consommation d'alcool et de drogues (5)
- E – Façon d'exprimer vos émotions et l'agressivité (4)
- F – Situation familiale et conjugale (3)
- T – Attentes de certains services de droit commun (2)
- S – Situation scolaire ou professionnelle (2)
- L – Loisirs et fonctionnement dans la société (1)
- X – Sexualité (1) (toujours décrite comme un item délicat hormis dans les infractions à caractère sexuel)
- R – Relations avec les proches et les pairs (1)

De manière plus générale, l'ambivalence (terme d'un CPIP auquel nous pourrions substituer celui de complémentarité) entre les éléments sur « l'importance de changer » et « la capacité

à changer » est soulignée par un CPIP comme intéressante, car elle permet la confrontation des points de vue.

4.4. Items non pertinents, pourquoi

L'item le plus relevé ici est celui de la sexualité, cité à dix reprises. C'est un thème difficile à aborder, qui n'est pas compris par les personnes placées sous main de justice lorsque leur situation ne présente pas de problème en lien avec la sexualité, qui n'est pertinent pour les CPIP que lorsque la personne est condamnée pour des faits à caractère sexuel ou des violences conjugales. C'est aussi une dimension à manier avec précaution en milieu fermé. Enfin, la sincérité de la personne placée sous main de justice semble pouvoir être difficile à obtenir sur ce thème.

Peu d'autres items sont énoncés pour cette partie. Les « attentes de certains services de droit commun » sont citées deux fois, il est précisé que les personnes placées sous main de justice ne voient pas l'intérêt de ces questions, et que les CPIP n'ont de toute façon pas d'influence sur ces services. L'« impulsivité et résolution des problèmes », la « façon d'exprimer vos émotions et l'agressivité », les « attitudes envers la loi et envers autrui » sont évoquées chacune à une reprise.

Enfin, de manière générale, il est signalé des difficultés pour les personnes à porter un regard global sur leur situation, générant ainsi des difficultés à utiliser l'outil.

4.5. Ce qui est difficile à compléter

Ce qui est indiqué ici comme le plus difficile à compléter relève majoritairement du domaine de la sexualité (item cité à treize reprises). C'est une dimension difficile à compléter notamment pour les personnes non condamnées pour des faits d'infraction à caractère sexuel, et qui ne voient pas le lien entre cet item et leur condamnation.

Sans précision ou explication, les items sur la « consommation d'alcool et de drogues », les « attitudes envers la loi et envers autrui » et la « façon d'exprimer vos émotions et l'agressivité » sont évoqués à deux reprises, ceux sur la « situation familiale et conjugale », les « loisirs et fonctionnement dans la société » et l'« impulsivité et résolution des problèmes » une fois chacun.

De manière plus générale, les CPIP relatent des difficultés liées la compréhension de l'outil, des questions, etc., par les personnes placées sous main de justice. Parfois, ils ont eu besoin d'expliquer les phrases et les idées aux personnes. Également, ils pointent du doigt la nécessité pour les personnes placées sous main de justice de maîtriser l'écrit pour utiliser l'outil, pour le comprendre et y répondre. S'auto-évaluer n'est pas toujours un exercice simple pour les personnes placées sous main de justice qui peuvent requérir l'aide ou le soutien du CPIP, ou encore présenter des craintes à l'idée de se dévoiler (et donc remplir peu l'outil), notamment en début de suivi.

Concernant la construction de l'outil, l'échelle d'évaluation a pu susciter quelques difficultés, notamment dans la perception des nuances entre les différents niveaux, ou encore pour des situations où les personnes répondaient moins de cinq sur l'échelle pour ne pas avoir à se justifier par la suite. La question « jusqu'à quel point croyez-vous qu'il serait important d'apporter des changements... ? » a pu poser des difficultés de compréhension pour certaines personnes. Des confusions ont pu apparaître entre les dimensions « famille » et « pairs ». Enfin, la partie sur les commentaires libres n'est pas toujours aisée à compléter.

Pour finir, notons que trois CPIP indiquent que rien n'est difficile à remplir.

4.6. Ce qui est facile à compléter

Il est énoncé à sept reprises que tout est facile à compléter dans l'outil, également décrit comme un bon support à une discussion plus poussée. Cependant, la facilité d'utilisation peut dépendre des problématiques rencontrées et des personnes.

Concernant les items plus précis, sont cités ici (sans détails explicatifs) :

- la consommation d'alcool et de drogues (3)
- la situation familiale et conjugale (3)
- les attitudes envers la loi et envers autrui (2)
- la situation scolaire ou professionnelle (2) (il est ici précisé que les ambitions et projets professionnels peuvent être valorisants à présenter)
- les loisirs et le fonctionnement dans la société (1).

Enfin, les encarts libres sont également cités une fois dans cette rubrique.

4.7. Atouts

L'atout principal du FACILES-RX Auto réside dans la valorisation qu'il accorde à la personne placée sous main de justice. La personne placée sous main de justice devient actrice et active dans le suivi, elle occupe une position dynamique, l'outil laisse une vraie place à son expression. C'est un outil qui permet à la personne de faire le point sur son parcours, d'en proposer sa propre lecture, et de prendre du recul sur sa situation.

Le FACILES-RX Auto est également un bon support pour l'échange pendant l'entretien, il propose à la personne placée sous main de justice d'occuper une place active et permet la confrontation des évaluations de celle-ci et du CPIP. Cela peut alors parfois permettre de confronter la personne placée sous main de justice à certaines ambivalences.

La graduation des échelles peut faciliter la prise de conscience du problème par la personne placée sous main de justice, tout comme lui permettre de réfléchir à sa capacité à changer et à son positionnement dans le processus de changement. Ainsi, l'outil peut participer à une responsabilisation de la personne.

L'outil présente également l'intérêt d'aborder différents thèmes de la vie quotidienne, considérant alors la personne comme un tout et non pas seulement comme un délinquant.

La possibilité de réévaluations a également été soulignée par les CPIP. Enfin, la simplicité de l'outil a été remarquée à plusieurs reprises, tout comme sa rapidité.

4.8. Limites

La principale limite que présente le FACILES-RX Auto réside dans les problèmes de compréhension de la consigne ou des différentes formulations, souvent rencontrés par les personnes placées sous main de justice. Si les CPIP évoquent des situations où les personnes ont pu remplir l'outil sans difficulté, la nécessité d'accompagner la personne placée sous main de justice, de lui expliquer les questions a fréquemment été soulignée pour ce point.

Au-delà des difficultés de compréhension, l'outil nécessite des facultés d'élaboration et une capacité à se projeter, ce qui a pu affecter l'utilisation pour certaines personnes. Également, l'une des limites grandement avancées par les CPIP concerne les compétences liées à la lecture et à l'écriture, l'outil s'avérant difficile à appréhender et à remplir pour des personnes ne maîtrisant pas ces domaines. Il faut donc pouvoir en amont cibler le public avec lequel on utilise l'outil, et prévoir des conditions de passation adaptées aux capacités des personnes (aide pour la lecture ou l'écriture, par exemple). Certains CPIP ont pu considérer que cet outil n'était alors fait que pour des personnes ouvertes à l'introspection et à un travail sur soi.

D'autres limites ont pu être évoquées, de façon plus ponctuelle. Souvent, l'outil n'a pas été rendu, car les personnes placées sous main de justice n'ont pas souhaité le remplir, certaines trouvant les questions trop intimes. Également, il a été pointé que la différence entre la cotation proposée par la personne et la réalité de la situation peut être décourageante.

Certaines tournures de phrases peuvent être difficiles à comprendre, par exemple « jusqu'à quel point croyez-vous qu'il serait important d'apporter des changements ? ». Limite déjà évoquée, la « barrière » du chiffre 5 peut inciter certaines personnes à répondre en deçà, afin de ne pas avoir à justifier leur réponse.

La sincérité des réponses a pu être remise en question par un CPIP, du fait de l'absence d'interactions avec la personne et donc de l'absence des indices non-verbaux.

Enfin, certains CPIP ont pu souligner un risque de frustration, l'outil pouvant permettre de pointer des besoins et ainsi d'ouvrir des champs de travail au-delà des possibilités d'intervention du SPIP.

4.9. Suggestions de modifications

Les suggestions de modifications se déclinent ici entre les ajouts ou les retraits.

Il est proposé, sans explication, de retirer les items « sexualité » et « façon d'exprimer vos émotions et l'agressivité » (ou bien de le regrouper avec l'item sur la sexualité), et de retirer la notion de conjoint dans l'item « relations avec les proches et les pairs ». Un CPIP suggère de retirer la clause ne demandant des commentaires que lorsque la cotation de la première échelle dépasse 5, tandis qu'un autre propose d'abandonner complètement les échelles.

En termes d'ajouts, il est proposé de rendre l'outil plus concret en proposant des exemples pour chaque item. Un item sur les attentes relatives au suivi judiciaire est suggéré, tout comme un développement sur les moyens qui seraient mis en œuvre pour apporter le changement (par exemple, la question « comment ? » suite aux questions n°3 pour chaque item). Un guide d'utilisation de l'outil est évoqué, tout en abordant la limite de la lourdeur d'utilisation que cela pourrait apporter.

Enfin, de manière plus générale, il est demandé de définir les items plus précisément.

4.10. Remarques supplémentaires

Les remarques relevées ici sont diversifiées et données à titre indicatif, car elles ne reflètent pas de consensus de la part des CPIP, mais plutôt des idées ou réflexions n'ayant pas trouvé à s'énoncer ailleurs. Ainsi, un CPIP énonce avoir privilégié une utilisation en entretien (rempli avec la personne placée sous main de justice ou l'ayant laissée seule pour remplir), plutôt qu'en dehors. Un autre évoque que cet outil n'est pas utilisable en maison d'arrêt, car il nécessite au moins deux rencontres, ce qui n'est pas toujours possible pour les courtes peines.

Concernant l'utilisation de l'outil par les personnes placées sous main de justice, il est mentionné qu'une certaine lassitude peut apparaître après quelques items, car le format est toujours le même. C'est aussi un outil qui peut générer de l'angoisse chez les personnes (par exemple, pour l'une d'elles, l'item sexualité a été mal vécu). Également, un CPIP relève une tendance des personnes placées sous main de justice à s'évaluer vers la cotation maximum.

Enfin, il est de nouveau évoqué dans cette rubrique l'intérêt que l'outil présente à pouvoir relancer un entretien et confronter les évaluations du CPIP et de la personne placée sous main de justice.

5. IREC

5.1. Nombre d'utilisations

Il y a eu au moins 134 utilisations de l'IREC par 57 CPIP (3^{ème} rang), certains l'ayant utilisé et n'ayant pas indiqué le nombre de passations.

5.2. Contexte d'utilisation

Les données recueillies via les carnets de bord laissent à penser que l'IREC a été plus fréquemment utilisé en milieu ouvert, 43 occurrences ayant pu être relevées. Pour 6 occurrences, la mesure concernée n'a pas été précisée, seule la mention « milieu ouvert » est indiquée et pour une occurrence, la passation a été effectuée en milieu ouvert et sur la base des informations obtenues grâce au dossier de la personne. Deux autres occurrences indiquent une passation effectuée à la fois sur la base des informations obtenues grâce au dossier de la personne, mais aussi grâce aux entretiens effectués en amont.

Pour les autres mesures, il s'agit majoritairement de sursis avec mise à l'épreuve (27). D'autres mesures sont également évoquées de manière plus ponctuelle : projet d'aménagement de peine (8), placement sous surveillance électronique (4), travaux d'intérêt général (3), semi-liberté (2), libération conditionnelle (2), contrainte pénale (2), conduite sous l'empire d'un état alcoolique (1) et contrôle judiciaire (1).

Concernant le milieu fermé, 13 occurrences ont été relevées. Les précisions apportées ici par les expérimentateurs relèvent davantage du cadre d'incarcération. Deux occurrences mentionnent uniquement l'expression « milieu fermé », d'autres spécifient le type d'établissement : maison centrale (4), maison d'arrêt (3), ou décrivent les caractéristiques de la peine : peine supérieure à deux ans (5), longue peine (3) et peine supérieure à 6 mois (1).

Une occurrence précise que l'IREC a été utilisé en complément du FACILES-RX et FACILES-RX Auto et une occurrence indique que l'IREC a été renseigné sur dossier en milieu fermé.

Enfin, une minorité de CPIP a indiqué le type de public concerné par l'évaluation. Ces informations sont données ici à titre indicatif, car elles ont été trop peu renseignées pour constituer une illustration fiable de la situation. Ainsi, huit occurrences précisent le genre masculin des personnes évaluées et trois occurrences le genre féminin. Milieu ouvert et milieu fermé confondus, neuf occurrences spécifient que l'évaluation a été effectuée sur des personnes nouvellement prises en charge et six occurrences spécifient que l'évaluation a été effectuée sur des personnes déjà en cours de suivi par les CPIP. Enfin, les dernières occurrences indiquent le type d'infraction concernée : violences conjugales (1), violences (1), agression sexuelle (1).

Trois occurrences indiquent que le choix des personnes placées sous main de justice s'est effectué de façon aléatoire et une occurrence indique une sélection des personnes placées sous main de justice en fonction de leur niveau d'efficiace intellectuelle.

5.3. Items pertinents/importants

Une partie des expérimentateurs estime que l'ensemble des items de l'outil IREC sont pertinents (13 occurrences).

Voici de manière détaillée les items de l'IREC présentés dans l'ordre décroissant du nombre d'apparition à cette question :

- Item 1 : prise de conscience du (des) problème(s) (13)
- Item 2 : compréhension du (des) problème(s) (10)
- Item 3 : appropriation et responsabilisation (9)
- Item 4 : soutien par rapport à la nécessité de recevoir de l'aide (7)
- Item 6 : qualité de l'expression des affects et des sentiments (6)
- Item 11 : respect général des engagements verbaux (6)
- Item 12 : efforts visibles pour amorcer un changement (6)
- Item 7 : définition d'objectifs réalistes (5)

- Item 8 : sentiment d'efficacité personnelle (5)
- Item 5 : expression verbale d'un besoin d'aide (4)
- Item 9 : attentes positives par rapport au suivi (2)
- Item 10 : conscience des exigences du suivi au plan émotionnel (2)
- Résumé des échanges (1).

Un utilisateur précise que l'IREC est composé de nombreuses subtilités et oblige à une analyse fine qui n'est pas toujours possible pour les CPIP (par exemple lorsqu'ils sont confrontés à des personnes fermées, ou encore par manque de temps).

Trois expérimentateurs soulignent l'importance de bien connaître la situation de la personne pour renseigner l'IREC. Ainsi, certains précisent qu'il n'est pas toujours facile d'utiliser l'IREC au début de la prise en charge. De même, un utilisateur mentionne le fait que lorsque la personne est au niveau zéro sur les cinq premiers items, il n'est pas possible de continuer l'utilisation de l'outil, la personne étant loin de la phase de changement.

Les échanges que permet l'utilisation de l'IREC sont qualifiés par les CPIP de plus riches, plus libres et moins normatifs. Certains ajoutent que l'IREC permet de travailler avec la personne la mise en place des objectifs de travail, les stratégies d'intervention.

D'autres expérimentateurs justifient leur choix en donnant des précisions sur les items qu'ils estiment pertinents. L'item 3 « appropriation et responsabilisation » permettrait à la personne, selon un CPIP, de verbaliser à propos de ses ressentis personnels et relatifs à son environnement. Certains précisent également que des liens pertinents peuvent être faits entre les items « soutien par rapport à la nécessité de recevoir de l'aide » (item 4), « expression verbale d'un besoin d'aide » (item 5) et « qualité de l'expression des affects et des sentiments » (item 6), ou encore « définition d'objectifs réalistes » (item 7) et « sentiment d'efficacité personnelle » (item 8). Concernant les items « définition d'objectifs réalistes » (item 7) et « efforts visibles pour amorcer un changement » (item 12), certains expérimentateurs indiquent que leur utilisation permet de placer la personne au cœur de la prise en charge et l'oblige à faire du lien entre les actes posés, les conséquences et les perspectives d'avenir.

5.4. Items non pertinents, pourquoi

Une partie des expérimentateurs estime qu'aucun des items de l'outil IREC n'est pas pertinent (6 occurrences) et deux expérimentateurs indiquent que beaucoup d'items ne sont pas pertinents, l'un précisant que les questions se répètent et se concentrent autour des faits commis.

Voici de manière détaillée les items de l'IREC présentés dans l'ordre décroissant du nombre d'apparition à cette question :

- Item 10 : conscience des exigences du suivi au plan émotionnel (5)
- Item 5 : expression verbale d'un besoin d'aide (3)

- Item 8 : sentiment d'efficacité personnelle (3)
- Item 3 : appropriation et responsabilisation (2)
- Item 4 : soutien par rapport à la nécessité de recevoir de l'aide (2)
- Item 7 : définition d'objectifs réalistes (2)
- Item 9 : attentes positives par rapport au suivi (2)
- Item 1 : prise de conscience du (des) problème(s) (1)
- Item 2 : compréhension du (des) problème(s) (1)
- Item 12 : efforts visibles pour amorcer un changement (1)
- Item 6 : qualité de l'expression des affects et des sentiments (0)
- Item 11 : respect général des engagements verbaux (0)

Les réponses formulées suggèrent à plusieurs reprises de regrouper certains items. Certains suggèrent un regroupement des items « prise de conscience du problème », « compréhension du problème » et « appropriation et responsabilisation » ; d'autres les items « soutien par rapport à la nécessité de recevoir de l'aide » et « expression verbale d'un besoin d'aide », et enfin, les items « définitions d'objectifs réalistes » et « sentiment d'efficacité personnelle ».

Ces suggestions sont justifiées par le fait que parfois la personne répond aux deux questions lorsque la première lui est posée.

Les items concernant l'identification des problèmes ont été qualifiés de « *frontaux* » par un expérimentateur qui explique que le problème n'est pas nécessairement perçu comme tel par la personne évaluée. Un autre CPIP indique que les questions, notamment celles sur l'identification du problème, comportent des préjugés sur la nécessité de prendre conscience du problème.

Les items « expression verbale d'un besoin d'aide » et « sentiment d'efficacité personnelle » sont cités par un expérimentateur comme n'étant pas adaptés au milieu carcéral, lieu où, pour la personne, tout est contextualisé à la prison et il est difficile de se projeter dans l'avenir, à l'extérieur.

Pour un expérimentateur, dans l'item 9 « attentes positives par rapport au suivi », le terme « positives » rend la question orientée. Il serait alors difficile pour une personne qui n'attend rien de pouvoir le verbaliser.

Plusieurs critiques sont également formulées à l'encontre de l'item 10 « conscience des exigences du suivi au plan émotionnel ». Il ne serait pas toujours compris par les personnes évaluées, il est qualifié d' « *intrusif* » par les CPIP qui précisent qu'il n'est pas aisé de procéder à des abstractions et de s'exprimer sur ses émotions.

Enfin, l'item 12 « efforts visibles pour amorcer un changement » serait difficile à coter lorsque l'IREC a été utilisé au cours d'un premier entretien.

5.5. Ce qui est difficile à compléter

Deux utilisateurs estiment que rien n'est difficile à compléter. D'autres, en revanche, indiquent que l'outil en lui-même est difficile à compléter, il serait fastidieux, vague et trop général.

Dans l'ensemble, ce qui semble difficile à compléter pour les expérimentateurs concerne ce qui relève de l'émotionnel, de l'intime, l'expression des affects et des sentiments. D'après les CPIP, il serait difficile pour les personnes placées sous main de justice d'identifier eux-mêmes leurs problèmes, d'analyser leur parcours, de se remettre en question.

Il est mentionné par les CPIP que pour l'utilisation de l'IREC il est nécessaire que la personne dispose de capacités d'élaboration, voire d'introspection (un CPIP indique avoir rencontré des difficultés à renseigner certains items avec une personne placée sous main de justice atteinte d'une pathologie mentale). Cette difficulté peut être mise en lien, selon les expérimentateurs, avec le fait que les personnes placées sous main de justice peuvent assimiler le rôle du SPIP au contrôle des obligations et n'arrivent pas, ou ne souhaitent pas, évoquer des problèmes de la vie quotidienne, leurs objectifs de vie ou leurs affects et émotions. La difficulté pouvant être également liée à l'exigence de l'outil en termes de capacité d'abstraction, d'élaboration et de compréhension et à son caractère intrusif lors de certaines questions, d'autant plus, indiquent certains utilisateurs, lorsqu'on ne connaît pas bien la personne placée sous main de justice.

Plusieurs utilisateurs précisent que la synthèse « résumé des échanges » n'est pas toujours simple à remplir. En effet, il faut faire attention à l'interprétation, à la bonne compréhension du vocabulaire, tant par la personne placée sous main de justice que par le CPIP, et il faut être à la fois précis et objectif. Un CPIP ajoute que si, de prime abord, cet exercice semble chronophage, il constitue un gain de temps non négligeable pour la suite de la prise en charge.

Quelques utilisateurs indiquent que l'outil est long et qu'il pourrait être intéressant de consacrer spécifiquement un entretien à l'IREC.

La partie consacrée à la cotation est indiquée comme pouvant être difficile par certains expérimentateurs, la nuance entre une cotation 1 et une cotation 2 n'étant pas évidente et pouvant mettre le CPIP face à des « *dilemmes* ». Un CPIP ajoute que l'évaluation de la phase dans laquelle se trouve la personne placée sous main de justice peut ne pas être facile non plus (précontemplation, contemplation, détermination ou action).

Enfin, certains CPIP ont pu constater que la situation spécifique de l'incarcération ne serait pas propice à la mobilisation de la personne placée sous main de justice.

5.6. Ce qui est facile à compléter

Plusieurs expérimentateurs indiquent que dans son ensemble, l'IREC est un outil facile à compléter, l'un d'entre eux indiquant également que la cotation est aisée à renseigner.

De façon plus précise, les réponses à cette question sont de deux natures : certains CPIP ont identifié des situations dans lesquelles l'IREC était facile à compléter, d'autres ont indiqué quels items étaient les plus faciles à renseigner.

Pour les premiers, il semble que l'IREC soit plus facile à compléter lorsque la personne se montre volontaire pour le dialogue, voire lorsqu'elle est engagée dans un travail thérapeutique par ailleurs, ou encore lorsque la situation est déjà connue par l'expérimentateur. Les questions ouvertes aideraient les CPIP à engager le dialogue et à rassembler les informations nécessaires à l'utilisation de l'outil.

Pour les seconds, les items qui sont les plus faciles à compléter semblent être ceux qui concernent la prise de conscience du problème, les informations liées à la condamnation et au passage à l'acte, les attentes par rapport au suivi et la définition d'objectifs.

5.7. Atouts

Plusieurs atouts ont été mis en évidence par les utilisateurs de l'IREC.

Concernant sa forme, l'IREC est décrit comme étant un outil clair, laissant la possibilité à l'évaluateur de rédiger un paragraphe, ce qui semble avoir été apprécié, notamment parce que cela peut aider l'évaluateur dans la cotation.

Sur le fond, l'IREC est perçu comme un outil cohérent, complet, voire exhaustif. Il a été relevé qu'il permettait également de s'intéresser et d'investiguer soit des champs nouveaux, soit des champs qui pouvaient être négligés (suivi psychologique, entourage, caractère personnel de la personne, etc.).

L'utilisation de l'IREC amène à un travail approfondi, tant de la part de la personne placée sous main de justice que de la part du CPIP. Les utilisateurs soulignent en effet les efforts qui peuvent être faits par les personnes placées sous main de justice pour répondre aux questions, ainsi que ceux qu'ils font pour s'adapter au positionnement de la personne qu'ils accompagnent. L'IREC permettrait un nouveau regard sur les positionnements de chacun, dans le suivi, mais également par rapport aux actes posés pour la personne placée sous main de justice.

L'IREC redynamiserait le suivi, permettrait la réflexion et donnerait la possibilité au CPIP à la fois d'identifier les possibilités de changements de la personne placée sous main de justice ainsi que ses motivations, mais également de l'accompagner de façon plus précise dans sa mobilisation.

L'IREC permet une évaluation fine de la réceptivité qui semble avoir été particulièrement appréciée et une possibilité de réévaluation à des temps différents dans le suivi, permettant à chacun de percevoir les évolutions, quelles qu'elles soient, grâce à l'échelle de cotation.

Enfin, certains se posent la question de l'intérêt final de cette évaluation du fait de l'absence de programmes adaptés à la réceptivité à proposer à la personne placée sous main de justice.

5.8. Limites

Plusieurs limites ont été identifiées par les CPIP ayant expérimenté l'IREC. Un CPIP indique ne trouver que peu d'intérêt à l'utilisation de l'outil.

L'outil en lui-même est qualifié de trop long par les utilisateurs qui indiquent que plusieurs entretiens sont nécessaires pour remplir l'IREC ce qui peut s'avérer souvent difficile en raison de leur charge de travail actuelle. Certains CPIP précisent que l'outil présente un intérêt limité lorsque le suivi de la personne placée sous main de justice est court, car ils estiment nécessaire de bien connaître la personne placée sous main de justice pour renseigner cet outil. Plusieurs CPIP estiment que certaines questions sont redondantes, notamment lorsque la personne a déjà identifié des problématiques et se trouve déjà dans l'action. De même, certains items seraient inadaptés au milieu fermé.

D'autres utilisateurs soulignent des limites relatives à la cotation. Certains l'estiment difficile et ne parviennent pas à interpréter les chiffres obtenus, d'autres y trouvent un intérêt uniquement lorsqu'ils procèdent à une réévaluation, estimant que le système de cotation n'est peut-être pas en adéquation avec les questions posées dans l'outil.

Nombreux sont les utilisateurs de l'IREC qui estiment que pour utiliser cet outil il est nécessaire que la personne placée sous main de justice reconnaisse les faits, ait de bonnes capacités de réflexion, d'élaboration, voire d'introspection (ils précisent par exemple qu'il est difficile de renseigner l'IREC avec des personnes ayant des déficiences mentales ou des problématiques psychiatriques). De même, il semble indispensable que la personne placée sous main de justice adhère à la proposition de travailler avec cet outil, notamment car cela nécessite une mobilisation totale et importante de la personne placée sous main de justice.

Il semble parfois important de prendre le temps pour le CPIP de bien maîtriser l'outil et pour la personne placée sous main de justice de bien comprendre les objectifs de l'utilisation de l'IREC. Certains soulignent l'importance d'être réactif, en fonction de la réceptivité des personnes au cours de l'entretien, pour proposer des orientations adaptées, et ce, notamment parce qu'il arrive qu'il y ait un décalage entre la motivation proposée par la personne placée sous main de justice en entretien et la mise en place concrète d'actions.

Plusieurs expérimentateurs soulignent également qu'il n'est pas toujours aisé de répondre aux besoins identifiés ou formulés par la personne ; qu'il est nécessaire de pouvoir l'informer de ce qui est réalisable ou non et qu'il est important d'avoir une connaissance et une présence d'un réseau partenarial pour pouvoir proposer des orientations. De même, certains entretiens ont pu faire émerger des affects importants ; certains expérimentateurs

indiquent se trouver dans l'inconfort, ne pas savoir quelle suite donner à l'obtention de ces informations qui relèveraient davantage d'un travail psychologique.

Enfin, d'un point de vue logistique, cet outil nécessite que l'entretien se déroule dans un bureau fermé et doté d'une isolation sonore efficace, ce qui n'est pas toujours le cas dans certaines situations (la détention par exemple où certains bruits peuvent être anxiogènes pour la personne placée sous main de justice).

5.9. Idées de modifications

Les principales remarques concernent la formulation des items, des questions et le vocabulaire. Les utilisateurs indiquent que plusieurs items sont proches et qu'il n'est pas toujours aisé de saisir la subtilité entre deux, pour eux comme pour les personnes placées sous main de justice. Certains expriment un sentiment de redondance, de répétition dans les items et demandent une nécessaire clarification des intitulés. Les items 4 et 5 sont ici cités en exemple et un CPIP indique qu'il pourrait être intéressant de poser la question de la façon suivante : « Pensez-vous avoir besoin d'aide ? » pour ensuite questionner l'aide éventuelle des proches et/ou de l'extérieur (SPIP ou autre).

Certains sollicitent également une version plus courte avec une terminologie plus adaptée, voire simplifiée. Sont cités notamment les items 4, 9 et 11. Dans l'item 10, certains CPIP indiquent que l'expression « émotions difficiles ou pénibles » n'est pas toujours bien comprise par les personnes placées sous main de justice et qu'il pourrait être intéressant de prévoir un temps en amont pour définir la notion. Un CPIP indique qu'il a pu être difficile d'évaluer et d'apprécier si la personne placée sous main de justice ressent ou non une « émotion congruente ».

Une autre remarque formulée plusieurs fois concerne l'idée de généraliser les échelles d'auto-évaluation à tous les items de l'outil. Un CPIP indique que cela pourrait permettre à la personne placée sous main de justice de réfléchir aux modalités d'action à mettre en œuvre pour faire évoluer l'échelle.

Certains expérimentateurs suggèrent de découper l'outil en deux parties afin de procéder en deux étapes pour le renseigner (deux entretiens notamment), voire de proposer dès le départ à la personne placée sous main de justice de procéder en deux fois. Un autre CPIP estime intéressant de proposer cet outil au cours du suivi, après une période d'observation.

Deux CPIP soulignent l'intérêt d'une version informatique de l'outil, notamment pour permettre une cotation plus rapide. Un expérimentateur formule le souhait d'obtenir un manuel d'utilisation de l'outil.

Deux autres utilisateurs sollicitent une meilleure explication du fonctionnement du tableau final et du système de cotation négative après réévaluation.

Une remarque concerne également l'espace laissé sur l'outil pour rédiger les réponses, un CPIP aurait souhaité que celui-ci soit plus important.

Un utilisateur souligne que les items peuvent parfois être inadaptés au milieu fermé, mais ne propose pas de piste de modification particulière.

Enfin, deux expérimentateurs indiquent que l'outil est bien conçu et ne formulent aucune remarque de modification.

5.10. Remarques supplémentaires

Les remarques formulées ici, de par leur faible nombre, ne peuvent être représentatives de tout l'échantillon d'expérimentation. Il s'agit d'idées qui n'ont pas pu être exprimées dans les catégories précédentes, bien que certaines remarques viennent renforcer des limites déjà identifiées dans les items précédents.

Un utilisateur indique qu'il n'est pas évident de formuler une conclusion à cet outil avec la personne placée sous main de justice, peut-être cela est-il en lien avec les difficultés rencontrées par certains dans l'utilisation du système de cotation.

Des difficultés liées aux capacités de compréhension et d'élaboration des personnes placées sous main de justice sont ici à nouveau identifiées par les CPIP, ainsi que la nécessité de recourir à plusieurs entretiens (une bonne connaissance de la personne placée sous main de justice) pour renseigner l'IREC. Cette remarque peut être liée à celle concernant la charge de travail importante ne permettant pas aux CPIP d'avoir le temps nécessaire à l'utilisation des outils.

Certains soulignent une appropriation difficile de l'outil (proposant la création d'un manuel d'utilisation) et d'autres indiquent qu'il est important de bien maîtriser le concept de réceptivité pour pouvoir utiliser l'IREC.

S'agissant de la fiche synthèse, si certains l'estiment ergonomique et facilement exploitable, d'autres s'interrogent sur la pertinence de trois réévaluations de la situation de la personne placée sous main de justice.

Certains utilisateurs ont pu avoir un retour de la part des personnes placées sous main de justice avec lesquelles ils ont utilisé l'IREC ; si certaines personnes placées sous main de justice indiquent avoir le sentiment d'être « chez le psy » ou dans un interrogatoire de police, d'autres expliquent qu'elles ont apprécié d'aborder ces questions-là.

Concernant la détention, les utilisateurs ont indiqué que l'IREC pouvait être lourd à remplir, notamment lorsqu'il s'agit de courtes peines et que le flux est important. De plus, la spécificité du milieu carcéral fixe les personnes placées sous main de justice dans un instant T, il est difficile de les extraire de leur vie à cet instant-là pour prendre du recul.

D'autres remarques soulignent un important intérêt à l'IREC qui permettrait de développer la teneur des entretiens, de développer la verbalisation, de dégager des objectifs et des pistes de travail en co-construction (CPIP/personne placée sous main de justice) et favoriserait l'adhésion au suivi.

6. SAPROF

6.1. Nombre d'utilisations

121 passations ont été relevées par 46 CPIP (4^{ème} rang). Certains l'ayant utilisé et n'ayant pas indiqué le nombre de passations.

6.2. Contexte d'utilisation

Les données recueillies *via* les carnets de bord laissent à penser que la SAPROF a été plus fréquemment utilisée en milieu ouvert, 24 occurrences ayant pu être relevées. Pour 6 occurrences, la mesure concernée n'a pas été précisée, seule la mention « milieu ouvert » est indiquée. Pour les autres, il s'agit majoritairement de mesures de sursis avec mise à l'épreuve (18). D'autres mesures sont également évoquées de manière moins importante : libération conditionnelle (4), projet d'aménagement de peine (4), suivi socio-judiciaire (3), placement sous surveillance électronique (2), semi-liberté (2) et travaux d'intérêt général (2).

Deux occurrences précisent également que la SAPROF a été renseignée à l'aide du dossier de la personne.

Concernant le milieu fermé, 15 occurrences ont été relevées. Les précisions apportées ici par les expérimentateurs relèvent davantage du cadre d'incarcération. Une occurrence mentionne uniquement l'expression « milieu fermé », d'autres spécifient le type d'établissement : maison d'arrêt (4), maison centrale (1) ou décrivent les caractéristiques de la peine : fin de peine (1), peine supérieure à 2 ans (1), peine supérieure à 6 mois (1), longue peine (1), réclusion criminelle à perpétuité (1), détention préventive (1).

Une occurrence précise que la SAPROF a été renseignée sur dossier, une autre que la SAPROF a été renseignée en parallèle de l'utilisation du LS/CMI dans un cas et du LS/CMI, de la FACILES-RX et de l'IREC dans un autre cas.

Enfin, une minorité de CPIP a indiqué le type de public concerné par l'évaluation. Ces informations sont données ici à titre indicatif, mais ont été trop peu renseignées pour constituer une illustration fiable de la situation. Ainsi, 2 occurrences précisent le genre masculin des personnes évaluées, et d'autres indiquent le type d'infraction concerné : trafic de stupéfiants (3), violences conjugales (2), recel et escroquerie (1), homicide volontaire (1), injures à caractère racial (1), tentative de meurtre (1).

6.3. Items pertinents/importants

Six utilisateurs ont pu indiquer que l'ensemble des items était important.

De façon plus détaillée, les items de la SAPROF ont été évoqués dans le cadre de cette question :

- soit par catégorie d'items :
 - facteurs internes (4)

- items liés à la motivation (3)
 - facteurs externes (0)
- soit de façon individuelle :
- habiletés d'adaptation (6)
 - empathie (5)
 - objectifs de vie (4)
 - maîtrise de soi (4)
 - gestion des finances (3)
 - attachement sécure dans l'enfance (3)
 - attitudes envers l'autorité (3)
 - réseau social (3)
 - activités de loisir (2)
 - relation intime (2)
 - travail (1)
 - contrôle externe (1)
 - motivation au traitement (1).

L'item « habiletés d'adaptation » et l'item « objectifs de vie » ont été relevés comme pertinents notamment parce qu'ils sont peu présents dans d'autres outils, à deux reprises pour le premier, à une reprise pour le second.

Enfin, un CPIP exprime un sentiment de doute quant au public concerné par l'instrument, il lui semble que la SAPROF serait plus adaptée à un public psychiatrique qu'à un public judiciaire. Un autre CPIP indique qu'il serait peut-être nécessaire d'être doté d'outils complémentaires pour pouvoir utiliser la SAPROF (par exemple les tests d'efficience intellectuelle).

6.4. Items non pertinents, pourquoi ?

Les deux items identifiés comme non pertinents par les expérimentateurs sont les items « intelligence » et « médication », cités tous les deux à dix reprises. Certains CPIP indiquent ne pas savoir comment procéder à l'évaluation de ces deux items qui relèvent, selon eux, du domaine *psy*, d'autres précisent qu'ils n'ont aucun outil à disposition pour évaluer ces items. Un utilisateur indique également qu'il n'a pas renseigné l'item « intelligence » en raison de son caractère subjectif. Concernant la médication, certains expliquent qu'ils n'ont que très rarement ce type d'informations, notamment en raison de leur non-appartenance au domaine soignant et de l'existence du secret médical.

Les autres critiques ont été formulées à l'encontre de quatre items. Nous relevons quatre occurrences pour l'item « motivation au traitement », considéré par les utilisateurs comme lié au traitement psychiatrique et pour lequel ils n'ont pas d'informations ou ne se sentent pas compétents. Deux occurrences sont associées à l'item « attachement sécure dans

l'enfance », pour lequel les CPIP soulignent que cette évaluation ne relève pas de leurs compétences. Viennent enfin une occurrence pour l'item « conditions de vie » qui, selon l'utilisateur, ne prend pas toujours en compte la réalité (l'absence de domicile fixe par exemple) et une occurrence pour l'item « contrôle externe » qui présente, selon le CPIP, peu d'intérêt lorsque la personne est incarcérée.

Enfin, pour deux utilisateurs, aucun item ne serait pas pertinent.

6.5. Ce qui est difficile à compléter

Les principales difficultés rencontrées par les CPIP pour renseigner la SAPROF concernent la cotation de l'item « intelligence », cité à quinze reprises et des items « médication » et « motivation au traitement », cités respectivement à dix et cinq reprises. Ils indiquent en effet qu'en l'absence d'instruments leur permettant de procéder à une telle évaluation, coter cet item serait subjectif. Le manque, voire l'absence d'informations dans les dossiers est également relevée par les CPIP ainsi que le sentiment de la nécessité d'avoir une compétence « psy » pour renseigner ces items.

Une autre difficulté évoquée par les CPIP réside dans le fait de ne pas pouvoir observer le comportement de la personne placée sous main de justice au quotidien et/ou en milieu ouvert, ce qui peut rendre difficile la cotation des items « habiletés d'adaptation » (6 occurrences), « maîtrise de soi » (2 occurrences) et les facteurs internes au sens large (1 occurrence).

Évaluer l'attachement sécuritaire de la personne placée sous main de justice pendant l'enfance a été relevé comme un item difficile à renseigner à quatre reprises. Les CPIP expliquent qu'ils ne savent pas comment connaître l'attitude de l'adulte envers l'enfant à ce moment-là.

La gestion des finances est identifiée comme difficile à renseigner par quatre expérimentateurs également. Un premier s'interroge sur les modalités d'investigation de cet élément (« doit-on exiger un relevé bancaire ? »), d'autres indiquent qu'il s'agit d'un item qu'ils n'ont pas l'habitude d'aborder.

À trois reprises, ce sont les modalités de cotation et/ou l'attribution de la dénomination de « buts » ou d'« acquis » qui semble difficile à effectuer pour les utilisateurs. Ils s'interrogent sur les critères à utiliser pour ces cotations. Un expérimentateur semble regretter qu'il n'y ait pas davantage de nuance dans les cotations possibles.

Au moins trois expérimentateurs indiquent qu'il est indispensable de bien connaître la personne placée sous main de justice et sa situation, d'avoir un dossier complet pour pouvoir renseigner l'outil, et notamment les facteurs externes.

D'autres items sont cités de façon moins fréquente comme étant difficiles à renseigner : le « contrôle externe » est relevé à trois reprises et un CPIP indique que cet item n'est pas adapté au milieu fermé ; « l'empathie » est cité à deux reprises et à une reprise sont cités les

items « objectifs de vie », « réseau social », « relations intimes » et « conditions de vie ». Ces items sont perçus comme trop généraux par les CPIP ou pas adaptés à la réalité.

Pour deux personnes, la SAPROF dans son ensemble n'est pas aisée à renseigner tandis qu'un CPIP indique que rien n'est difficile à remplir, notamment après un premier entretien précise un autre utilisateur. Pour deux personnes, la SAPROF serait un outil obscur, peu objectif, et le renseigner soumettrait le professionnel à des risques d'interprétation.

Enfin, quatre remarques vont dans le sens d'une demande de formation supplémentaire pour l'utilisation de cet instrument. Un CPIP l'exprime clairement en ces termes, un autre s'interroge sur les modalités de cotation de certains items, et d'autres indiquent que plusieurs utilisations sont nécessaires à l'appropriation de l'outil, qu'ils ne perçoivent pas bien la définition de certains items (soins professionnels, médication, contrôle externe, attachement sécure, intelligence notamment), voire que renseigner ceux-ci nécessite une compétence « psy ».

6.6. Ce qui est facile à compléter

De façon globale, les items liés à la motivation sont ceux qui sont identifiés par les CPIP comme les plus faciles à compléter (4 occurrences), en raison, précisée une personne, de leur pratique professionnelle. Sont cités ensuite les facteurs internes à trois reprises et les facteurs externes à une reprise.

De façon plus détaillée, l'item « travail » est celui qui est relevé comme le plus aisé à renseigner (5 occurrences), l'item « attitudes envers l'autorité » est relevé à 3 reprises, les items « activités de loisir », « empathie », « habiletés d'adaptation » sont cités deux fois et les items « motivation au traitement » et « objectifs de vie » une fois. Aucune information supplémentaire ne vient justifier ces choix.

Concernant les facteurs externes, l'item « relations intimes » est relevé une fois et la personne indique qu'il est parfois faussé par le cadre carcéral et qu'il est fréquent que les personnes soient réticentes à évoquer ce sujet.

Deux utilisateurs estiment indispensable de recueillir les informations nécessaires au cours d'un entretien préalable.

Enfin, trois CPIP indiquent qu'aucun item n'est facile à compléter.

6.7. Atouts

Plusieurs atouts formulés par les expérimentateurs concernent la forme de l'outil. La SAPROF a été identifiée comme courte et rapide à renseigner (8), précise, claire et efficace (1) et ne nécessitant pas de rédaction (1). Sa présentation en une page permet une relecture facile (1), une visibilité appréciée (1), et permet à l'utilisateur d'être concis. Enfin, le guide de cotation serait un atout pour deux utilisateurs, notamment en raison de sa clarté, et le système de cotation serait considéré comme assez simple par un autre utilisateur.

D'autres atouts sont également identifiés et concernent davantage l'utilisation de l'instrument. L'utilisation générale de la SAPROF est qualifiée de simple à cinq reprises par les utilisateurs, une personne ajoute que l'outil est complet, qu'il est indispensable d'avoir collecté les informations en amont et d'utiliser le guide pour procéder à la cotation.

La SAPROF permettrait aux CPIP d'identifier et de valoriser les points forts de la personne suivie et de les utiliser dans la prise en charge (4). Il est indiqué par les expérimentateurs que la SAPROF permet de mettre en évidence les facteurs de protection (2), d'obtenir des informations qui ne seraient pas nécessairement apparues au cours d'un entretien classique (2), notamment d'envisager les émotions de manière plus précise que dans d'autres outils (le CPIP cite l'IREC) en nommant l'empathie et la maîtrise de soi. La SAPROF permettrait une évaluation relativement rapide du détenu (1 occurrence relevée) et de visualiser, par l'intermédiaire des colonnes « acquis » et « buts », les points forts et les pistes de travail à mettre en place, les objectifs à atteindre (2 occurrences relevées).

La SAPROF est identifiée comme permettant également de remobiliser la personne placée sous main de justice relativement à ses motivations (1 occurrence relevée).

Enfin, un expérimentateur indique que le travail pluridisciplinaire est indispensable à l'utilisation de l'instrument, expliquant qu'il est pertinent de recueillir les informations de la part d'autres professionnels intervenant auprès des détenus. De même, un CPIP explique que la SAPROF serait intéressante à utiliser en milieu fermé en raison notamment de la possibilité d'observation de la personne placée sous main de justice et de ses comportements en groupe.

L'approche de la SAPROF est qualifiée de novatrice par deux utilisateurs tandis que quatre personnes mentionnent n'identifier aucun atout à l'utilisation de la SAPROF.

6.8. Limites

Des limites au contexte d'utilisation ont été identifiées par les CPIP dont les avis divergent. En effet, pour certains utilisateurs, la SAPROF est peut-être plus facile à utiliser en milieu fermé notamment parce qu'il est possible d'observer les comportements de la personne en collectivité. Un autre CPIP ajoute qu'il serait intéressant d'utiliser l'outil avec des personnes placées sous main de justice condamnées à de longues peines et dont les dossiers sont complets.

D'autres CPIP précisent que le temps est court en maison d'arrêt et qu'une analyse approfondie de la personne n'est pas possible, ainsi la SAPROF n'est pas facile à utiliser en maison d'arrêt pour au moins trois CPIP. Trois autres utilisateurs soulignent la nécessité de bien connaître la personne et d'avoir récolté des informations au préalable pour renseigner l'outil (3), un seul entretien ne permettant pas l'exercice.

Concernant la forme de l'instrument, un utilisateur qualifie les items de « *laconiques* » et un autre regrette le manque de détails et de nuances à la fois dans la cotation et dans la

formulation des items. Deux autres CPIP précisent la nécessité de toujours se référer au guide de cotation pour procéder à celle-ci.

L'utilisation de la SAPROF soulève quelques limites que les CPIP identifient comme suit. L'outil est difficile d'accès de façon globale pour un premier utilisateur et connoté « psy » pour trois autres utilisateurs qui indiquent qu'il n'est peut-être pas adapté à des personnes placées sous main de justice qui n'ont pas de problématique sanitaire. Plusieurs items étant liés à l'existence d'une pathologie ou d'une obligation de soins pour certains professionnels, la SAPROF paraîtrait davantage adaptée, selon plusieurs CPIP à des professionnels du domaine médical ou thérapeutique.

La SAPROF est qualifiée de « *subjective* » par trois CPIP, laissant des risques d'interprétation, et basée sur le ressenti pour deux autres utilisateurs.

Pour un autre CPIP, la colonne « acquis » laisse à penser que le domaine est « *fermé* », alors qu'il considère que rien ne doit être fermé dans un suivi.

La SAPROF serait également difficile à renseigner pour plusieurs professionnels, soit en raison du manque ou de l'absence d'information, soit en raison de l'évaluation difficile ou considérée par eux comme ne relevant pas de leurs compétences (empathie, attachement sécuritaire dans l'enfance, efficacité intellectuelle notamment). Le choix de faire d'un item un acquis ou un but ne serait pas aisé pour au moins un CPIP.

Un autre utilisateur indique qu'en raison d'items qu'il considère comme inutiles, le résultat final pourrait être faussé.

Concernant la cotation finale, un CPIP indique qu'elle n'apporte aucune plus-value en comparaison d'un suivi classique. Trois expérimentateurs soulignent qu'utilisée seule, la SAPROF n'a pas grand intérêt et quatre autres utilisateurs mettent en évidence la nécessité d'associer la SAPROF à un autre outil dont ils n'ont pas connaissance : l'HCR-20.

Pour deux autres personnes, la SAPROF n'apporterait pas d'analyse nouvelle et n'apporterait rien à la pratique d'un CPIP.

Par ailleurs, pour un CPIP, une limite s'inscrit dans le fait que la SAPROF ne peut être utilisée que lorsque l'on accompagne un auteur de violences.

Enfin, plusieurs questions ressortent à ce point concernant l'utilisation des résultats, des facteurs de protection, concernant les apports de l'instrument et les objectifs et contenus de chaque item. Ceci va également dans le sens d'une dernière remarque qui a pu être formulée : il serait ressenti un manque de formation à l'utilisation de la SAPROF.

6.9. Idées de modifications

Deux expérimentateurs soulignent la nécessité d'adapter le vocabulaire et les notions au contexte de l'insertion et de la probation afin que l'outil soit plus compréhensible et

maniable pour les CPIP. Une troisième remarque rejoint cette suggestion en indiquant que les explications pour renseigner et coter les items sont très liées au milieu médical.

Deux autres utilisateurs estiment que le livret qui accompagne la SAPROF est peu éclairant sur les items et qu'une formation plus approfondie serait nécessaire avant son utilisation.

Trois CPIP formulent des suggestions en lien direct avec la formulation et/ou le contenu des items :

- une première remarque concerne l'item sur le travail pour lequel l'utilisateur estime qu'il pourrait être accordé une plus grande importance aux études et à la formation ;
- une deuxième remarque concerne l'item « attitudes envers l'autorité » pour lequel l'utilisateur estime qu'il pourrait être intéressant d'insister sur la notion de respect ;
- une troisième remarque concerne l'item « médication » pour lequel l'utilisateur estime qu'il pourrait être formulé d'une autre façon et suggère la formulation suivante : « adhésion au suivi thérapeutique ».

Une recommandation d'utilisation en collectif est également formulée par un utilisateur.

Enfin, un CPIP suggère de ne pas utiliser cet outil dans leur pratique.

6.10. Remarques supplémentaires

Un premier groupe de remarques semble estimer que la SAPROF n'est pas un instrument pertinent à utiliser dans le cadre de la pratique des CPIP. Un utilisateur souligne en effet que la SAPROF n'est peut-être pas adaptée à la pratique d'insertion et de probation. Un autre CPIP relève l'absence de réelle plus-value des résultats de la SAPROF dans son évaluation de la situation d'une personne placée sous main de justice. Trois autres expérimentateurs indiquent que l'outil est peut-être davantage approprié au champ du soin. Deux CPIP, notant le caractère peu factuel de l'outil, le qualifient de subjectif, sujet à l'interprétation de son utilisateur (dans la cotation et la détermination des acquis et des buts).

Un deuxième groupe de remarques semble souligner la nécessité de modifications et/ou d'outils complémentaires pour une meilleure utilisation de la SAPROF. En effet, un premier utilisateur regrette un manque de nuances et de détails dans chaque item, un autre CPIP indique qu'il serait plus aisé de renseigner la SAPROF avec l'aide des évaluations psychologiques et/ou psychiatriques, et un troisième utilisateur remarque que certains items peuvent être difficiles à évaluer (intelligence, habiletés sociales) et qu'il serait nécessaire de pouvoir avoir recours à un temps d'observation de la personne pour mieux renseigner l'instrument.

Enfin, un troisième groupe de remarques souligne la nécessité d'une formation complémentaire pour utiliser la SAPROF. En effet, les CPIP auraient souhaité un soutien technique plus important pour s'approprier de façon plus convenable l'outil et lui permettre un apport dans l'évaluation à laquelle procèdent les CPIP. De la même façon, les CPIP font

part d'un manque de formation pour une utilisation convenable de l'outil, l'outil étant qualifié de « *complexe* » par certains, avec un système de cotation difficile à comprendre pour d'autres.

7. Avis généraux sur l'expérimentation et la manipulation des outils

Dans cette partie des carnets de bord, portant plus sur l'expérimentation dans sa globalité que sur un outil en particulier, les CPIP ont pu tout d'abord se prononcer quant aux opportunités (ou non) d'associer ensemble certains outils. Ainsi, diverses combinaisons d'outils qui ont pu être testées par les CPIP sont évoquées. Il leur a été demandé de préciser, sur les carnets de bord, les combinaisons les mettant à l'aise et celles ne les mettant pas à l'aise. Les réponses à cette question sont présentées dans le tableau 10.

Tableau 6 : Les combinaisons d'outils : préférences et malaises

Combinaisons d'outils mettant à l'aise	Nombre de fois mentionnées	Combinaisons d'outils <u>ne mettant pas</u> à l'aise	Nombre de fois mentionnées
FACILES RX - IREC	16	LS/CMI - SAPROF	7
FACILES RX – FACILES Auto	7	FACILES - SAPROF	5
FACILES RX – LS/CMI	7	LS/CMI – IREC	3
LS/CMI - IREC	7	IREC – SAPROF	3
LS/CMI - SAPROF	5	FACILES RX - IREC	2
FACILES RX – FACILES Auto – IREC	3	INFO – FACILES RX	1
FACILES Auto – IREC	3	FACILES RX – LS/CMI	1
FACILES RX – SAPROF	2	FACILES RX FACILES Auto	1
LS/CMI – FACILES RX IREC	2		
LS/CMI – FACILES Auto	2		
INFO – FACILES RX	1		
LSCMI – SAPROF FACILES RX	1		
FACILES RX FACILES Auto – LS/CMI	1		

Si d'autres combinaisons ne sont pas mentionnées ici, il est à noter que la SAPROF est souvent citée, seule, comme un outil difficile d'utilisation et ne pouvant, de ce fait, être combiné avec d'autres.

Dans cette partie des carnets de bord, les CPIP ont pu pointer des conditions pouvant mettre en difficulté l'utilisation des outils. Les problèmes informatiques ont été de nouveau soulevés. Divers (l'absence de version dynamique d'INFO ou du LS/CMI, les *bugs* d'autres outils ou l'incompatibilité de certains des fichiers avec les supports informatiques des SPIP), ils sont un frein à la fluidité d'utilisation de l'outil. L'amélioration des fonctionnalités informatiques des outils est donc plébiscitée par les CPIP.

L'aspect culturel des outils a également été évoqué à plusieurs reprises. Certains items ou certaines formulations des outils d'origine canadienne se sont avérés inadaptés au contexte français et nécessitent, selon les participants, des adaptations.

8. Discussion à propos des limites et spécificités des outils

Outre les remarques faites « instrument par instrument », l'expérimentation a permis aux CPIP de constater que les outils ne peuvent pas être utilisés avec tous les publics. De nombreuses situations ayant rendu l'utilisation difficile ou problématique ont pu être citées :

- les personnes jeunes (notamment celles ayant d'importantes problématiques familiales) ;
- les personnes condamnées à des peines courtes ou incarcérées pour une courte durée ;
- les personnes incarcérées de manière plus générale, les auteurs de violences conjugales ;
- les auteurs d'infractions à caractère sexuel ;
- les personnes condamnées pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- les auteurs d'homicide involontaire, d'outrage, d'injure à caractère racial, d'escroquerie ;
- les trafics de stupéfiants ;
- les violences réalisées dans le cadre du travail ;
- les personnes présentant des déficits intellectuels, des addictions, des troubles psychiatriques ;
- ou encore les personnes suradaptées au contexte pénitentiaire ou judiciaire.

Les cas cités dans la liste qui constitueraient pour les professionnels des critères d'exclusion de l'évaluation avec les outils de PREVA, méritent une attention particulière. Ces derniers font écho avec des spécificités du travail de CPIP qui ne sont pas toutes à situer au même niveau.

1. Le milieu fermé pose essentiellement le problème du peu de temps que le CPIP peut consacrer à la PPSMJ, notamment quand il s'agit de courtes peines. Mais ce constat peut aussi se faire en milieu ouvert. Le rythme imposé au CPIP comme à la PPSMJ en milieu fermé est de fait perçu comme un obstacle avec lequel il faut composer. D'où l'intérêt de penser l'évaluation comme un processus et un travail à effectuer en collaboration avec d'autres collègues ou professionnels, mais qui ne peut aucunement représenter une fin en soi ou se faire une fois pour toutes. Il se pose ici tout particulièrement la question du relais professionnel qui doit être pensé dans la temporalité de l'exécution de la sanction.

2. Le type d'acte a une incidence sur le plan de suivi à mettre en place, mais ne devrait pas susciter d'a priori sur les facteurs de risque ou les besoins à interroger. A ce titre, toutes les affaires pénales que le CPIP est amené à rencontrer dans sa pratique, peuvent être évaluées avec les outils PREVA. Cela n'exclut pas de compléter l'évaluation par l'approfondissement d'une dimension en particulier ou par le recours à un outil plus adapté aux adolescents, etc.

3. Cela étant, il est évident que les aspects d'ordre psychologique ou psychiatrique cités, posent problème aux CPIP et méritent d'être approfondis moyennant d'outils plus spécifiques et d'apports d'aide par les professionnels de la santé (psychiatres, psychologues).

Également, l'utilisation de tels outils paraît nécessiter un public coopératif, en capacité d'élaborer et de s'exprimer sur sa situation. Or, même les difficultés, oppositions ou résistances passives sont à prendre en compte comme un résultat d'observation important, utile pour la suite à envisager et non pas comme une mise en échec du professionnel ou de l'outil.

Quant à l'adaptation à la situation de la personne, l'utilisation des outils nécessite une inscription réfléchie et adéquate dans le temps et le rythme du suivi. Si tous les avis émis à ce sujet s'accordent à plébisciter une utilisation à un moment opportun pour la personne suivie, les propositions varient, certains préconisant une mise en œuvre des outils dès le début du suivi afin d'orienter la prise en charge en fonction de l'évaluation ; d'autres, une utilisation différée nécessitant l'établissement préalable d'une relation de confiance établie entre CPIP et personne placée sous main de justice. Cela étant, peut-on jamais déterminer un moment idéal ? Celui-ci reste difficile à prédéterminer et se caractérise par une grande malléabilité qui dépend autant de la qualité de contact établi avec la PPSMJ que d'événements ou changements qui se produisent dans sa vie.

Au-delà d'une réflexion sur les seuls outils et leur utilisation en tant que telle, l'expérimentation des outils a suscité de nombreux questionnements chez les CPIP participants quant à la suite à proposer aux personnes placées sous main de justice, après ces évaluations. De nombreux CPIP craignent que ces évaluations ne mettent à jour des problématiques qu'ils ne pourront pas prendre en charge, ne ciblent des besoins auxquels ils ne pourront pas répondre. Cela crée de la frustration chez les CPIP, qui ne souhaitent pas non plus mettre à mal les personnes qu'ils accueillent, en semblant leur pointer des problèmes sans pouvoir leur proposer de solutions.

Dès lors, les CPIP sont demandeurs de la mise en place de programmes de prise en charge adaptés (ou de soutien et développement des programmes existants), et d'un développement des partenariats avec les services de droit commun pouvant également accompagner le public qu'ils accueillent. Ils pointent une limite très importante à l'évaluation, et un risque important de difficultés pour les publics accueillis, lorsqu'ils évaluent des besoins qui ne seraient pas de leur ressort (logement, addiction, santé mentale, etc.) et pour lesquels ils ne pourraient ni proposer une réponse au sein du SPIP, ni en dehors, du fait des difficultés existant dans les institutions partenaires.

A notre sens, ces aspects sont en effet cruciaux et pointent la place du CPIP dans la chaîne pénale. Dès que l'on introduit un outil ou méthode d'évaluation dans la relation avec la PPSMJ, cela produit des effets d'ordre psychologique qui peuvent dépasser le cadre de la rencontre, mais faire ressortir un aspect fondamental dans la prise de conscience ou

l'évolution la PPSMJ. Se pose à cet endroit de nouveau la question du relais professionnel à organiser.

S'agissant du quotidien des CPIP, le constat de la longueur et de l'aspect chronophage des outils testés revient fréquemment. Il ne s'agit pas ici de remettre en question l'intérêt des outils, mais la possibilité de les utiliser correctement dans le contexte professionnel actuel des CPIP. Beaucoup déplorent une charge de travail trop importante pour pouvoir mettre en œuvre l'expérimentation de manière satisfaisante. De ces difficultés dans le temps de la recherche-action, découlent d'importantes inquiétudes quant à la suite de ce projet et notamment une implantation d'outils dans les services. La bonne utilisation des outils demande du temps (plusieurs entretiens avec les personnes, un temps de réflexion, de remplissage et d'analyse) que la quantité de travail des CPIP ne leur permet pas toujours de dégager.

Concernant l'apport de l'expérimentation aux pratiques professionnelles, les avis varient. Si certains CPIP n'ont pas vu de plus-value par rapport à l'évaluation qu'ils pouvaient faire, d'autres ont trouvé dans les outils une validation objective et scientifique de leurs analyses, et d'autres encore ont enrichi leurs évaluations de champs qui n'étaient pas explorés auparavant. Les outils permettant une participation et une implication des personnes placées sous main de justice sont plébiscités. Enfin, si l'utilité d'une transmission entre services et suivis a pu être soulignée par certains, des inquiétudes apparaissent cependant quant à la protection et la confidentialité des données recueillies.

VI. Analyse de l'accord et de la fidélité interjuges

Dans les lignes suivantes, les tableaux 6 à 9 présentent les résultats des Kappa de Cohen pour les trois instruments pour lesquels le nombre de participants était suffisant, soit le LS/CMI, l'IREC et la SAPROF. En ce qui concerne les données relatives à la FACILES-RX, le nombre de participants était trop faible pour calculer des indices d'accord interprétables. En effet, le nombre le plus élevé de personnes placées sous main de justice évaluées par deux évaluateurs était de 8 pour certains items ce qui fait en sorte qu'il était impossible d'avoir des coefficients statistiquement significatifs. De plus, pour la majorité des items, les données concernaient deux ou trois personnes placées sous main de justice.

Tableau 7 : Coefficients d'accord interjuges Kappa de Cohen pour les items du LS/CMI (1/2)

Items	Libellés	Kappa	Items	Libellés	Kappa
LS/CMI1	Au moins 1 mesure antérieure	0,77	LS/CMI22	Pas d'activité organisée	0,53
LS/CMI2	Au moins 2 mesures antérieures	0,69	LS/CMI23	Meilleur usage de son temps	0,15
LS/CMI3	Au moins 3 mesures antérieures	0,76	LS/CMI24	Qques connaissances criminelles	0,57
LS/CMI4	Infractions actuelles 3 ou plus	0,62	LS/CMI25	Qques amis criminels	0,37
LS/CMI5	Arrêté ou accusé avant 16 ans	0,93	LS/CMI26	Peu de connaissances prosociales	0,41
LS/CMI6	Incarcéré suite à condamnation	0,86	LS/CMI27	Peu d'amis prosociaux	0,30
LS/CMI7	Sanctionnée (manquement ou rapport)	0,84	LS/CMI28	Antécédents alcool	0,72
LS/CMI8	Accusation pendant Probation ou L.C.	0,53	LS/CMI29	Antécédents drogues	0,75
LS/CMI9	Actuellement sans emploi	0,80	LS/CMI30	Actuellement alcool	0,64
LS/CMI10	Fréquemment sans emploi	0,80	LS/CMI31	Actuellement drogue	0,53

Tableau 7. Coefficients d'accord interjuges Kappa de Cohen pour les items du LS/CMI (2/2)

Items	Libellés	Kappa	Items	Libellés	Kappa
LS/CMI11	Jamais pendant 1 an	0,81	LS/CMI32	Violation des lois	0,70
LS/CMI12	Moins 3 ^{ème} secondaire	0,49	LS/CMI33	Famille et couple	0,71
LS/CMI13	Moins 5 ^{ème} secondaire	0,69	LS/CMI34	Éducation ou emploi	0,57
LS/CMI14	Suspendu ou renvoyé 1 fois	0,67	LS/CMI35	Autres indicateurs cliniques	0,36
LS/CMI15	Participation ou rendement	0,55	LS/CMI36	Appuie la criminalité	0,27
LS/CMI16	Rapports avec les pairs	0,77	LS/CMI37	Opinion défavorable des conventions	0,42
LS/CMI17	Rapports avec l'autorité	0,66	LS/CMI38	Négatif p/r sentence	0,65
LS/CMI18	Insatisfaction du couple	0,34	LS/CMI39	Négatif p/r surveillance	0,49
LS/CMI19	Relation avec parents	0,66	LS/CMI40	Évaluation p/r antisocial	0,84
LS/CMI20	Relation avec parenté	0,34	LS/CMI41	Comportements antisociaux variés et précoces	0,54
LS/CMI21	Famille avec casier	0,73	LS/CMI42	Attitude criminelle	0,46
			LS/CMI43	Tendance généralisée à vivre des problèmes	0,31

Le tableau 7 ci-dessus présente les coefficients Kappa pour chacun des items du LS/CMI. Dans l'ensemble, les Kappa sont modérés ou forts. Sur les 43 items, un certain nombre d'entre eux présentent des coefficients d'accord plus faibles. Parmi eux on retrouve l'item 23 « Pourrait faire un meilleur usage de son temps » (Kappa = 0,15), qui indique que les utilisateurs n'arrivaient pas à s'entendre. D'autres items, par exemple l'item « Appuie la criminalité », de même que les items relatifs aux relations de couple (Kappa = 0,34) ou aux relations avec les membres de la parenté (Kappa = 0,34) sont relativement faibles. Afin de tester la fidélité interjuges des 8 sous échelles du LS/CMI, nous avons calculé

des coefficients de corrélation intra-classe. Pour ce faire, nous avons eu recours à un modèle bidirectionnel à effets mixtes (*Two-way Mixed Effects Model*). Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Coefficients de fidélité interjuges corrélation intra-classe pour les dimensions du LS/CMI

Items	ICC (single measure)	ICC (average measure)
Antécédents criminels	0,90	0,95
Éducation ou emploi	0,85	0,92
Famille et couple	0,46	0,63
Loisirs et activités récréatives	0,47	0,64
Fréquentations	0,43	0,60
Problèmes d'alcool ou de drogues	0,80	0,89
Attitude ou orientation procriminelle	0,79	0,89
Type de comportement antisocial	0,47	0,64

Les résultats de l'analyse de fidélité interjuges pour les huit dimensions du LS/CMI indiquent une bonne ou une très bonne fidélité. En effet, quatre des huit dimensions présentent des fidélités élevées. En accord avec les résultats présentés précédemment, les domaines qui présentent des coefficients plus faibles sont les aspects liés aux relations de couple et aux relations familiales, aux loisirs et activités récréatives, de même qu'au type de comportement antisocial. Toutefois, malgré des résultats légèrement plus faibles, ils peuvent être tout de même considérés comme « acceptables à bons » selon les standards de Streiner et Norman (1995).

Nous avons aussi testé l'accord interjuges des items de l'IREC. Les résultats sont présentés dans le tableau 9.

Tableau 9 : Coefficients d'accord interjuges Kappa de Cohen pour les items de l'IREC

Items	Kappa
Prise de conscience du (des) problème(s)	0,47
Compréhension du (des) problème(s)	0,28
Appropriation et responsabilisation	0,59
Soutiens extérieurs	0,08
Expression verbale d'un besoin d'aide	0,17
Qualité de l'expression des affects et sentiments	0,25
Définition d'objectifs réalistes	0,07
Sentiment d'efficacité personnelle	0,04
Attentes positives par rapport au suivi	0,33
Conscience des exigences du suivi au plan émotionnel	0,29
Respect général des engagements verbaux	0,42
Efforts visibles pour amorcer un changement	0,34

Les résultats de l'accord interjuges mesurés à l'aide du Kappa de Cohen présentés dans le tableau 9 indiquent des accords plus faibles. En effet, trois des 12 items présentent des coefficients d'accord modérés : « Prise de conscience du (des) problème(s) » (Kappa = 0,47), « Appropriation et responsabilisation » (Kappa = 0,59) et « Respect général des engagements verbaux » (Kappa = 0,42). Le problème est plus important en ce qui concerne les « Soutiens Extérieurs » (Kappa = 0,08), l' « Expression verbale d'un besoin d'aide » (Kappa = 0,17), la « Définition d'objectifs réalistes » (Kappa = 0,07), ainsi que le « Sentiment d'efficacité personnelle » (Kappa = 0,04).

Finalement, nous avons traité les données d'accords interjuges pour les items de la SAPROF. Les résultats sont présentés dans le tableau 10.

Tableau 10 : Coefficients d'accord interjuges Kappa de Cohen pour les items de la SAPROF

Items	Kappa
Intelligence	0,00*
Attachement sécure dans l'enfance	0,50
Empathie	0,56
Habilités d'adaptation	0,49
Maîtrise de soi	0,19
Travail	0,54
Activités de loisir	0,33
Gestion des finances	0,45
Motivation au traitement	0,14
Attitudes envers l'autorité	0,42
Objectifs de vie	0,48
Médication	0,74
Réseau social	0,46
Relation intime	0,20
Soins professionnels	0,14
Conditions de vie	0,66
Contrôle externe	0,28

* Le Kappa est de 0 en raison d'un nombre inégal de cellules, mais le taux d'accord est 72,2 %.

Dans l'ensemble, les données d'accord interjuges pour la SAPROF indiquent des coefficients Kappas allant de faibles à modérés. En effet, si certains items parviennent à atteindre des seuils plus élevés, comme la « Médication » (Kappa = 0,74) et les « Conditions de vie » (Kappa = 0,66), d'autres témoignent de faibles accords ou d'absence d'accord. En effet, les items les plus problématiques sont la « Maîtrise de soi » (Kappa = 0,19), la « Motivation au traitement » (Kappa = 0,14) et les « Soins professionnels » (0,14).

VII. Analyse de l'alliance de travail des PPSMJ

Cette deuxième phase de la recherche-action PREVA souhaitait analyser l'impact des outils sur la relation CPIP-PPSMJ, et plus précisément sur l'alliance de travail. L'objectif premier était de vérifier que l'outil ne vient pas dénaturer le travail et dans l'idéal, constitue même une amélioration de la transparence et des résultats du travail effectué. Il est difficile à ce stade de se prononcer sur les effets produits par les outils PREVA, notamment à moyen et long termes. Une fois intégrés dans la pratique du CPIP, la finalité des outils se dessinera plus clairement pour la PPSMJ pour apprécier la qualité du suivi en terme d'objectifs fixés, de besoins satisfaits ou non et de changements déjà effectués ou encore à produire.

1. Comparaison des évaluations dans le cadre de PREVA et celles du groupe contrôle

La prochaine section présente la comparaison des résultats des groupes de PPSMJ évalués dans le cadre de la recherche PREVA et celles du groupe contrôle qui a bénéficié d'un suivi habituel. Afin de simplifier la présentation des résultats, nous avons opté pour la dichotomie des échelles ordinales. En effet, les personnes qui avaient répondu « Jamais », « Rarement » et « Quelquefois » aux différentes questions ont été regroupées puis comparées aux personnes qui avaient répondu « Souvent » et « Toujours ». Les données ont pu facilement être traitées à l'aide de tableaux de contingence. L'essentiel des résultats est présenté par la figure ci-après (les pourcentages présentés concernent le pourcentage de personnes ayant répondu « Souvent » et « Toujours » aux différentes questions).

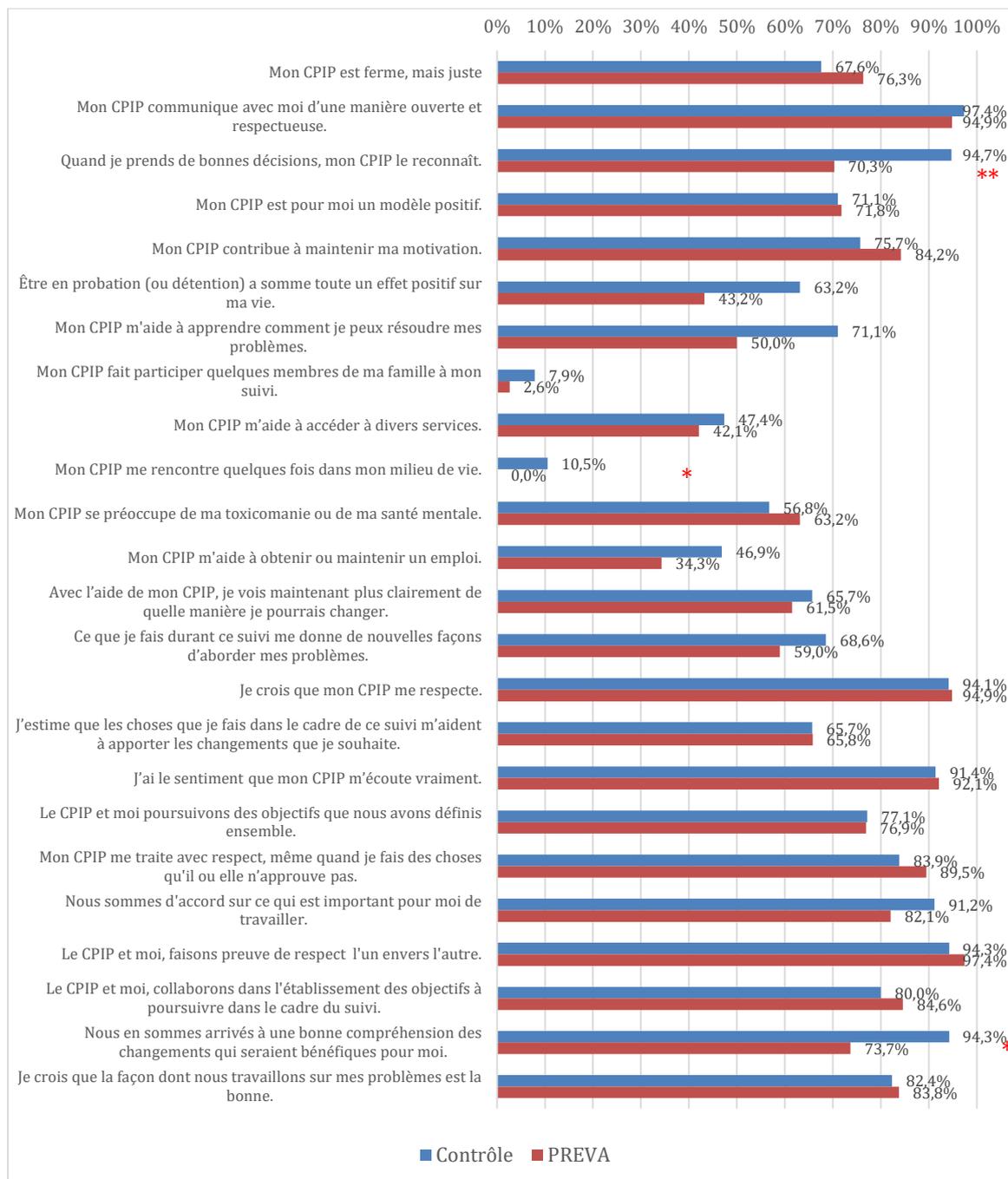


Tableau 11 : Comparaison des alliances de travail positives du groupe expérimental et du groupe contrôle

Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les deux groupes ont des perceptions très comparables en ce qui concerne l'accompagnement offert par le CPIP. Globalement, les PPSMJ ont une vision positive de leur CPIP et du lien qu'ils ont été en mesure d'établir avec lui. Les CPIP sont perçus comme respectueux, attentifs aux besoins des PPSMJ. De petites différences significatives sont toutefois ressorties de l'analyse des résultats. En effet, les personnes du groupe contrôle (94,7%), déclarent dans une plus grande mesure que « Quand je prends de bonnes décisions, mon CPIP le reconnaît » que ceux impliqués dans

l'expérimentation PREVA (70,3%), un Chi carré a révélé une différence significative, $X^2 (1, N = 75) = 7.83, p = .005$. Des différences à la faveur des participants du groupe contrôle ont aussi été observées entre les deux groupes à l'item « Mon CPIP me rencontre quelques fois dans mon milieu de vie » ($X^2 (1, N = 75) = 4.33, p = .037$) et à l'item « Nous en sommes arrivés à une bonne compréhension des changements qui seraient bénéfiques pour moi » ($X^2 (1, N = 75) = 5.63, p = .018$).

En somme, les résultats de la présente démarche indiquent que les personnes exposées à un accompagnement comme celui de PREVA n'ont pas observé de changements significatifs dans la qualité de la relation de confiance ou l'alliance de travail.

2. Comparaison des réponses qualitatives des PPSMJ relativement à leur évaluation, dans le cadre de PREVA et celles du groupe contrôle

Le questionnaire diffusé auprès des PPSMJ dans le cadre de la phase 4 de la recherche comportait à sa toute fin quatre questions ouvertes, interrogeant les PPSMJ sur leur expérience de l'évaluation menée par le CPIP, ainsi que de potentielles suggestions.

Sur les 40 personnes faisant partie du groupe expérimental, seulement 36 ont répondu aux questions ouvertes en fin de questionnaire.

Sur les 38 personnes faisant partie du groupe contrôle, 36 ont répondu aux questions ouvertes en fin de questionnaire.

Les résultats de ces réponses sont ici présentés par question et par groupe (expérimental / contrôle), une synthèse étant proposée pour chaque question, ainsi que de manière globale pour cette partie qualitative.

Quel souvenir gardez-vous de la manière dont votre situation a été examinée lors des premiers entretiens par le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation qui vous accompagne ? Était-ce approprié ou inapproprié ? Pourquoi ?

▪ Groupe expérimental

Les PPSMJ du groupe expérimental gardent majoritairement un bon souvenir du début de leur suivi au SPIP, un seul participant relatant une expérience négative. L'examen de la situation est qualifié d'« approprié » par 22 PPSMJ.

Les propos des PPSMJ s'attardent ici plus sur le cadre et l'ambiance de l'entretien, que sur les points qui y ont été abordés. Parmi les éléments les plus évoqués, nous relevons le fait que les CPIP sont décrits comme étant à l'écoute, respectueux et sans jugement ou a priori, sachant mettre à l'aise, et de bon conseil pour aider à trouver des solutions. Concernant le contenu de ces premières rencontres, les PPSMJ se souviennent surtout avoir évoqué le fonctionnement du suivi au SPIP. Des items d'examen de la situation sont moins souvent

évoqués par les personnes, mais nous pouvons citer les éléments suivant : la « situation actuelle », les faits infractionnels, la dimension addictologie du suivi (consommation, suivi médical), le travail (cependant, ces différents éléments n'ont été relevés que 2 ou 3 fois chacun sur l'ensemble des 36 éléments de réponse).

▪ *Groupe contrôle*

Les PPSMJ du groupe contrôle rapportent également un bon souvenir du début de leur suivi au SPIP, 4 participants seulement gardant le souvenir négatif d'une rencontre difficile avec le CPIP.

Les propos des PPSMJ portent là également sur le cadre et l'ambiance du suivi, plus que sur les points investigués par les CPIP. Ils soulignent une bonne écoute de la part des CPIP, un respect et un professionnalisme. Le fonctionnement du suivi est lui aussi évoqué, notamment en ce qui concerne le rappel des obligations. Concernant les items examinés par les CPIP, nous retrouvons un examen global de la situation, les faits infractionnels, les questions liées à l'addiction (3 à 4 occurrences pour ces éléments sur les 36 éléments de réponse), à moindre mesure, les questions liées au travail, au logement, à la situation conjugale ou familiale, aux fréquentations, à l'enfance (1 occurrence pour chaque élément).

▪ *Synthèse*

Dans l'ensemble, peu d'éléments semblent différencier les deux groupes. Les souvenirs liés au début du suivi sont majoritairement positifs, présentant des CPIP à l'écoute, respectueux, et des entretiens centrés sur le fonctionnement de la mesure, ainsi qu'un examen de leur situation dont les PPSMJ gardent un souvenir peu précis.

Sur quoi, selon vous, le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation cherchait-il à se renseigner ?

La personne pouvait proposer plusieurs réponses.

▪ *Groupe expérimental*

Les PPSMJ du groupe expérimental ont majoritairement évoqué les éléments suivants : la sphère professionnelle (11 occurrences), le parcours de vie dans sa globalité (9 occurrences), la sphère familiale (9 occurrences), les éléments liés à la consommation de substances psychoactives (7 occurrences), le suivi médical (5 occurrences), la situation actuelle (4 occurrences).

Sont également évoqués, dans une moindre mesure (2 à 3 occurrences), les items suivants : les amis et fréquentations, les faits infractionnels, leurs raisons, le caractère ou la personnalité, les projets, le logement.

▪ *Groupe contrôle*

Les PPSMJ du groupe contrôle ont majoritairement évoqué les éléments suivants : la sphère familiale (14 occurrences), la sphère professionnelle (13 occurrences), la situation actuelle (7 occurrences), le suivi médical (5 occurrences).

Sont également évoqués, dans une moindre mesure (2 à 3 occurrences), les items suivants : les amis, les faits infractionnels, leurs raisons, les éléments liés à la consommation de substances psychoactives, le logement, les loisirs, les projets, la motivation

▪ *Synthèse*

Les résultats présentés ici sont à prendre avec précaution, eu égard à la diversité des réponses proposées par les PPSMJ et à l'ancienneté de cet examen de leur situation, dont tous ne se souvenaient pas avec exactitude. Les différences entre les deux groupes ne semblent pas significatives, les mêmes éléments pouvant être relevés dans les réponses du groupe expérimental et du groupe contrôle. Il est cependant surprenant de constater que seuls deux PPSMJ du groupe contrôle ont évoqué avoir été interrogés sur leur volonté et leur motivation dans leurs projets ; cependant, ceci peut trouver une explication dans le fait que des CPIP ont été sensibilisés à l'approche R-B-R avant le projet PREVA, et que pour d'autres, la logique du R-B-R a pu se distiller dans leur pratique quotidienne, expérimentation des outils PREVA ou non.

Avez-vous ressenti des manques dans cet examen de votre situation ? Est-ce que vous auriez souhaité parler de quelque chose qui n'a pas été évoqué ? Si oui, lesquels ?

▪ *Groupe expérimental*

Très majoritairement, les PPSMJ du groupe expérimental indiquent n'avoir pas ressenti de manques dans l'examen de leur situation (29 « Non » relevés dans les réponses).

Trois qui ont précisé leurs réponses, indiquent qu'ils ont pu évoquer tout ce qu'ils souhaitaient avec le CPIP, et que l'examen était complet.

Deux ont évoqué des manques précis : l'un aurait souhaité évoquer les conséquences de la mesure judiciaire sur son employabilité, un autre aurait souhaité discuter de son interdiction de sortie du territoire et des conditions pour partir en vacances.

Enfin, deux ont fait des préconisations : l'un indique qu'il faut du temps dans le suivi pour que le CPIP puisse bien décrypter la situation, et que ce n'est pas possible dans toutes les situations ; un autre suggère plus d'activités type TIG ou bénévolat via le SPIP, afin que le CPIP puisse voir la personne évoluer dans un environnement, ce qui permettrait un meilleur examen de la situation (plus proche de la personnalité de la personne) qu'un entretien dans un bureau.

▪ *Groupe contrôle*

Très majoritairement, les PPSMJ du groupe contrôle indiquent n'avoir pas ressenti de manques dans l'examen de leur situation (28 « Non » relevés dans les réponses).

Douze qui ont précisé leurs réponses, indiquent qu'ils ont pu évoquer tout ce qu'ils souhaitaient avec le CPIP, que la discussion était ouverte et que l'examen était complet.

Une PPSMJ a exprimé un manque précis et aurait souhaité évoquer dans le suivi les démarches et aides par rapport à sa situation judiciaire.

Trois PPSMJ ont quant à elles pointé des difficultés. Une personne a répondu « Oui » à la question posée, mais n'a pas souhaité donner de détails. Une autre a également répondu « Oui », en ajoutant qu'elle n'avait toujours pas compris à quoi servait le SPIP. Enfin, une personne détenue a évoqué des difficultés à communiquer avec le SPIP, vu une seule fois durant la détention, et avec lequel il est difficile d'échanger par courrier.

▪ *Synthèse*

Là encore, les différences entre les deux groupes sont difficilement notables, la majorité des participants semblant satisfaits du suivi ; même si plus de reproches sont exprimés dans le groupe contrôle, ils restent largement minoritaires. Cependant, un biais important est à prendre en compte ici, lié à la « sélection » des participants, basée sur le volontariat. Il est aisé d'imaginer que les personnes qui ont accepté de répondre au questionnaire ont une meilleure opinion du SPIP, et que celles en ayant une mauvaise opinion auraient d'emblée refusé de répondre au questionnaire.

Souhaiteriez-vous que des éléments soient ajoutés à cet examen de votre situation ? Si oui, lesquels ?

▪ *Groupe expérimental*

Très majoritairement, les PPSMJ du groupe expérimental indiquent ne pas souhaiter que des éléments soient ajoutés à l'examen de leur situation (27 « Non » relevés dans les réponses).

Certains ont pu faire des suggestions. Une personne aurait aimé être aidée pour avoir accès à des informations. Une autre aurait souhaité savoir si elle pouvait toujours travailler dans le secteur public malgré sa condamnation. Une PPSMJ évoque la nécessité de suivis moins rigides, sans échanges bruts.

Sur les modalités du suivi, une personne suggère des déplacements à domicile pour que le CPIP ait une idée plus juste de la situation. Un autre souhaiterait que les rendez-vous puissent se faire par téléphone, car ce n'est pas toujours pratique d'aller aux rendez-vous.

Enfin, une PPSMJ propose des éléments à rajouter au champ d'investigation : l'addiction aux drogues dures, au smartphone, au jeu, la question de l'hérédité délictuelle, la religion, les projets.

▪ *Groupe contrôle*

Très majoritairement, les PPSMJ du groupe contrôle indiquent ne pas souhaiter que des éléments soient ajoutés à l'examen de leur situation (25 « Non » relevés dans les réponses).

Certains ont pu faire des suggestions. Une personne aurait aimé avoir une aide juridique pour sa défense dans le cadre d'un appel. Une autre suggère l'utilité d'avoir en plus du SPIP, une aide à la recherche d'hébergement et un éducateur spécialisé dans la réinsertion pour les anciens détenus.

Sur les modalités du suivi, une personne propose que des rencontres se fassent ailleurs que dans le service pour voir comment la personne se comporte en dehors du milieu pénitentiaire.

Enfin, sur les items investigués, une personne aurait souhaité que plus d'attention soit portée à sa situation de parent et à l'aide que lui apporte sa relation avec son enfant.

▪ *Synthèse*

L'ensemble des PPSMJ a peu de suggestions à faire quant à l'examen de la situation par le SPIP. Interrogés sur ce point, ils relèvent davantage des besoins qu'ils auraient pu exprimer en termes d'aide ou d'accompagnement. Il est cependant intéressant de noter que plusieurs suggèrent de « sortir du SPIP » afin que la rencontre avec le CPIP soit, semble-t-il, plus authentique.

Synthèse globale

Sur les éléments interrogés ici, les différences entre le groupe expérimental et le groupe contrôle sont peu notables. Ce qui peut paraître ici comme un «non résultat» est pourtant à considérer comme un résultat positif compte tenu du fait que plusieurs professionnels craignaient que les PPSMJ se sentent «*examinées*», «*quantifiées*» et «*mises dans des cases*». Les résultats montrent clairement que cette appréhension n'est pas confirmée par le vécu des PPSMJ.

Les PPSMJ interrogées présentent globalement peu de souvenirs précis de l'examen qui a été fait de leur situation, se rappelant de quelques sphères qui ont pu être interrogées (notamment tout ce qui touche à leur quotidien, ainsi qu'à la consommation de substances psychoactives lorsque la situation s'y prête). Elles dressent un bilan positif du suivi, qui est complet et pour lequel elles ne suggèrent que peu de modifications, qui vont dans le sens de compléments et d'améliorations. Mais on peut aussi remarquer que les PPSMJ savent peu quoi attendre des CPIP d'une manière générale. Les suggestions d'amélioration montrent

que les attentes se situent plus au niveau d'une assistance sociale qu'au niveau d'une analyse de leur comportement délinquantiel qui est vite fuie. Les analyses montrent que le CPIP pousse peu dans le sens d'une élaboration du passage à l'acte en vue d'un accompagnement vers la désistance. Une sorte de connivence semble s'installer autour de la proposition de moyens matériels ou du moins concrets sollicitant peu la PPSMJ autour d'une responsabilisation et prise d'initiative réelles.

Encore une fois, ces résultats sont à considérer dans le cadre de réalisation des questionnaires, à savoir, des personnes volontaires, présentant donc a priori de bonnes dispositions envers le SPIP.

VIII. Synthèse et interprétation des résultats

Nous proposons dans ce chapitre une synthèse et interprétation des différentes étapes de cette recherche-action. Pour mieux rendre compte de l'évolution des attitudes des six sites pilotes PREVA, nous les organisons en fonction des différents objectifs préalablement définis : a) étudier l'accueil et l'appropriation de ces outils par les professionnels ; b) s'assurer de la pertinence et transposabilité en France d'outils et instruments d'évaluation francophones français, canadiens et néerlandais ; c) analyser les accords interjuges ; d) examiner l'alliance de travail qui peut être établie avec des personnes placées sous main de justice évaluées avec ces outils ; e) nourrir la réflexion autour des plans de formation. Dans ce chapitre, nous retracerons l'évolution du regard sur les outils (sur leur qualité et objectivité) dans le cadre de la recherche-action, tout en tenant compte des spécificités du travail des CPIP (leur formation et contexte professionnels), des problèmes des PPSMJ et de l'organisation institutionnelle.

1. Évolution du regard sur les outils au cours de la recherche-action PREVA

1.1. Le contexte au moment du lancement de PREVA

Au moment des conférences de lancement de la recherche-action, dans un contexte de surcharge de travail et de manque d'effectifs, l'aspect chronophage des instruments ainsi que la crainte, contraire aux résultats scientifiques des 30 dernières années, d'une absence de plus-value lors de leur utilisation, ont été soulignés par les organisations syndicales représentatives des personnels d'insertion et de probation.

De nombreux échanges entre la DAP, les syndicats, les professionnels du terrain (cadres et agents) et l'équipe de recherche ont donc été nécessaires pour lever les doutes et assurer les professionnels sur la faisabilité et l'intérêt de la démarche. Ainsi, il nous a toujours paru indispensable de les associer à toutes les étapes de la recherche et de garder les échanges actifs. Pour l'équipe de recherche, il allait de soi que la participation des professionnels à la recherche-action était basée sur le principe du volontariat et que tout abandon ou refus de participation serait pris en considération en tant que résultat, à condition qu'il soit argumenté par le professionnel.

1.2. Les groupes de discussion sur l'appropriation des outils

De manière à atteindre le premier objectif de la recherche, de juin à septembre 2015, 21 groupes de discussion regroupant 159 professionnels et cadres ont été menés. Il en ressort qu'aux yeux de plusieurs participants, la recherche-action PREVA semble coïncider avec une période charnière sur le plan de la construction de l'identité professionnelle des CPIP.

Globalement, la recherche-action PREVA a suscité des craintes (ex. : imposition du modèle R-B-R), ainsi que plusieurs attentes positives (ex. : enrichissement des pratiques et de

l'identité professionnelle). Le calendrier étant serré, certains CPIP se sont sentis bousculés et ont perçu une injonction de leur direction de « *rendre pour rendre* » à un moment où ils n'avaient pas terminé leur travail de manière satisfaisante. D'autres, investis dans le projet, redoutent qu'il n'aboutisse pas et, qu'à la fin de la recherche-action, il n'en reste rien.

Lorsqu'il est question de la formation initiale offerte durant l'hiver 2015, une majorité de professionnels estime d'abord que les présentations et échanges étaient dynamiques, mais que le contenu était trop dense. Une fois les quatre jours de formation achevés, une majorité de personnes ont eu l'impression de manquer d'encadrement et de soutien ; en bref, d'être livrées à elles-mêmes.

Les CPIP sont désormais invités à creuser de nouvelles questions dans le cadre des entretiens. La majorité d'entre eux se réjouit de pouvoir réaliser des évaluations plus approfondies. Le contenu des groupes de discussion témoigne toutefois chez d'autres d'une ambivalence vis-à-vis de la possibilité de mener des entretiens plus longs et structurés. L'exercice de cotation suscite les mêmes réactions.

Des questions relatives au maniement effectif des outils se sont posées dans presque chacune des discussions de groupe : *à quel moment effectue-t-on l'évaluation ? comment s'y prend-on ? et surtout, qu'en fait-on ensuite ? Bref, à quoi sert-elle ?* De manière quasi unanime, les participants se demandent comment utiliser les résultats obtenus. Sont également mises en avant des craintes relatives à l'accessibilité des écrits par le Parquet. Les professionnels insistent enfin sur leur souhait de préserver les spécificités d'une approche « *n'enfermant pas l'individu dans des cases* ».

Durant l'été 2015, les outils ayant fait l'objet de l'accueil le plus favorable étaient le LS/CMI, l'IREC et le FACILES-RX Autorévélé. A la fin de la recherche-action, notamment lors du dernier CNS en grand groupe du 28 avril 2016, les sites ont insisté sur leur souhait d'être formés à plusieurs outils et pas seulement un qui aurait nécessairement une portée limitée. La cohérence des outils a été fortement saluée, notamment à la suite de la formation des 14 et 15 décembre 2015 qui aurait permis un vrai travail collégial autour des outils. Aucun outil n'a paru inadapté aux missions du CPIP. Si l'aisance n'est pas la même avec tous les outils, chaque outil présente un vrai intérêt pour les CPIP. Le principe-même de l'évaluation ne fait plus aucun doute à la fin de la recherche-action et est considérée non seulement comme une plus-value pour la pratique mais comme incontournable pour un travail rigoureux. Ce pari n'était pourtant pas gagné au départ.

1.3. Les différences de regards observés

Le ressenti des professionnels par rapport à l'utilisation des outils est un facteur important dans les résultats produits, mais aussi dans le choix futur des outils. Il dépend à la fois des attitudes et de la formation du CPIP. La recherche-action PREVA a attiré l'attention des

professionnels sur leurs pratiques et les représentations de leur métier. La formation préalable et la rencontre avec les chercheurs a servi à répondre aux questions, doutes et a permis au professionnel de se forger sa propre image.

Néanmoins, l'étendue des positions et attitudes a été grande et s'est présentée comme un continuum sur lequel tous les professionnels trouvent leur place. Si beaucoup de doutes ont été levés au fur et à mesure de la recherche-action, le plan de formation future devra nécessairement faire face aux types de réaction suivants.

Trois types d'attitude paraissent se dégager du matériel analysé. La première caractérise les CPIP qui se disent ouvertement *sceptiques*, voire *opposés*. À leurs yeux, PREVA et l'implantation d'outils d'évaluation ne sont pas une priorité dans le contexte actuel des SPIP. De plus, le modèle R-B-R paraît en désaccord avec leur conception du métier, plus proche du travail social ou, a contrario, de la simple exécution des peines. Ils considèrent que l'évaluation initiale véhicule des valeurs et présupposés qui blâment la personne condamnée. Les outils proposés viendraient remettre en question le métier tel qu'il se pratique depuis 30 ans. Les questions posées sont dites intrusives, voire violentes, la cotation « *déshumanisante* » et les outils n'apporteraient rien de plus que ces professionnels ne sachent déjà. La surcharge de travail rend le projet irréalisable, à leur avis. De plus, ces CPIP considèrent avoir suffisamment de comptes à rendre aux juges et magistrats. La nouvelle méthodologie viendrait donc s'y superposer et rendre les choses encore plus complexes. De manière générale, ils estiment que les SPIP et, plus globalement la DAP, ne sont pas prêts à donner suite aux résultats d'une évaluation de type R-B-R.

La deuxième attitude révèle *un avis partagé*. Ainsi, pour certains, le projet de recherche-action et l'implantation d'outils d'évaluation constituent une agréable surprise (qui ne correspond pas à leur a priori négatif) ou au contraire une légère déception (qui ne représente pas la révolution espérée). Le modèle R-B-R leur semble « *à connaître davantage* », mais ils veulent l'approcher de manière critique. Certes, « *tout n'est pas parfait dans ce modèle* », disent-ils, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un des plus probants. L'évaluation initiale proposée paraît intéressante, mais elle ne semble s'appliquer qu'à certains publics. Les outils sont prometteurs, mais ces professionnels ne sont pas certains de comprendre ce qu'on attend d'eux désormais. Les questions posées confrontent les uns et les autres à la nécessité de revoir leur technique d'entretien. Quant à la cotation, elle paraît valide, même s'ils estiment que cela restera à vérifier avec l'expérience. Globalement, la surcharge de travail rend le projet plus difficile pour eux, mais ils sont prêts à consentir les efforts requis. Par ailleurs, ces CPIP ont le sentiment que leur contribution n'est pas vraiment reconnue par les juges et magistrats. Ils souhaitent donc qu'une tierce partie (ex. : les chercheurs ou la DAP) intervienne et fasse la promotion des outils implantés par PREVA. De manière générale, ces professionnels sont frustrés de ne pas pouvoir mieux donner suite aux résultats de l'évaluation.

Le troisième type d'attitude caractérise les CPIP qui sont manifestement *convaincus* et reçoivent le projet de recherche-action et l'implantation d'outils d'évaluation avec intérêt, voire enthousiasme. Cela est d'autant plus vrai que le modèle R-B-R paraît en accord avec leur conception du métier. Certains considèrent même que les principes du R-B-R devraient être enseignés aux élèves de l'ENAP. Pour eux, l'évaluation initiale des personnes est une étape importante en soi et qui vaut la peine d'être faite de manière fouillée. Quant aux outils et instruments, ils tireraient la qualité des pratiques vers le haut et viendraient mieux définir le métier. Les items à évaluer et questions à poser les aident à aborder ou à approfondir de nouveaux domaines et la cotation permet d'objectiver l'appréciation du risque. Malgré la surcharge de travail, ces CPIP estiment que les outils viennent mieux structurer leur travail et qu'ils enrichissent leurs pratiques. Ils considèrent toutefois qu'il faudra sensibiliser les juges et magistrats afin que ceux-ci reconnaissent mieux les axes de travail qui seront définis par les outils. Pour donner suite aux résultats obtenus, ils sont aussi prêts à adopter une posture plus centrée sur l'intervention et l'accompagnement des personnes.

Compte tenu du contexte qui prévalait au moment du lancement de la recherche-action, ces résultats nous amènent à conclure à une appropriation variable des outils, mais qui a pris progressivement de l'ampleur. La qualité de la formation initiale et la nature de certains outils ont permis de lever une partie des préjugés et des résistances. De nombreuses leçons doivent toutefois en être tirées, elles seront abordées dans la dernière section de ce chapitre.

2. Accord et fidélité interjuges

Sous l'angle de la fidélité interjuges, pour chacun des items du LS/CMI, les Kappa sont modérés ou forts. Pour les huit dimensions du LS/CMI, les indices indiquent une bonne ou une très bonne fidélité. Pour l'IREC, les accords sont moindres, certains étant modérés et les autres faibles. Pour la SAPROF, les données d'accord interjuges indiquent des coefficients Kappa allant de faibles à modérés.

Les accords plus faibles de certains items confirment que le temps de formation a été insuffisant. En effet, en quatre jours, il a fallu former les gens au modèle R-B-R et à six outils différents. De toute évidence, ce temps de formation réduit s'est répercuté sur les coefficients. Les professionnels n'ont pas eu suffisamment de temps pour pratiquer et exprimer leurs préoccupations.

3. Synthèse des avis et fidélités interjuges par outil

Le tableau 12, page suivante, résume l'ensemble des résultats obtenus dans le cadre des douze premiers mois de la recherche-action PREVA.

Tableau 12 : Synthèse des résultats
concernant l'accueil réservé par les professionnels et la fidélité interjuges

OUTILS	NB UTILISATIONS (HORS FIDELITE INTERJUGES)	ACCUEIL RÉSERVÉ		FIDÉLITÉ INTERJUGES	
		CARNET DE BORD (AVIS PERSONNEL)	FOCUS GROUP (AVIS GROUPAL)	NB UTILISATIONS	RÉSULTATS
GUIDE INFO	<i>66 utilisations pour 26 CPIP</i>	Très peu utilisé, et utilisation complexe.	Avis défavorables (malgré un intérêt intellectuel), chronophage, peu ergonomique, et utilisation complexe.	><	Outil non évaluable pour la fidélité interjuges.
LS/CMI	<i>257 utilisations pour 70 CPIP</i>	Majoritairement avis favorable, outil jugé simple d'utilisation, efficace et objectif. Deuxième tendance indiquant une densité et cotation difficile, sans révélation particulière.	Avis favorables (ainsi que des réserves), pertinent pour éviter les faux positifs et la détermination du plan d'intervention.	<i>88 utilisations (44 binômes)</i>	Fidélité modérée/forte.
FACILES RX	<i>163 utilisations pour 61 CPIP</i>	Avis partagés, complexe et chronophage pour certains, complet et pertinent pour d'autres.	Avis défavorables, long et limité dans les résultats (détermination des besoins).	<i>54 utilisations (27 binômes)</i>	Outil évaluable pour la fidélité interjuges, mais échantillon insuffisant.
FACILES AUTO	<i>120 utilisations pour 45 CPIP</i>	Majoritairement avis favorable, facilitateur de l'échange.	Avis partagés, intérêt certain et mobilisable, mais nécessite de cibler le public.	><	Outil non évaluable pour la fidélité interjuges.
IREC	<i>134 utilisations pour 57 CPIP</i>	Avis favorable malgré un temps d'appropriation et des reformulations nécessaires.	Avis partagés, davantage mobilisable pour l'accompagnement que pour l'évaluation.	<i>72 utilisations (36 binômes)</i>	Fidélité faible.
SAPROF	<i>121 utilisations pour 46 CPIP</i>	Majoritairement défavorable, lecture trop psychologique et intégration difficile dans la pratique.	Avis défavorables (malgré une approche positive plaisante), complexe, subjectif et psychologique.	<i>60 utilisations (30 binômes)</i>	Fidélité modérée/faible.

Il apparaît qu'en février 2016, le LS/CMI avait fait l'objet du plus grand nombre d'utilisations (257) et ce, par le plus grand nombre de CPIP (70, moy = 3,6/ CPIP). Accueilli de manière plutôt favorable, il est perçu comme simple et efficace, mais sa cotation reste difficile. Sa fidélité interjuges va de modérée à forte.

Le FACILES-RX avait fait l'objet d'au moins 163 utilisations pour 61 CPIP (moy = 2,7/ CPIP). Les avis le concernant sont partagés : complexe et chronophage pour certains, il est complet et pertinent pour d'autres. Il n'a pas été possible d'évaluer sa fidélité interjuges, la taille de l'échantillon étant insuffisant.

L'IREC avait fait l'objet d'au moins 134 utilisations pour 57 CPIP (moy = 2,3/ CPIP). Accueilli de manière plutôt favorable, il est associé aussi bien à l'évaluation initiale qu'au plan d'accompagnement qui lui succède. Cela dit, le temps pour se l'approprier serait long et sa fidélité interjuges devra assurément être améliorée.

Le FACILES-RX Autorévélé avait fait l'objet d'au moins 120 utilisations par 45 CPIP (moy = 2,6/ CPIP). Accueilli de manière plutôt favorable, il est perçu comme facilitant les échanges, même s'il ne semble pas destiné à tous les publics. Il ne se prête pas vraiment à une mise à l'épreuve de la fidélité interjuges.

La SAPROF avait fait l'objet d'au moins 121 utilisations pour 46 CPIP (moy = 2,6/ CPIP). Accueillie de manière défavorable, elle serait « trop psychologique » et difficile à intégrer dans la pratique. Sa fidélité interjuges peut être qualifiée de faible à modérée.

Le GUIDE INFO avait l'objet d'au moins 66 utilisations pour 26 CPIP (moy = 2,5/ CPIP). Malgré son intérêt théorique, il est dit chronophage, peu ergonomique et complexe. Sa fidélité interjuges n'avait pas lieu d'être évaluée, car cet outil ne produit pas de résultat chiffré ou de score, mais il recense et organise les informations sur la PPSMJ, voire en permet une lecture qualitative, clinique, difficile à comparer sur le plan statistique. A ce titre, il a un statut à part dans la batterie des outils PREVA.

4. Pertinence des outils par rapport aux problèmes des PPSMJ à évaluer

Les professionnels étaient particulièrement vigilants par rapport aux effets produits par les outils sur la relation avec la PPSMJ. Cet aspect rejoint aussi la dimension de la transposabilité des instruments.

Plusieurs constats ont pu être faits. Tous les outils permettent de préserver la cohérence, continuité avec la relation préalablement instaurée. Les CPIP soulignent même que les outils rendent davantage crédibles leurs interventions auprès des PPSMJ et permettent de libérer la parole. Aucune remarque n'a été formulée à propos d'une quelconque gêne des outils pour la relation. Au contraire, ils contribuent à l'instauration d'une relation positive en termes d'alliance et de confiance.

Un autre aspect qui a connu un accueil très positif était l'intégration d'outils d'auto-évaluation (le Guide INFO qui peut être complété en auto-passation et la FACILES-RX Auto). Ainsi, d'après les professionnels, ils permettent la confrontation de regards (PPSMJ-évaluateur) et œuvrent dans le sens d'une co-construction des interventions à suivre. Il a été très positivement perçu que la PPSMJ soit ainsi partie prenante du processus de changement qu'on souhaite susciter.

En revanche, les professionnels considèrent que les outils ne sont pas adaptés à tous les publics. Il s'agit ici moins d'un rejet de l'outil dans son ensemble que d'une réflexion à mener sur la suppression ou l'ajout de certains items. Ainsi la dimension de la sexualité pose quasi systématiquement un problème (dans le Guide INFO et la FACILES-RX) et devra être réservée aux violences à caractère sexuel. En cas d'homicide involontaire, l'évaluation des facteurs criminogènes pose souci (LS/CMI, FACILES-RX). D'autres items sont manquants (chez tous les outils) comme les problématiques plus spécifiques qui sous-tendent la radicalisation.

Si les professionnels peuvent être agréablement surpris par la révélation de besoins spécifiques grâce aux outils, ils sont d'autant plus inquiets de ne pas pouvoir offrir à la personne les moyens pour y répondre. La crainte est que l'accompagnement souffre d'un manque de moyens au sein du SPIP et d'un manque de relais avec les partenaires et d'éventuels spécialistes. Cette crainte est particulièrement manifeste en milieu fermé pour les peines courtes. Les CPIP insistent sur le caractère inapproprié des six outils dans ce cadre, du fait de leur passation chronophage. Les professionnels émettent le souhait de se voir proposer un outil plus rapide et facile d'utilisation « où il n'y aurait qu'à cocher » avec comme finalité la capacité de distinguer les cas à prioriser pour un suivi plus approfondi. Un outil actuariel statique pourrait correspondre à cette finalité. Il est à remarquer que cette demande qui émane des professionnels est radicalement opposée à la crainte qui s'est exprimée au moment du lancement de la recherche, à savoir qu'un instrument de mesure, en privilégiant la cotation, n'accorde plus suffisamment d'intérêt à l'expression libre et à la personne à évaluer.

La dimension des troubles psychologiques/psychiatriques, voire les déficits intellectuels ou certains handicaps posent le plus de problèmes aux CPIP, que ce soit pour le maniement des outils ou dans leur pratique de manière générale. Les professionnels déplorent leur solitude face à ce problème, tout en reconnaissant l'importance de cette dimension dans l'évaluation des risques et des besoins. En effet, le quotidien *Le Monde* conclut le 13.04.2013, sur la base de résultats de plusieurs recherches⁹, que « 80% des détenus présentent au moins un trouble

⁹ Dont « l'étude épidémiologique sur la santé mentale des personnes détenues en prison », pour le groupe Cemka-Eval, réalisée en 2006 par F. Rouillon, A. Duburcq, F. Fagnani et B. Falissard, qui démontre que 35 % à 42 % des détenus sont considérés comme « manifestement ou gravement malades ». Huit hommes détenus sur 10 et plus de 7 femmes sur 10 « présentent au moins un trouble psychiatrique, la grande majorité cumulant plusieurs troubles ».

psychiatrique ». Une évaluation complète ne saurait faire l'impasse sur la dimension psychologique/psychiatrique, ce qui interroge le travail en partenariat avec des spécialistes psychologues et/ou psychiatres, car en l'état, elle semble impossible à réaliser dans le cadre des SPIP.

Les quelques professionnels qui ont pu expérimenter les six outils en ont souligné l'intérêt de leur complémentarité et leur complétude. Chaque outil éclaire une autre facette et leur articulation s'avère pertinente dans une approche intégrative.

5. La place des outils dans l'organisation institutionnelle

L'utilisation des outils s'inscrit dans les nouvelles « rationalités » professionnelles du corps des CPIP. Les professionnels soulignent l'apport incontestable des instruments pour le remodelage des guides d'entretien (l'espace privilégié du CPIP). C'est ici l'observation la plus prégnante et la plus unanime. Ils souhaitent autant faire prospérer ce terreau fertile que s'assurer d'une promesse de la réussite.

Ce souci des CPIP rejoint aussi l'attente de leur direction, à savoir la nécessité d'inscrire les outils dans une démarche globale et intégrative qui participe d'un processus plus général de suivi de la PPSMJ. D'autant que ce travail devra aboutir à la rédaction d'un bilan sur l'évaluation menée qui se rajoute à une multitude d'écrits (rapports, expertises, PV) déjà existants, mais pas nécessairement transmis. Cette attente interroge plus globalement la place du CPIP dans la chaîne pénale. Est-ce que l'évaluation ne pourrait/devoir pas être amorcée plus tôt dans le processus judiciaire ? Se mener en complément avec d'autres corps de métier intervenant auprès de la PPSMJ ? Qui veille sur la cohérence du déroulement du suivi, à partir des initiatives qui vont être amorcées grâce à cette évaluation ?

Introduire des outils va de pair avec le management d'un nouveau dispositif d'accompagnement. Le soutien et l'accompagnement des CPIP par la direction sont les conditions indispensables pour réussir l'implantation des outils, pour que ces derniers deviennent une habitude dans la pratique. Les cadres ont été étroitement associés à cette recherche-action et leur présence s'est avérée plus qu'utile. Veillant à ce que la diffusion des données et informations se fasse moins de manière verticale qu'à l'horizontale, ils contribuent à une dynamique circulaire au sein de l'équipe. Les professionnels n'ont cessé de souligner l'importance d'un travail en équipe et de revendiquer un accompagnement solide des positions professionnelles.

Lors des comités nationaux de suivi (CNS) dans le cadre de la recherche PREVA, la collaboration avec les partenaires au sein de la chaîne pénale a été identifiée comme critère de réussite important des outils. Sont évoqués ici en premier lieu les magistrats qui devront être formés au modèle R-B-R et informés sur les outils retenus dans le cadre de PREVA.

Eu égard aux lacunes constatées dans les dossiers pénaux, la sollicitation de compétences et le travail en partenariat avec d'autres instances, familiarisées avec le travail d'évaluation des

risques, des besoins et de la réceptivité, paraît incontournable. Le recueil d'informations peut ainsi être optimisé tout comme leur transmission d'ailleurs. A ce niveau, le CNE paraît être un partenaire privilégié, notamment dans le cadre du milieu fermé et des longues peines. L'apport d'aide des psychologues et/ou de psychiatres des SMPR et UCSA, voire des psychologues PEP, en cas de troubles psychiatriques associés, ou des CRIAVS, en cas de violences à caractère sexuel, peut s'avérer pertinent.

6. L'appropriation générale du modèle et des outils par les professionnels français

La recherche-action contient dans ses objectifs le test empirique du modèle R-B-R sur le public placé sous main de Justice en France. Plus que le travail de l'analyse R-B-R et de la disposition au changement des PPSMJ (dans le sens de la réceptivité spécifique du modèle R-B-R), la formation des professionnels eux-mêmes a envisagé leur propre « réceptivité » à cette nouvelle modalité praxéologique et leur propre disposition au changement de posture professionnelle. La question a été celle d'un espace identitaire entre l'application possible des outils aux PPSMJ dans une culture française et l'appropriation d'un modèle à une technique professionnelle des CPIP en France. Pour autant, *« deux sites expérimentateurs soulignent que la recherche-action a finalement été bien accueillie par leur service. Les craintes initialement constatées ont pu être levées, au profit d'une participation jugée plutôt constructive, et ce en dépit d'un contexte peu favorable [...] Un SPIP en particulier souligne la progression des opinions des personnels sur la démarche : alors que le service comptait, en décembre 2014, 31 % de CPIP opposés, 46 % mitigés et 21 % convaincus, le taux de CPIP opposés s'élève désormais à 19 %, et celui des CPIP convaincus à 34 %.* » (SPIP et DISP d'Ile-de-France). Au sein de ce rapport final, nous notons que l'analyse de l'accueil et de l'appropriation par les professionnels des outils basés sur les principes du R-B-R reste essentiellement descriptive. Même s'il s'agit d' *« éléments clés relatifs à l'identité professionnelle, aux positionnements et représentations. [...] De quelle « culture » [professionnelle] parlent-ils ? »* (ENAP), la recherche-action ne visait pas spécifiquement l'impact identitaire de l'appropriation des techniques d'évaluation à travers les instruments R-B-R. Pour cet aspect des origines professionnelles et des cultures et logiques de travail, nous pouvions déjà prendre appui sur les récents travaux de Xavier de Larminat (2014) ou encore à l'ENAP avec Olivier Razac (2008). Toutefois, notre expérimentation fait écho avec cette quête de l'identité professionnelle qui semble préoccuper les CPIP depuis plusieurs années. L'identité professionnelle se trouve alors naturellement questionnée par le choix des modèles de références et les changements de pratique, à tel point qu'une simplification peut vite advenir (ex : *« il est contre par principe... »* ou bien *« faire des évaluations ils veulent bien, c'est pour avoir moins de RDV... »* cf. CPIP)). Les trois profils attitudinaux proposés pourraient également paraître réducteurs. Pour ne pas émettre de représentations fermées sur l'identité professionnelle et ses multiples dimensions, nous avons limité l'analyse des profils aux attitudes à l'égard de l'utilisation des instruments testés. Nous devons ici préciser que trois grands champs factoriels ressortent de la recherche-action quant à l'identité

professionnelle en mouvement : la représentation de soi, les attitudes, les opérations professionnelles.

- i) La « représentation » caractérise la manière dont le CPIP se perçoit, perçoit les autres, se détermine une place sociale symbolique dans son service, avec les collègues et face aux PPSMJ. Cet élément n'était pas directement visé par la recherche-action et dépend à la fois de caractéristiques personnelles qu'interpersonnelles et de logiques de service.
- ii) Les « attitudes » sont les expériences et apprentissages des CPIP qui vont déterminer les actions et le sens donné aux actions, par exemple l'ouverture ou la fermeture possible à un modèle d'analyse. Il faut également y ajouter les croyances en ses capacités et les attributions générales, les enjeux émotionnels et cognitifs liés à certains comportements en situation. La recherche-action travaille indirectement sur cet aspect via les « focus groups », les échanges, discussions et au sein de la formation aux modèles d'analyse qui permettent une explicitation du sens du modèle et de l'adéquation avec les CPIP et leur travail.
- iii) Les « opérations » professionnelles mêlent tant la planification, l'élaboration et la réalisation, c'est-à-dire les compétences et performances directement applicables. Il s'agit de la mise en action potentielle des modèles et outils, cœur de la recherche-action.

S'il nous a semblé complexe, puisque non visé par la recherche, de croiser ces trois dimensions de l'identité professionnelle, nous avons approfondi la dimension intermédiaire (ii – Les « attitudes »). Cette dimension II se présente d'une d'une part comme source de freins et de leviers pour conduire aux iii) opérations concrètes professionnelles, et d'autre part comme jonction à prendre en considération dans le cas d'un futur déploiement des formations aux outils d'évaluation. Viser de suite une formation sur les compétences et performances sans envisager un partage sur les attitudes globales de l'identité professionnelle ne permettrait pas une accessibilité pertinente aux CPIP. Nous rejoignons ainsi cette remarque émise par l'ENAP au sein du CNS suite au rapport intermédiaire : « *La partie sur l'identité professionnelle, qui semble particulièrement importante et décisive pour l'appropriation des outils par les professionnels, pourrait être davantage analysée. [...] La question ne concerne pas seulement "l'accueil et l'appropriation d'outils" par les professionnels comme un acte. Il s'agit davantage d'un changement dans la façon de concevoir leur pratique. Plus encore, l'appropriation de ces outils viendrait, chez certains, bousculer un positionnement social, moral et/ou politique.* » (ENAP). Cet échange partagé sur les attitudes constitutives de l'identité professionnelle se montre riche d'apports. Pour exemple, cette phrase plusieurs fois répétée durant les formations : « *On connaît notre public, on sait déjà faire.* » est caractéristique à la fois de la représentation de soi et des attitudes. Ne pas en tenir compte

au moins dans les attitudes professionnelles confinerait le CPIP émetteur du message à une position de refus simpliste. La formation doit faire preuve d'une grande pédagogie en intégrant cet élément comme un des leviers de travail. Les apprentissages professionnels et personnels répétés conduisent parfois à une confusion entre la « méthode » et l'« objet » de notre profession, la connaissance de l'objet de travail, si elle soutient l'efficacité, elle ne conduit néanmoins pas *de facto* à une connaissance intuitive d'une méthode efficace de travail.

7. Réflexions à propos d'une formation nationale aux outils d'évaluation

Un travail d'échange paraît alors nécessaire à propos des diverses attitudes possibles des CPIP à l'égard de la posture professionnelle quant aux modèles R-B-R et psychocriminologique et aux outils choisis. Les réticences attitudinales ont néanmoins cédé la place à des questionnements qui ont finalement conduit à une meilleure compréhension de la portée des modèles d'analyse. *« Un des services relève encore aujourd'hui des résistances, y compris chez les jeunes professionnels, qui peuvent néanmoins être écartées grâce à un travail de communication. [...] Les services soulignent l'importance de "prendre le temps de les convaincre avec une nécessaire sérénité en évitant la pression ressentie" lors de la mise en place d'outils d'évaluation. Les sites craignent que "les outils soient rapidement délaissés par les professionnels" sans un accompagnement soutenu mais progressif mis en place par des temps d'observation, de partage, d'échanges, d'apprentissage, de présentations concrètes... »* (SPIP et DISP d'Ile-de-France). Si un déploiement national des outils d'évaluation s'effectue, nous recommandons de prendre le temps d'échanger autour des modèles et leur adéquation possible dans le quotidien professionnel, avec une supervision de terrain qui pourrait être assurée par des chercheurs expérimentés à ces outils. *« Au-delà de ces formations, ne peut-on pas envisager plus de groupes de parole (réels, et non sur internet) pour donner à chacun la parole et éviter 1) le sentiment qu'on leur impose une façon de travailler, 2) que des fossés se creusent entre les "pro" et "anti" outils. »* (ENAP).

Ce dialogue social et pédagogique en supervision est aussi une nécessité soulevée par les SPIP : *« S'agissant de la méthodologie employée, un SPIP regrette que le rapport intermédiaire ne décrive pas la méthodologie organisationnelle mise en place dans chaque site pilote ainsi que le rôle de l'encadrement de proximité. Cela aurait été l'occasion d'émettre des préconisations sur les modalités pratiques à envisager lors du déploiement du dispositif. »* (SPIP et DISP d'Ile-de-France). Si la formation ne peut s'adapter systématiquement aux spécificités de chaque site, la supervision des professionnels quant à l'intégration des méthodes de travail possibles devra être soutenue au regard de ces logiques locales d'action d'insertion et de probation. *« La nécessité d'adapter et de développer la formation semble être la priorité première pour les services, de même que l'accompagnement et le soutien des personnels... »* (SPIP et DISP d'Ile-de-France)

La recherche-action sur les six sites d'expérimentation appelle à la prudence quant à l'acquisition théorique et pratique des modèles proposés. *« S'agissant de la formation initiale, les trois SPIP expérimentateurs partagent le constat du manque de connaissances des personnels relativement aux bases théoriques qui dans le cadre de la recherche-action, n'ont pas été suffisamment intégrées par les CPIP. [...] les professionnels ayant pu ne pas comprendre la subtilité de tel outil, démarche [...] ou item. »* (SPIP et DISP d'Ile-de-France). Comme dit précédemment, les problèmes soulevés concernent la technique d'entretien, le recueil des données, l'analyse, autant d'enjeux majeurs afin de déterminer les objectifs et moyens de l'accompagnement ultérieur à partir de cette évaluation initiale. Dans la présentation théorique, nous sommes revenus sur la conceptualisation et l'analyse des facteurs de risque, des facteurs de protection, de la réceptivité, etc., c'est-à-dire tant sur des principes de savoir (via l'acquisition du modèle proposé) que de savoir-faire (la maîtrise de technique des outils ou l'opérationnalisation de ce savoir). Il apparaît à travers la recherche-action que la formation quant au savoir-être demeure tout aussi essentielle. Dans ce savoir-être, les défauts des uns pouvaient aisément convenir comme des forces aux autres. Par exemple, *« concernant plus particulièrement le LS/CMI, le caractère rigide et fermé évoqué par le rapport semble [...] pouvoir permettre pour l'un des sites pilotes objectivité et neutralité, couplé par la suite à une analyse professionnelle, complémentaire du CPIP. »* (SPIP et DISP d'Ile-de-France). Une argumentation que d'autres sites reprennent en tirant des conclusions opposées, à savoir que le caractère rigide de l'outil ne permet aucune souplesse dans l'entretien, l'analyse et peut vite confiner le professionnel à un objectif politique de gestion des risques. Les compétences visées pour la technique d'évaluation met en exergue deux autres éléments majeurs sur lesquels revenir en cas de déploiement des modèles et d'évaluation. La tenue de l'entretien dans le cadre de ce modèle, les techniques de relance et les biais relationnels, sont autant d'éléments parfois méconnus ou non maîtrisés qui peuvent faire obstacle à l'émergence pratique du savoir-faire de type R-B-R.

En croisant ces différents aspects du savoir, savoir-faire et savoir-être à la question identitaire de la représentation de soi et des autres, des attitudes et expériences et des compétences opérationnelles, nous percevons les différentes lectures d'un même discours énoncé par X, Y ou Z. La question de « l'outil » en est paroxystique. Si des consensus se dégagent sur la *« complémentarité des outils difficilement perceptible »*, des *« outils inadaptés aux courtes peines et à certains profils... »* (SPIP et DISP du Sud-Ouest), *« aucun outil n'est apparu très efficient en milieu fermé, notamment au regard des courtes peines qui ne permettent pas la réévaluation, vis-à-vis du rythme et des échéances d'un travail en maison d'arrêt. »* (SPIP et DISP d'Ile-de-France), des désaccords d'apparence se font sur un choix possible à effectuer. Dans une même argumentation, des enjeux différents sont en exergue : *« Deux des trois SPIP confirment l'utilité d'un outil de priorisation [...] mais également de*

répondre de façon constructive aux différentes argumentations relatives à la charge de travail. » Ce qui pourrait conduire à la recommandation d'un outil actuariel concis dit de « tri » essentiellement basé sur les facteurs de risque, avant de poursuivre : *« Néanmoins, il n'apparaît pas suffisant et ne doit pas faire obstacle à la mise en œuvre d'une évaluation. Il ne devra pas se réduire, pour les services, à un outil de « prédictibilité », mais devra permettre de faciliter la détermination des besoins, des risques et de la réceptivité. »* (SPIP et DISP d'Ile-de-France). Cette seconde partie change pleinement la recommandation de l'outil et rejoint le désir des autres sites qui envisage la *« nécessité de l'inscription des outils dans une démarche globale de prise en charge avec un accompagnement par les cadres »*, jusqu'à préciser la *« faible opportunité de créer un outil de "pré-repérage" [...], approche trop simpliste de l'évaluation en se centrant uniquement sur la dangerosité. [...] Dans ce cas, l'évaluation pourrait notamment permettre un repérage des besoins, qui pourront orienter la recherche de partenaires du SPIP. »* (SPIP et DISP du Sud-Ouest). Il apparaît ainsi un accord entre les sites sur les principes théoriques et praxéologiques. Les sites manifestent la nécessité spécifique d'un outil synthétique d'analyse davantage qualitative des besoins basés sur les R-B-R que quantitative des risques, afin d'établir des priorités de l'accompagnement (de la PPSMJ) que dans l'accompagnement (des PPSMJ). Si la notion des « risques » est comprise et reconnue, elle reste secondaire aux « besoins ». Ce serait à travers une évaluation davantage qualitative (soutenue par une technique d'entretien et d'orientation de l'accompagnement ultérieur) que la nécessité d'une évaluation complète R-B-R émergerait, plus qu'un outil de tri classique basé sur les niveaux de risque.

8. Limites de la recherche et leçons à tirer

1. Comme dans toute recherche, des limites sont apparues durant l'expérimentation PREVA. Il faut donc en tirer les enseignements suivants. Certains CPIP découvraient complètement ou ne se sentaient pas à l'aise avec les bases théoriques sous-tendant les outils. Ils ont considéré que la formation a été trop courte et l'accompagnement (équipe de recherche, cadres) insuffisamment soutenu durant l'expérimentation.
2. La mise en place d'informations constantes, grâce à la Newsletter Preva-INFO, un forum sur internet permettant aux professionnels de communiquer sur les difficultés perçues et leurs questions avec les ingénieurs d'étude ainsi que la mise à disposition d'un manuel guidant les professionnels lors de la passation des outils n'ont pas remplacé la présence *in vivo* des chercheurs. Des cas pratiques durant la formation auraient pu permettre une meilleure prise en main des outils, tout comme des groupes de travail et de réflexion durant le temps de l'expérimentation. Les CPIP considèrent également qu'il faut du temps pour bien s'approprier les outils, et que celui-ci a manqué durant cette expérimentation.

3. De ce fait, la consigne initiale d'utiliser chaque outil cinq fois n'a pas toujours pu être respectée. En règle générale, les professionnels ont testé seulement une partie des six outils (le nombre d'outils utilisés variant selon les services, les CPIP, les consignes données en interne...), mais ont utilisé à plusieurs reprises chaque outil testé (en moyenne 2,5 fois). Cela interroge la manière dont le choix des outils a été effectué. Ce dernier a pu être guidé par la représentation qu'avaient les professionnels de la difficulté, accessibilité, convivialité de l'outil a priori. Dans la mesure où certains outils, comme le Guide INFO ou la SAPROF notamment, ont été très peu testés, certaines appréhensions n'ont pu être dépassées et les avis se sont forgés sur la base de la première impression, manquant alors d'une connaissance et d'une pratique réelles de l'outil. Il est par exemple délicat de se prononcer sur la pertinence du Guide INFO dans le cadre de l'exercice de la mission du CPIP, celui-ci n'ayant suscité d'adhésion a priori, au regard de la complexité logistique de son utilisation. Les choix d'outils par les CPIP sont également à relativiser au regard des objectifs recherchés par ceux-ci. Si beaucoup ont joué le jeu de la découverte et de l'expérimentation selon des affinités ou curiosités suscitées par la présentation des outils, d'autres ont pu opter pour des critères de sélection basés sur la rapidité et facilité de remplissage. On voit alors ici les effets d'un respect en surface de la consigne de l'expérimentation du « rendre pour rendre » déjà évoqué ci-dessus.
4. Les outils n'ont pas toujours été maniés de manière conforme ni rigoureuse. Ainsi le Guide INFO a par exemple été rempli à partir des dossiers accessibles, alors qu'ils sont par expérience très incomplets et que le Guide INFO se construit essentiellement à l'aide d'entretiens. Les entretiens qui représentent un travail d'élaboration du récit de vie, permettent au professionnel de vérifier les informations, de les organiser et d'avoir un aperçu des difficultés et ressources de la PPSMJ. Le LS/CMI a également souvent été rempli à partir des dossiers. Il en va de même pour la SAPROF. Les données n'ont pas toujours été vérifiées, certaines ont pu manquer, voire être mal renseignées. Nous mesurons ici le problème déjà bien connu du manque d'accès aux informations nécessaires et préalables à l'évaluation. Ce point est fondamental, moins pour le choix d'instrument d'évaluation en lui-même que pour les conditions dans lesquelles l'évaluation se déroule et prend sens. Guay et al. (2015) alertent sur le fait que « *la qualité de l'évaluation est fonction de la qualité des données, mais également du soin que met l'évaluateur à la préparation et à la mise en œuvre de l'entretien. En effet, l'évaluation ne sera efficace que dans la mesure où l'information recueillie est juste. Cette information émane souvent des dossiers des PPSMJ et se doit d'être aussi complète, accessible et précise que possible* » (p. 245). Et Fazel et al. (2012) soulignent que l'efficacité des stratégies d'évaluation des risques dépend grandement de la façon dont les professionnels les utilisent. De ce fait, nous

devrions être particulièrement vigilants à ce que les données recueillies grâce aux outils soient complètes et justes.

5. La cohérence ou la complémentarité entre les outils n'a été perçue dans un premier temps. Ce constat a amené l'équipe de recherche à organiser trois autres temps de formation, d'abord au Guide INFO à Paris, le 15 septembre 2015, et ensuite sur l'articulation des outils et la construction d'un plan d'accompagnement le 14 décembre 2016 à la DISP de Bordeaux et le 15 décembre à Paris. La participation a été faible à Paris, mais assez conséquente à Bordeaux. Les retours sur ces moments de formation étaient particulièrement positifs et ont eu un fort impact sur la motivation des professionnels à utiliser les outils. Notamment le Guide INFO a connu un fort regain d'intérêt. Ces observations nous confortent dans l'idée que la formation doit non seulement s'assurer d'une bonne compréhension et d'une manipulation conforme des outils, mais aussi prévoir des temps d'accompagnement après la formation pour s'assurer ou rassurer par la même occasion le professionnel sur la bonne maîtrise de l'outil. En passant en revue l'ensemble des outils aux fins d'une étude de cas exhaustive, nous avons pu faire les constats suivants. Une professionnelle qui disait bien connaître la personne placée sous main de justice pour la suivre depuis cinq ans déjà, a été grandement surprise de constater les nombreuses lacunes et manques d'informations à son égard lorsqu'il est question d'une évaluation structurée et d'un recueil de données sur la trajectoire plus systématisée.
6. Un autre constat était que chaque outil donnait un éclairage différent de la PPSMJ. Ainsi, loin d'être redondants, ils interrogent des facettes différentes qui s'articulent de manière à donner une vision bien plus complète et dynamique de la situation de la PPSMJ.
7. La possibilité d'utiliser un même outil plusieurs fois à quelque temps d'intervalle offre en plus un regard longitudinal et repères dans le temps qui manquaient jusque-là dans la pratique des professionnels.
8. La confrontation des regards entre professionnel et PPSMJ grâce à l'auto-évaluation permettait de s'inscrire dans un autre type de relation, valorisant davantage l'investissement de la PPSMJ dans ses problèmes.
9. Ces observations confortent dans l'idée de la nécessité d'assurer une supervision d'études de cas émanant de la pratique des professionnels pour améliorer l'appropriation des outils. Malheureusement cette supervision n'était pas possible dans le cadre de cette recherche-action.
10. A la fin de l'expérimentation, la compréhension de la portée des outils, c'est-à-dire l'exploitation et l'interprétation des résultats produits par chaque outil, est restée lacunaire. C'est ce constat qui a motivé l'équipe de recherche à élaborer un plan

d'accompagnement qui décline les différentes étapes et dimensions d'une évaluation respectueuse du modèle R-B-R tout en formalisant la lecture possible qui se dégage des différents outils.

11. L'apport de la deuxième phase comprenant l'évaluation de l'impact de l'expérimentation des outils PREVA sur l'alliance de travail entre CPIP et PPSMJ peut paraître faible. Outre la difficulté de recrutement de PPSMJ volontaires pour répondre à notre questionnaire, ces derniers représentaient probablement « les plus satisfaits de leur suivi » ou affichaient une forte désirabilité sociale, peut-être par peur des retombées de leurs réponses aux questionnaires, malgré la garantie de l'anonymat. Nous pouvons néanmoins être assurés du fait que les outils n'ont pas présenté une gêne pour l'alliance de travail, malgré leur maîtrise relative ; autrement dit, ils n'ont nullement altéré la relation entre le CPIP et la PPSMJ. On peut supposer qu'une maîtrise parfaite des outils et de la construction d'un plan d'intervention ou de suivi permettrait de considérablement améliorer les résultats, notamment grâce à une meilleure prise en compte des besoins et ressources de la PPSMJ.

IX. Préconisations

En introduction, il a été précisé que la recherche-action PRÉVA cherche à éclairer la DAP en répondant aux questions suivantes : qui évaluer ? dans quel objectif ? et dans quelles conditions ? Dans le cahier de charge de l'appel à projets, les commanditaires ont insisté sur le fait que « *Conformément aux recommandations du jury de consensus, le groupe de travail mis en place par la DAP s'est proposé d'examiner un certain nombre d'outils développés à l'étranger, sous réserve qu'ils satisfassent à au moins deux conditions préalables : a) leur applicabilité à tous les profils de condamnés, en milieu ouvert (MO) comme en milieu fermé (MF) (outils d'appréciation généralistes) ; b) leur capacité à proposer une analyse combinée de facteurs de risque statiques et dynamiques, de manière à ce que l'évaluation initiale ne fige en aucune manière le diagnostic porté sur la personne* ». L'appréciation du risque de récidive doit reposer sur une évaluation d'ensemble de la situation de la personne condamnée. Les résultats préliminaires présentés dans le rapport intermédiaire, les outils proposés dans le cadre de PREVA ne s'appliquent pas de la même manière en milieu ouvert et en milieu fermé. Les raisons invoquées sont notamment la durée de passation qui semble dépasser le temps disponible des professionnels pour s'atteler à la tâche. Pour nuancer l'aspect « chronophage » des outils, il faut préciser que le temps d'appropriation est un investissement qui, après une pratique courante d'un outil, mieux maîtrisé et compris, permet un gain de temps considérable. Spontanément, les équipes ont demandé un outil de priorisation permettant de mieux repérer les personnes qui devaient faire l'objet d'une évaluation en bonne et due forme.

La recherche-action se poursuivant, et notamment à la suite d'une formation supplémentaire dispensée le 14 décembre 2016 à la DISP de Bordeaux et le 15 décembre 2016 à la DISP de Paris, qui a expliqué l'enchaînement logique et la portée des différents outils PREVA, l'attitude des équipes a changé. L'analyse des données obtenues avec les outils a été mieux comprise, un croisement logique s'est opéré et les outils ont paru plus aisés à maîtriser. Lors du CNS du 28 avril 2016, les équipes ont fait part du constat que tous les outils PREVA peuvent être utilisables en milieu ouvert comme en milieu fermé. Le seul aspect plus problématique étant la durée du suivi et l'accessibilité des informations. La durée minimale de suivi pour pouvoir appliquer les outils a été estimée à 6 mois. En dessous, un outil actuariel statique pour mesurer le risque et prioriser les accompagnements a été réclamé, notamment en milieu fermé.

Si les outils PREVA ont été sélectionnés pour leur adaptation à tous profils de délinquants, ils avèrent peu adaptés au profil du terrorisme idéologique. Le seul outil qui permettrait une adaptation à ce profil de criminel serait le Guide INFO en y introduisant la sphère idéologique et des croyances, comme cela a été par ailleurs suggéré par plusieurs CPIP.

Les préconisations de l'équipe de recherche sont les suivantes.

1. Compte tenu du fait que certains CPIP ne se sentent pas à l'aise avec les bases théoriques sous-tendant les outils d'évaluation initiale, il faudra envisager une formation initiale significativement plus longue et un accompagnement plus soutenu.
2. A cette occasion, il faudra expliquer en quoi le modèle théorique retenu de la prévention de la récidive s'accorde ou non dans la pratique avec les autres modèles actuellement défendus sur le plan de la recherche internationale (ex. : désistance, Good Lives Model). Au-delà des concepts et modèles théoriques récents, une formation plus basique sur l'analyse psycho-criminologique du passage à l'acte serait fortement recommandée. En effet, les professionnels CPIP sont peu sensibilisés aux aspects psychologiques qui entourent le passage à l'acte, notamment les mécanismes de défense qui se font jour lors des entretiens. La conduite des entretiens serait également un point incontournable dans le plan de déploiement des outils, et mieux, dans la formation initiale des CPIP.
3. La formation initiale devra par ailleurs prévoir plus de cas pratiques et une concrétisation du modèle à travers des dossiers ou expérimentations issus de la pratique. Comme souligné ci-dessus, la formation aux outils devra intégrer un module pratique d'accompagnement ou de supervision d'études de cas réalisées par le professionnel en phase de formation à l'usage d'outil d'évaluation.
4. Les *Newsletters*, forums et échanges de courriels ne remplaçant pas la présence *in vivo* des chercheurs, il faudra envisager la formation de formateurs qui puissent ensuite être disponibles et présents sur place. Le forum d'échange est néanmoins un outil d'échange intéressant permettant d'actualiser l'état de connaissance et de valoriser la pratique naissante des outils, et particulièrement de leurs impacts sur les suivis.
5. Compte tenu de la surcharge de travail de la grande majorité des CPIP et de leur difficulté à identifier les publics auxquels les outils d'évaluation initiale pourraient s'appliquer, un outil de priorisation devrait être ajouté. Celui-ci pourrait dans un premier temps s'inspirer d'études françaises portant sur la récidive.
6. Très rapidement, il faudrait s'assurer de valider cet outil de priorisation.
7. En tenant compte des résultats de l'expérimentation, il apparaît utopique de poursuivre un scénario dans lequel les six outils seraient implantés simultanément. De manière plus réaliste, il faudrait (d'abord) recentrer le projet autour de deux ou trois outils. Une fois que le principe d'évaluation est devenu une habitude ou généralité, le professionnel devra être soutenu dans la formation à des outils complémentaires qui lui confèrent plus d'aisance dans ces différents lieux de

pratique dans sa carrière professionnelle et une meilleure adaptation aux profils spécifiques de la délinquance.

8. Le problème de la difficulté d'accès à certaines informations nécessaires pour l'évaluation, reste entier et peut rendre compliqué, voire impossible l'utilisation de certains outils. Il faudra sensiblement améliorer le recensement et/ou la transmission des informations sur la PPSMJ. Pour le Guide INFO, il serait souhaitable de travailler sur une version informatisée facilitant la saisie des données et leur répercussion sur la frise. En alternative au Guide INFO, un logiciel type APPI, son articulation éventuelle avec le Guide INFO ou toute autre méthode de recueil et d'organisation des données informatives, factuelles et objectives mériterait réflexion. Quelle que soit la configuration envisagée, l'accès aux informations reste assujéti au bon vouloir de la PPSMJ, créant ainsi une limite à toute utilisation d'outil qui n'est pas du ressort du CPIP.
9. D'après l'ensemble des résultats obtenus aussi bien au niveau des groupes de discussions, carnets de bord ou de la mise à l'épreuve de la fidélité interjuges, ces deux ou trois outils prioritaires dans le plan de déploiement devraient être le LS/CMI, l'IREC et le FACILES-RX Autorévéle.
10. Avant d'être plus largement diffusé, le LS/CMI devrait faire l'objet d'une adaptation visant à ajuster sa terminologie au territoire français.
11. Avant d'être plus largement diffusé, l'IREC devrait absolument être accompagné d'un manuel définissant mieux certains termes et augmentant la probabilité d'en arriver à une fidélité interjuges satisfaisante. De plus, cet outil pourrait n'être préconisé qu'auprès des justiciables faisant l'objet d'un plan d'accompagnement.
12. Le FACILES-RX Autorévéle devrait être remanié au plan formel de manière à simplifier son vocabulaire autant que possible.
13. Il s'agira pour l'équipe de penser l'harmonisation de ces outils préconisés, à travers par exemple un support d'agencement de ces outils jusqu'au plan de suivi et techniques d'accompagnement possibles.
14. Un guide d'entretien pratique et directement en lien avec le support d'agencement, ainsi qu'un glossaire du vocabulaire R-B-R/criminologique spécifique serait également à introduire, afin de faciliter le professionnel dans le recueil des informations pertinentes pour le plan de suivi et l'écriture des comptes-rendus.
15. Des préconisations concernant les techniques d'accompagnement seront à préciser dans l'avenir, afin de garantir l'effectivité du plan de suivi. Les professionnels doivent pouvoir mobiliser aisément et concrètement des outils d'accompagnement en lien avec les outils d'évaluation.

16. Concernant les instruments d'évaluation, le Guide INFO, FACILES-RX et SAPROF pourraient faire l'objet d'un cycle de formation ultérieur ou être présentés aux professionnels qui œuvrent dans les CNE, les psychologues directement dans les services, ou encore en collaboration avec des référents externes (ex : cas des contraintes pénales) pouvant servir d'appui dans le plan de suivi.
17. Les cadres DFPIP et DPIP ont été particulièrement moteurs dans la phase d'appropriation et d'essai des outils. Formés aux outils au même titre que les CPIP, ils ont su instaurer une dynamique d'échange au sein de leurs équipes et ont pu répondre aux doutes et difficultés de gestion ou de maniement des outils. Compte tenu de cet effet très positif salué autant par les cadres que par les équipes, il paraît indispensable de les former à l'avenir aussi aux outils. Ils doivent au moins maîtriser les principes théoriques qui les sous-tendent et les comprendre dans les grandes lignes : à quoi ils servent, ce qu'ils mesurent et comment planifier les interventions à la suite ; ils doivent aussi maîtriser la trame rédactionnelle des comptes-rendus.
18. Assez rapidement, il faudrait envisager proposer une formation des magistrats et juges d'application des peines.
19. Les directeurs d'établissements pénitentiaires seraient à sensibiliser aux principes et méthodes d'évaluation des risques, au même titre que les CPU.
20. Il faudrait entretenir une collaboration avec les psychologues et psychiatres, notamment pour les questions plus d'ordre psychologiques (ex. : évaluation de l'intelligence, de l'attachement) et des troubles psychiatriques (ex. : psychopathie, psychose, perversion). Ces derniers disposent par ailleurs des compétences nécessaires pour approfondir et reconnaître certains aspects psychologiques (manipulations, mécanismes de défense, signes de dépressivité à risque) dans l'entretien, voire pour manipuler les outils à forte consonance psychologique comme la SAPROF ou le FACILES-RX ou le Guide INFO.
21. Arrivé à ce point des résultats et des réflexions, un autre point de l'appel à projet initial doit être discuté : « Cette "théorie" de l'évaluation s'inscrit dans une approche d'ensemble et propose des lignes directrices qui constituent une sorte de guide des pratiques ». Cet aspect paraît fondamental et renoue avec le principe d'une démarche processuelle, telle que discutée en pages 25 et 26. À ce stade, une crainte suscitée par l'ensemble des résultats est qu'un guide de lecture et d'analyse des résultats fasse défaut aux professionnels, ce qui est sans aucun doute attribuable à l'insuffisance du temps de formation consacré aux outils dans le cadre de cette recherche-action. Afin d'anticiper ce manque, nous proposons un premier guide d'analyse qui permettra de décliner et structurer un plan de suivi sur la base des résultats obtenus, selon les principes de la démarche présentés dans le chapitre suivant.

X. Guide d'utilisation des outils PRÉVA à des fins de planification de l'accompagnement

Ce guide proposera éventuellement quelques lignes directrices en matière de rôle des personnels, procédures, délais, processus d'évaluation initiale, définition d'un plan d'accompagnement de la personne placée sous main de justice et d'exécution de la peine et de mise en œuvre de celui-ci.

1. Rôle des personnels

Le DFSPIP a) détermine le processus d'évaluation initiale requis dans son Service et b) veille à ce que le « *Plan d'accompagnement de la PPSMJ* », ainsi que tous les rapports connexes soient préparés dans les délais prescrits.

Les DPIIP veillent à la qualité du Plan d'accompagnement et des rapports connexes.

Le CPIP : a) aide et soutient la PPSMJ durant le processus d'évaluation initiale ; b) se réfère au Guide INFO et aux outils d'évaluation des risques, des besoins, des facteurs de protection et des indicateurs de réceptivité ; c) élabore un Plan d'accompagnement avec la PPSMJ ; et d) détermine les éléments clés à prendre en considération dans ce Plan d'accompagnement, notamment les facteurs de risque statiques, facteurs de risque dynamiques, besoins exprimés par la personne, facteurs de protection et indicateurs de réceptivité.

La Commission pluridisciplinaire interne peut être associée à l'analyse de la problématique de la PPSMJ et à l'élaboration du Plan d'accompagnement. Elle est obligatoire lorsque la peine prononcée est une contrainte pénale. Elle est préconisée dans les autres cas notamment lorsque : a) le niveau d'intervention requis est élevé, entre autres lorsque les besoins d'intervention sont nombreux et complexes ; b) le niveau de réceptivité est faible et qu'il est difficile d'établir un lien collaboratif ou de trouver une stratégie d'intervention pertinente.

On s'attend à ce que la PPSMJ participe au processus d'évaluation initiale, à l'élaboration de son Plan d'accompagnement, ainsi qu'à ses mises à jour.

2. Procédures et délais

Le CPIP ainsi que, au besoin et de façon non systématique, le psychologue ou l'assistant de service social ou les membres de la commission pluridisciplinaire interne, rencontre la PPSMJ avant la rédaction des rapports et la préparation du Plan d'accompagnement. Le CPIP identifie et évalue les facteurs de risque statiques, les facteurs de risque dynamiques, les besoins exprimés par la personne, les facteurs de protection et les indicateurs de réceptivité. Il en fait l'analyse et définit le Plan d'accompagnement.

Si la PPSMJ ne se présente pas aux convocations (milieu ouvert) ou refuse de participer au processus (milieu fermé), ou si elle est incapable d'y participer (p. ex., en cas de maladie), les

rapports sont quand même rédigés, mais sont accompagnés d'une mention expliquant les circonstances.

Le Rapport d'évaluation initiale et le Plan d'accompagnement sont élaborés dans les délais suivants :

- a) dans les trois mois suivant l'incarcération de la PPSMJ ou la saisine du SPIP ;
- b) lorsque la peine prononcée est d'une durée égale ou inférieure à 6 mois, un rapport synthétique comprenant une analyse succincte est préparé dans les 30 jours suivant l'incarcération de la PPSMJ ou la saisine du SPIP.

3. Processus d'évaluation initiale

L'évaluation initiale comprend cinq volets : 1) priorisation des personnes ; 2) évaluation des facteurs de risque statiques et dynamiques ; 3) besoins exprimés par la personne ; 4) facteurs de protection ; et 5) indicateurs de réceptivité.

3.1. Priorisation à partir des facteurs statiques (qui évaluer de manière plus approfondie ?)

En attendant que la DAP puisse bénéficier d'un instrument actuariel ajusté à la population pénale en France, les lignes directrices pour déterminer le degré global du niveau d'intervention fondé sur les facteurs statiques sont les suivantes :

a) Un niveau de risque statique ÉLEVÉ est attribué lorsque sept des 12 conditions suivantes sont satisfaites :

- la PPSMJ est âgée de 18 à 26 ans^{10,11} ;
- elle déjà été arrêtée ou condamnée avant l'âge de 16 ans ;
- elle n'est pas mariée, ne vit pas en union libre et est sans emploi stable (c.-à-d. au moins 25 h/ semaine) ;
- elle a déjà été condamnée au moins deux reprises dans les huit ans qui précèdent sa condamnation présente ;
- a reçu une peine de prison ferme lors de sa précédente condamnation ;
- n'a pas bénéficié d'un aménagement de peine lors de sa précédente condamnation ;
- a commis cette fois un délit plutôt qu'une contravention de 5^{ème} classe ;
- au cours des *huit dernières années*, a commis une ou des infractions à la circulation routière ;
- une ou des infractions de vols, de recels (simples ou aggravés) ou d'escroqueries ;

¹⁰ Josnin, R. (2003). *Dossier – La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés*. Ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des Etudes. (Enquête portant sur 500 000 personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pour un délit ou une contravention « grave », inscrite dans le casier judiciaire).

¹¹ Kensey, A., Benaouda, A. (2011). « Les risques de récidive des sortants de prison – une nouvelle évaluation », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, 36, mai. (Enquête portant sur 7000 sortants de prison de 2002).

- une ou des infractions de destructions ou de dégradations ;
- une ou des infractions de violences volontaires ;
- a déjà tenté de s'évader d'un établissement fermé ou vu sa remise en liberté être révoquée¹².

b) Un niveau de risque statique FAIBLE est attribué lorsque quatre des 9 conditions suivantes sont satisfaites :

- la PPSMJ est âgée de 40 ans et plus ;
- elle est mariée ou vit en union libre et a un emploi (au moins 25 h/ semaine) ;
- n'a jamais été condamnée ou ne l'a été qu'une fois dans les huit ans qui précèdent la présente infraction ;
- a reçu une peine de prison avec sursis ou une amende lors de sa précédente condamnation ;
- a bénéficié d'un aménagement de peine lors de sa précédente condamnation ;
- a commis cette fois une contravention de 5^{ème} classe plutôt qu'un délit ;
- a commis un homicide involontaire ou des blessures involontaires ;
- ou des atteintes à l'environnement ;
- ou une infraction de falsification de document, ou un abandon de famille ;
- n'a jamais tenté de s'évader d'un établissement fermé ni vu sa remise en liberté être révoquée.

c) Un niveau de risque statique MOYEN signifie que, de toute évidence, le PPSMJ ne présente pas un risque FAIBLE, mais qu'il n'y a pas lieu non plus de lui attribuer la cote de risque ÉLEVÉ. Autrement dit, lorsque la personne remplit à la fois des conditions des niveaux faible et élevé (ex. : une personne de moins de 26 ans et ayant deux antécédents officiels, mais pour lesquels, chaque fois elle n'a reçu que des amendes).

La mention au dossier peut se faire ainsi : *« les individus présentant de telles caractéristiques, en moyenne, présentent des risques de récidive [faibles, moyens ou élevés], pourvu que leurs conditions sociodémographiques et judiciaires rentent les mêmes ».*

Le CPIP peut déroger aux résultats de l'évaluation des facteurs de risque statiques, pourvu qu'il s'explique en identifiant les forces ou facteurs de protection qui sont présents. Par exemple :

« Après avoir examiné d'autres éléments qui s'appliquent dans le cas présent, je crois que les facteurs de risque statique (sur-représentent/ sous-représentent) le risque que pose M. X. Les autres éléments que j'ai pris en considération pour arriver à cette conclusion sont.... »

¹² Nafekh, M., Motiuk, L. L. (2002). *L'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR-R1) : un examen psychométrique*. Rapport n° R-126. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

3.2. Évaluation des facteurs de risque statiques et dynamiques (qui prioriser et quoi cibler ?)

Les facteurs de risque statiques et dynamiques sont établis au cours de l'évaluation initiale à l'aide du LS-CMI. Le résultat figure dans le Plan d'accompagnement.

Le CPIP détermine le niveau de risque, les facteurs dynamiques contributifs au passage à l'acte et établit l'ordre de priorité des besoins d'intervention selon les domaines.

Dans le rapport d'évaluation et le Plan d'accompagnement, les raisons pour lesquelles un facteur dynamique est considéré comme un facteur contributif doivent être indiquées. Les résultats des évaluations supplémentaires à l'évaluation initiale disponibles sont inclus dans la justification.

En voici quelques exemples : *La consommation de produits de monsieur fait en sorte qu'il accumule des dettes. La représentation qu'il a du rôle et du statut des femmes et du couple l'autorise à être violent envers elles. L'impulsivité de monsieur fait en sorte qu'il recherche des solutions immédiates, sans tenir compte de leurs conséquences à plus long terme. Monsieur, ne sachant pas comment occuper ses temps libres, est porté à s'ennuyer, s'impatienter et rechercher les sensations fortes. Monsieur se met souvent en colère, avec une intensité qui est sans commune mesure avec les contrariétés qu'il vit objectivement. Monsieur a peu d'intérêt pour le marché du travail et considère que le vol est une manière comme une autre de gagner sa vie. Monsieur fréquente des amis qui valorisent la vengeance, la violence et le port d'armes.*

Dans le cas de facteurs dynamiques qui ne sont pas directement liés au comportement délinquant, mais où une intervention pourrait *accroître le potentiel de réussite de la réinsertion sociale de la PPSMJ*, il faut pouvoir clairement expliquer les raisons pour lesquelles une intervention s'impose.

Les lignes directrices pour déterminer le niveau d'intervention requis à partir des facteurs dynamiques sont indiquées ci-après :

a) Un niveau de risque dynamique ÉLEVÉ est attribué lorsque :

- peu de facteurs de risque dynamique sont relevés (ex. : un ou deux domaines), mais les facteurs relevés sont associés à «un *besoin très sérieux et évident* d'amélioration» (LS-CMI);
- plusieurs facteurs de risque dynamiques sont relevés (ex. : quatre domaines et plus) *quelle que soit* l'ampleur ou l'intensité des besoins.

b) Un niveau de risque dynamique FAIBLE est attribué lorsque :

- aucun facteur dynamique n'est relevé (c.-à-d. facteurs considérés comme des atouts en vue de la réinsertion sociale et/ou pour lesquels on n'observe « *aucun besoin immédiat* d'intervention ») ;

- peu de facteurs dynamiques sont relevés (ex. : un ou deux domaines) et ceux-ci sont associés à « une situation *acceptable, mais pouvant laisser place à l'amélioration* » (LC-CMI).

c) Un niveau de risque dynamique MOYEN est attribué lorsque :

- le nombre de facteurs dynamiques ne peut être considéré comme ni faible ni élevé (ex. trois domaines) ;
- les facteurs relevés sont associés à «une situation *relativement inacceptable* avec besoin d'amélioration» (LC-CMI).

3.3. Évaluation des besoins exprimés par la personne (que désire-t-elle ?)

Les besoins exprimés par la personne sont établis au cours de l'évaluation initiale à l'aide du FACILES-RX Autorévélé. Ils figurent également dans le Plan d'accompagnement.

Ex. : « *De son côté, monsieur est très désireux de revoir ses enfants, au moins une fin de semaine sur deux* ».

3.4. Évaluation des facteurs de protection (sur quoi s'appuyer ?)

Certains facteurs de protection sont établis au cours de l'évaluation initiale à l'aide du LS/CMI ou de la SPAROF. Il faut pouvoir expliquer en quoi les forces ou facteurs de protection viennent réduire le risque de récurrence ou *accroître le potentiel de réussite de la réinsertion sociale de la PPSMJ*.

Par exemple : *Malgré le fait que monsieur ne sache pas comment occuper ses temps libres, qu'il dépense rapidement son budget dans l'achat de gadgets coûteux et qu'il s'endette, il garde un emploi stable et adéquat. Par ailleurs, son employeur est très satisfait de lui. Cela fait en sorte que ses activités routinières sont structurées, qu'il est fier de son travail et qu'il gagne honnêtement sa vie.*

Le Guide INFO, lui, donne une vision longitudinale de la qualité et quantité d'investissement dans une sphère de vie.

Par exemple : *Monsieur qui est un grand impulsif, s'investit depuis plusieurs années dans une activité sportive et pratique le VTT en club. Ce sport lui permet de mieux canaliser son énergie et grâce à l'esprit d'équipe de relativiser et de différer sa réactivité aux situations conflictuelles. Il anticipe mieux ses moments d'angoisse ou de colère et peut trouver un étayage par son groupe d'amis. Par ailleurs, la pratique du sport lui a permis de changer son alimentation et notamment d'arrêter sa consommation de tabac et d'alcool.*

Le Guide INFO permet également d'évaluer la stabilité et le « coût » du changement observé. A ce titre, il intègre également l'étape suivante.

3.5. Évaluation du niveau de préparation au changement (avec quelle disposition ?)

En complément au Guide INFO, l'IREC évalue le niveau de préparation au changement par rapport aux besoins d'accompagnement à l'aide des critères suivants :

- Précontemplation : un problème existe, mais la PPSMJ le minimise ou le nie totalement.
- Contemplation : la PPSMJ éprouve des sentiments ambivalents face au changement. Elle oscille rapidement entre le projet de changer et le statu quo.
- Détermination : la PPSMJ reconnaît avoir des problèmes et choisit de changer. Elle « se prépare », cherche des moyens pour y arriver dans un futur proche.
- Action : la PPSMJ se met au travail et s'engage dans le changement. Elle fait des efforts visibles pour les mettre son plan à exécution.

Par exemple : *Monsieur fréquente des amis qui consomment beaucoup d'alcool, ce qui crée des conflits entre lui et sa conjointe ; mais il nie totalement qu'il y ait un lien entre ces deux éléments importants dans sa situation actuelle.*

Monsieur fréquente des amis qui consomment beaucoup d'alcool, ce qui crée des conflits entre lui et sa conjointe. Il commence à le réaliser, mais hésite beaucoup à changer son cercle d'amis.

Monsieur fréquente des amis qui consomment beaucoup d'alcool, ce qui crée des conflits entre lui et sa conjointe. Il le réalise pleinement et cherche une manière de changer son réseau social.

4. Plan d'accompagnement et d'exécution de la peine

Le Plan d'accompagnement est élaboré en consultation avec la PPSMJ et la Commission pluridisciplinaire interne.

4.1. Intégration des facteurs de risque, besoins personnels et facteurs de protection.

Le Plan d'accompagnement comporte les éléments suivants :

- a) le niveau d'intervention requis par rapport au cumul des facteurs de risque statiques et dynamiques de la PPSMJ (ex. : intensité minimale, moyenne ou élevée) ;
- b) les objectifs à poursuivre par rapport aux facteurs de risques dynamiques à réduire (ex. : relations familiales et conjugales, attitudes, consommation de produits, impulsivité, loisirs et insertion dans le tissu social, émotions, scolarité ou emploi, réseau social) ;
- c) les objectifs à poursuivre par rapport aux besoins exprimés par la personne elle-même ;
- d) les objectifs à poursuivre par rapport aux forces ou facteurs de protection à soutenir voire augmenter ;
- e) les programmes, associations, soins, services de droit commun et suivis individuels qui sont nécessaires pour gérer le risque, répondre aux besoins et augmenter les forces ;

f) les obligations prononcées par la juridiction ou les échéances en termes d'aménagements des peines.

4.2. Évaluation des indicateurs de réceptivité (comment s'y prendre ?)

La réceptivité de la PPSMJ aux objectifs proposés permet d'ajuster les modalités de l'intervention, qu'il s'agisse de programmes, associations, soins, services de droit commun et suivis individuels.

Les lignes directrices permettant d'établir le niveau global de réceptivité de la PPSMJ sont indiquées ci-après :

a) Un niveau de réceptivité ÉLEVÉ est attribué lorsque la PPSMJ :

- identifie au moins un avantage au fait d'être suivi par le SPIP ;
- est consciente des exigences de l'intervention sur le plan émotionnel ;
- honore presque toujours ses engagements avec les intervenants et avec ses proches ;
- pose plusieurs gestes ou comportements visibles qui suggèrent un processus changement.

b) Un niveau de réceptivité FAIBLE est attribué lorsque la PPSMJ :

- nie l'existence ou banalise la gravité des problèmes personnels qui sont liés à son infraction ou à sa prise en charge ;
- ne semble pas comprendre les liens entre les facteurs de risque, l'infraction et ses conséquences ;
- estime que le problème est entièrement attribuable aux autres ou à la malchance ;
- dit n'avoir aucun soutien extérieur.

c) Un niveau de réceptivité MOYEN est attribué lorsque la PPSMJ, sans atteindre un niveau de réceptivité, peut néanmoins :

- exprimer verbalement un besoin d'aide ;
- identifier ou exprimer quelques sentiments ;
- établir des objectifs ou des moyens ou des échéanciers réalistes ;
- se questionner ou paraître incertaine quant à sa capacité à changer.

L'identification du niveau de réceptivité permet de choisir les objectifs intermédiaires à poursuivre.

Par exemple : Par rapport à sa consommation de produits, monsieur doit d'abord admettre qu'il s'agit d'un problème personnel et en comprendre les conséquences (réceptivité faible).

Par rapport à sa consommation de produit, monsieur doit se définir des objectifs réalistes et un échéancier raisonnable pour les atteindre (réceptivité moyenne).

Par rapport à sa consommation de produit, monsieur doit persévérer et respecter les engagements qu'il a pris avec les intervenants (réceptivité élevée).

5. Mise en œuvre du plan d'accompagnement

Les objectifs sont individualisés, structurés et échelonnés dans le temps. Ils sont d'abord axés sur la prochaine période significative (ex. : adaptation à un nouveau milieu carcéral, premier tiers de la peine, deuxième tiers de la peine).

Ces objectifs sont classés par ordre de priorité en fonction des interventions requises et des besoins exprimés par la personne. Ils ne dépassent jamais le nombre quatre et ne sont jamais poursuivis plus de deux en même temps ;

Le CPIP établira, en consultation avec la PPSMJ, des objectifs clairs et les résultats prévus qui objectivent l'accomplissement de progrès par rapport au Plan d'accompagnement. La commission pluridisciplinaire interne y participe dans les cas où elle est associée à l'élaboration du Plan d'accompagnement.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs sont ajustés en fonction des indicateurs de réceptivité et des facteurs de protection.

5.1. Obstacles dans l'accès aux services de droit commun

Si la mise en œuvre du plan est limitée par des difficultés d'accès aux services de droit commun, le CPIP doit identifier ces obstacles, tels que :

- la PPSMJ ne sait pas où s'adresser ;
- des personnes proches de la PPSMJ ne sont pas d'accord avec l'intervention ;
- la PPSMJ ne peut obtenir un rendez-vous rapidement ;
- elle ne dispose pas des ressources matérielles ou financières requises (ex. : transport) ;
- elle est mal à l'aise pour consulter et a peur que cela se sache ;
- elle a déjà été mal reçue plusieurs fois.

5.2. Réincarcération de PPSMJ ayant de nouvelles condamnations

Normalement, les PPSMJ qui sont réincarcérées sans avoir commis une nouvelle infraction n'ont pas besoin d'une réévaluation complète.

Dans le cas de PPSMJ réincarcérées par suite d'une ou de plusieurs nouvelles condamnations ou après s'être évadés, il faut mettre à jour le Plan d'accompagnement afin de déterminer s'il est toujours approprié.

XI. Remarques conclusives et proposition d'un plan de déploiement des outils

1. Retours sur expérience de la recherche-action PREVA

Malgré les réticences initiales dont ont pu témoigner les professionnels des sites pilotes participant à la recherche PREVA, l'évolution des positions et attitudes a été très positive et laisse penser que l'implantation d'outils d'évaluation des risques et des besoins des PPSMJ permettant d'étayer et de structurer le suivi, soit désormais possible.

Le principe même de l'évaluation a été majoritairement accepté dans les équipes.

Aucun des outils choisis a priori par l'équipe de recherche n'a paru en décalage avec les missions des CPIP. Le choix effectué s'est donc révélé pertinent, les outils ont tous été considérés comme présentant, pour différentes raisons, un intérêt indéniable pour leur pratique.

Les professionnels insistent de manière unanime sur le fait que les outils doivent s'inscrire dans une démarche ou un processus d'évaluation. Si la démarche n'est pas comprise, alors le ou les outils risquent d'être rejeté(s).

L'intérêt de la combinaison des outils a été perçu tardivement, mais massivement. Les outils ne sont en effet pas concurrents mais complémentaires. Etant donné qu'aucun outil ne répond à toutes les spécificités que peut rencontrer le CPIP dans l'exercice de son métier, une combinaison de plusieurs outils paraît quasi-incontournable. Au vu des résultats, il serait pertinent d'équiper le professionnel d'une batterie d'outils lui permettant d'évaluer les risques, les facteurs de protection et la réceptivité ou inclination au changement de la PPSMJ. L'outil n'est pas une fin en soi, mais crée des effets non seulement au niveau du suivi mais aussi sur le plan psychologique. La formation à l'outil doit aller de pair avec une formation à l'entretien et aux effets psychologiques du passage à l'acte et des outils qui approfondissent des points ou événements qui ont auparavant été volontairement écartés par appréhension de susciter une gêne, une douleur ou de la résistance.

Le LS/CMI a été perçu avec le recul comme un outil performant pour évaluer le risque. Il n'y a pas de « contre-indication » quant à son utilisation. Il se prête aux courtes peines équivalentes ou supérieures à 6 mois. Cette évaluation pourrait être complétée par un outil actuariel statique, type ISR ou LSI-R pour pouvoir davantage repérer les PPSMJ à prioriser. Si l'idée du tri ne fait pas l'unanimité, l'idée du niveau du risque et des interventions à prioriser, dont renseigne le LS/CMI, est pour les professionnels déjà très utile.

Dans tous les cas, l'évaluation première doit être au plus proche du moment du délit.

Le retour sur expérience des six sites PREVA à la fin de la recherche-action fin juin 2016, a révélé les aspects suivants :

- les professionnels souhaitent pouvoir être formés et disposer de plusieurs outils pour les raisons suivantes : avec un seul outil, la dimension de la temporalité est insuffisamment prise en compte ; l'accent serait abusivement mis sur le risque, perçu alors comme une finalité de l'évaluation. Or, l'évaluation du risque de base ne constitue que le point de départ de la prise en charge qui devra s'appuyer sur la réceptivité et les facteurs de protection ou les ressources de la personne. Les professionnels ont particulièrement apprécié la présence d'outils d'auto-évaluation. Le FACILES-RX, mais aussi le Guide INFO impliquant la personne dans le processus d'évaluation. L'auto-évaluation présente l'avantage de responsabiliser davantage la PPSMJ et de créer une confrontation de regards avec le professionnel. L'évaluation se fera de manière co-construite et dans le respect de la relation professionnel-PPSMJ, centrale dans le travail du CPIP.
- Les DPIP et DFPIP alertent sur le fait qu'il faudra assez rapidement former à d'autres outils pour éviter des réactions de rejet et pour éviter que la dynamisation des équipes autour des outils ne s'estompe.

Certaines équipes continuent aujourd'hui à pratiquer les outils au-delà de la recherche PREVA. Ils font désormais des outils leur pratique courante. Les professionnels font part des changements observés au niveau de la dynamique d'équipe : plus d'échanges, élaboration de plans d'intervention, meilleure communication avec les magistrats qui se concertent davantage avec les CPIP ; d'ailleurs une augmentation du nombre de contraintes pénales et une réduction des obligations ont été constatées dans un SPIP.

L'outil est aujourd'hui considéré par les professionnels comme un réel levier qui les aide dans leur pratique et notamment dans le travail d'équipe.

Forts de ces différents constats et résultats, la recherche-action PREVA a abouti à l'élaboration d'un plan de déploiement des outils d'évaluation après concertation de l'ENAP, la DAP et des sites pilotes que nous déclinerons dans le chapitre ci-dessous.

2. Conditions et cadre du déploiement de la formation

Les **objectifs** du déploiement tels que fixés par l'équipe de P. Leroy à la DAP sont les suivants :

↳ *Favoriser une appropriation par les professionnels*

L'appropriation par les professionnels des SPIP implique que le dispositif de formation initiale aux outils soit de grande qualité, et qu'il soit doublé par un accompagnement des utilisateurs, de proximité et dans la durée. Les cadres des SPIP devront être fortement impliqués et mobilisés.

↳ *Assurer une continuité et une pérennité du dispositif*

L'implantation d'outil d'évaluation est une démarche à moyen/long terme qui implique une mobilisation continue de l'administration pénitentiaire. Elle implique de pérenniser une cohérence et maintenir dans le temps l'objectif visé : l'amélioration de la définition et de la prise en charge des besoins en lien avec une sortie de délinquance.

La DAP propose parmi les conditions et préalables de distinguer deux points :

- la formation (qui doit être réalisée pour l'ensemble des services sur une même année) ;
- et l'utilisation et appropriation de l'outil (qui doit être progressive durant les trois premières années et très bien accompagnée) ;

et souscrit aux idées :

- de référents techniques (les formateurs à l'outil) disponibles pour les personnels formés ;
- d'un pilotage national avec une personne dédiée ;
- et d'un comité scientifique garant de la bonne utilisation de l'outil et de la cohérence de son déploiement.

La réalisation est encore soumise à de nombreuses conditions et aléas :

- choix par le ministère de la justice d'un outil payant ;
- validation du présent plan de déploiement ;
- mobilisation de nombreux formateurs à l'outil, etc.

L'équipe de recherche évoque le projet de création par l'Université Rennes 2, d'un Diplôme universitaire (DU) en partenariat avec l'Université de Montréal et l'ENAP. P. Leroy se dit très favorable à ce projet, et remarque qu'il serait intéressant d'y inclure d'autres universités françaises.

L'objectif en serait surtout de mettre en place une formation diplômante, afin de valoriser la démarche de formation, mais aussi de valider et de faire reconnaître les compétences des professionnels. Une alternative moins contraignante au Diplôme universitaire serait de signer une convention entre les Universités de Montréal, Rennes 2 et l'ENAP, voire d'autres universités ressources et spécialistes de l'évaluation des risques et l'accompagnement des PPSMJ, afin de proposer l'initiation aux outils en formation continue à l'ENAP. La formation serait ainsi valorisée par un certificat co-signé par les différents établissements partenaires ainsi que la MHS, la maison d'édition du LS/CMI qui le commercialise et reconnaît les praticiens qui y ont été formés. Cette formule permettrait de pérenniser la formation et rendrait plus souple le déploiement du cycle de formation.

Celui-ci devra idéalement se déployer en 3 étapes :

1. un module théorique de 30h
2. un module pratique d'initiation à l'outil (30h)
3. un module de suivi/supervision assurée par l'équipe de formateurs, également de 30h.

Cette formation devrait d'abord être dispensée aux futurs formateurs (ne dépassant pas 150 personnes) avant former l'ensemble des CPIP français ainsi que leurs cadres.

3. Une implantation des outils par étapes

3.1. Formation des formateurs

La formation d'un groupe de formateurs est une étape cruciale dans la préparation de l'implantation d'outils. Elle offre plusieurs avantages, notamment de réduire les coûts, d'institutionnaliser l'expertise, de réduire le fardeau sur chacun des formateurs et de contribuer à l'établissement d'une identité professionnelle. Les nouveaux formateurs seront responsables de former les utilisateurs dans chacune des régions. Bon an mal an, ils seront de plus responsables de la formation et de l'accompagnement des nouveaux utilisateurs. Les formateurs pourraient être responsables des procédures de suivi et d'assurance-qualité (et agir à titre de superviseurs), qui consistent à offrir du support aux collègues en matière de cotation et périodiquement effectuer des vérifications sur la qualité de l'utilisation de l'outil. L'idéal est de pouvoir bénéficier dans les services d'un certain nombre de formateurs. Par conséquent, il serait souhaitable d'en former entre 100 et 150, répartis dans les différentes régions de la France. Les personnes devraient être formées en petits groupes d'une vingtaine de personnes afin de faciliter les échanges.

Plus précisément concernant le LS/CMI, une fois formés, les formateurs devront à leur tour effectuer au moins cinq évaluations de PPSMJ avant un retour en plus grand groupe. Ultimement, il serait probablement souhaitable que les premières formations des formateurs soient dispensées en équipes de deux formateurs. Le formateur émérite au LS/CMI (J.P. Guay¹³) pourrait participer à la première formation de chacun des binômes de formateurs dans chacune des régions afin de s'assurer de la qualité, mais aussi afin de permettre aux formateurs de se sentir en confiance. Par ailleurs, il sera souhaitable de créer une communauté des formateurs afin de leur permettre d'échanger sur les difficultés rencontrées dans le cadre des formations, de proposer des aménagements, et

¹³ Afin de s'assurer de la disponibilité du formateur émérite, il faudra prendre entente avec l'Université de Montréal afin de le libérer de ses contraintes (ou d'une partie) professionnelles d'enseignement. Il serait possible d'envisager de le libérer d'un cours par trimestre. Il en coûte approximativement 8 000 € par charge de cours pour libérer le formateur (incluant indemnités et avantages sociaux). Cela lui permettrait de se rendre plus disponible durant la période d'implantation.

de documenter les exceptions relevées par les utilisateurs dans le cadre de leurs formations. Il va sans dire que la formation de formateurs est une étape cruciale qui contribue à assurer une autonomie de l'administration pénitentiaire face à l'utilisation des outils et évite le recours constant à des experts externes. Elle contribue par ailleurs à professionnaliser les pratiques et à valoriser les efforts des intervenants de première ligne.

3.2. Formation des utilisateurs des outils

La formation des professionnels qui utilisent les outils doit se faire de concert avec les décideurs de l'administration pénitentiaire. On préconise généralement la constitution de petits groupes de 20 à 30 personnes afin de maximiser la qualité des échanges entre participants et formateurs. Il faut aussi prévoir qu'au départ, tous les intervenants n'auront pas forcément la formation ou le degré de spécialisation requis pour faire un bon usage des méthodes proposées. Certaines mises à niveau seront donc souvent nécessaires pour s'assurer d'une compréhension commune des principes qui sous-tendent l'évaluation et l'intervention.

La formation des utilisateurs du LS/CMI par exemple, requiert généralement au moins trois jours de formation en groupe, suivi d'une quatrième journée de retour sur l'utilisation. Il n'est toutefois pas rare de voir cette formation s'étendre à une semaine. Les trois jours portent sur la théorie qui sous-tend les interventions basées sur les pratiques de pointe, ainsi que la recherche qui sous-tend le développement de l'outil. Au besoin, il est parfois souhaitable de compléter la formation par des ateliers, afin de pallier le manque de formation en criminologie et en psychologie criminelle.

3.3. La formation des non-utilisateurs

En plus de la formation des formateurs et des utilisateurs, les principaux collaborateurs de l'administration pénitentiaire devront être informés sur les différentes méthodes et techniques utilisées par les professionnels de la Justice. Les évaluations subiront des changements importants, de même que le langage utilisé pour qualifier et décrire la vie des PPSMJ. Par conséquent il est nécessaire d'informer les plus proches collaborateurs afin de les renseigner sur les nouvelles. Les formations des non-utilisateurs sont généralement dispensées par les formateurs. Au besoin, les membres de l'équipe de recherche PREVA pourraient accompagner les formateurs.

4. Scénario du déploiement de la formation

4.1 Initiation aux bases théoriques sous-tendant les outils (module théorique, 30h)

Objet : Au-delà de la formation aux modèles théoriques du R-B-R, du *Good Lives Model* et de la désistance, les trois modèles phares en matière de prévention de la récidive et d'accompagnement de la PPSMJ vers la sortie de la délinquance et la réinsertion, la formation théorique vise à présenter les mécanismes du passage à l'acte (lien entre l'auteur

et le passage à l'acte, compréhension du passage à l'acte) et les mécanismes du changement. Il s'agit par ailleurs de savoir distinguer les besoins liés à la personnalité, des besoins liés à l'environnement, ainsi que les besoins de contrôle (monitoring) et les ressources.

Il s'agirait également important de mettre au point un lexique adapté qui aide à homogénéiser les écrits des CPIP.

Objectifs : le professionnel doit savoir répondre aux questions : qu'est-ce que je mobilise ? quand ? quel est le moment le plus approprié pour intervenir ? qui doit faire quoi ? pour quoi faire ? servir à quoi ? servir à qui ?

4.2. Le module pratique (30h)

Objet : Le module pratique consiste à acquérir le savoir-faire, à savoir faire passer l'outil et savoir exploiter puis interpréter les données recueillies.

Si la demande des professionnels consiste à être formés à plusieurs outils, il vaut mieux prévoir la formation de façon progressive et commencer par un seul outil. Le choix a porté sur le LS/CMI. Etant donné que cet outil est soumis à des droits d'utilisation très réglementés, nous proposons dans ce qui suit les différentes étapes à sa formation.

1. L'adaptation du langage et de l'instrument au contexte français

La version française du LS/CMI a été développée pour le contexte légal et linguistique du Québec. Par conséquent, certains éléments de traduction posent problème pour une application en France. Deux aménagements à la traduction seront nécessaires. Premièrement, une adaptation des termes sera utile. Compte tenu du fait qu'elle constitue le cœur actuariel de l'outil, la section 1 devra faire l'objet d'une adaptation minimale. Les autres sections pourraient faire l'objet d'une adaptation plus substantielle. Par ailleurs, la section 3, celle sur les antécédents carcéraux, nécessitera des modifications plus importantes. De la même manière, les sections 9 et suivantes pourraient faire l'objet d'adaptations plus importantes. Formateurs, gestionnaires, utilisateurs et chercheurs devraient participer à l'exercice d'adaptation et d'informatisation. À chaque étape, les adaptations devront être validées auprès des auteurs de l'outil, de l'équipe de traduction de même que l'entreprise qui le distribue.

Il faut par ailleurs prévoir une étape d'intégration des outils aux infrastructures informatiques. En effet, il est souhaitable de bénéficier d'une version informatisée des outils comme le LS/CMI. Les versions informatisées permettent de garder une trace des évaluations, de compiler des résultats afin de produire des bilans, et facilitent les procédures d'assurance de la qualité. Ils gardent, de plus, une trace de la production des évaluations, et permettent de documenter la productivité du personnel.

2. Le LS/CMI comme un panorama général des besoins criminogènes

Le LS/CMI est donc un outil nécessaire pour évaluer le risque et les besoins mais non suffisant. Il donne une lecture uniformisée des difficultés de la personne et offre un éclairage fidèle sur les cibles d'intervention à préconiser. Dans un contexte idéal, toutes les personnes devraient faire l'objet d'une évaluation structurée, à tout le moins sommaire. C'est pourquoi plusieurs recourent à un outil de tri (p. ex. LSI-R-SV), ou à un outil d'évaluation des risques statiques (p. ex. ISR). Une fois cette première évaluation effectuée, la nécessité ou non de recourir à une évaluation plus approfondie peut être envisagée. Généralement, il est difficile d'avoir recours à une évaluation LS/CMI pour les personnes qui ont écopé d'une courte peine, généralement de moins de six mois. Les délais de 6 mois concernent généralement les juridictions où les mesures d'élargissement des peines peuvent survenir rapidement, soit au 1/6^{ème} de la peine, comme au Canada. En accord avec les principes R-B-R, un outil validé comme le LS/CMI devrait guider l'allocation des efforts déployés par le personnel : sauf exception, les personnes évaluées à faible et à très faible risque devraient être rencontrées à des fréquences moindres, les rencontres devraient être plus courtes et ne devraient bénéficier que de peu ou aucune intervention. À l'inverse, les personnes à haut et à très haut risque et besoins devraient être rencontrées plus fréquemment, les rencontres devraient être plus longues, et les interventions devraient être plus nombreuses et intensives. Dans un contexte où des interventions structurées sont accessibles (des groupes de parole, des interventions individuelles, etc.), elles devraient être réservées en priorité aux personnes à risque élevé et très élevé, et devraient porter sur les besoins criminogènes. Finalement, l'évaluation du risque devrait guider les décisions relatives aux aménagements de peine. Les personnes à risque et besoins faibles et très faibles sont souvent de bons candidats pour bénéficier de telles mesures. Toutefois, dans un contexte favorable (présence de facteurs positifs et protecteurs particuliers), les personnes à risque moyen et plus peuvent aussi bénéficier d'élargissement de peines. Il reviendra au professionnel de juger du caractère adéquat de telles mesures.

Bien qu'il offre parmi les meilleures performances, il est nécessaire de rappeler que les outils d'évaluation du risque comme le LS/CMI ne permettent pas de couvrir tout le champ des facteurs généralement utiles à l'intervention, et ils ne permettent pas à eux seuls de réduire la récidive. En effet, une évaluation valide et fidèle doit se coupler à des interventions visant à réduire les besoins criminogènes des PPSMJ. Différents programmes basés sur des approches cognitivo-comportementales ont montré leur pertinence. Ces programmes devraient être privilégiés en priorité pour les personnes qui présentent des besoins criminogènes élevés. Chez certaines PPSMJ, l'évaluation doit se combiner à une évaluation de besoins plus spécifiques (comme chez les auteurs d'infractions à caractère sexuel ou ceux en contexte de violence domestique ou conjugale, voire en cas de crime organisé/idéologique), de la structure de personnalité (par exemple la personnalité psychopathique), de la santé mentale (entre autres les troubles mentaux graves) et de

réceptivité spécifique particuliers à certains groupes de PPSMJ (comme le manque de motivation à participer à une intervention). À l'aide d'un tel instrument, les professionnels de la Justice pourront réaliser une évaluation fidèle et valide des risques et des besoins criminogènes et élaborer un plan d'intervention susceptible de réduire la récidive. Toutefois, ils auront besoin de l'expertise des autres professionnels, dont les professionnels de la Santé, comme les médecins traitants, les psychiatres et les psychologues pour documenter les différents processus impliqués dans le passage à l'acte. Une connaissance commune des instruments utilisés permettra aux uns et aux autres d'unir leurs efforts de manière plus efficace.

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir l'utilisation d'autres outils plus spécialisés, comme ceux utilisés dans le présent programme de recherche. La formation continue demeure une plate-forme idéale pour favoriser une intégration progressive de différents outils dans le répertoire des CPIP. Le LS/CMI est un outil générique mais il peut être complété par différents autres instruments qui visent d'autres objectifs que l'évaluation du risque et des besoins. Par exemple, en début de long suivi, il est parfois souhaitable d'évaluer la personne pour des besoins particuliers, et d'approfondir notre connaissance de sa dynamique et de son parcours personnels. Le CPIP peut avoir recours au Guide-INFO, à la FACILES-Auto et à l'IREC pour documenter respectivement le parcours de vie de la PPSMJ, sa perception des besoins criminogènes et sa réceptivité au changement. Une fois les CPIP à l'aise avec les stratégies plus structurées d'évaluation, l'inclusion de divers autres outils sera plus fluide.

De plus, d'autres instruments d'évaluation du risque, comme ceux visant le tri rapide des PPSMJ basé sur le risque statique (p. ex. ISR), ceux dédiés aux auteurs d'infractions à caractère sexuel (p. ex. Statique-99, Stable et Aigu), ceux conçus pour estimer le risque en contexte de violence conjugale (p. ex. SARA) ou ceux conçus pour les personnes atteintes de déficiences intellectuelles (p. ex. AMIDILO-S), pour ne nommer que ceux-là, devront aussi être considérés. Il va sans dire que tous n'ont pas nécessairement à être formés à chacun de ces outils, puisqu'ils concernent une petite partie des PPSMJ. Mais un nombre suffisant de personnes (par exemple les formateurs LS/CMI) par région (dans chaque bureau et chaque établissement) devrait être formées afin de satisfaire à la demande. Au besoin, d'autres professionnels du réseau disposant de compétences plus pointues. Les professionnels des Centres nationaux d'évaluation (CNE) ou des Centres de ressources pour intervenants auprès d'auteurs de violences sexuelles (CRIA VS), pourraient par exemple être mis à contribution dans le cas de PPSMJ aux dynamiques plus complexes ou moins communes.

3. À considérer dans la préparation de la formation des formateurs et des utilisateurs

Voici quelques éléments à considérer dans la préparation des formateurs et des utilisateurs :

- Prévoir des locaux adéquats, dans lesquels les gens peuvent être assis confortablement et prévoir une table pour leur permettre de prendre des notes.

- Prévoir du café et de l'eau pour les pauses.
- Préparer le matériel à l'avance et prévoir un cahier par participant.
- Éviter de constituer des groupes trop nombreux.
- Prévoir de documenter les questions et les réponses les plus communes relatives à l'utilisation des différents outils.
- Assurer, par le biais des formateurs, un accompagnement soutenu.

➤ **Formation au LS/CMI.**

La formation est assez cadrée.

Formations pour les utilisateurs :

- La formation est de 3 jours + 1 (soit 30h) :
 - ✓ Au moins 3 jours de formation, soit : 1^{er} jour : les fondements théoriques et les recherches qui sous-tendent l'utilisation de l'outil ; 2 jours suivants : cotation de l'outil et mise en application à partir de cas pratiques.
 - ✓ Utilisation.
 - ✓ 1 jour de formation, en plus grand groupe, dont l'objectif est de travailler sur ce qui a posé problème dans l'utilisation.
- L'utilisateur est accrédité à condition :
 - ✓ d'avoir effectué la formation ;
 - ✓ d'avoir passé avec succès un examen théorique ;
 - ✓ d'avoir une utilisation suffisante et avoir fait une restitution en groupe.

Formations pour les non-utilisateurs :

- Formation pour les non-utilisateurs : les responsables de services ; les décideurs ; les gestionnaires ; les partenaires magistrats ou associations ; etc.
- Cette formation est d'une journée. Elle vise à sensibiliser à l'objectif et la pertinence de l'outil. Cette sensibilisation permet une bonne communication. Or, une démarche de déploiement ne doit pas faire l'économie d'un plan de communication.
- La formation au LS/CMI peut être effectuée en constituant un bassin de formateurs relais, spécialement formés (au moins : 5 jours + 1) par les formateurs accrédités par la MHS. Ces formateurs relais sont recrutés parmi les agents de probation (en France, les CPIP) les plus impliqués et disposant d'une certaine aura (à ce titre respectés de leurs collègues). Pour la France, il serait nécessaire de constituer un bassin de 100 à 150 formateurs relais. J.P. Guay indique qu'il pourrait effectuer la formation de ces formateurs relais (au moins en partie) et qu'il pourrait proposer de les accompagner au cours de leur première formation d'utilisateurs. Par contre, la formation en e-learning ou par captation vidéo a été rejetée par la MHS. J.P. Guay pourrait se rendre disponible à compter de début 2017. Il questionne la DP SPIP sur la possibilité d'achat par la DAP à l'Université de Montréal de charge de cours. La DP SPIP doit se renseigner.

- **Formation aux autres outils :**
 - L'équipe de recherche et la DP SPIP s'accordent sur le fait que la formation à un seul outil n'est pas suffisante pour rendre le processus d'évaluation complet et totalement pertinent. A terme, la formation à d'autres outils est nécessaire. La DP SPIP fait part de son souhait de porter cette exigence, notamment dans le cadre de la formation continue qu'elle souhaiterait obligatoire.
- Pour la DP SPIP, le plan de formation pourrait être triennal. La question est posée sur la stratégie de déploiement : faut-il un déploiement DISP par DISP, ou faut-il former en priorité les personnels volontaires ? Les avis sont partagés. Pour certains, la formation et l'utilisation doivent être imposées, le travail de formation fera son effet notamment pour déconstruire les représentations. Pour d'autres, l'avantage d'un déploiement priorisé sur les volontaires pourrait éviter le rejet de l'outil ou le mésusage (utilisation technique de l'outil).
- L'équipe de recherche et la DP SPIP s'accordent sur la nécessité de rendre la démarche pérenne : formation et accompagnement au long cours ; démarche d'intégration et d'appropriation progressive aux différents outils ; vigilance pour maintenir dans le temps l'objectif visé (l'objectif de l'outil est d'aider à la définition d'un plan d'intervention). L'évaluation n'a d'intérêt que si elle se double d'une offre de services en réponse aux besoins d'interventions mis en exergue, donc d'un développement de programmes et/ou de compétences pour accompagner. En effet, une bonne évaluation sans interventions n'a pas d'impact sur la prévention de la récidive.

4.3. Le module de suivi : gestion de qualité (30h)

Objet : évaluation du suivi. Nous avons insisté à plusieurs reprises sur le fait que le savoir-faire technique avec l'outil, ne constitue que la première étape du processus d'évaluation. Encore faut-il savoir adapter les actions aux résultats, donc leur donner une réalité concrète, autrement dit savoir gérer les risques et assurer une gestion de qualité des interventions.

1. L'évaluation structurée du risque comme colonne vertébrale du processus de réinsertion : création d'un comité de direction scientifique et technique

Comme le rappellent Guay et Lafortune (2016), la pérennisation passe souvent par la création d'un comité de direction ou de supervision technique et scientifique qui assume un leadership durant la démarche (Latessa, Listwan et Koetzle, 2014). Généralement, ce comité connaît les fondements scientifiques et les avantages des outils d'évaluation ou du suivi envisagé. Il est en mesure d'en défendre les orientations et de maintenir le cap en cas de changements politiques ou administratifs. Ce comité est aussi directement impliqué dans la supervision des opérations. Il doit être présent au moment de l'embauche ou de la sélection

des formateurs. Par ailleurs, il doit intervenir à toutes les étapes importantes de la mise en œuvre et faire le lien avec les professionnels de recherche chargés de l'analyse des données. On sait que la mobilité du personnel nuit généralement à l'efficacité d'une méthode implantée dans un contexte difficile. Un leadership fort et cohérent de la part de l'équipe de direction génère un meilleur climat de travail et une plus grande satisfaction des membres du personnel. En cela, il est même susceptible de réduire de la mobilité du personnel (Garner, Hunter, Modisette, Ihnes et Godley, 2012).

2. Supervision dans les premiers temps de l'implantation des outils

Tout particulièrement durant la phase d'appropriation des outils, il est recommandé que le comité de suivi scientifique supervise le travail d'évaluation et d'accompagnement effectué. Ce comité est composé d'au moins un(e) représentant(e) de l'équipe de recherche PREVA, d'un chercheur de l'ENAP, d'un représentant de la DAP ou de la DISP et d'un formateur-outil CPIP. L'objectif est de s'assurer que l'implantation des outils se fait dans le respect des règles scientifiques et déontologiques de l'évaluation telles que préconisées par la recherche PREVA. Il sert par la même occasion à ajuster le suivi en fonction des nouvelles informations sur la PPSMJ, son changement éventuel et des résultats obtenus avec les interventions mises en place. Ce comité permet de répondre aux questions des professionnels quant aux différentes étapes du processus d'évaluation et du plan d'accompagnement. Il a une fonction de conseil et de supervision des pratiques mises en place. Il peut suggérer de nouvelles orientations dans le suivi qui impliquent nécessairement une concertation avec le CPIP référent de la PPSMJ. De même, de nouvelles orientations du suivi peuvent être proposées par le CPIP qui en fait part au comité de suivi.

Le comité impulse enfin une harmonisation des pratiques et vise l'autonomie des professionnels pratiquant l'évaluation dans le respect des critères de scientificité et de déontologie préconisés par les auteurs des outils. Celle-ci doit trouver une adaptation aux missions confiées aux CPIP et respecter les intérêts de la PPSMJ.

3. Les pratiques de pointe et la recherche : le déploiement sur le long terme

Afin de permettre de documenter les processus d'implantation et de produire de nouvelles connaissances appliquées au contexte français, il est souhaitable de créer un service de recherche et d'embaucher un ou des chercheurs ayant acquis des compétences très spécifiques. Ceux-ci doivent avoir une bonne connaissance des modèles criminologiques, des méthodologies de la recherche évaluative et une expertise dans l'analyse des données quantitatives qui émanent de tels dispositifs. De nouvelles ressources administratives, financières et humaines doivent être allouées pour soutenir des travaux qui renseigneront les décideurs sur les PPSMJ. Il faut analyser les résultats de la démarche d'évaluation et d'intervention, et ensuite documenter l'effet des changements sur les pratiques. Il sera aussi nécessaire de tester la validité de l'outil, à savoir sa capacité de prédire la récidive chez le plus grand nombre de PPSMJ. Il sera aussi nécessaire de documenter son efficacité auprès

de groupes de PPSMJ aux besoins particuliers (personnes issues de l'immigration, personnes souffrant de troubles mentaux, etc.). Les recherches ainsi menées permettent de mieux comprendre les pratiques, d'informer les utilisateurs et les formateurs, d'apporter les changements nécessaires et de rassurer les gestionnaires quant au bon déroulement des opérations. Il est aussi souhaitable d'avoir recours à des ressources extérieures, plus neutres, susceptibles de poser un regard critique et constructif sur les pratiques (Manchak et Cullen, 2015). L'instauration d'un service de recherche permet, par ailleurs, d'assurer la mise en place d'un système cohérent de collecte et d'analyse des données. Il devient alors possible d'étudier plus finement les caractéristiques des auteurs d'infractions, leurs besoins en matière d'intervention, et ainsi de favoriser la prise de décisions basée sur des données objectives. Ultiment, de telles recherches appliquées permettront de revoir les pratiques et partenariats en matière d'intervention et de services, et de cibler des organisations qui offrent des interventions basées sur les pratiques de pointe dans les domaines les plus utiles.

5. Synthèse et chronologie du plan de déploiement des outils PREVA

Pour plus de lisibilité, nous proposons de clore ce rapport de recherche par un tableau synthétique des différentes étapes de la formation et de l'implantation des outils.

Afin de permettre un déploiement réussi, l'équipe de la DAP et l'équipe de recherche se sont accordées sur le scénario ci-dessous, même si peut toujours être envisagée une variante au niveau des phases 3 et 4 avec une formation et un déploiement DISP par DISP. Ce scénario bis permettrait un meilleur pilotage national, mais augmenterait considérablement la durée du déploiement au risque de fragiliser les dynamiques engagées.

Descriptif Programme	Objectifs	Planning	Modalités	Commentaires
Phase 1 : Formation générale méthodologie de l'évaluation	Formation de l'ensemble des professionnels aux fondements et à la méthodologie de l'évaluation	De septembre 2016 à mars 2017	Des formateurs relais devront être formés à la démarche méthodologique sous-tendant la recherche PREVA, par les membres de l'équipe de recherche. Les formateurs relais seront formés à l'ENAP et pourront à leur tour former les professionnels de terrain dans un second temps.	Durant les 3 premiers mois, il faudra prévoir une adaptation du matériel et des supports méthodologiques aux contextes linguistique et institutionnel français.
Phase 2 : Formateurs relais LSCMI	Formation de formateurs relais à l'utilisation du LS/CMI Adaptation de l'outil	De Janvier à septembre 2017	5 jours de formation initiale 6 mois d'utilisation	Formation assurée par J.P. Guay
Phase 3 : Formation dans l'ensemble des DISP	Formation des utilisateurs et non-utilisateurs	A partir de septembre 2017 Objectif : formation achevée en décembre 2018	La formation se fait SPIP par SPIP dans l'ensemble des directions interrégionales	Chaque formateur est à la fois formateur et référent (dès la fin de la formation initiale) Le comité de direction technique et scientifique devra être mis en place. Il se tient à la disposition des formateurs et veille au bon déroulement des formations
Phase 4 : Utilisation et appropriation de l'outil	Utilisation progressive de l'outil Formation additionnelle (contenu des interventions, planification...)	De janvier 2018 à janvier 2021	Des objectifs quantifiés sont fixés au niveau national Ex : N = 20% des personnes à évaluer N+1 : 50% N+2 : 100%	Le comité de direction technique et scientifique supervise cette phase d'appropriation
Phase 5 : Intégration de nouveaux outils d'évaluation	Formation à de nouveaux outils d'évaluation	A partir de septembre 2018	Formation facultative à : l'IREC, le FACILES-Auto en priorité mais aussi aux autres outils PREVA : le FACILES-RX, le Guide INFO, la SAPROF (à réserver aux professionnels avec une formation à la psychologie) à des outils conçus pour des publics spécifiques	Cette formation est réservée aux « meilleurs » CPIP ou aux plus motivés. Pour permettre une diversification des compétences et une meilleure gestion de profils spécifiques, il serait pertinent de laisser au professionnel le choix de l'outil auquel il souhaite être formé.

Tableau 13 : Synthèse du plan de déploiement des outils

Bibliographie

Andrews, D.A., Bonta, J. (1998). *The Psychology of Criminal Conduct (Second Edition)*. Cincinnati. Anderson Publishing Co.

Andrews, D.A., Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct (5th ed.)* New Providence, NJ: LexisNexis Matthew Bender.

Andrews, D.A., Bonta, J., Wormith, J.S. (2006). The recent past and near future of risk and/or need assessment. *Crime & Delinquency*, 52, 7-27.

Andrews, D.A., Bonta, J.L., Wormith, J.S. (2004). *User's Manual for the Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI): An offender management system*. Toronto, Canada: Multi-Health Systems.

Andrews, D.A., Dowden, C. (2007). The Risk-Need-Responsivity Model of Assessment and Human Service in Prevention and Corrections: Crime Prevention Jurisprudence. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 49, 439-464.

Andrews, D.A., Dowden, C., Rettinger, J. L. (2001). Special populations within Canada. In J. A. Winterdyck (Ed.), *Corrections in Canada: Social reactions to crime* (pp. 170-212). Toronto, Ontario: Prentice Hall.

Baumeister, R.F., Masicampo, E.J., DeWall, C.N. (2009). Prosocial benefits of feeling free: Disbelief in free will increases aggression and reduces helpfulness. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 35, 260-268.

Bonta, J., Bogue, B., Crowley, M., Motiuk, L. (2001). Implementing offender classification systems: Lessons learned. In: G. A. Bernfeld, D.P. Farrington, A.W. Leschied (Eds.), *Offender rehabilitation in practice: Implementing and evaluating effective programs*. Chichester, England: Wiley, pp. 227-245.

Bonta, J., Wallace-Capretta, S, Rooney, R. (2000). A quasi-experimental evaluation of an intensive rehabilitation supervision program. *Criminal Justice and Behavior*, 27, 312-329.

Bonta, J., Blais, J., Wilson, H. A. (2014). A theoretically informed meta-analysis of the risk for general and violent recidivism for mentally disordered offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 19, 278-287.

Brennan, T., Oliver, W.L. (2000). *Evaluation of reliability and validity of COMPAS scales: National aggregate sample*. Traverse City, MI: Northpoint Institute for Public Management.

Brown, S.L., Motiuk, L.L. (2005). *Le volet Outil de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) : Examen métaanalytique, psychométrique et consultatif*. Ottawa : Direction de la recherche du Service Correctionnel du Canada.

- Campbell, M., French, S., Gendreau, P. (2009). The prediction of violence in adult offenders: A meta-analytic comparison of instruments and methods of assessment. *Criminal Justice and Behavior*, 36, 567-590.
- Charton, T., Couture-Poulin, J-F., Guay, J.P. (2011). L'évaluation de la validité prédictive du LS/CMI dans la prédiction des incidents disciplinaires, *Criminologie*, 44, 279-303.
- Coffey, A., Atkinson, P. (1996). *Making sense of qualitative data. Complementary research strategies*. Thousand Oaks : Sage Publishers.
- Cohen J. (1960). A Coefficient of Agreement for Nominal Scales. *Educational and Psychological Measurement*, 20, 27-46.
- Conseil de l'Europe (2010). *Recommandation CM/Rec(2010)1 sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation*. Conseil de l'Europe.
- Cortoni, F., Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes: une recension. *Criminologie*, 42, 1, 61-90.
- Costa, F.M., Jessor, R., Turbin, M.S. 1999. Transition into adolescent problem drinking: The role of psychosocial risk and protective factors. *Journal of Studies on Alcohol*, 60, 480-490.
- Coulson, G., Ilacqua, G., Nutbrown, V., Giulekas, D., Cudjoe, F. (1996). Predictive utility of the LSI for incarcerated female offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 23, 427-439.
- De Larminat, X. (2014). *Hors les murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*. Paris : PUF
- De Vogel, V., de Ruiter, C., Bouman, Y., de Vries Robbé, M. (2009). *SAPROF. Guidelines for the assessment of protective factors for violence risk. English version*. Utrecht: Forum Educatief.
- De Vogel, V., de Vries Robbé, M., de Ruiter, C., Bouman, Y. H. (2011). Assessing protective factors in forensic psychiatric practice: Introducing the SAPROF. *International Journal of Forensic Mental Health*, 10(3), 171-177.
- Duchesne, S., Haegel, F. (2005). *L'entretien collectif*. Paris : Armand Colin.
- Fazel, S., Singh, J. P., Doll, H., Grann, M. (2012). Use of risk assessment instruments to predict violence and antisocial behaviour in 73 samples involving 24–827 people: Systematic review and meta-analysis. *British Medical Journal*, 345, e4692.
- Fleiss J.L. (1986). *The Design and Analysis of Clinical Experiments*. New York: John Wiley & Sons.
- Garner, B.R., Hunter, B.D., Modisette, K.C., Ihnes, P.C., Godley, S.H. (2012). Treatment staff turnover in organizations implementing evidence-based practices: Turnover rates and their association with client outcomes. *Journal of Substance Abuse Treatment*, 42:134–142.
- Gendreau, P., Little, T., Goggin, C. (1996). A meta-analysis of adult offender recidivism: What works! *Criminology*, 34, 575-607.

- Gentry, A.L., Dulmus, C.N., Theriot, M.T. (2005). Comparing sex offender risk classification using the Static-99 and LSI-R assessment instruments. *Research on Social Work Practice, 15*, 557-563.
- Geraghty, K.A., Woodhams, J. (2015). The predictive validity of risk assessment tools for female offenders: A systematic review. *Aggression and Violent Behavior, 21*: 25-38.
- Gingras, Y (2008). Du mauvais usage de faux indicateurs. *Revue d'histoire moderne et contemporaine, n° 55-4bis*, 67-79.
- Girard, L., Wormith, J.S. (2004). The predictive validity of the Level of Service Inventory-Ontario Revision on general and violent recidivism among various offender groups. *Criminal Justice and Behavior, 31*, 150-181.
- Guay, J. P. (2012). *Recherche sur les Questions correctionnelles: Rapport pour spécialistes. La prédiction de la récidive chez les membres de gangs de rue*. Québec : Ministère de la Sécurité publique.
- Guay, J.P., Parent, G. (2013). Broken legs and clinical overrides, Affiche présentée au *Congrès annuel de la Société Canadienne de Psychologie*, Québec, Québec, Canada.
- Guay, J.P., Lafortune, D. (2015). Les conditions nécessaires à l'implantation de méthodes d'évaluation structurée ou d'intervention efficace. *Pratiques Psychologiques*. <http://dx.doi.org/10.1016/j.prps.2015.05.004>
- Guay, J.P. (2008). *Une étude de validation de la version québécoise du LS/CMI*, Direction de la Recherche, Ministère de la Sécurité Publique.
- Guay, J.P. ; Benbouriche, M., Parent, G. (2015). L'évaluation structurée du risque de récidive des personnes placées sous main de justice : méthodes et enjeux. *Pratiques psychologiques, 21*, 235-257.
- Hanson R.K., Bussière, M.T. (1998). Predicting relapse: a meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 66*, 348-62.
- Hanson, R. K., Harris, A. J. R, Scott, T.-L., Helmus, L. (2007). *Assessing the risk of sexual offenders on community supervision: The Dynamic Supervision Project*. (en ligne) : <http://www.publicsafety.gc.ca/res/cor/rep/fl/crp2007-05-en.pdf>
- Hawkins, J. D., R. F. Catalano, J. Y. Miller. (1992). Risk and protective factors for alcohol and other drug problems in adolescence and early adulthood: Implications for substance abuse prevention. *Psychological Bulletin, 112*, 64-105.
- Hirschelmann, A, Harrati, S., Vavassori, D., Winter, A., Ventéjoux, A., Berdoulat, E. (2013). *Recherche ETD : Evaluation Transversale de la Dangerosité*, soutenue par le GIP « Mission Droit et Justice », 2010-2012.

- Hirschelmann, A, Mbanzoulou, P., Harrati, S., Derasse, N., Winter, A., Ventéjoux, A. (2014). *Recherche INFO : Construction et mise à l'épreuve d'un guide d'INvestigation FOrensique à destination de professionnels intervenant auprès de PPSJM*, soutenue par le GIP « Mission Droit et Justice », 2012-2013.
- Hoge, R.D., Andrews, D. A., Leschied, A. W. (1996). An Investigation of Risk and Protective Factors in a Sample of Youthful Offenders. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 37, 419-24.
- Hoge, R. D., Andrews, D. A. et Leschied, A.W. (1995). *The Risk/Need Inventory*. The Ministry of Community and Social Services, Toronto, Ontario.
- Hogg, S.M (2011). *The level of service inventory (Ontario revision) scale validation for gender and ethnicity: addressing reliability and predictive validity*. Mémoire de maîtrise (non publié), Université de la Saskatchewan, Saskatoon.
- Home Office (2006). *The Offender Assessment System: an evaluation of the second pilot*, (en ligne): <http://rds.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs06/r278.pdf>
- Josnin, R. (2003). *Dossier - La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés*. Ministère de la Justice, sous-direction de la statistique et des études.
- Kensey A., Benaouda A. (2011). Les risques de récidive des sortants de prison – une nouvelle évaluation. *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques* 36, mai.
- Kropp, P.R., Hart, S.D. (2000). The Spousal Assault Risk Assessment (SARA) Guide: Reliability and Validity in Adult Male Offenders. *Law and Human Behavior*, 24, 1, 101-118.
- Landis J.R., Koch G.G. (1977). A One-way Components of Variance Model for Categorical Data, *Biometrics*, 33, 671-679.
- Latessa, E. J., Listwan, S. J. et Koetzle, D. (2014). *What works (and doesn't) in reducing recidivism*. Cincinnati, OH: Anderson
- Laub J.H., Sampson R.J. (2001). Understanding desistance from crime. *Crime and Justice* 28: 1-69
- Le Bas P. (2011) *Psychopathologie des trajectoires existentielles criminelles et déviantes*. Thèse de Doctorat en Psychologie sous la direction du Pr L.M. Villerbu, Université Rennes 2, Rennes, France.
- Legendre, R. (1993). *Dictionnaire actuel de l'éducation (2e éd.)*. Montréal : Guérin.
- Manchak, S., Cullen, F. T. (2015). Intervening effectively with juvenile offenders: Answers from meta-analysis. In J. Morizot, & L. Kazemian (Eds.), *The development of criminal and antisocial behavior: Theoretical foundations and practical applications* (pp. 477–490). New York: Springer Publishing Company.

- Maruna S., LeBel T.P. (2010) Les apports de l'étude de la désistance à la réinsertion, *AJ Pénal*, « *Désistement, la face criminologique de la réinsertion* », 9, 367 et ss.
- McNeill F. (2006) A desistance paradigm for offender management. *Criminology and Criminal Justice*. 6, 1, p. 39-62.
- McNeill, F., Burns, N., Halliday, S., Hutton, N., Tata, C. (2009). Risk, responsibility and reconfiguration penal adaptation and misadaptation. *Punishment and Society*, 11 (4). 419-442.
- Motiuk, L. (1997). Classification for correctional programming: The Offender Intake Assessment (OIA) process, *Forum*, 9, 18-22
- Nafekh, M. & Motiuk, L. L. (2002). *L'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR-R1) : un examen psychométrique. Rapport n° R-126*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada
- Nonstad, K., Webster, C.D. (2011), How to Fail in the Implementation of a Risk Assessment Scheme or Any Other New Procedure in Your Organization. *American Journal of Orthopsychiatry*, 81, 94-99.
- Nowicka-Sroga, M. (2003). The Level of Service Inventory – Ontario Revision and phase II, young offenders. *Canadian Psychology*, 44, 21.
- Nuffield, J. (1982). *Parole decision-making in Canada: Research towards decision guidelines*. Ottawa: Ministry of Supply and Services Canada.
- Office de l'exécution judiciaire du canton de Zurich (2014). *Exécution des sanctions orientée vers les risques*. Zurich : Office fédéral de la justice.
- Olver, M. E., Stockdale, K. C., Wormith, J. S. (2014). Thirty years of research on the Level of Service scales: A meta-analytic examination of predictive accuracy and sources of variability. *Psychological Assessment*, 26, 156-176.
- Prochaska, J.O., DiClemente, C.C. (1982). Transtheoretical therapy toward a more integrative model of change. *Psychotherapy: Theory, Research and Practice*, 19(3), 276-287.
- Quinsey, V.L., Grant T.H., Marnie E.R., Cormier, C.A. (2006). Violence Risk Appraisal Guide (VRAG). *Violent offenders: Appraising and managing risk* (2nd ed.). *The Law and Public Policy*. Washington, DC, US: American Psychological Association.
- Razac, O., Mbanzoulou, P., Bazex H., Alvarez, J. (2008). *Les nouvelles figures de la dangerosité*. L'Harmattan, Sciences criminelles.
- Risk Management Authority (2007). *Risk Assessment Tools Evaluation Directory (Rated version 2)*. Paisley: Risk Management Authority.
- Rossi, P.H., Freeman, H.E. (1993). *Evaluation. A Systematic Approach*. Newbury Park, CA, Page.

- Schoenwald, S.K, Hoagwood, K. (2001) Effectiveness, Transportability, and Dissemination of Interventions: What Matters When. *Psychiatric Services*, 52, 9, 1190-1197.
- Serin, R., Kennedy, S. (1997). *La disponibilité et la réceptivité face au traitement et leur contribution à l'efficacité des programmes correctionnels*. Ottawa, Service Correctionnel du Canada.
- Serin, R.C., Mailloux, D.L. (2001). *Élaboration d'un instrument d'auto-évaluation fiable des facteurs criminogènes*. Ottawa : Direction de la recherche du Service Correctionnel du Canada
- Shrout P.E., Fleiss J.L. (1979). Intraclass Correlations: Uses in Assessing Rater Reliability. *Psychological Bulletin*, 86, 420-427.
- Singh, J. P., Fazel, S. (2010). Forensic risk assessment: A metareview. *Criminal Justice and Behavior*, 37, 965–988.
- Streiffler, F. (1982). L'interview de groupe. *Revue suisse de sociologie*, 8(3), 567-590.
- Streiner DL, Norman GR. (1995). *Health Measurement Scales: A Practical Guide to Their Development and Use*. New York: Oxford University Press.
- Taxman, A.W., Love, K.M. (2010). An Offender Version of the Working Alliance Inventory-Short Revised. *Journal Offender Rehabilitation*, 49:3, 165-179.
- Villerbu L.M. (2003). *Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie*. Paris. L'Harmattan.
- Villerbu L.M., Le Bas P. (2007). *Identification et Sérialité, de la police scientifique à l'analyse psycho-criminologique*. Paris. L'Harmattan.
- Ward, T., Maruna, S. (2007). *Rehabilitation: Beyond the risk assessment paradigm*. London, UK: Routledge.
- Webster C.D., Douglas K.S., Eaves D., Hart S.D. (1997). *HCR-20: Assessing risk for violence (version 2)*. Simon Fraser University, Mental Health, Law, and Policy Institute.
- Whetzel, J., Lowenkamp, C.T. (2011). Who cares what offenders think? New Insight from Offender Surveys. *Federal Probation*, 75, 2.
- Wormith, J. S. (2011). The legacy of D. A. Andrews in the field of criminal justice: How theory and research can change policy and practice. *International Journal of Forensic Mental Health*, 10, 78-82.
- Wormith, S.J., Hogg, S., Guzzo, L. (2012). The predictive validity of a general risk/needs assessment inventory on sexual offender recidivism and an exploration of the professional override. *Criminal Justice and Behavior*, 39, 1509-1535.

ANNEXES

Annexe 1 : analyse détaillée des remarques faites sur les outils dans les groupes de discussion

Tableau 14 : GUIDE INFO – analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion

Cinq mots clés : entretien (premier ou grille d'), parcours, permet, sexualité, trop). NB : En gras figurent les remarques faites dans plus d'un SPIP

	Commentaires positifs (N = 48 ou 39%)	Commentaires négatifs (N = 74 ou 61%)
Pertinence	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dates permettent de faire des liens entre les évènements et cela facilite la compréhension <i>Équipe 9 Équipe 16 Équipe 18</i> 4. Visualisation du parcours, particulièrement chez ceux qui ont de longs parcours judiciaires <i>Équipe 11 Équipe 16</i> 6. Les sections permettent d'aller plus loin, fait ressortir des enjeux qui ne ressortaient pas facilement <i>Équipe 9 Équipe 15</i> 8. Outil reconnu pour obtenir un profil général, une vue d'ensemble <i>Équipe 1</i> 9. Ne donne pas forcément d'éléments pour mieux comprendre <i>Équipe 3</i> 10. Permet d'établir une chronologie, de rendre le parcours plus lisible <i>Équipe 3</i> 11. Donne accès à des informations intéressantes <i>Équipe 3</i> 12. Outil qui peut être rempli petit à petit <i>Équipe 6</i> 13. Interactif, permet le dialogue <i>Équipe 6</i> 14. Le point de départ est laissé aux personnes placées sous main de justice, la personne se positionne elle-même <i>Équipe 6</i> 15. Amène une réflexion sur la fiche du premier entretien <i>Équipe 8</i> 16. Permet d'avoir un champ de question très large <i>Équipe 10</i> 17. Intéressant avec de gros dossiers <i>Équipe 12</i> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Section sexualité peu pertinente, particulièrement dans les premiers entretiens <i>Équipe 3 Équipe 9</i> 3. Les sections « Parcours judiciaires / institutionnels » et « insertion probation » se ressemblent, et ne semblent pas pertinentes/ faciles à aborder avec les personnes placées sous main de justice <i>Équipe 1</i> 4. Parcours de santé non nécessaire, si besoins présents les CPIP échanges avec le CMP en « off » <i>Équipe 3</i> 5. Rien de nouveau, cela correspond au recueil de données général <i>Équipe 6</i> 6. Non pertinent si rempli par un collègue, car ce qui est intéressant c'est d'aller chercher l'info <i>Équipe 6</i> 7. Aucun intérêt pour les renseignements généraux <i>Équipe 9</i> 8. Incompréhension quant à la pertinence ou l'utilité <i>Équipe 9</i> 9. Pas opportun pour tous les dossiers <i>Équipe 12</i> 10. Pas pertinent d'utiliser cet outil suite à un transfert de dossier puisque selon certains intervenants il est préférable de ne pas avoir lu le dossier au préalable du premier entretien <i>Équipe 14</i> 11. Manque de formation en psychologie pour faire des liens entre les évènements et les interpréter à la personne. <i>Équipe 18</i> 12. Non pertinent pour des petites peines <i>Équipe 19</i>

	<p>18. Permet de faire une synthèse <i>Équipe 13</i> 19. Pertinent de le faire en coconstruction avec le personne placée sous main de justice <i>Équipe 12</i> 20. Outil le plus intéressant <i>Équipe 15</i> 21. Permet une évaluation complète de la personne (forces et faiblesses) <i>Équipe 16</i></p>	
Longueur		<p>1. Long <i>Équipe 7 Équipe 11 Équipe 12 Équipe 19</i> 5. Aucune utilisation, car charge de travail trop élevée <i>Équipe 6 Équipe 10 Équipe 18 Équipe 16</i> 9. Demande beaucoup trop de temps de travail <i>Équipe 1 Équipe 12 Équipe 15</i> 12. Pas pratique <i>Équipe 7 Équipe 11</i> 14. Trop vaste <i>Équipe 1</i> 15. Aucune utilisation, car manque de temps pour le remplir en maison d'arrêt <i>Équipe 5</i> 16. Outil chronophage <i>Équipe 6</i> 17. Informations ont dû être retranscrites et synthétisées, laborieux <i>Équipe 7</i></p>
Utilité	<p>1. Permet de dégager une synthèse du dossier de la personne <i>Équipe 10 Équipe 12</i> 3. Permet de réactualiser le parcours avec la personne placée sous main de justice, donc bon outil d'échange <i>Équipe 11 Équipe 19</i> 5. Intéressant à avoir comme fiche de synthèse quand tu reprends un dossier <i>Équipe 13 Équipe 15</i> 7. INFO a permis d'aborder la problématique de la sexualité et de cibler des difficultés sur cet aspect (p.ex. violences conjugales) <i>Équipe 1</i> 8. Prometteur dans sa dimension bioscopique. <i>Équipe 2</i> 9. Corrélation entre évènements de vie et PAA <i>Équipe 2</i> 10. Nourrit l'entretien; permet de faire ressortir des éléments qui ne seraient pas ressortis a priori (p.ex : conflits dans la famille sur le plan culturel) <i>Équipe 3</i></p>	<p>1. Parcours de la sexualité : non abordé (difficultés des pros à accompagner si certaines difficultés ressortent) <i>Équipe 1 Équipe 15</i> 3. Préférence pour la trame classique d'entretien <i>Équipe 6 Équipe 7</i> 5. Peu d'intérêt à être utilisé comme seul outil <i>Équipe 1</i> 6. Opérationnalisation du guide non appropriée, les pros se demandent comment utiliser les informations <i>Équipe 1</i> 7. Informations déjà recueillies dans d'autres contextes <i>Équipe 2</i> 8. Impression de recopier les notes d'entretien <i>Équipe 2</i> 9. Aucune utilisation des fiches bioscopiques <i>Équipe 3</i> 10. Possibilité de fragiliser le personne placée sous main de justice si les problèmes ou difficultés ressortis ne sont pas réabordés <i>Équipe 3</i> 11. Difficulté d'aborder la sexualité au premier entretien (lien de</p>

	<ul style="list-style-type: none"> 11. Le Guide INFO a nourri la grille d'entretien arrivant <i>Équipe 3</i> 12. Permet d'obtenir les perceptions de la personne placée sous main de justice <i>Équipe 3</i> 13. Utilisation dans un second temps plus aisée, usage progressif, plus facile quand le suivi est déjà engagé <i>Équipe 8</i> 14. Permet de travailler les liens avec la personne placée sous main de justice <i>Équipe 8</i> 15. Permet de dresser un tableau de la personne <i>Équipe 10</i> 16. Aide à la transmission entre services et entre collègues <i>Équipe 10</i> 17. Pourrait servir de base à une fiche de premier accueil <i>Équipe 11</i> 18. Rend lisible la notion de parcours et permet d'en discuter par la suite <i>Équipe 11</i> 19. Peut servir d'aide-mémoire <i>Équipe 11</i> 20. Permet de ne pas oublier d'axe <i>Équipe 11</i> 21. Pourrait servir de grille d'entretien accueil <i>Équipe 12</i> 22. L'analyse croisée a du potentiel <i>Équipe 14</i> 23. Une fois qu'il est maîtrisé, il court sur toute la durée de prise en charge <i>Équipe 15</i> 24. Essentiel dans la prise en charge pour le parcours judiciaire <i>Équipe 15</i> 25. En couplant l'aspect chrono des événements et les items sur la frise finale et les petites cases sur les fiches avec les propos de la personne, en couplant les trois choses on peut facilement, naturellement faire émerger des besoins <i>Équipe 17</i> 	<ul style="list-style-type: none"> confiance non établi) <i>Équipe 3 Équipe 19</i> 12. Pourrait être intéressant en maison centrale <i>Équipe 3</i> 13. Remplir INFO suppose de faire d'abord la grille de premier entretien. Perte de temps et d'intérêt <i>Équipe 7</i> 14. Aucune utilité d'investiguer la sexualité <i>Équipe 9</i> 15. Section Loisirs peu intéressante <i>Équipe 12</i> 16. Manque d'infos pour parcours judiciaire <i>Équipe 12</i> 17. Ne permet pas d'investiguer finement toute la vie familiale et la place des parents au moment de l'enfance <i>Équipe 20</i>
<p>Manipulation Utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Pas trop long si intervenants expérimentés <i>Équipe 15</i> 2. Apprécié des personnes placées sous main de justice <i>Équipe 19</i> 	<p>1. Datation compliquée due à la mémoire de la personne placée sous main de justice (augmentation des ratures, malaises si personne placée sous main de justice oublie des dates importantes par exemple naissance des enfants)</p>

		<p><i>Équipe 1 Équipe 8 Équipe 10 Équipe 15</i></p> <p>5. Forme peu ergonomique <i>Équipe 6 Équipe 8 Équipe 9</i></p> <p>8. Outil ne permet pas de faire des liens <i>Équipe 1</i></p> <p>9. Compliqué à remplir <i>Équipe 2</i></p> <p>10. Impossibilité de réorganiser les infos <i>Équipe 2</i></p> <p>11. Si transmission de dossier; difficile de décoder l'écriture de collègues <i>Équipe 2</i></p> <p>12. Parcours de santé non facile à renseigner (incomplet ou manque d'honnêteté de la personne placée sous main de justice) <i>Équipe 3</i></p> <p>13. Parcours scolaire déjà abordé avec collègue de l'éducation nationale <i>Équipe 3</i></p> <p>14. Aucune utilisation. Outil non compris <i>Équipe 4</i></p> <p>15. Difficile d'obtenir les infos sur le casier judiciaire <i>Équipe 6</i></p> <p>16. Frise non complétée <i>Équipe 7</i></p> <p>17. Difficulté à comprendre à quoi faisait référence le terme « institutionnel » <i>Équipe 7</i></p> <p>18. Mise en page non satisfaisante <i>Équipe 7</i></p> <p>19. Manque de clarté <i>Équipe 7</i></p> <p>20. Abandons en cours d'utilisation <i>Équipe 8</i></p> <p>21. Partie institutionnelle non claire, manque de distinctions avec d'autres dimensions <i>Équipe 9</i></p> <p>22. Difficulté à comprendre comment le faire/ remplir <i>Équipe 9</i></p> <p>23. Peu utilisé, car non informatisé <i>Équipe 10</i></p> <p>24. Difficile à remplir sur des dossiers existants (se remémorer les dates) <i>Équipe 14</i></p> <p>25. Dur à mettre en œuvre <i>Équipe 15</i></p> <p>26. Demande une bonne mémoire ou doit prendre beaucoup de notes <i>Équipe 15</i></p> <p>27. Analyse croisée requiert trop de colonnes et de pages <i>Équipe 15</i></p> <p>28. Beaucoup d'infos à faire partager par la personne placée sous main de justice d'un coup <i>Équipe 19</i></p>
--	--	---

<p>Suggestions d'améliorations (N= 24)</p>	<p>1. Version dynamique/informatique Équipe 2 Équipe 9 Équipe 15 Équipe 19 Équipe 20</p> <p>6. Devrait être utilisé après un 1er entretien (vue d'ensemble) pour ensuite se pencher sur l'évolution de la personne placée sous main de justice. <i>Équipe 1</i></p> <p>7. Mettre en avant les périodes à la place de dates <i>Équipe 1</i></p> <p>8. Besoin de plus d'éléments de définition sur les notions de parcours pour que chacun y voie la même chose <i>Équipe 1</i></p> <p>9. Besoin de précisions entre parcours institutionnel et santé <i>Équipe 1</i></p> <p>10. Intérêt à croiser les données d'INFO <i>Équipe 1</i></p> <p>11. Soutien pour aborder les infos liées à la sexualité <i>Équipe 1</i></p> <p>12. Ajout d'éléments concernant l'hébergement, le parcours de logement, autres services sociaux seraient pertinents <i>Équipe 6</i></p> <p>13. Automatisation de la frise <i>Équipe 6</i></p> <p>14. Pensent qu'ils le liraient si le format était plus ergonomique et qu'un autre professionnel l'avait déjà complété <i>Équipe 7</i></p> <p>15. Besoin de clarifications pour les sections renseignements généraux et parcours institutionnels (quoi mettre?) <i>Équipe 8</i></p> <p>16. Il faut une automatisation de la frise et des dates d'infraction, que ça se remette sur toutes les feuilles. <i>Équipe 11</i></p> <p>17. Informatiser et dynamiser le GuideINFO <i>Équipe 11</i></p> <p>18. Sections conjugale, familiale et sexualité pourraient être regroupées <i>Équipe 12</i></p> <p>19. Clarifications des nuances entre les sections portant sur le judiciaire et la probation (semblables, en quoi sont-elles distinctes?) <i>Équipe 15</i></p> <p>20. Annuaire des intervenants en première page <i>Équipe 15</i></p> <p>21. Ajout d'une partie sociale dans chacune des sections (manque de catégories dans les catégories).</p> <p>22. Ajout d'un récapitulatif à chaque dimension comme pour les renseignements généraux. Une sorte de section à minima. <i>Équipe 15</i></p> <p>23. Il faudrait une trame simplifiée, avec juste une trame sur une même feuille pour ensuite remplir l'outil (trop de feuilles) <i>Équipe 17</i></p> <p>24. Violences subies peu interrogées dans les outils, alors que c'est souvent une problématique qui existe et est souvent complètement occultée <i>Équipe 20</i></p>
<p>Adjectifs qualificatifs utilisés spontanément</p>	<p>1. Trop vaste; pas assez ordonné; <i>Équipe 1</i></p> <p>2. Compliqué; version papier rébarbative et chronophage <i>Équipe 2</i></p> <p>3. Trop prenant, trop long, non utilisable, peu ergonomique, interactif, chronophage <i>Équipe 6</i></p> <p>4. Manque de clarté, décourageant, non pratique <i>Équipe 7</i></p> <p>5. Fastidieux, peu convivial, pertinent <i>Équipe 9</i></p> <p>6. Moins original, compliqué, complet <i>Équipe 10</i></p> <p>7. Inutile <i>Équipe 18</i></p>

	<p>8. Super, chronophage, non pratique <i>Équipe 11</i></p> <p>9. Non dynamique, intéressant, bien, pas mal <i>Équipe 12</i></p> <p>10. Ce n'est ni une grande révolution, ni imbuvable, ce n'est ni la fête à neuneu, ni la catastrophe. Outil le plus intéressant <i>Équipe 15</i></p> <p>11. Porteur <i>Équipe 16</i></p> <p>12. Intéressant <i>Équipe 3</i></p> <p>13. Bien fait pour milieu ouvert, complet, riche <i>Équipe 19</i></p>
<p>Questions soulevées</p> <p>(N = 4)</p>	<p>1. Lorsque des souffrances profondes apparaissent dans un premier entretien, comment le gérer? Jusqu'où aller dans l'analyse? Doit-on approfondir autant dans un premier entretien, sans savoir ce que l'on recherche? <i>Équipe 3</i></p> <p>2. Quoi savoir par rapport à la sexualité? Quoi en faire ? <i>Équipe 3</i></p> <p>3. Comment gérer le fait que les dossiers changent souvent d'intervenants et que les évaluations ont été complétées par d'autres intervenants? <i>Équipe 14</i></p> <p>4. De manière générale, il ressort que les intervenants ne savent pas quoi faire des informations obtenues.</p>
<p>Fréquence d'utilisation</p> <p>(N = 14)</p>	<p>1. <i>Équipe 1=0</i> (pourtant il y a des commentaires dans la section GuideINFO)</p> <p>2. <i>Équipe 2=1</i> (incomplet, la personne a arrêté en cours de route)</p> <p>3. <i>Équipe 3=2</i> INFO de complétés</p> <p>4. <i>Équipe 4 =0</i></p> <p>5. <i>Équipe 5= 0</i> (manque de temps)</p> <p>6. <i>Équipe 6= 0</i> (manque de temps, charge de travail trop élevée)</p> <p>7. *** se sont fait dire qu'il fallait « abandonner » cet outil, travail de la direction sur un « nouveau Guide INFO » qui serait testé sur le terrain ultérieurement.</p> <p>8. <i>Équipe 7=1</i> INFO de complété</p> <p>9. <i>Équipe 8= DM</i></p> <p>10. <i>Équipe 9=</i>testé par tous, mais DM pour le nombre</p> <p>11. <i>Équipe 10=3</i> INFOS de complétés</p> <p>12. <i>Équipe 11=3</i> personnes l'ont essayé, mais DM pour le nombre de GuideINFO complétés</p> <p>13. <i>Équipe 12=1</i> INFO de complété</p> <p>14. <i>Équipe 13=0</i></p> <p>15. <i>Équipe 14=0</i> (certains ne l'ont pas eu (non accessible), une autre a pensé que c'était un guide qui expliquait d'autres outils)</p> <p>16. <i>Équipe 15=DM</i></p> <p>17. *** Problème aussi en amont pour intégrer qu'INFO n'était pas un outil d'évaluation, mais une phase préalable pour remplir les autres outils)</p> <p>18. <i>Équipe 16 = 0</i> (aucun des outils n'a été expérimenté)</p>

-
19. *** Volonté de ne pas participer à l'expérimentation, non pas contre au niveau de la volonté, c'est un certain malaise, mais il y avait trop à faire avec la réforme pénale ici. C'est la question du temps, ce fut une discussion collective.
20. *Équipe 17=DM*
21. *Équipe 18=1* personne l'a utilisé, DM pour le nombre
22. *Équipe 19=2* personnes l'ont utilisé, DM pour le nombre
23. *Équipe 20=0* personne
24. *** Pas identifié comme un outil, ce sont fait dire de ne pas l'utiliser.
-

Tableau 15 : LS/CMI - analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion

Cinq mots clés : permet, entretien, questions (formulation des), clair, détention. NB : En gras figurent les remarques faites dans plus d'un SPIP

	Commentaires positifs (N = 79 ou 42%)	Commentaires négatifs (N = 109 ou 58%)
Pertinence	<p>1. Permet d'aborder des sphères qui ne l'étaient pas dans le passé (environnement social, loisirs). Équipe 3 Équipe 5 Équipe 6 Équipe 7 Équipe 15 Équipe 18 Équipe 19</p> <p>8. Permet d'avoir du recul sur les difficultés des personnes placées sous main de justice Équipe 5 Équipe 7 Équipe 8</p> <p>11. Renforce le jugement professionnel Équipe 1 Équipe 8</p> <p>13. Permet de transmettre les résultats avec le personne placée sous main de justice et de définir le plan d'intervention en dialogue Équipe 1 Équipe 18</p> <p>15. Intéressant d'avoir une échelle pour éviter d'être / de paraître trop sévère dans le jugement Équipe 5 Équipe 8</p> <p>17. Plus proche de la pratique Équipe 6 Équipe 17</p> <p>19. Permet de creuser différemment les champs de l'éducation et de l'emploi Équipe 6 Équipe 19</p> <p>21. Permet d'affiner l'investigation et de développer une approche un peu plus ouverte Équipe 6 Équipe 7</p> <p>23. Pertinent sur des personnes connues et inconnues Équipe 7 Équipe 12</p> <p>25. Permet d'avoir une vue d'ensemble Équipe 9 Équipe 19</p> <p>27. Permet de s'appuyer sur des éléments tangibles pour faire l'évaluation Équipe 15 Équipe 19</p> <p>29. Fait autant apparaître les points forts que faibles Équipe 1</p>	<p>1. Certains items non adaptés au contexte français (antécédents carcéraux, incarcération fédérale, rendement, établissements pénitencier et scolaire) Équipe 3 Équipe 5 Équipe 6 Équipe 7 Équipe 9 Équipe 15 Équipe 18 Équipe 19 Équipe 10 Équipe 13</p> <p>11. Items : «meilleurs usages de son temps», terme compliqué en détention, subjectif, tout comme « prosociaux » Équipe 3 Équipe 6 Équipe 7 Équipe 12 Équipe 13</p> <p>16. S'appuie sur des informations déclaratives (biais) Équipe 6 Équipe 7 Équipe 10 Équipe 11</p> <p>20. Moins pertinent pour les jeunes inscrits dans le grand banditisme; se conforment, manipulation de l'outil. Ne reflète pas nécessairement la réalité Équipe 3 Équipe 18 Équipe 13</p> <p>23. Certaines questions non pertinentes ou difficiles à coter en détention (p.ex. loisirs en détention versus à l'extérieur peuvent différer, tout comme le travail) Équipe 5 Équipe 6 Équipe 15</p> <p>26. Problème aussi de la question de la personnalité antisociale sans avoir la compétence, ça paraît compliqué de répondre sans expertise. La personnalité antisociale n'est pas définie dans le manuel. Difficile de poser la question à la personne. Équipe 3 Équipe 18</p> <p>28. N'apporte pas une plus-value comparativement à la grille d'entretien déjà initialement utilisée Équipe 5 Équipe 18</p> <p>30. Difficulté d'utilisation chez une personne qui a beaucoup d'évènements négatifs dans sa vie. Équipe 1</p> <p>31. Rend le personne placée sous main de justice moins acteur dans</p>

<p>30. Très structurant et cadrant <i>Équipe 2</i></p> <p>31. Adapté pour la maison d'arrêt <i>Équipe 5</i></p> <p>32. Pertinent pour l'évaluation initiale <i>Équipe 7</i></p> <p>33. Permet d'harmoniser les pratiques <i>Équipe 7</i></p> <p>34. Peu sujet à interprétation (rassurant) <i>Équipe 9</i></p> <p>35. Permet de balayer tous les pans de la vie de la personne. Sont souvent liés à l'infraction et ça peut être intéressant de voir le parcours de vie de la personne <i>Équipe 18</i></p> <p>36. Peut servir d'inspiration pour les entrevues <i>Équipe 18</i></p> <p>37. Plus pertinent de seulement compléter les infos manquantes du dossier, facilite les échanges <i>Équipe 19</i></p> <p>38. Pertinent sur gros dossiers avec beaucoup de récidive (beaucoup d'infos surtout sur première partie) <i>Équipe 10</i></p> <p>39. Permet de légitimer la fréquence de convocation des personnes <i>Équipe 10</i></p>	<p>la prise en charge, peu d'échanges <i>Équipe 1</i></p> <p>32. Ne permet pas de combler les attentes des professionnels (enlève aspect humaniste de l'intervention) <i>Équipe 1</i></p> <p>33. Section 4 non adaptée à la France <i>Équipe 2</i></p> <p>34. Moins d'attrait pour LS/CMI <i>Équipe 3</i></p> <p>35. Datation pas toujours adaptée à la maison centrale <i>Équipe 3</i></p> <p>36. Reprends les infos collectées dans les fiches d'entrevues pour l'accueil arrivant <i>Équipe 5</i></p> <p>37. Beaucoup de subjectivité dans la question de l'appréciation <i>Équipe 5</i></p> <p>38. La partie d'antécédents d'actes criminels est trop détaillée, trop poussée pour une CPIP puisqu'il existe le casier judiciaire. <i>Équipe 5</i></p> <p>39. Attention à l'utilisation de l'outil par les professionnels qui ne doivent pas y avoir un simple outil qui enferme la personne dans un groupe « à risque » (stigmatisation) <i>Équipe 8</i></p> <p>40. Sur la section fréquentation, les gens ont du mal à dissocier les amis, connaissances, les collègues, etc. Cette section est difficile à travailler, il faut vraiment investiguer pour ne pas interpréter. <i>Équipe 9</i></p> <p>41. Certaines sections non adaptées pour certains milieux carcéraux (section 8 et 9) <i>Équipe 18</i></p> <p>42. Redondance dans les sections 8 et 9 <i>Équipe 18</i></p> <p>43. Certains items sont plus ou moins intéressants pour les milieux fermés <i>Équipe 15</i></p> <p>44. Outil manque de globalité, nécessite d'avoir une idée très précise de la situation, ce qui fait un peu peur. <i>Équipe 15</i></p> <p>45. Un outil à rallonge. Enlève la dimension spontanée, naturelle qu'on peut avoir en entretien <i>Équipe 18</i></p> <p>46. Permet peu l'échange <i>Équipe 19</i></p> <p>47. On s'aventure sur un terrain embêtant quand on n'a pas des éléments précis et sûrs <i>Équipe 10</i></p> <p>48. Quand c'est un petit dossier, moins pertinent, surtout en début</p>
--	---

		<p>de mesure <i>Équipe 10</i></p> <p>49. Ne met pas la personne au centre de son suivi (si résultats gardés par CPIP) <i>Équipe 10</i></p> <p>50. Non adapté au service TIG <i>Équipe 11</i></p> <p>51. Non pertinent pour la pratique professionnelle d'obtenir un score de risque de récidive. <i>Équipe 13</i></p>
Longueur	<p>1. Possibilité de remplir les sections qu'on connaît sans la personne placée sous main de justice et compléter celles manquantes dans de futurs entretiens. <i>Équipe 2</i></p> <p>2. La partie sur les antécédents judiciaires assez simple et rapide avec le casier judiciaire <i>Équipe 5</i></p>	<p>1. Long <i>Équipe 19 Équipe 10 Équipe 12</i></p> <p>4. Nécessite plusieurs entretiens pour le compléter <i>Équipe 3 Équipe 7</i></p> <p>6. Accords interjuges demandent beaucoup de temps. <i>Équipe 7</i></p>
Utilité	<p>1. Permet de sortir les axes d'interventions <i>Équipe 1 Équipe 6 Équipe 9</i></p> <p>4. Permet d'aborder des thèmes non faciles d'accès (sexualité, regard sur la femme) <i>Équipe 18 Équipe 19</i></p> <p>6. Priorise les besoins de la personne <i>Équipe 1 Équipe 11</i></p> <p>7. Intérêt à être utilisé en début de suivi <i>Équipe 1</i></p> <p>8. Permet de mettre le focus sur un domaine précis <i>Équipe 1</i></p> <p>9. Permet de structurer <i>Équipe 1</i></p> <p>10. Permet d'identifier si personne placée sous main de justice a besoin d'un suivi renforcé ou pas <i>Équipe 1</i></p> <p>11. Permet d'identifier le niveau des besoins criminogènes à travailler <i>Équipe 1</i></p> <p>12. En le faisant à l'envers permet de dégager des facteurs de protection <i>Équipe 2</i></p> <p>13. Permet de compléter les entretiens et d'explorer des domaines non explorés auparavant (p.ex. les pairs) <i>Équipe 2</i></p> <p>14. Permet de faire une analyse des relations familiales et amicales <i>Équipe 3</i></p> <p>15. Effet visuel des besoins intéressants <i>Équipe 6</i></p>	<p>1. Ne suffit pas à lui-même, outil limité, laisse les professionnels sur leur faim <i>Équipe 1 Équipe 4 Équipe 11</i></p> <p>4. La cotation n'amène pas d'éléments nouveaux dans l'intervention <i>Équipe 3 Équipe 13</i></p> <p>6. Ne sait pas quoi en faire après dans la pratique <i>Équipe 19 Équipe 10</i></p> <p>8. Ne permet de créer une alliance de travail avec le personne placée sous main de justice, très négatif comme approche <i>Équipe 10 Équipe 12</i></p> <p>10. Ne permet pas une planification d'accompagnement dans sa globalité <i>Équipe 1</i></p> <p>11. Lorsque risque élevé, non-divulgaration au juge <i>Équipe 1</i></p> <p>12. Met en avant les risques, mais pas les facteurs de protection ou besoins. <i>Équipe 4</i></p> <p>13. Ne peut être rempli si personne placée sous main de justice n'est pas connu (ex. sur dossier seulement) <i>Équipe 6</i></p> <p>14. Cotation ou score non important <i>Équipe 9</i></p> <p>15. Ne permet pas de savoir où on est dans l'accompagnement <i>Équipe 9</i></p> <p>16. Manque de place à l'analyse, résultat final = un chiffre, mais qu'est-ce qu'on met autour, qu'est-ce que ça implique ? <i>Équipe 10</i></p>

	<p>16. Permet de travailler les points forts et de moins se focaliser sur les carences pour certains <i>Équipe 6</i></p> <p>17. Permet de chiffrer les difficultés / besoins par la cotation <i>Équipe 9</i></p> <p>18. Permet d'approfondir les informations obtenues à l'entretien initial <i>Équipe 14</i></p> <p>19. Rubrique sur le rapport présentiel : seul outil utilisable avec des gens qui n'ont pas été jugés. Intéressant, ça ouvre à quelque chose d'autre que la sanction (utilisé avec détention provisoire/bracelet) <i>Équipe 14</i></p> <p>20. Se suffit à lui-même <i>Équipe 18</i></p>	<p>17. Peu de place pour l'analyse qualitative <i>Équipe 10</i></p> <p>18. Faussé pour certains délits (VC) <i>Équipe 11</i></p> <p>19. Si outils faits pour enrichir les entretiens, leur donner plus de sens, ça ne marche pas. S'il faut diagnostiquer qqch peut-être <i>Équipe 11</i></p> <p>20. Ça balaye la vie de quelqu'un, mais ça n'aide pas à creuser, au contraire <i>Équipe 13</i></p> <p>21. Langage jargonnant, pas partageable avec les magistrats, avec les partenaires, diminue le partage d'informations ou d'échanges avec les partenaires <i>Équipe 13</i></p> <p>22. Peu d'intérêt de creuser plus si suivi non intensif ou régulier. <i>Équipe 14</i></p> <p>23. N'apporte rien à ce qu'on sait déjà du dossier et de son évaluation <i>Équipe 13</i></p>
<p>Manipulation Utilisation</p>	<p>1. Manuel bien et complet pour aider à l'utilisation de l'outil, très soutenant. <i>Équipe 5 Équipe 6 Équipe 7</i></p> <p>4. Cotation et rapidité s'améliorent avec l'expérience <i>Équipe 7 Équipe 18 Équipe 10</i></p> <p>7. Remplit progressivement au fur et à mesure des entretiens (aller-retour) <i>Équipe 1 Équipe 18</i></p> <p>9. Peut-être rempli post entretien <i>Équipe 8 Équipe 18</i></p> <p>11. Possibilité de dire les questions telles quelles en expliquant le contexte aux personnes placées sous main de justice et en « dédramatisant » la formulation des questions à la négative <i>Équipe 1</i></p> <p>12. Version dynamique : gain colossal, séduisante et amène des bénéfices <i>Équipe 2</i></p> <p>13. Explications dans la version dynamique permettent de ne pas aller dans l'interprétation de la question et amène des précisions <i>Équipe 2</i></p> <p>14. Facile, car choix dichotomique, diminution de l'aspect subjectif <i>Équipe 3</i></p> <p>15. Éléments lisibles rapidement sur une seule lecture</p>	<p>1. Formulation des questions négatives, cela n'aide pas dans l'entretien (surtout un premier entretien); doit être reformulé devant le personne placée sous main de justice <i>Équipe 1 Équipe 18 Équipe 19 Équipe 13 Équipe 14</i></p> <p>6. La tournure à la négative rend difficile l'utilisation de l'outil <i>Équipe 5 Équipe 12 Équipe 13 Équipe 1</i></p> <p>10. Difficile pour la personne de comprendre les doubles négations <i>Équipe 7 Équipe 18 Équipe 12</i></p> <p>13. Formulation de certains items <i>Équipe 9 Équipe 14</i></p> <p>15. Demande du temps pour l'adapter à l'entretien (ne pas dire tel quel) <i>Équipe 1</i></p> <p>16. Besoin d'une organisation particulière pour l'utilisation de l'outil: temps / durée d'entretien rallongé <i>Équipe 1</i></p> <p>17. Les changements d'adresse avant détention sont compliqués à renseigner, car souvent ceux sont des personnes avec de longues incarcérations <i>Équipe 3</i></p> <p>18. Pour la famille avec le parent aidant ou pas aidant, c'est compliqué. Fait partie des points de divergence dans l'accord inter juge, car parfois un parent présent et un absent. <i>Équipe 6</i></p>

	<p><i>Équipe 4</i></p> <p>16. Crainte que de l'utiliser sur quelqu'un de connu biaise l'utilisation <i>Équipe 6</i></p> <p>17. Facile et ergonomique <i>Équipe 6</i></p> <p>18. Beaucoup d'infos sont déjà présentes dans le dossier (sauf loisirs) <i>Équipe 6</i></p>	<p>19. Version informatique ne permet pas de travailler avec la personne directement <i>Équipe 6</i></p> <p>20. Problème de terminologie en général : Choses qui peuvent être ambiguës, qui peuvent avoir un sens différent (ex. dépendance). <i>Équipe 7</i></p> <p>21. Difficile de compléter antécédents judiciaires et expériences professionnelles quand la personne est instable ou âgée. <i>Équipe 7</i></p> <p>22. Pas très accessible, pas très avenant <i>Équipe 18</i></p> <p>23. Difficultés et malaises à aborder les questions sur la sexualité (Section 2 et 3) <i>Équipe 18</i></p> <p>24. Pas pratique en entretien, aurait bénéficié d'un guide d'entrevue <i>Équipe 19</i></p> <p>25. Cotation difficile, cotation binaire cause problème <i>Équipe 12</i></p> <p>26. Beaucoup de mots moralisateurs <i>Équipe 13</i></p> <p>27. Questions parfois intrusives par rapport aux délits dans la famille, aux changements d'école <i>Équipe 14</i></p> <p>28. Un peu de subjectivité quand on détermine entre 3 et 2. Plus à l'aise quand c'est oui ou non. On fait plus entrer de subjectivité ici <i>Équipe 14</i></p> <p>29. Compliqué à remplir, fastidieux, prend du temps <i>Équipe 12</i></p>
Suggestions d'améliorations	<p>1. Devrait rester à l'interne, car trop négatif (ne pas présenter les résultats au juge) <i>Équipe 1 Équipe 10</i></p> <p>3. Définir la personnalité antisociale dans le manuel <i>Équipe 3 Équipe 12</i></p> <p>5. Certains éléments demandent à être francisés. <i>Équipe 7 Équipe 18</i></p> <p>6. Ajouter des questions ou modifier des tournures de phrases pour que ce soit plus logique tout en maintenant des questions ouvertes pour laisser la personne parler <i>Équipe 1</i></p> <p>7. Item 1.2.12 / 1.2.13 à adapter à la scolarité française <i>Équipe 1</i></p> <p>8. Item 1.7.39 : revoir le terme "traitement" rattaché au soin, pour la probation le terme plus approprié est "obligation", ou "proposition d'intervention". Le "traitement" renvoie à quoi ? Si c'est au soin, il n'est pas utilisé comme tel. <i>Équipe 1</i></p> <p>9. Les professionnels ont du mal avec le fait que les mots "surveillance" et "traitement" soient abordés dans la même phrase : car une personne placée sous main de justice peut être réfractaire pour le soin, mais pas forcément pour le côté surveillance et justice. <i>Équipe 1</i></p> <p>10. Apporter des précisions sur certains termes : « la parenté ». <i>Équipe 1</i></p>	

	<p>11. Formation nécessaire aussi sur les statistiques pour comprendre pourquoi on fait ça. Comment ça marche? <i>Équipe 2</i></p> <p>12. « Peu » de connaissances criminelles : la quantité est précisée dans le manuel, mais ça pourrait être explicitement dans les questions. <i>Équipe 6</i></p> <p>13. Sur le niveau d'études, pas simple, car pas la même organisation en France. Ça peut être différent d'avoir un brevet des collèges et un CAP or dans l'outil c'est la même catégorie. Modifier les catégories ? <i>Équipe 6</i></p> <p>14. Important que tous les CPIP aient la même compréhension des items <i>Équipe 6</i></p> <p>15. Besoin de clarification par rapport au parcours scolaire : est-ce qu'on prend en compte le fait qu'il ait fait des études après, en détention par exemple, le CFG par exemple? <i>Équipe 7</i></p> <p>16. Au niveau des intitulés : pourrait être plus simple, plus clair. « dérogations administratives »... « inventaire de niveau de service ». <i>Équipe 18</i></p> <p>17. Créer un guide d'entrevue <i>Équipe 19</i></p> <p>18. Ajout d'items sur la religion (considéré comme activité structurée? À clarifier) <i>Équipe 10</i></p> <p>19. Manque les items sur tout ce qui est social. <i>Équipe 14</i></p> <p>20. Il faudrait des outils spécifiques pour certains délits spécifiques <i>Équipe 11</i></p>
Adjectifs qualificatifs	<p>1. Adapté pour un 1^{er} suivi, stigmatisant (pas d'éléments positifs), pratique, rapide, efficace, intéressant, trop négatif, intéressant <i>Équipe 1</i></p> <p>2. Très intéressant, très aboutit, version dynamique séduisante, complète, fonctionne bien, ultra performant, très structurant, cadrant <i>Équipe 2</i></p> <p>3. Très actuariel, factuel, facile, clair <i>Équipe 3</i></p> <p>4. Clair, cohérent <i>Équipe 4</i></p> <p>5. Adapté pour la maison d'arrêt, intéressant, cohérent <i>Équipe 5</i></p> <p>6. Plus proche de la pratique, facile <i>Équipe 6</i></p> <p>7. Objectif, clair, très bien <i>Équipe 7</i></p> <p>8. Facile, rapide, <i>Équipe 8</i></p> <p>9. Très pratique, très simple, clair, complet <i>Équipe 9</i></p> <p>10. Manque de globalité <i>Équipe 15</i></p> <p>11. Pas très accessible, pas très avenant, bien, long, agréable <i>Équipe 18</i></p> <p>12. Facile <i>Équipe 19</i></p> <p>13. Complet, pertinent, difficile à renseigner, facile, attractif, froid (alliance), rapide à remplir <i>Équipe 10</i></p> <p>14. Très rapide <i>Équipe 11</i></p> <p>15. Subjectif, flou, compliqué, fastidieux <i>Équipe 11</i></p> <p>16. Mécanique, rapide, difficile à renseigner, répétitif <i>Équipe 14</i></p> <p>17. Difficile à renseigner, faussement objectif, trop fermé <i>Équipe 13</i></p>

Questions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Item 1.6.32 et 1.6.35 : revoir exactement ce qu'il faut définir et coter. Faut-il d'abord cocher la première ligne pour ensuite aborder les autres ou inversement? <i>Équipe 1</i> 2. Les pros se questionnent sur quoi transmettre à qui, car outil stigmatisant. <i>Équipe 1</i> 3. Que veut dire le calcul du LS/CMI ? Que veut dire le chiffre ? À quoi ça sert? <i>Équipe 13</i>
Fréquence d'utilisation (N = 174)	<p><i>Équipe 1</i> = 12 professionnels l'ont essayé, DM pour le nombre</p> <p><i>Équipe 2</i>=32 LS/CMI de complétés (un CPIP en a complété 25)</p> <p><i>Équipe 3</i>=7 LS/CMI de complétés</p> <p><i>Équipe 4</i>=9 LS/CMI de complétés</p> <p><i>Équipe 5</i>= 4 LS/CMI de complétés</p> <p><i>Équipe 6</i>=29 LS/CMI de complétés</p> <p><i>Équipe 7</i>=8 LS/CMI de complétés</p> <p><i>Équipe 8</i>= DM</p> <p><i>Équipe 9</i>= 18 LS/CMI de complétés</p> <p><i>Équipe 10</i>=4 LS/CMI de complétés</p> <p><i>Équipe 11</i>=au moins 5, utilisé par 3 CPIP (pas clair dans le document)</p> <p><i>Équipe 12</i>=au moins 2 (pas clair dans le document)</p> <p><i>Équipe 13</i>=au moins 8, car 8 CPIP l'ont testé</p> <p><i>Équipe 14</i>=au moins 3 (pas clair dans le document)</p> <p><i>Équipe 15</i> = 6 LS/CMI de complétés</p> <p><i>Équipe 16</i>=0 * désistement à la recherche</p> <p><i>Équipe 17</i>= 5 LS/CMI</p> <p><i>Équipe 18</i>= 16 LSMI de complétés (8 CPIP en ont fait 2 ch.)</p> <p><i>Équipe 19</i>=5 LS/CMI de complétés</p> <p><i>Équipe 20</i>=1 LS/CMI (la section LS/CMI n'a pas été remplie, donc aucune info dans le focus group)</p>

Tableau 16 : FACILES – RX - analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion

FACILES-RX - cinq mots clés : questions (trop de; formulation des), entretien (guide d'), intéressant, long, permet. NB : En **gras** figurent les remarques faites dans plus d'un SPIP

	Commentaires positifs (N = 59 ou 38%)	Commentaires négatifs (N = 95 ou 62%)
Pertinence	<p>1. Outil ouvre sur des champs nouveaux et pertinents (ex.: loisirs) Équipe 1, Équipe 7, Équipe 14, Équipe 17 et Équipe 20</p> <p>6. Outil très intéressant Équipe 8, Équipe 2, Équipe 6, Équipe 7, Équipe 13 et Équipe 15</p> <p>12. Outil intéressant pour la personne placée sous main de justice qui s'interroge sur l'ensemble de sa situation Équipe 8, Équipe 9, Équipe 15 et Équipe 17</p> <p>16. Outil permet à la personne de percevoir d'elle-même les pistes de travail Équipe 1, Équipe 2, Équipe 9, Équipe 7 et Équipe 17</p> <p>21. Outil permet de mieux savoir où on en est dans l'accompagnement Équipe 9, Équipe 10 et Équipe 15</p> <p>24. Notion de l'aspect évolutif des items est intéressante Équipe 13 et Équipe 15</p> <p>26. Outil permet à la personne placée sous main de justice d'être au centre du dispositif (avis sur sa prise en charge, expression favorisée par questions ouvertes) <i>Équipe 1</i></p> <p>27. Permet une meilleure auto-évaluation en tant que CPIP sur techniques d'entretien <i>Équipe 2</i></p> <p>28. Augmente le sentiment de valorisation de la personne placée sous main de justice <i>Équipe 7</i></p> <p>29. Outil plus humain <i>Équipe 10</i></p> <p>30. Outil moins moralisateur <i>Équipe 13</i></p> <p>31. Case 'ne sais pas' est la plus intéressante <i>Équipe 15</i></p> <p>32. En couplant l'aspect chrono, les items sur la frise finale et les petites cases fiches on arrive à cibler les besoins</p>	<p>1. Outil manque les représentations que la personne placée sous main de justice a de l'autre dans les situations familiales (ex.: place de l'autre dans le couple, relations familiales détaillées, etc.) Trop tourné vers l'aspect conjugal Équipe 8, Équipe 7, Équipe 11, Équipe 15, Équipe 19, Équipe 20, Équipe 3 et Équipe 4</p> <p>9. L'outil présente une part de subjectivité dans le processus de cotation Équipe 2, Équipe 12 et Équipe 13</p> <p>12. Conclusion décevante; il n'y a pas de croisée d'infos ni de corrélation Équipe 13, Équipe 19 et Équipe 6</p> <p>15. Consommation d'alcool; on prend en considération seulement ce qui est déclaré par la personne placée sous main de justice Équipe 12 et Équipe 5</p> <p>17. Impossible d'aborder le 1^{er} item pour célibataires Équipe 5 et Équipe 7</p> <p>19. Ne pourrait pas s'utiliser en premier entretien <i>Équipe 6</i></p> <p>20. Relations proches et pairs (R4 et R5) ne sont pas adaptés à la culture (effet stigmatisant), mais reste important à questionner dans certains cas (ex : Corse) <i>Équipe 10</i></p> <p>21. Sur le critère de la confiance en soi : certains ont trop confiance en eux et donc ont trop de certitudes <i>Équipe 11</i></p> <p>22. L'outil ne parle pas assez de la réalité sociale à laquelle est confrontée la personne <i>Équipe 11</i></p> <p>23. Consommation; ne prend pas en considération la consommation de produits autres ou autres types d'addictions <i>Équipe 12</i></p> <p>24. Émotion et agressivité/impulsivité et capacité à résoudre des problèmes : on trouve des points communs, mais les items sont</p>

	<p><i>Équipe 17</i></p> <p>33. Cohérent, mais pas en maison d'arrêt <i>Équipe 5</i></p>	<p>éloignés <i>Équipe 19</i></p> <p>25. En milieu d'arrêt : la différence entre contemplation et action est compliquée <i>Équipe 19</i></p> <p>26. Champ qui n'est pas assez investigué : croyances au sens large <i>Équipe 20</i></p> <p>27. Aucune révolution au niveau de la détection des besoins <i>Équipe 20</i></p> <p>28. Outil n'est pas adapté pour contrevenants ayant commis un délit il y a longtemps et qui ont pb linguistique <i>Équipe 20</i></p> <p>29. Complexe à utiliser avec les personnes isolées <i>Équipe 3</i></p>
Longueur	<p>1. Expérience ponctuelle; un temps de travail sur un dossier et jamais repris après <i>Équipe 13</i></p>	<p>1. Outil plus long <i>Équipe 1, Équipe 8, Équipe 2, Équipe 3, Équipe 11, Équipe 14, Équipe 17, Équipe 19 et Équipe 20</i></p> <p>10. On doit parfois éviter certaines questions qu'on sait être longues par contrainte de la réalité de terrain <i>Équipe 2, Équipe 19 et Équipe 3</i></p> <p>13. Trop de questions <i>Équipe 12, Équipe 19, Équipe 20 et Équipe 3</i></p> <p>17. Besoin de temps pour aborder certains aspects plus délicats <i>Équipe 3 et Équipe 4</i></p>
Utilité	<p>1. Donne du contenu à la réflexion <i>Équipe 1, Équipe 7 et Équipe 10</i></p> <p>4. Outil permet de bien détecter le besoin principal <i>Équipe 2 et Équipe 14</i></p> <p>6. Outil structure l'intervention et la relation avec personne placée sous main de justice <i>Équipe 1 et Équipe 13</i></p> <p>8. Plus facile de vérifier les informations (comparé au LS/CMI) <i>Équipe 9 et Équipe 15</i></p> <p>10. Question 3 (relation de couple) permet aux CPIP d'aborder les contextes familiaux/conjugaux <i>Équipe 1</i></p> <p>11. Outil très aidant <i>Équipe 8</i></p> <p>12. Bon outil de support à l'entretien de prise en charge <i>Équipe 6</i></p>	<p>1. Outil parfois redondant <i>Équipe 8, Équipe 7 et Équipe 10</i></p> <p>4. Outil nécessite bon lien et bonne connaissance de la personne pour utilisation dans l'accompagnement ou évaluation <i>Équipe 6</i></p> <p>5. Composante de l'ennui plus difficile à évaluer (mais reste une des plus intéressante) <i>Équipe 10</i></p> <p>6. Ne permet pas d'avoir une vision globale de la personne <i>Équipe 12</i></p> <p>7. Outil prend moins en compte les nuances <i>Équipe 5</i></p>

	<p>13. Composantes des émotions et impulsivité sont suffisants <i>Équipe 10</i></p> <p>14. Possible d'adapter une grille de lecture pour favoriser la passation d'infos à un collègue <i>Équipe 13</i></p> <p>15. Échelle graduée est un outil intéressant <i>Équipe 14</i></p>	
<p>Manipulation/ Utilisation</p>	<p>1. Plus simple d'utilisation que LS/CMI (questions guident mieux l'entretien) <i>Équipe 1 et Équipe 9</i></p> <p>3. La personne placée sous main de justice semble véritablement se prêter à l'outil <i>Équipe 1 et Équipe 9</i></p> <p>5. Outil plus souple que le LS/CMI <i>Équipe 10 et Équipe 3</i></p> <p>7. Sentiment de sécurité chez le CPIP d'utiliser le support (grille de cotation) durant l'entretien <i>Équipe 6</i></p> <p>8. Réévaluation est rassurante <i>Équipe 10</i></p> <p>9. Les questions sont bien formulées <i>Équipe 13</i></p>	<p>1. Puisque la personne placée sous main de justice doit d'abord répondre à la question du haut de chaque bloc, une réponse négative ferme l'accès aux autres items du bloc <i>Équipe 1, Équipe 6, Équipe 7, Équipe 10, Équipe 13, Équipe 5 et Équipe 3</i></p> <p>8. La question des périodes est floue (se positionner sur les 6 derniers mois ou pas? Réponse en fonction du moment du passage à l'acte ou lors de l'entretien?) <i>Équipe 1, Équipe 9, Équipe 2, Équipe 13, Équipe 19 et Équipe 4</i></p> <p>14. Dimension difficile à évoquer : sexualité (valide pour tous les outils) <i>Équipe 2, Équipe 6, Équipe 11, Équipe 12, Équipe 15 et Équipe 4</i></p> <p>20. Demande plus grand effort d'appropriation <i>Équipe 9, Équipe 17, Équipe 5 et Équipe 4</i></p> <p>24. Questions formulées à la négative <i>Équipe 8, Équipe 11 et Équipe 4</i></p> <p>27. Certaines questions sont complexes à comprendre <i>Équipe 7, Équipe 13 et Équipe 17</i></p> <p>30. Besoin de plusieurs entretiens (3) <i>Équipe 1 et Équipe 8</i></p> <p>32. Nécessaire d'avoir le guide d'entretien en main pendant l'entretien = intervention moins spontanée <i>Équipe 7 et Équipe 11</i></p> <p>34. Termes maladaptés : précontemplation / contemplation <i>Équipe 20 et Équipe 31.</i></p> <p>36. Items sont +/- évidents <i>Équipe 1</i></p> <p>37. Nécessite parfois de l'appliquer en plusieurs entrevues pqq semble plus «lourd» <i>Équipe 1</i></p> <p>38. Impossible de poser les questions relatives à la sexualité à des</p>

	<p>femmes <i>Équipe 12</i></p> <p>39. LS/CMI est plus logique et linéaire <i>Équipe 2</i></p> <p>40. Fiche F construite différemment = confusion <i>Équipe 6</i></p> <p>41. Échec d'utilisation dans un contexte d'aménagement de peine (c'était trop tard...) <i>Équipe 6</i></p> <p>42. Difficulté à entrer dans les 4 dimensions <i>Équipe 11</i></p> <p>43. Dimensions de l'outil qui ne sont pas en lien avec l'intervention (ex : sexualité) constituent un flou dans l'intervention individuelle (s'adonne mieux au groupe) <i>Équipe 11</i></p>
<p>Suggestions d'amélioration (n = 27)</p>	<p>1. Les items méritent d'être retravaillés ; besoin d'un guide de cotation <i>Équipe 1, Équipe 9, Équipe 2 et Équipe 19</i></p> <p>5. Besoin de revoir certaines questions du guide d'entretien, notamment dans la formulation des questions / ajouter les questions en lien direct avec les items pour faciliter l'utilisation <i>Équipe 1, Équipe 8, Équipe 9 et Équipe 20</i></p> <p>Domaine F: il faudrait mieux déterminer la période de référence de l'item 3 & 4 <i>Équipe 1</i></p> <p>Domaine C: le coût des consommations pourrait se poser <i>Équipe 1</i></p> <p>Domaine I: La question du guide ne permet pas de répondre correctement à l'item 8; manque précision <i>Équ. 1</i></p> <p>Domaine E: frustration = terme difficile à comprendre + flou autour du fait que la question soit en lien avec tous les jours, rend compréhension difficile <i>Équipe 1</i></p> <p>9. Termes à revoir pour meilleure adaptation: les gangs/bandes <i>Équipe 1, Équipe 8, Équipe 9, Équipe 7 et Équipe 19</i></p> <p>14. Construire un guide vis-à-vis l'outil lui-même <i>Équipe 1, Équipe 8 et Équipe 6</i></p> <p>17. Définir la raison exacte pour laquelle on applique l'outil permettrait au CPIP d'être plus à l'aise de l'appliquer et peut être de le simplifier en même temps <i>Équipe 2 et Équipe 10</i></p> <p>19. Trop de questions pour arriver à une conclusion (forme de l'IREC plus appréciée); rendre le tout moins interrogatif <i>Équipe 17 et Équipe 19</i></p> <p>21. Ajouter un item sur l'incidence financière, notamment sur les consommations <i>Équipe 1</i></p> <p>22. Besoin d'une note ressemblant à celle du LS/CMI <i>Équipe 8</i></p> <p>23. Au niveau de la partie du niveau de risque; elle ne s'affiche pas automatique ce qui rend l'interprétation + difficile <i>Équipe 9</i></p> <p>24. Établir un moyen à ce que l'évaluation ne s'approche pas d'un interrogatoire de police afin de permettre à la personne placée sous main de justice d'être à l'aise d'aborder certains sujets plus délicats (comme la sexualité) <i>Équipe 2</i></p> <p>25. Serait peut être intéressant de le faire tôt et à la fin de l'accompagnement <i>Équipe 6</i></p> <p>26. Serait pertinent que l'ensemble des besoins apparaissent <i>Équipe 6</i></p> <p>27. Il faudrait établir un cadre à appliquer pour savoir quand est-ce que l'intervention se termine <i>Équipe 3</i></p>
<p>Adjectifs qualificatifs</p>	<p><i>Équipe 1</i>: simple, plus complet et plus intéressant que LS/CMI, médiateur, long, lourd</p> <p><i>Équipe 8</i>: intéressant, long, aidant, redondant, complet (va plus loin), moins clivant que LS/CMI</p>

utilisés spontanément	<p>Équipe 9 : long, prise en charge claire, complet</p> <p>Équipe 2 : complet, permet d'aller en profondeur, intéressant, complexe</p> <p>Équipe 6: intéressant, long, complexe</p> <p>Équipe 7 redondant, complexe (compréhension), intéressant, complet</p> <p>Équipe 10: complexe, complet, humain, souple</p> <p>Équipe 11: long</p> <p>Équipe 13: compréhensible, réaliste, conclusion : rien de révolutionnaire</p> <p>Équipe 14: difficile, long</p> <p>Équipe 15: Intéressant</p> <p>Équipe 17 : complexe, long</p> <p>Équipe 3: souple</p> <p>Équipe 4: complexe</p>
Questions (n = 4)	<p>1. Comment coter une personne placée sous main de justice qui valorise la répression des actes sans toutefois se sentir concernée par la condamnation? <i>Équipe 11 et Équipe 13</i></p> <p>3. Problème de la case grisée; Avant? Après les questions? <i>Équipe 8</i></p> <p>4. Comment on choisit les problèmes à la fin et dans quel ordre? <i>Équipe 6</i></p>
Fréquence d'utilisation (n = 111)	<p>Équipe 1 = 10, sur moins de 10 personnes placées sous main de justice</p> <p>Équipe 2 = 16</p> <p>Équipe 3 = 4</p> <p>Équipe 4 = 4</p> <p>Équipe 5 = 1</p> <p>Équipe 6 = 7/7 CPIP, sur 14 personnes placées sous main de justice</p> <p>Équipe 7 = 3/7 CPIC, sur 5 personnes placées sous main de justice</p> <p>Équipe 8 = DM</p> <p>Équipe 9 = 5/5 CPIP, sur 11 personnes placées sous main de justice</p> <p>Équipe 10 = DM</p> <p>Équipe 11 = 5</p> <p>Équipe 12 = 7</p> <p>Équipe 13 = 11</p> <p>Équipe 14 = DM</p> <p>Équipe 15 = 5</p> <p>Équipe 16 = 0 * Désistement à la recherche</p>

Équipe 17 = DM Équipe 18 = DM * Aucune information sur l'outil Équipe 19 = 2 + 1 en surface Équipe 20 = 12

Tableau 17 : FACILES-RX Autorévélé - analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion

FACILE-RX AUTORÉVÉLÉ cinq mots clés : question, permet, bien, entretien, intéressant. NB : En **gras** figurent les remarques faites dans plus d'un SPIP

	Commentaires positifs (N = 37 ou 48%)	Commentaires négatifs (N = 40 ou 52%)
Pertinence	<p>1. Intéressant que la personne puisse remplir le questionnaire; quelque chose se passe entre les 2 entretiens (nouvelle démarche, nouvelle dynamique, bilan) <i>Équipe 1, Équipe 12 et Équipe 13</i></p> <p>4. Pertinent que ça soit la personne placée sous main de justice qui remplisse l'outil, ça donne un sentiment de valorisation <i>Équipe 1, Équipe 2, Équipe 5, Équipe 7 et Équipe 12</i></p> <p>9. personne placée sous main de justice: semble satisfait du principe, vision positive de l'approche <i>Équipe 2, Équipe 6, Équipe 7, Équipe 10 et Équipe 12</i></p> <p>14. Éléments cliniques mal évalués ou jamais abordés qui ressortent <i>Équipe 2, Équipe 7, Équipe 9 et Équipe 12</i></p> <p>18. Permet de relever la différence de perception entre le professionnel et la personne placée sous main de justice <i>Équipe 5, Équipe 8, Équipe 9 et Équipe 10</i></p> <p>22. Permet une réflexion plus poussée de la part de la personne placée sous main de justice, cadre rassurant <i>Équipe 7, Équipe 8, Équipe 10, Équipe 12, Équipe 13 et Équipe 14</i></p> <p>28. Outil en lien avec la formation à l'entretien motivationnel <i>Équipe 6</i></p> <p>29. Outil permet d'aborder le quotidien des gens <i>Équipe 10</i></p> <p>30. Suscite une responsabilisation chez la personne placée sous main de justice <i>Équipe 12</i></p>	<p>1. Complexe de motiver une justification dans le contexte d'application de l'outil <i>Équipe 6 et Équipe 12</i></p> <p>3. Essoufflement pour certains profils de personne placée sous main de justice; crainte que ça ne soit stigmatisant et sans intérêt <i>Équipe 3</i></p> <p>4. Famille: Aucun item sur la sphère familiale n'apparaît <i>Équipe 5</i></p> <p>5. Sexualité: Item rempli par la personne placée sous main de justice, mais sans détails <i>Équipe 5</i></p> <p>6. Difficile de pouvoir utiliser l'outil après application pour quelque chose de constructif <i>Équipe 7</i></p> <p>7. Pertinence de l'outil dépend de la reconnaissance de la personne placée sous main de justice face à son passé délictuel <i>Équipe 10</i></p> <p>8. Certaines personnes placées sous main de justice ne voient pas en quoi le fait d'écrire les motiverait plus à changer <i>Équipe 10</i></p> <p>9. Réalisme par rapport à leurs buts; certains sont plus réalistes que d'autres face à ce qu'ils aimeraient et ce qu'il faudrait <i>Équipe 11</i></p> <p>10. Outil peut porter une personne placée sous main de justice à verbaliser quelque chose qu'elle n'aurait pas dit en temps normal <i>Équipe 13</i></p>
Longueur		<p>1. Outil peut être long <i>Équipe 6 et Équipe 12</i></p> <p>3. Redondance: partenaire amoureux revient à la question R alors</p>

		<p>qu'il est déjà dans la question F <i>Équipe 10</i></p> <p>4. Redondance: question E revient à se répéter avec la question de l'impulsivité avec la famille et autres <i>Équipe 10</i></p> <p>5. Questions longues <i>Équipe 13</i></p>
Utilité	<p>1. Alliance de travail; ça permet à la personne placée sous main de justice et à l'intervenant de visualiser mutuellement le travail investi et à faire <i>Équipe 1, Équipe 5 et Équipe 13</i></p> <p>4. Outil d'accompagnement; support à l'interactivité <i>Équipe 2 et Équipe 6</i></p> <p>6. Permet de bien prioriser les besoins réels de la personne placée sous main de justice <i>Équipe 5, Équipe 8, Équipe 9 et Équipe 13</i></p> <p>10. Permet de faire ressortir les besoins en contexte de résistance <i>Équipe 9 et Équipe 13</i></p> <p>12. Outil permet d'entamer la conversation <i>Équipe 10</i></p> <p>13. Permet de pointer les différences de discours d'avant et de maintenant <i>Équipe 10</i></p> <p>14. Permet de cerner les personnes placées sous main de justice qui sont dans la manipulation <i>Équipe 13</i></p> <p>15. Échelle intéressante, permet de quantifier l'intensité de la problématique <i>Équipe 14</i></p> <p>16. Bon outil pour compléter l'entretien, bien que l'entretien suffise parfois <i>Équipe 20</i></p>	<p>1. Difficulté de parler de soi, de verbaliser et d'écrire pour s'exprimer chez la personne placée sous main de justice <i>Équipe 6, Équipe 10 et Équipe 20</i></p> <p>4. Nécessite de bien cibler le public à qui on peut appliquer l'outil (n'est pas applicable à tous) <i>Équipe 6, Équipe 7, Équipe 10 et Équipe 12</i></p>
Manipulation / Utilisation	<p>1. Permet de faire des retours avec la personne placée sous main de justice intéressants sur le plan clinique <i>Équipe 2, Équipe 7 et Équipe 8</i></p> <p>4. Probablement que la personne placée sous main de justice s'est sentie plus à l'aise d'aborder certains items de cette façon, plus sincère <i>Équipe 7 et Équipe 8</i></p> <p>6. Utilisation facile pour les intervenants <i>Équipe 10 et Équipe 13</i></p> <p>8. Outil accessible <i>Équipe 2</i></p>	<p>1. Difficulté de compréhension au niveau de la rédaction (pour intervenant) <i>Équipe 3 et Équipe 15</i></p> <p>3. Notion de la temporalité: la question des 6 derniers mois pose problème <i>Équipe 4, Équipe 13 et Équipe 19</i></p> <p>6. Compréhension: Nécessite des capacités d'élaboration de la part de la personne placée sous main de justice et une bonne compréhension des consignes et des questions (terminologie entre autres) <i>Équipe 6 et Équipe 13</i></p> <p>8. Impression que l'entretien nous échappe <i>Équipe 10 et</i></p>

	<p>9. Intéressant de voir le sérieux avec lequel la personne placée sous main de justice rend l'exercice <i>Équipe 9</i></p> <p>10. La question de l'émotion et de l'agressivité se passe très bien <i>Équipe 11</i></p> <p>11. Bon investissement de la personne placée sous main de justice <i>Équipe 13</i></p> <p>12. Les questions ouvertes permettent une vision plus large <i>Équipe 14</i></p>	<p><i>Équipe 13</i></p> <p>10. Devant répondre à une seconde question s'ils répondent '5', certaines personnes placées sous main de justice préfèrent répondre '4' <i>Équipe 10 et Équipe 15</i></p> <p>12. Question A: 'vers autrui' est trop vague <i>Équipe 10 et Équipe 11</i></p> <p>14. Utilisation de l'outil sans nécessairement avoir utilisé FACILES-RX en 1er sur la personne placée sous main de justice; choix des candidats en fonction de leur aptitude à compléter l'exercice <i>Équipe 1</i></p> <p>15. Terminologie: terme pair n'est pas toujours clair pour la personne placée sous main de justice (nécessite de donner un exemple pour compréhension) <i>Équipe 1</i></p> <p>16. Difficulté d'appropriation de l'outil par la personne placée sous main de justice <i>Équipe 6</i></p> <p>17. Terme impulsivité peut être perçu comme stigmatisant <i>Équipe 11</i></p> <p>18. Les items sur la famille et les pairs sont compliqués <i>Équipe 15</i></p>
<p>Suggestions d'amélioration</p>	<p>1. Nécessaire de faire une distinction entre le changement envers la loi et envers autrui, trop mélangeant pour la personne placée sous main de justice <i>Équipe 4</i></p> <p>2. Faire une nuance plus simple au niveau des cotations (ex.: 1, 2 ou 3) ou encore passer par un autre média (images, émoticônes, etc.) <i>Équipe 6</i></p> <p>3. Avoir une ou deux questions ouvertes par item qui mettent en perspective comment interroger le thème <i>Équipe 11</i></p> <p>4. Inclure un aspect par rapport à la victime dans l'attitude envers la loi <i>Équipe 11</i></p> <p>5. Reformuler la question de se sentir capable de recevoir des services et des interventions pour mieux évaluer le sentiment d'échec face aux institutions <i>Équipe 11</i></p> <p>6. Formuler les items de façon à ce que les questions soient moins intrusives et moins sous forme d'interrogatoire <i>Équipe 13</i></p> <p>7. L'outil devrait être utilisé plus tôt dans le processus <i>Équipe 15</i></p>	
<p>Adjectifs qualificatifs</p>	<p><i>Équipe 1</i>: valorisant, pertinent</p> <p><i>Équipe 2</i>: interactif, accessible</p> <p><i>Équipe 3</i>: complexe, stigmatisant</p> <p><i>Équipe 4</i>:</p> <p><i>Équipe 5</i>: pertinent</p>	

	<p>Équipe 6: complexe, long, motivant, Équipe 7: valorisant, pas universel Équipe 8: intéressant Équipe 9: Équipe 10: intéressant, frustrant Équipe 11: Équipe 12: valorisant, Équipe 13: intéressant, intrusif Équipe 14: intéressant, complet Équipe 15: aucun intérêt Équipe 16: Équipe 17: décevant</p>
Questions	<p>1. Comment est-ce qu'on peut rendre l'outil accessible à une personne placée sous main de justice ayant des difficultés marquées à l'écrit? <i>Équipe 6</i> 2. Y a-t-il possibilité de continuer d'utiliser l'outil aux fins d'évaluation puis confirmer ou non le diagnostic advenant que l'outil choisi au final ne soit pas lui? <i>Équipe 7</i></p>
Fréquence d'utilisation (N = 69)	<p>Équipe 1 = Environ 6 Équipe 2 = 7 Équipe 3 = 0 Équipe 4 = 5 Équipe 5 = 2 Équipe 6 = 6, dont 1 sans retour (cause de transfert) Équipe 7 = 4 Équipe 8 = DM Équipe 9 = 6 Équipe 10 = 9 Équipe 11 = 4 Équipe 12 = 4 Équipe 13 = 1 Équipe 14 = DM Équipe 15 = 5 Équipe 16 = 0 * non participation à l'expérimentation</p>

Équipe 17 = 1 Équipe 18 = DM (aucune donnée) Équipe 19 = DM Équipe 20 = 9
--

Tableau 6 : IREC - analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion

IREC : cinq mots clés: questions, long, permet, pertinent, suivi (outil de). NB : En gras figurent les remarques faites dans plus d'un SPIP		
	Commentaires positifs (N = 60 ou 45%)	Commentaires négatifs (N = 73 ou 55%)
Pertinence	<p>1. Permet d'aborder des éléments que les autres outils n'ont pas <i>Équipe 4, Équipe 7, Équipe 10 et Équipe 13</i></p> <p>5. Partir du global paraît intéressant (évolution) <i>Équipe 1, Équipe 6 et Équipe 12</i></p> <p>8. personne placée sous main de justice débute sa réflexion et son positionnement autrement <i>Équipe 1, Équipe 10 et Équipe 20</i></p> <p>11. Les questions sont bien formulées <i>Équipe 3 et Équipe 10</i></p> <p>13. Agréable de travailler sur la ressource plutôt que sur le risque <i>Équipe 3 et Équipe 13</i></p> <p>15. Permet une remise en question des pratiques <i>Équipe 3 et Équipe 20</i></p> <p>17. Permet parfois des entretiens plus dynamiques et en profondeur <i>Équipe 3, Équipe 10, Équipe 11, Équipe 14 et Équipe 19</i></p> <p>22. Outil intéressant <i>Équipe 4, Équipe 9, Équipe 10, Équipe 12 et Équipe 15</i></p> <p>27. Avec une connaissance préalable du dossier, ça permet d'être plus à l'écoute de la personne, en interaction avec elle <i>Équipe 2</i></p> <p>28. Pertinent de voir la perception de la personne placée sous main de justice en décalage avec l'image qu'ils projettent initialement <i>Équipe 3</i></p> <p>29. Questions sympathiques <i>Équipe 9</i></p> <p>30. Item 3: pertinent pour faire parler la personne de son ressenti sur elle et son environnement <i>Équipe 11</i></p> <p>31. Sphère émotionnelle délicate, mais intéressante dans le</p>	<p>1. Notions subtiles d'un item alors en lien avec les attentes de la personne placée sous main de justice envers le professionnel et ce qu'ils peuvent répondre <i>Équipe 1</i></p> <p>2. Blocage après la question 5 avec les personnes placées sous main de justice qui sont en précontemplation <i>Équipe 3</i></p> <p>3. Demande une analyse fine et pas toujours facile avec une clientèle fermée <i>Équipe 3</i></p> <p>4. Question 9: le CPIP sent qu'il prend trop une position de sauveur quand il aborde cet item. <i>Équipe 10</i></p> <p>5. Déception au niveau du résultat final <i>Équipe 12</i></p> <p>6. Peu de questions sur la relation aux enfants <i>Équipe 12</i></p>

	<p>travail <i>Équipe 12</i></p> <p>32. Outil qui semble être le plus adapté <i>Équipe 12</i></p> <p>33. Outil met bien en valeur les affects <i>Équipe 13</i></p> <p>34. L'item sur la perception de soi-même et la perception des autres <i>Équipe 19</i></p> <p>35. Question sur la capacité à changer est intéressante <i>Équipe 20</i></p>	
Longueur	<p>1. Version dynamique pratique; c'est plus rapide sur l'ordi <i>Équipe 2</i></p> <p>2. Avec un sursitaire c'est très rapide <i>Équipe 11</i></p>	<p>1. Questions redondantes <i>Équipe 1, Équipe 2, Équipe 3, Équipe 7, Équipe 8, Équipe 10, Équipe 13, Équipe 14 et Équipe 15</i></p> <p>10. Outil long <i>Équipe 4, Équipe 6, Équipe 8, Équipe 10, Équipe 11, Équipe 14, Équipe 17 et Équipe 20</i></p> <p>18. Nécessite deux entretiens minimum <i>Équipe 1, Équipe 2, Équipe 6 et Équipe 13</i></p> <p>22. Similarités entre 11 et 12 <i>Équipe 14</i></p>
Utilité	<p>1. Outil fait évoluer la relation entre le professionnel et la personne placée sous main de justice <i>Équipe 1 et Équipe 12</i></p> <p>3. Géométrie variable; l'outil peut servir de support pour alimenter les PPR, possibilité de découper les entretiens pour les utiliser autrement <i>Équipe 2 et Équipe 6</i></p> <p>5. Outil permet d'approfondir certains éléments ou de les reposer différemment <i>Équipe 3, Équipe 19 et Équipe 20</i></p> <p>8. Outil permet d'aller valider certaines informations données grâce à un autre outil <i>Équipe 4 et Équipe 12</i></p> <p>10. Permet de voir le changement de façon visuelle (positif et négatif) <i>Équipe 6 et Équipe 9</i></p> <p>12. Permet de mieux cibler les éléments à travailler <i>Équipe 7 et Équipe 15</i></p> <p>14. Utile sur quelqu'un qui n'a pas encore une prise de conscience élaborée face à sa problématique <i>Équipe 7 et Équipe 10</i></p>	<p>1. Besoin de clarifier le rationnel derrière le fait d'aller chercher chaque information <i>Équipe 2 et Équipe 9</i></p> <p>3. Difficulté d'application auprès d'une clientèle institutionnalisée <i>Équipe 3 et Équipe 17</i></p> <p>4. Plusieurs questions abordent la fin du suivi et ne peuvent être répondues <i>Équipe 1</i></p> <p>5. Le fait de remplir un questionnaire sur les 6 derniers mois, sans pouvoir aborder les périodes précédentes et suivantes, est frustrant <i>Équipe 4</i></p> <p>6. Obligation de poser les questions, impossible de faire des projections <i>Équipe 7</i></p> <p>7. Perçu plus comme un outil de suivi et d'accompagnement que d'évaluation <i>Équipe 7</i></p> <p>8. Demande une technique d'entretien pour recueillir les informations fiables pour initier le changement <i>Équipe 9</i></p> <p>9. Plus cohérent à utiliser en fin de suivi <i>Équipe 10</i></p> <p>10. Nécessite que la personne placée sous main de justice adhère à sa mesure <i>Équipe 14</i></p> <p>11. Difficile à appliquer auprès de clientèles limitées <i>Équipe 15</i></p>

	<p>15. Pourrait permettre de mettre en exergue les discours de facette <i>Équipe 6</i></p> <p>16. Bon outil d'aide et d'accompagnement dans les entretiens futurs <i>Équipe 12</i></p> <p>17. Complète bien les outils basés sur des éléments objectifs et factuels <i>Équipe 15</i></p>	<p>12. La personne placée sous main de justice a tendance à répondre en fonction de ce que la CPIP veut entendre <i>Équipe 19</i></p>
<p>Manipulation/ Utilisation</p>	<p>1. Retour positif sur l'utilisation d'une personne placée sous main de justice réfractaire initialement <i>Équipe 1</i></p> <p>2. Permet au professionnel de mieux se distancier par rapport à l'entretien et donc d'être plus objectif dans sa rédaction par la suite <i>Équipe 4</i></p> <p>3. Il y a des exemples de questions <i>Équipe 5</i></p> <p>4. Choix de ne pas imposer une problématique à la personne placée sous main de justice, mais de lui laisser en choisir une <i>Équipe 2</i></p> <p>5. Plusieurs questions proposées, liberté dans la présentation des items <i>Équipe 10</i></p> <p>6. Moins compliqué que le LS/CMI au niveau de la cotation <i>Équipe 12</i></p>	<p>1. Questions déstabilisantes pour les professionnels et les personnes placées sous main de justice <i>Équipe 1, Équipe 4, Équipe 8 et Équipe 9</i></p> <p>5. La cotation n'est pas toujours évidente, nécessite de revenir vers la personne placée sous main de justice <i>Équipe 1, Équipe 9 et Équipe 10</i></p> <p>8. Entretien: nécessaire d'avoir les questions en main <i>Équipe 2, Équipe 6, Équipe 19</i></p> <p>11. Utilisation des guillemets pour le discours sinon c'est subjectif <i>Équipe 6 et Équipe 15</i></p> <p>13. Difficulté d'application en milieu fermé en raison des autres demandes et du malaise éprouvé par la personne placée sous main de justice <i>Équipe 6, Équipe 17 et Équipe 19</i></p> <p>15. Difficulté de compréhension des CPIP au niveau de l'application et des tableaux (-2, -1, 0, 1, 2), manque d'informations <i>Équipe 6 et Équipe 7</i></p> <p>17. Item 10 mal compris par une personne placée sous main de justice <i>Équipe 9 et Équipe 11</i></p> <p>19. Certaines formulations sont à simplifier <i>Équipe 10 et Équipe 20</i></p> <p>21. Beaucoup de retours en arrière <i>Équipe 1</i></p> <p>22. Demande à la personne placée sous main de justice d'avoir du recul sur le suivi <i>Équipe 1</i></p> <p>23. Les “-“ n'ont pas été compris au départ et aucune connaissance du fait qu'il fallait le faire plusieurs fois/choisir le bon moment de le faire <i>Équipe 1</i></p>

	<p>24. Question difficilement évaluable: la perception de la prise en charge par le CPIP pour la personne placée sous main de justice <i>Équipe 3</i></p> <p>25. Demande un suivi régulier, ce qui n'est pas toujours évident <i>Équipe 6</i></p> <p>26. La fiche du premier entretien n'est pas suffisante <i>Équipe 7</i></p> <p>27. Danger d'évaluer quelqu'un à la baisse et de sous-estimer le besoin d'intervention <i>Équipe 7</i></p> <p>28. Difficulté de savoir où s'arrêter dans chaque dimension <i>Équipe 9</i></p> <p>29. La notion de temps est complexe <i>Équipe 9</i></p> <p>30. Question 11: pertinente selon CPIP, mais difficile à comprendre pour la personne placée sous main de justice <i>Équipe 11</i></p> <p>31. Item 7: trop frontal d'identification des problèmes qui ne sont pas perçus comme tels pour une population incapable de se projeter à long terme <i>Équipe 11</i></p> <p>32. Certaines questions sont délicates à aborder <i>Équipe 12</i></p> <p>33. Nécessite bonne connaissance de la personne d'emblée <i>Équipe 12</i></p>
Suggestions d'amélioration	<p>1. Besoin de davantage d'exemples pour illustrer les items <i>Équipe 1</i></p> <p>2. Nécessite un entretien pour aborder les questions précisément <i>Équipe 5</i></p> <p>3. L'outil devrait être plus synthétique <i>Équipe 8</i></p> <p>4. Besoin d'une notice pour savoir comment expliquer le but des questions, qui est différent des autres outils <i>Équipe 9</i></p> <p>5. Nécessité de proposer quelque chose à la personne placée sous main de justice pour alimenter sa motivation au changement une fois que les problématiques à travailler sont ciblées <i>Équipe 10</i></p> <p>6. Rendre certaines questions moins directes, y mettre plus de formes, questions ouvertes, etc. <i>Équipe 12</i></p> <p>7. Les questions doivent être plus claires <i>Équipe 13</i></p> <p>8. Regrouper les notions de prise de conscience et de responsabilité, entre autres <i>Équipe 15</i></p> <p>9. Possibilité de regrouper en un même objet les parties sur le loisir et la santé <i>Équipe 19</i></p>
Adjectifs qualificatifs	<p>Équipe 1: redondant, déstabilisant</p> <p>Équipe 2: adaptable, long, à l'écoute de la personne placée sous main de justice</p> <p>Équipe 3: cohérent, pertinent, long, redondant</p> <p>Équipe 4: frustrant, long, intéressant</p>

	<p>Équipe 5: intéressant Équipe 6: long, complexe Équipe 7: pertinent Équipe 8: long, moins clair, abstrait, redondant Équipe 9: sympathique, compliqué Équipe 10: malléable, pertinent, long Équipe 11: long, pertinent, complexe Équipe 12: adapté, long, complexe, complet Équipe 13: lourd, le mieux adapté, pertinent, centré vers la personne Équipe 14: long, répétitif, dynamique Équipe 15: répétitif Équipe 16: N/A Équipe 17: non adapté pour MF Équipe 18: N/A Équipe 19: Équipe 20:</p>
Questions	<p>Est-ce qu'il faut toujours poser toutes les questions ou non? Équipe 6, Équipe 7 et Équipe 19 qu'est-ce qu'on fait avec la cotation finale? Équipe 12, Équipe 15 et Équipe 19 Comment est-ce que le magistrat va se saisir des outils et des résultats? <i>Équipe 3</i> Est-ce qu'on peut choisir la question la plus adaptée au contexte? <i>Équipe 19</i> Question; est-ce qu'on transmet les informations sur la problématique aux partenaires pour l'orientation? <i>Équipe 10</i> qu'est-ce qu'on va chercher à interroger les personnes sur des choses délicates? <i>Équipe 12</i> Comment est-ce qu'on introduit l'outil? <i>Équipe 19</i></p>
Fréquence d'utilisation (N = 86)	<p>Équipe 1 = 6 Équipe 2 = 7 Équipe 3 = 5 Équipe 4 = 10 Équipe 5 = 1 (remplie seulement à moitié) Équipe 6 = 7 (dont 5 pas toujours entiers) Équipe 7 = 5 (dont 1 pas jusqu'à la cotation) Équipe 8 = 1 Équipe 9 = 3 Équipe 10 = 8</p>

Équipe 11 = 6
Équipe 12 = 5
Équipe 13 = 3
Équipe 14 = 4
Équipe 15 = 5
Équipe 16 = 0 * non-participation à l'expérimentation
Équipe 17 = DM
Équipe 18 = 0 (aucune donnée)
Équipe 19 = 4
Équipe 20 = 6

Tableau 7 : SAPROF - : analyse détaillée du contenu des 21 groupes de discussion

SAPROF Cinq mots clés : pas (simple, utile, pertinent), items, questions, difficile, facteurs NB : En gras figurent les remarques faites dans plus d'un SPIP		
	Commentaires positifs (N = 21 ou 17%)	Commentaires négatifs (N = 105 ou 83%)
Pertinence	<p>1. Les habiletés d'adaptation, de maîtrise de soi et la gestion des finances, les buts, sont des champs normalement non abordés. Équipe 3 Équipe 14</p> <p>3. Items originaux en lien avec la personnalité ou des aspects plus intériorisés (facteurs internes) Équipe 19 Équipe 10</p> <p>5. Bon point de départ en entrevue <i>Équipe 1</i></p> <p>6. Intéressant de travailler en équipe par le fait que plusieurs cliniciens le remplissent ensemble <i>Équipe 2</i></p> <p>7. Cohérent avec les pratiques. <i>Équipe 3</i></p> <p>8. Près de la réalité du suivi. <i>Équipe 8</i></p> <p>9. Aborde plus la personne, plutôt que ce qu'elle a fait <i>Équipe 15</i></p> <p>10. Les champs « empathie », « attitudes envers l'autorité » et « relations intimes » sont pertinents <i>Équipe 19</i></p> <p>11. Amène des informations différentes que celles d'un entretien conventionnel <i>Équipe 19</i></p> <p>12. Ressemble aux grilles du travail social, donc proche de la manière dont les CPIP envisagent leur pratique <i>Équipe 14</i></p> <p>13. Les items sont larges donc on n'est pas dans une cotation minimaliste. <i>Équipe 14</i></p>	<p>1. N'enlève pas la part de subjectivité dans l'évaluation, sujette à l'interprétation. Équipe 5 Équipe 9 Équipe 18 Équipe 19 Équipe 10 Équipe 11 Équipe 12 Équipe 13</p> <p>9. Ne se suffit pas à lui-même Équipe 19 Équipe 12 Équipe 13</p> <p>12. N'apporte pas plus d'éléments car du mal à le mesurer (ex. attachement sécure dans l'enfance). Équipe 5 Équipe 12</p> <p>14. Ne saisissent pas l'intérêt Équipe 17 Équipe 7</p> <p>15. La médication ne semble pas être pertinente à aborder en milieu fermé. <i>Équipe 3</i></p> <p>16. Peu d'intérêt envers cet outil <i>Équipe 5</i></p> <p>17. Le fait d'évaluer les facteurs de protection n'est pas mis en lumière avec cet outil. <i>Équipe 5</i></p> <p>18. Le rapport entre risques et protections n'est pas simple. <i>Équipe 15</i></p> <p>19. Le raisonnement correspond à notre culture de travail. <i>Équipe 15</i></p> <p>20. Plusieurs questions peuvent ne pas être répondues, ce qui diminue la pertinence <i>Équipe 18</i></p> <p>21. Non adapté en milieu fermé <i>Équipe 19</i></p> <p>22. Les champs « médication », « qi » sont non pertinents <i>Équipe 19</i></p> <p>23. Non pertinent pour la clientèle, plutôt pour des personnes prises en charge pour des pathologies. <i>Équipe 13</i></p>
Longueur		<p>1. Demande beaucoup de temps Équipe 19 Équipe 10 Équipe 12</p> <p>4. Long pour une faible utilité. <i>Équipe 18</i></p>
Utilité	<p>1. Appréciation que l'outil aborde des facteurs positifs (de protection), pas seulement le négatif Équipe 1 Équipe 2 Équipe 8 Équipe 15 Équipe 18 Équipe 10</p>	<p>1. Pas utile Équipe 17 Équipe 18 Équipe 19</p> <p>4. Besoin d'être combiné à un autre outil. <i>Équipe 8</i></p> <p>5. Interprétation trop difficile pour en faire quelque chose dans le</p>

	<p><i>Équipe 6</i></p> <p>8. Permet de pondérer le reste de l'évaluation en parlant de ce qui va mieux <i>Équipe 1 Équipe 2</i></p> <p>10. Permet de voir les axes, les points forts de la personne, faire un bilan <i>Équipe 10 Équipe 12</i></p> <p>11. Possibilité de mettre en place des objectifs de suivi <i>Équipe 15</i></p> <p>12. Confirme ou infirme l'évaluation <i>Équipe 14</i></p>	<p>suivi <i>Équipe 9</i></p> <p>6. Ne savent pas comment en faire qqch pour impulser qqch de positif <i>Équipe 17</i></p> <p>7. Y'a un chiffre, mais pas de barème <i>Équipe 10</i></p>
<p>Manipulation Utilisation</p>	<p>1. Manuel permet de clarifier certains items et de mieux les comprendre. <i>Équipe 3 Équipe 11 Équipe 6</i></p> <p>4. Outil le plus facile <i>Équipe 15 Équipe 12</i></p> <p>5. Facilement présentable à une personne placée sous main de justice (« on veut cibler tes ressources pour t'aider ») <i>Équipe 1</i></p> <p>6. Le format / ergonomie de l'outil rend rapidement compréhensible l'outil. <i>Équipe 3</i></p> <p>7. Moins dans un enchaînement de questions, plus fluide <i>Équipe 8</i></p> <p>8. Plus condensé, va droit à l'essentiel <i>Équipe 18</i></p> <p>9. Les items sont clairs (sauf l'intelligence, l'empathie, les facteurs internes, relations intimes). <i>Équipe 12</i></p>	<p>1. Les questions portant sur l'intelligence et l'empathie sont difficiles à évaluer. <i>Équipe 5 Équipe 9 Équipe 15 Équipe 18 Équipe 19 Équipe 10 Équipe 11 Équipe 12 Équipe 13 Équipe 7 Équipe 6</i></p> <p>12. Manque de formation. Formation a été trop courte. Délai application formation trop long <i>Équipe 1 Équipe 2 Équipe 9 Équipe 17 Équipe 18 Équipe 19 Équipe 10 Équipe 7 Équipe 6</i></p> <p>21. Très difficile à quantifier/coter. <i>Équipe 5 Équipe 15 Équipe 3 Équipe 9 Équipe 18 Équipe 7</i></p> <p>27. Relève plus du « thérapeutique », sentiment de ne pas avoir les compétences pour le remplir. <i>Équipe 4 Équipe 5 Équipe 17 Équipe 18 Équipe 19 Équipe 10</i></p> <p>33. Difficile d'obtenir un consensus dans l'évaluation (accord inter juges). <i>Équipe 9 Équipe 17 Équipe 19 Équipe 10 Équipe 7</i></p> <p>38. Les professionnels se questionnent sur leurs compétences pour coter les questions reliées au parcours santé. <i>Équipe 3 Équipe 5 Équipe 17 Équipe 19</i></p> <p>42. Peu utilisé, peu d'appropriation de l'outil <i>Équipe 2 Équipe 11 Équipe 14</i></p> <p>45. Trop compliqué <i>Équipe 9 Équipe 15 Équipe 12 Équipe 13</i></p> <p>49. Difficulté de s'approprier l'outil. <i>Équipe 8 Équipe 13</i></p> <p>51. Pas utilisable <i>Équipe 17 Équipe 18 Équipe 19</i></p> <p>54. Difficile à appréhender <i>Équipe 18 Équipe 13</i></p> <p>56. Manque de temps pour essayer l'outil <i>Équipe 1</i></p>

	<p>57. Le manuel fait peur <i>Équipe 1 Équipe 17 Équipe 12</i></p> <p>58. Les items pour les habiletés d'adaptation (cpts extériorisés?) et la maîtrise de soi (intériorisé?) sont difficiles à différencier <i>Équipe 1</i></p> <p>59. Il semble simple sur la forme, mais quand on s'y met, on n'est pas sur <i>Équipe 2 VO</i></p> <p>60. Difficile de renseigner les éléments sur le médical et sur le contrôle externe quand la personne est incarcérée. <i>Équipe 3</i></p> <p>61. Certaines questions rendent mal à l'aise. <i>Équipe 4</i></p> <p>62. Grand besoin de se référer au manuel pour chaque item. <i>Équipe 5</i></p> <p>63. Répond au pif <i>Équipe 18</i></p> <p>64. Pas d'endroit où développer. Frustration de ne pas pouvoir expliquer pourquoi la case est cochée <i>Équipe 18</i></p> <p>65. Guide non clair <i>Équipe 18 Équipe 12</i></p> <p>66. Formation trop générale <i>Équipe 19</i></p> <p>67. Difficile de mettre un 0 à quelqu'un = « là-dedans t'es nul » <i>Équipe 10</i></p> <p>68. Jargon non adapté à la culture française <i>Équipe 13</i></p> <p>69. Manque d'outils pour remplir les items <i>Équipe 7</i></p> <p>70. Certaines situations ne correspondent à aucune côte, pas assez de nuances. <i>Équipe 7</i></p> <p>71. Nécessite d'avoir beaucoup de temps pour observer la personne pour pouvoir l'évaluer <i>Équipe 6</i></p>
Suggestions d'améliorations	<p>1. Besoin de clarifier la différence entre « acquis » et « but ». <i>Équipe 9 Équipe 11 Équipe 12 Équipe 7</i></p> <p>5. Ajout d'explications dans le manuel sur comment on lit les résultats et ce qu'on en fait. <i>Équipe 9 Équipe 17</i></p> <p>7. Capacité de relation, d'introspection, être plus précis dans la formulation de l'item <i>Équipe 18</i></p> <p>8. Il manque une feuille où développer l'argumentation. <i>Équipe 18</i></p> <p>9. Il faudrait un autre mot que l'intelligence : capacités d'adaptation, introspection, faculté de mentalisation, capacité d'élaboration <i>Équipe 13</i></p> <p>10. Sur la gestion des finances il n'y a pas de « a des revenus, mais ne peut pas les gérer ». <i>Équipe 7</i></p>
Adjectifs	<i>Équipe 1</i> Très complet

qualificatifs	<p>Équipe 2 Outil le plus dur, parle le moins, peu utilisé, intéressant, abstrait, difficile à cerner, semble simple</p> <p>Équipe 3 Cohérent avec les pratiques</p> <p>Équipe 4</p> <p>Équipe 5 Trop médical, inutile</p> <p>Équipe 6</p> <p>Équipe 7 Très médical</p> <p>Équipe 8 Intéressant, fluide</p> <p>Équipe 9 Trop sujet à l'interprétation, trop compliqué, trop subjectif, flou artistique</p> <p>Équipe 15 important, cotation compliquée, cotation facile,</p> <p>Équipe 17 sympathique, pas utile, pas utilisable, manuel léger et obscur,</p> <p>Équipe 18 Intéressant, plus ramassé/condensé, guide non clair, inexploitable, frustrant</p> <p>Équipe 19 peu pratique, compliqué, « trop psycho », cohérent</p> <p>Équipe 10 très lourd</p> <p>Équipe 11</p> <p>Équipe 12 le plus simple, guide explicite, superficiel</p> <p>Équipe 14 rapide, plus simplifié</p> <p>Équipe 13 rébarbatif</p>
Questions	<p>1. Que faire du résultat final? Comment évaluer ce qui est modéré ou non ? Équipe 3 Équipe 18 Équipe 10 Équipe 12 Équipe 14</p> <p>6. Comment l'adapter ? Comment l'utiliser ? Ça sert à quoi ? Équipe 19 Équipe 10 Équipe 12</p> <p>9. À quoi sert HCR? Équipe 19 Équipe 7</p> <p>11. Comment coter le « jugement final »? Équipe 9</p> <p>12. Quel intérêt en termes de rigueur scientifique ? VO</p>
Fréquence d'utilisation (N = 63)	<p>Équipe 1 = au moins 4 CPIP l'ont testé (DM pour le nombre exact de SAPROF complétés)</p> <p>Équipe 2= 10 SAPROF</p> <p>Équipe 3= 1 SAPROF sur dossier en groupe</p> <p>Équipe 4= au moins 3 SAPROF (pas clairement identifié dans le document)</p> <p>Équipe 5= 2 SAPROF</p> <p>Équipe 6= 0 SAPROF</p> <p>Équipe 7= 5 SAPROF</p> <p>Équipe 8= 1 SAPROF</p> <p>Équipe 9= 8 SAPROF</p> <p>Équipe 10=DM</p>

Équipe 11= 2 CPIP l'ont utilisé, DM pour le nombre
Équipe 12= 5 CPIP l'ont utilisé, DM pour le nombre
Équipe 13= 1 CPIP l'a utilisé, DM pour le nombre
Équipe 14= 3 CPIP l'ont utilisé, DM pour le nombre
Équipe 15 = 4 SAPROF
Équipe 16=0 SAPROF, désistement à la recherche
Équipe 17= DM
Équipe 18= 8 SAPROF
Équipe 19=au moins 10 SAPROF (pas clairement identifié dans le document)
Équipe 20= 0 SAPROF, aucune mention de l'outil dans le focus group. Non utilisé?

Annexe 2 : Carnets de bord



PREVA

Un programme d'évaluation des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité

~

Expérimentation - Journal de bord

Nombre total de PPSMJ :

Nombre total d'outils utilisés :

La combinaison d'outils me mettant à l'aise :

.....
.....

La combinaison d'outils ne me mettant pas à l'aise :

.....
.....

Exemple de cas/contextes/conditions problématiques :

.....
.....

Besoins identifiés (savoirs, aides, positionnement, etc.) :

.....
.....

Remarques générales après utilisation des outils :

.....
.....

Guide INFO

Avis général concernant l'outil :

INFO - Éléments sur l'utilisation

Nombre d'utilisations :

Les réactions remarquées chez la PPSMJ :

.....
.....

.....
.....

INFO - Éléments sur les items

Items pertinents ou non, pourquoi :

Items rendant l'utilisation difficile durant l'entretien :

.....
.....

.....
.....

INFO - Éléments sur les informations

Ce qui est facile/difficile à compléter, pourquoi :

Informations systématiquement absentes :

.....
.....

.....
.....

INFO - Éléments sur les intérêts et limites

Les atouts de l'outil, pourquoi ?

Les limites de l'outil, pourquoi ?

Éléments que la PPSMJ partage ou garde secret :

.....
.....

.....
.....

.....
.....

Idée(s) de modification

Remarques supplémentaires

.....
.....
.....

.....
.....
.....

FACILES-rx - Éléments sur l'utilisation

Nombre d'utilisations :

Contexte d'utilisation (milieu ouvert/fermé, mesure, population...) :

.....
.....

.....
.....

FACILES-rx - Éléments sur les items

Les items pertinents/importants :

Les items non pertinents, pourquoi ?

.....
.....

.....
.....

FACILES-rx - Éléments sur les informations

Ce qui est difficile à compléter (informations difficiles à obtenir ; pourquoi ?) :

Ce qui est facile à compléter (informations faciles à obtenir) :

.....
.....

.....
.....

FACILES-rx - Éléments sur les intérêts et limites

Les atouts de l'outil :

Limites identifiées à l'utilisation de l'outil :

.....
.....

.....
.....

Idée(s) de modification

Remarques supplémentaires

.....
.....
.....

.....
.....
.....

FACILES-auto

Avis général concernant l'outil :

FACILES-auto - Éléments sur l'utilisation

Nombre d'utilisations :

Contexte d'utilisation (milieu ouvert/fermé, mesure, population...) :

.....

FACILES-auto - Éléments sur les items

Les items pertinents/importants :

Les items non pertinents, pourquoi ?

.....

FACILES-auto - Éléments sur les informations

Ce qui est difficile à compléter (informations difficiles à obtenir ; pourquoi ?) :

Ce qui est facile à compléter (informations faciles à obtenir) :

.....

FACILES-auto - Éléments sur les intérêts et limites

Les atouts de l'outil :

Limites identifiées à l'utilisation de l'outil :

.....

Idée(s) de modification

Remarques supplémentaires

.....

IREC-v2 - Éléments sur l'utilisation

Nombre d'utilisations :

Contexte d'utilisation (milieu ouvert/fermé, mesure, population...) :

.....
.....

.....
.....

IREC-v2 - Éléments sur les items

Les items pertinents/importants :

Les items non pertinents, pourquoi ?

.....
.....

.....
.....

IREC-v2 - Éléments sur les informations

Ce qui est difficile à compléter (informations difficiles à obtenir ; pourquoi) :

Ce qui est facile à compléter (informations faciles à obtenir) :

.....
.....

.....
.....

IREC-v2 - Éléments sur les intérêts et limites

Les atouts de l'outil :

Limites identifiées à l'utilisation de l'outil :

.....
.....

.....
.....

Idée(s) de modification

Remarques supplémentaires

.....
.....
.....

.....
.....
.....

LS-CMI - Éléments sur l'utilisation

Nombre d'utilisations :	Contexte d'utilisation (milieu ouvert/fermé, mesure, population...) :
.....
.....

LS-CMI - Éléments sur les items

Les items pertinents/importants :	Les items non pertinents, pourquoi ?
.....
.....

LS-CMI - Éléments sur les informations

Ce qui est difficile à compléter (informations difficiles à obtenir ; pourquoi ?) :	Ce qui est facile à compléter (informations faciles à obtenir) :
.....
.....

LS-CMI - Éléments sur les intérêts et limites

Les atouts de l'outil :	Limites identifiées à l'utilisation de l'outil :
.....
.....

Idée(s) de modification

Remarques supplémentaires

.....
.....
.....

SAPROF - Éléments sur l'utilisation

Nombre d'utilisations :

Contexte d'utilisation (milieu ouvert/fermé, mesure, population...) :

.....
.....

.....
.....

SAPROF - Éléments sur les items

Les items pertinents/importants :

Les items non pertinents, pourquoi ?

.....
.....

.....
.....

SAPROF - Éléments sur les informations

Ce qui est difficile à compléter (informations difficiles à obtenir ; pourquoi ?) :

Ce qui est facile à compléter (informations faciles à obtenir) :

.....
.....

.....
.....

SAPROF - Éléments sur les intérêts et limites

Les atouts de l'outil :

Limites identifiées à l'utilisation de l'outil :

.....
.....

.....
.....

Idée(s) de modification

Remarques supplémentaires

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Annexe 3 : Enquête auprès des PPSMJ concernant l’alliance de travail

À votre connaissance, votre Conseiller Pénitentiaire d’Insertion et Probation (CPIP) a-t-il Oui Non
mené ses premiers entretiens avec vous en se référant au projet PRÉVA (veuillez vérifier
avec elle ou lui pour en être certain)

Comment est-ce que je perçois mon CPIP¹⁴ (questionnaire OPPS¹⁵)

Voici quelques phrases décrivant les sentiments ou pensées qu’une personne peut avoir envers son conseiller pénitentiaire. À la suite de chaque phrase, vous trouverez une échelle incluant cinq choix de réponses, allant de «jamais» à «toujours». Si l’énoncé vous décrit *tout à fait*, encerclez le chiffre 5; s’il ne vous décrit *pas du tout*, encerclez le chiffre 1. Utilisez les chiffres 2, 3 ou 4 pour répondre entre ces deux extrêmes. Merci.

		Jamais	Rarement	Quelquefois	Souvent	Toujours
1	Mon CPIP est ferme, mais juste.	1	2	3	4	5
2	Mon CPIP communique avec moi d’une manière ouverte et respectueuse.	1	2	3	4	5
3	Quand je prends de bonnes décisions, mon CPIP le reconnaît.	1	2	3	4	5
4	Mon CPIP est pour moi un modèle positif.	1	2	3	4	5
5	Mon CPIP contribue à maintenir ma motivation.	1	2	3	4	5
6	Être en probation a somme toute un effet positif sur ma vie.	1	2	3	4	5

¹⁴ Whetzel, J. et Lowenkamp (2011). Who Cares What Offenders Think? New Insight from Offender Surveys, *Federal Probation*, 75,2.

¹⁵ Office of Probation and Pretrial Services

7	Mon CPIP m'aide à apprendre comment je peux résoudre mes problèmes.	1	2	3	4	5
8	Mon CPIP fait participer quelques membres de ma famille à mon suivi.	1	2	3	4	5
9	Mon CPIP m'aide à accéder à divers services.	1	2	3	4	5
10	Mon CPIP me rencontre quelques fois dans mon milieu de vie.	1	2	3	4	5
11	Mon CPIP se préoccupe de ma toxicomanie ou de ma santé mentale.	1	2	3	4	5
12	Mon CPIP m'aide à obtenir ou maintenir un emploi.	1	2	3	4	5

Évaluation de l'alliance de travail¹⁶ (version courte)

Voici quelques phrases décrivant les sentiments ou pensées qu'une personne peut avoir envers son conseiller pénitentiaire. À la suite de chaque phrase, vous trouverez une échelle incluant cinq choix de réponses, allant de «jamais» à «toujours». Si l'énoncé vous décrit *tout à fait*, encerclez le chiffre 5; s'il ne vous décrit *pas du tout*, encerclez le chiffre 1. Utilisez les chiffres 2, 3 ou 4 pour répondre entre ces deux extrêmes. Merci.

		Jamais	Rarement	Quelquefois	Souvent	Toujours
1	Avec l'aide de mon CPIP, je vois maintenant plus clairement de quelle manière je pourrais changer.	1	2	3	4	5
2	Ce que je fais durant ce suivi me donne de nouvelles façons d'aborder mes problèmes.	1	2	3	4	5
3	Je crois que mon CPIP me respecte.	1	2	3	4	5

¹⁶ Taxman, A.W. et Love, K.M. (1020). An Offender Version of the Working Alliance Inventory-Short Revised, *Journal of Offender Rehabilitation*, 49:3, 165-179.

4	J'estime que les choses que je fais dans le cadre de ce suivi m'aident à apporter les changements que je souhaite.	1	2	3	4	5
5	J'ai le sentiment que mon CPIP m'écoute vraiment.	1	2	3	4	5
6	Mon CPIP et moi poursuivons des objectifs que nous avons définis ensemble.	1	2	3	4	5
7	Mon CPIP me traite avec respect, même quand je fais des choses qu'il ou elle n'approuve pas.	1	2	3	4	5
8	Nous sommes d'accord sur ce qui est important pour moi de travailler.	1	2	3	4	5
9	Mon CPIP et moi, faisons preuve de respect l'un envers l'autre.	1	2	3	4	5
10	Mon CPIP et moi, collaborons dans l'établissement des objectifs à poursuivre dans le cadre du suivi.	1	2	3	4	5
11	Nous en sommes arrivés à une bonne compréhension des changements qui seraient bénéfiques pour moi.	1	2	3	4	5
12	Je crois que la façon dont nous travaillons sur mes problèmes est la bonne.	1	2	3	4	5

Questions ouvertes :

Quel souvenir gardez-vous de la manière dont votre situation a été examinée lors des premiers entretiens par le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation qui vous accompagne? Était-ce approprié ou inapproprié? Pourquoi?

.....

.....

.....

.....

.....

Sur quoi, selon vous, le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation cherchait-il à se renseigner ?

.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous ressenti des manques dans cet examen de votre situation? Est-ce que vous auriez souhaité parler de quelque chose qui n'a pas été évoqué? Si oui, lesquels?

.....
.....
.....
.....
.....

Souhaiteriez-vous que des éléments soient ajoutés à cet examen de votre situation? Si oui, lesquels?

.....
.....
.....
.....
.....

Annexe 4 : deux instruments de 4^e génération non retenus dans la recherche PREVA

Tel que mentionné dans le chapitre II («sélection et présentation des outils»), deux instruments d'évaluation du risque de 4^e génération n'ont pas été expérimentés dans cette recherche-action même s'il s'agit d'outils aboutis dont la pertinence et les qualités psychométriques sont indéniables. S'ils n'ont pas été retenus, c'est uniquement parce qu'ils ne sont pas édités en français et que leur traduction aurait pu entraîner des délais et des coûts considérables. Par souci de transparence, l'équipe de recherche souhaite néanmoins présenter en quelques lignes leurs caractéristiques.

1. COMPAS

Implanté aux États-Unis, le *Correctional Offender Management Profiling for Alternative Sanctions* (COMPAS ou *Système de profilage et de gestion correctionnelle des délinquants soumis à des sanctions alternatives*) est un logiciel de soutien à la décision. Il intègre l'évaluation du risque et des besoins à plusieurs autres domaines, notamment la détermination de la peine, la gestion du cas et son traitement, ainsi que les données relatives à la récidive. Ses échelles évaluent le degré d'engagement dans la délinquance, les antécédents de violence, les antécédents de non-observance des mesures prononcées, la fréquentation d'autres délinquants, la consommation de produits, les problèmes de budget et de pauvreté, le capital humain, la délinquance observée au plan familial, le taux de criminalité caractérisant la ville ou le quartier habité, la tendance à l'ennui et le manque d'activités de loisirs constructives, l'instabilité résidentielle, le réseau social, les attitudes procriminelles et les traits de personnalité antisociale.

1.1. Fidélité de l'instrument

Trois recherches se sont intéressées à la *consistance interne*¹⁷ du COMPAS. Dans un premier temps, Brennan, Dieterich et Oliver (2006)¹⁸ ont mené une étude de validation à partir d'un échantillon de 1077 contrevenants. Pour ce faire, ils ont eu recours au coefficient alpha de Cronbach qui, pour être jugé bon, doit prendre une valeur être supérieure à 0,70. Cela dit, à partir de 0,60, on peut considérer qu'il est minimalement satisfaisant. Les premiers résultats obtenus par Brennan et ses collègues montrent que la consistance interne est acceptable pour la majorité des échelles du COMPAS.

¹⁷ La consistance interne indique à quel point les items d'un outil mesurent la même dimension ou sont homogènes.

¹⁸ Brennan, T. Dieterich, W., et Oliver, W. (2006). *California Department of Corrections, Parole and Community Services Division: COMPAS Pilot Psychometric Report*. Traverse City, MI: Northpointe Institute for Public Management, Inc.

Deux ans plus tard, Brennan, Dieterich et Ehret¹⁹ se sont proposé d'analyser les résultats de 2328 évaluations complétées à l'aide du COMPAS entre janvier 2001 et décembre 2004 dans 18 «bureaux de comtés» d'un État américain. La collecte d'informations reposait sur des entretiens «présentenciels» réalisés dans le cadre d'une probation ainsi que sur les données pouvant être recueillies dans les dossiers des condamnés. À partir d'un échantillon représentant 15% de toutes les évaluations faites sur ce territoire durant la période concernée, il a été possible d'établir l'indice de consistance interne de chaque échelle et ce par rapport à trois échantillons : les hommes condamnés, les femmes condamnées et l'ensemble des personnes. Les alpha de Cronbach alors obtenus ont tous atteint un niveau minimalement ou définitivement acceptable. L'échelle évaluant les antécédents de violence a fourni la valeur la plus faible ($\alpha = 0,59$), tandis que celle portant sur d'engagement dans la délinquance a permis d'obtenir le coefficient le plus élevé ($\alpha = 0,87$). La majorité des échelles atteignant le seuil minimal de 0,70, la consistance interne de COMPAS a donc été jugée globalement suffisante. Par ailleurs, aucune différence significative n'a été observée entre les coefficients obtenus auprès des hommes et des femmes.

Enfin, Lansing²⁰ a analysé une banque de données contenant 62% de toutes les évaluations faites à l'aide du COMPAS en 2009, aux États-Unis et dans le cadre d'une probation. Cela impliquait 57 services et un groupe de 16303 probationnaires. Cet échantillon était représentatif de l'ensemble des personnes judiciairisées en 2009, que ce soit sous l'angle du genre, de l'âge ou du type d'infraction ayant motivé la mesure de probation. L'auteure a choisi d'évaluer la consistance interne de COMPAS en calculant, pour l'ensemble des 16 303 participants, les corrélations observées entre chacun des items et la récidive effective. De plus, les risques et les besoins ont été regroupés en différents domaines, soit : le dossier criminel, le profil personnel, le développement personnel, le réseau familial, l'environnement social, les attitudes coopératives et les signes de dépression. De façon générale, les résultats montrent que les corrélations entre des items d'un même domaine sont plus fortes que celles constatées entre des items de domaines différents. Par ailleurs, les facteurs étant les plus fortement associés à la récidive sont : l'abus de substance, l'éducation et la vie professionnelle, les problèmes financiers, les rapports difficiles avec l'autorité et l'exposition à de conduites criminelles dans le milieu familial. Bref, les résultats de Lansing permettent de corroborer la pertinence de chaque item, mais également d'identifier, parmi les facteurs de risques et besoins évalués par COMPAS, les plus associés à la récidive.

1.2. Validité prédictive

¹⁹ Brennan, T., Dieterich, W. et Ehret, B. (2009). Evaluating the Predictive Validity of the Compas Risk and Needs Assessment System. *Criminal Justice and Behavior*; 36; 21, 21-40.

²⁰ Lansing, R. (2012). *New York State COMPAS-Probation Risk and Need Assessment Study: Examining the Recidivism Scale's Effectiveness and Predictive Accuracy (Criminal Justice Research Report)*. New York: Office of Justice Research and Performance.

Toutes les études ayant vérifié la validité prédictive du COMPAS l'ont fait à partir d'une analyse de l'aire sous la courbe ROC (*Under the Curve* - AUC). L'AUC est une méthode statistique qui permet d'évaluer la performance d'instruments administrés dans des contextes souvent assez variables, que ce soit sous l'angle de la composition des échantillons ou des horizons temporels. Pour être considéré comme valide, un instrument doit généralement donner lieu à un coefficient d'AUC égal ou supérieur à 0,70.

Dans un premier temps, Brennan et Oliver²¹ ont montré que le COMPAS était sensible aux réponses évasives et fuyantes faites par les condamnés. Par la suite, tel que mentionné ci-haut, Brennan, Dieterich et Ehret ont regroupé 2328 évaluations initiales complétées avec l'aide du COMPAS dans 18 bureaux de comtés d'un État américain. Les résultats de ces évaluations ont été comparés à la récidive officielle des sujets (elle-même établie à partir des données policières, des informations provenant des tribunaux et des autorévélations des contrevenants). La durée d'observation correspondait à l'intervalle séparant l'évaluation initiale du moment de la récidive ou de la fin de l'étude (3 mars 2006). Trois types de récidives ont été considérés : générale (tous types d'infraction), contre les personnes ou contre les biens. Les analyses montrent que l'AUC est égale ou supérieure au seuil de 0,70 (0,66 à 0,80) pour les trois types de récidives considérés. En somme, la validité prédictive du COMPAS est similaire, voire supérieure à celle d'instruments d'évaluation analogues.

Quant à l'étude de Lansing⁴, elle a été menée 57 services de probation (n = 16303 personnes), entre 2009 et 2011 et prévoyait une période d'observation de deux ans. La validité prédictive de COMPAS a été évaluée en comparant les résultats de l'évaluation initiale à l'ensemble des infractions répertoriées au cours des 24 mois suivant la fin de la mesure. Une fois les résultats analysés, il a été constaté que les coefficients d'AUC obtenus pour chaque item approchaient ou dépassaient toujours le seuil de 0,70.

Finalement, Skeem et Eno Louden²² ont ré analysé des résultats d'études antérieures, notamment celles de Brennan et Oliver, Lin²³ ou Brennan, Dieterich et Oliver. Ils arrivent à la conclusion que le niveau de validité prédictive démontré par le COMPAS reste acceptable, mais faible. En effet, seulement une des 8 échelles de facteurs de risques et de besoins atteint un niveau pouvant être comparé à celui d'autres instruments actuariels (AUC = 0,71 à 0,82). De plus, ajoutent les auteurs, jusqu'ici les équipes de chercheurs n'ont pas suffisamment tenu compte de la nature dynamique des facteurs de risque évalués (par exemple, en les réévaluant après un certain laps de temps).

²¹ Brennan, T. & Oliver, W. (2002). *Evaluation of reliability and validity of COMPAS scales: New York Probation sample (updated with 24 month outcome study)*. Traverse City, MI: Northpointe Institute for Public Management, Inc.

²² Skeem, J.L. et Eno Louden, J. (2007). *Assessment of Evidence on the Quality of the Correctional Offender Management Profiling for Alternative Sanctions (COMPAS)*. California : Research report prepared for California Department of Corrections and Rehabilitation.

²³ Lin, J. (2007). *Parolee needs in California: A descriptive analysis of 2006 COMPAS data*. Irvine, CA: Center for Evidence-Based Corrections.

Conclusion

Suite à la compilation qu'elles ont faite des résultats de diverses mises à l'épreuve des qualités psychométriques du COMPAS, Skeem et Eno Louden⁶ formulent trois recommandations. À leur avis, si le COMPAS était utilisé pour orienter les personnes vers des programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale, alors il faudrait démontrer sa capacité à évaluer avec validité les besoins criminogènes dynamiques. S'il était prévu d'avoir recours à cet instrument pour évaluer les demandes de libération conditionnelle et/ou de transferts de contrevenants, alors il faudrait s'assurer de sa validité prédictive en ce qui concerne la récidive. Enfin, advenant que le COMPAS serve à standardiser les informations relatives à la dangerosité des probationnaires qui figurent dans les dossiers correctionnels, alors il faudrait démontrer que l'instrument évalue avec précision ce risque.

2. OASys

L'instrument d'évaluation de 4^e génération aujourd'hui exploité en Angleterre est l'*Offender Assessment System* (OASys). Il évalue le risque de récidive, les facteurs criminogènes dynamiques associés à la récidive et le danger que représente le délinquant pour le public. OASys a été progressivement adopté par l'Administration pénitentiaire à partir d'avril 2003 malgré le fait que certains doutaient alors de son exactitude²⁴. Un rapport officiel sur l'affaire Anthony Rice (qui a tué une femme en octobre 2005 alors qu'il avait été mis en liberté conditionnelle) considère que l'OASys est «*probablement l'instrument [d'évaluation des risques] le plus avancé dans le monde*», tout en admettant que «*la valeur d'outils de ce genre repose en grande partie sur la compétence des personnes qui l'utilisent*»²⁵. Les 13 sections de l'instrument sont consacrées à : l'infraction actuelle et les antécédents de délinquance, l'hébergement, l'éducation, la formation et l'employabilité, la gestion du budget et le revenu, les relations interpersonnelles, le style de vie, la consommation de produits, le bien-être émotionnel, la pensée et le comportement, les attitudes, la santé physique et la santé mentale.

2.1. Fidélité de l'instrument

La fidélité du système OASys a été vérifiée de diverses façons. Dans un premier temps, Newbold²⁶ s'est posé une question spécifique, à savoir l'instrument est-il fidèle par rapport aux besoins spécifiques des hommes et ceux des femmes ? En effet, il est reconnu que plusieurs différences existent entre les hommes et les femmes au niveau des facteurs de

²⁴ National Probation Service for England and Wales, *OASys : The New Offender Assessment System* [en ligne], 2003. Disponible sur : <http://www.probation.homeoffice.gov.uk/files/pdf>.

²⁵ HM Inspectorate of Probation, *An Independent Review of a Serious Further Offence Case : Anthony Rice* [en ligne], Londres, HMSO, 2006, p. 69. Disponible sur : http://inspectors.homeoffice.gov.uk/hmiprobation/inspect_reports/serious-further-offences/AnthonyRiceReport.pdf

²⁶ Newbold, K. (2011). An Evaluation of the Offender Assessment System as an Assessment Tool for the National Probation Service. *Internet Journal of Criminology*.

risque, des besoins et de l'adhésion à des valeurs pro-délinquance. En entretien, certains professionnels ont mentionné qu'il serait très utile de développer une version d'OASys, qui s'adresse spécifiquement aux femmes contrevenantes. Par contre, la majorité des intervenants rencontrés ont reconnu la pertinence des informations recueillies à l'aide de l'instrument actuel, que ce soit pour les hommes ou les femmes.

De leur côté, Smith-Yau et Moore²⁷ ont mené une étude afin d'évaluer la consistance interne du système OASys. Leur échantillon était composé de 180 687 dossiers de personnes contrevenantes pour lesquels un rapport pré-sentenciel avait été achevé entre avril 2005 et mars 2008. Il était impératif que l'évaluation inclue les 31 scores compris dans l'évaluation des besoins criminogènes. Il fallait également que l'évaluation finale indique un risque *sérieux* de récidive. Les alpha de Cronbach de chaque échelle d'évaluation ont alors été vérifiés. Pour le trois quarts des échelles, les scores de fiabilité étaient adéquats (alpha équivalents ou supérieurs à 0,7). Les deux échelles ayant obtenu un score plus faible sont celles des relations interpersonnelles et du style de vie. Leurs coefficients étaient tout de même supérieurs à 0,65. Ainsi, les auteurs ont conclu que la consistance interne d'OASys est tout à fait acceptable.

2.2. Validité prédictive de l'instrument

Finalement plusieurs ont mis à l'épreuve la validité prédictive du système OASys. Nous en présenterons trois. Cluley²⁸ a d'abord évalué la validité prédictive d'OASys en s'intéressant aux données fournies au *Questionnaire autorévélé* (Self Assessment Questionnaire) par 9065 contrevenants anglais. Il faut préciser que l'échantillon retenu ne regroupait que des dossiers complets, où les informations provenant des tribunaux et les données policières étaient disponibles pour une période d'au moins deux ans après la fin de la probation. Dans ce groupe, 45% des contrevenants avaient récidivé au moins une fois dans les deux ans suivant leur libération. Le *Questionnaire autorévélé* invite les condamnés à autoévaluer leur propre risque de récidive. Or, les résultats ont montré que 40% des participants avaient mal estimé leur risque de récidive lors de l'administration de l'évaluation OASys.

Howard²⁹ s'est ensuite appuyé sur plusieurs études dans le but d'établir la validité prédictive d'OASys. L'une d'entre elles avait pour but précis d'évaluer la capacité de l'instrument à cibler les facteurs de risques associés à six types de délits rares et graves, soit : les incendies volontaires, le chantage, la négligence parentale, la conduite dangereuse, l'enlèvement d'enfants et les délits graves ayant une connotation raciale. L'échantillon utilisé

²⁷ Smith-Yau, W. et Moore R. (2015). *A compendium of research and analysis on the Offender Assessment System (OASys) 2009-2013. Ministry of Justice Research Series*. London: Ministry of Justice.

²⁸ Cluley, E. (2009). The predictive validity of the OASys self-assessment questionnaire. *Probation Journal*, 56(3), 284-284.

²⁹ Howard, P. (2009) Predictive validity of OASys: Improving prediction of violent and general offending', In Debidin, M. (ed.) *A compendium of research and analysis on the Offender Assessment System (OASys) 2006-2009, Ministry of Justice Research Series 16/09*. London: Ministry of Justice.

comportait 144 229 dossiers criminels pour lesquels on disposait des scores RoSH (*Risk of Serious Harm*), des données policières et des informations fournies par les tribunaux relativement à la récidive (pour une période de 24 mois suivants l'évaluation). L'ensemble des contrevenants participants à l'échantillon avait purgé une peine de probation entre janvier 2002 et janvier 2007. Les résultats démontrent que OASys est en mesure de bien prédire les risques en lien avec des délits d'incendies volontaires, d'enlèvement d'enfants et de délits graves ayant une connotation raciale. Les facteurs de risque en lien avec ces délits sont donc particulièrement bien évalués par l'instrument (AUC respectifs de 0,71, 0,71 et 0,74).

Une seconde et dernière étude présentée par Howard implique l'ensemble des dossiers qui figuraient dans la base de données de l'équipe O-DEAT (*OASys Data, Evaluation and Analysis Team*) et pour lesquels les informations étaient complètes. Cela regroupait 91 464 personnes. Les données ont été analysées de façon à déterminer le type de cotation ayant une meilleure validité de prédiction, à savoir : basé exclusivement sur les facteurs de risque dynamiques ? Basé exclusivement sur les facteurs de protection ? Basé exclusivement sur les facteurs de risque statiques ? Ou qui combine les facteurs de risque statiques, dynamiques, et les facteurs de protection ? Les résultats ont indiqué qu'un modèle qui combine les trois types de facteurs présente une meilleure validité de prédiction (AUC de 0,783).